LE MONDE ÉCONOMIE
■ Les banques prises en faute
■ Immobilier : 2 pages d'annonces

Le coût des crises en % du PIB
10 30 50
ARGENTINE
ESPAGNE
MALAISIE
ÉTATS-UNIS

Le Monde

CINQUANTE-TROISIÈME ANNÉE – N° 16413 – 7,50 F
MARDI 4 NOVEMBRE 1997
FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

La nouvelle grève des chauffeurs routiers

● Les camionneurs salariés cherchent à bloquer les centres névralgiques de l'économie ● Cibles des poids lourds : ports, aéroports, dépôts pétroliers et zones industrielles ● Interventions de la police aux frontières allemande et espagnole ● Marc Blondel appelle à éviter la violence

CENT QUARANTE barrages de chauffeurs routiers paralysaient, lundi 3 novembre dans la matinée, la circulation des poids lourds et les grévistes cherchaient à bloquer les principaux dépôts d'essence, les ports et les plates-formes logistiques du transport de marchandises. Ils laissaient passer les voitures particulières, concentrant leur action sur les centres névralgiques de l'économie. Les forces de l'ordre sont intervenues pour faire lever deux barrages, à la frontière franco-espagnole et sur le pont de l'Europe à Strasbourg.

Partout, les chauffeurs ont estimé insuffisant le protocole d'accord mis au point entre une organisation patronale minoritaire et quatre syndicats de salariés. Ils s'inquiètent d'un non-respect des engagements pris, ceux qui avaient conclu le précédent conflit de 1996 ne l'ayant pas été. La FNTR, membre de la fédération patronale qui avait quitté la table des négociations vendredi 31 octobre, a déclaré au *Monde* qu'elle était prête à y revenir *« sur des bases acceptables »*.



Marc Blondel, secrétaire général de Force ouvrière, deuxième syndicat après la CFDT chez les chauffeurs-routiers, estime, dans un entretien au *Monde*, qu'*« il faut absolument éviter que la violence ne s'installe »* dans le conflit. Il invite le gouvernement à *« faire preuve d'autorité pour régler ce conflit »*, en faisant respecter par les patrons de ce secteur le droit du travail et les accords signés en 1996. M. Blondel juge que la position dure adoptée par l'UFT, principale fédération patronale de transporteurs, lui a été dictée par le CNPF, qui avait demandé à ses adhérents de geler toute négociation après l'annonce, le 10 octobre, d'une loi-cadre fixant à trente-cinq heures par semaine la durée du travail en 2000.

Lire pages 6, 7 et 8 et notre éditorial page 17

Les acheteurs fantômes du commissaire-priseur Guy Loudmer

LE COMMISSAIRE-PRISEUR Guy Loudmer est en détention provisoire depuis le 24 octobre. Mis en examen pour *« abus de confiance aggravé »*, ce baron des salles des ventes parisiennes est soupçonné de multiples malversations, dont une partie remonte à la dernière *« vente du siècle »*, celle de la collection Bourdon, en 1990.

Conduite par le juge Evelyne Picard, l'enquête dévoile l'intervention de sociétés-écrans panaméennes, évanouies après s'être fait adjuger plusieurs œuvres. M. Loudmer admet avoir organisé des *« enchères fictives »* mais conteste avoir utilisé des comptes bancaires en Suisse et au Luxembourg, dont la trace a été découverte au cours d'une perquisition.

Lire page 10

■ Accord russo-japonais

Le président Boris Eltsine et le premier ministre Ryutaro Hashimoto se sont engagés à signer un traité de paix, d'ici à l'an 2000, réglant leur différend sur l'archipel des Kouriles. p. 3

■ L'« erreur » de Tiananmen

Achevant une visite d'une semaine aux Etats-Unis, le président chinois Jiang Zemin a laissé entendre que Pékin avait pu commettre des *« erreurs »* lors de la répression de 1989. p. 3

■ Retraite à l'italienne

Le gouvernement italien et les trois principales centrales syndicales sont parvenus à un accord sur le système de retraites. p. 37

■ Baisse des ventes de voitures

Les ventes de voitures sont en recul de 25 % en moyenne par rapport à 1996, mais la baisse est moindre en octobre (– 15 %). p. 19

■ La maison du PCF



Visite dans la « bulle » du 2, place du Colonel-Fabien à Paris. p. 15

■ M. Chirac, les Justes et Vichy

A l'occasion de l'inauguration du Mémorial des Justes, M. Chirac a souligné que *« le gouvernement de Vichy s'est fait le complice, parfois zélé, de l'occupant »*. p. 12

■ Un entretien avec Rodolphe Ingold

Médecin psychiatre, il a développé l'ethnographie en France et défend une approche scientifique de la toxicomanie. p. 16

■ Rock, pop, rap scandinaves

Le Suédois Jay Jay Johanson et les Islandais de Gus Gus sont les invités du X[e] Festival des Inrockuptibles à Lille. p. 32

■ L'incinérateur contesté

Quelque 80 communes du Gard et de l'Hérault ont signé avec un opérateur privé un contrat pour le traitement des déchets qui contient des clauses très contestées. p. 13

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 450 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 1104 - 7,50 F

Ramazan Alpaslan ou l'histoire d'un suicide pour refus de liberté

***RAMAZAN ALPASLAN**, jeune Kurde placé en détention provisoire par le juge d'instruction parisien Jean-François Ricard, dans une affaire de terrorisme, ne supportait plus son incarcération. Toutes ses demandes de remise en liberté avaient été rejetées. Jusqu'à la dernière, mais il était trop tard. Ramazan Alpaslan, vingt-huit ans, s'est donné la mort dans la nuit de lundi 27 à mardi 28 octobre, quelques heures seulement avant que la chambre d'accusation de Paris n'ordonne sa remise en liberté.*

Réfugié politique en France depuis 1991, où il avait commencé des études de sociologie, Ramazan Alpaslan a appartenu au mouvement kurde Kawa, une organisation politique d'extrême gauche qui milite pour la reconnaissance des droits des Kurdes. A la différence du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), auquel il s'oppose, le mouvement Kawa prône l'action pacifique. Pourtant, c'est dans une affaire de terrorisme impliquant le PKK que Ramazan Alpaslan a été interpellé et placé en détention provisoire, le 6 décembre 1996.

Enquêtant sous la direction du juge Ricard, qui instruit plusieurs dossiers impliquant le PKK – dont celui de l'assassinat, en août 1996, d'un dirigeant d'un Parti kurde d'Irak –, les policiers ont retrouvé à son domicile une arme, des fausses fiches de paye et des tracts du PKK. Disculpé dans l'affaire d'assassinat, le jeune homme est finalement inquiété dans un dossier de démantèlement d'un réseau terroriste du PKK et mis en examen pour *« associations de malfaiteurs, infractions à la législation sur les armes, escroquerie, faux en écriture privée, toutes infractions en relation avec une entreprise terroriste »*.

Dès son incarcération, Ramazan Alpaslan, qui refuse de s'expliquer sur l'origine des documents retrouvés à son domicile, nie vigoureusement toute appartenance ou relation avec le PKK. Les expertises balistiques sur l'arme montrent qu'elle n'a pas servi dans des attentats. Mais le juge, qui cherche à en savoir plus, le maintient en détention et refuse les cinq demandes de remise en liberté présentées par ses défenseurs.

Fin septembre, Ramazan Alpaslan fait une première tentative de suicide. Saisi d'une nouvelle demande de remise en liberté, Jean-François Ricard requiert deux experts psychiatriques. L'un d'eux affirme dans son rapport : *« Ramazan Alpaslan proteste contre les accusations portées contre lui, expliquant que son juge veut absolument qu'il appartienne au PKK, qu'il n'a rien à voir avec ce mouvement. Il répète qu'il supporte mal la prison, qu'il considère comme une mesure injuste qui l'empêche de poursuivre ses projets. »* Les experts concluent que le jeune homme ne présente pas de troubles psychiatriques incompatibles avec une incarcération. Le juge Ricard ordonne son maintien en détention. Quand, mardi 28 octobre, la chambre d'accusation de Paris infirme cette décision, le jeune homme vient de se suicider.

Depuis sa mort, Jean-Jacques de Felice, Anne-Carine et Daniel Jacoby, ses défenseurs, dénoncent l'*« acharnement judiciaire »* dont il aurait été victime. *« Les juges antiterroristes utilisent et abusent de la détention provisoire pour faire pression sur les détenus »*, affirment-ils. Le juge Ricard refuse de répondre à ces accusations. Alors qu'est relancé le débat sur l'opportunité de déléguer le placement en détention provisoire à un magistrat distinct du juge d'instruction, ce drame illustre les contradictions du magistrat instructeur qui, parfois, ne réussit pas à concilier son rôle d'enquêteur et celui de gardien des libertés.

Cécile Prieur

Le patin en roue libre

NOMBREUX dans les rues et rares dans les clubs : le patin à roulettes se développe, en France, hors de toutes structures, à l'image du *« street basket »* il y a quelques années. La fédération française ne contrôle pas le développement de ce sport. Flairant la bonne affaire, les équipementiers ont pris le relais en organisant compétitions et aires de jeu. Gros plan sur ce phénomène, à l'occasion des championnats du monde de vitesse de Mar del Plata (Argentine).

Le public ne s'est pas bousculé à l'Open de Paris de tennis, gagné, dimanche 2 novembre, par l'Américain Pete Sampras au sommet de son art. Les rugbymen de Brive, vainqueurs de Pontypridd, samedi 1[er] novembre, iront en quart de finale de la Coupe d'Europe contre les Anglais des Wasps.

Lire pages 23 et 24

L'inébranlable confiance de l'Amérique

POINT D'ORGUE à une folle semaine de Hongkong à New York, le président chinois Jiang a personnellement ouvert, vendredi 31 octobre, par le traditionnel coup de cloche et avec un sourire radieux, la séance de cotations à la Bourse de New York, un geste dans lequel les incorrigibles optimistes de Wall Street ont voulu voir le signe que le plus grand pays communiste du monde entendait s'intégrer dans le système financier mondial.

New York est, après tout, la ville où l'on pouvait interroger à sa descente d'avion un chauffeur de taxi sur l'état du Dow Jones et obtenir, sur-le-champ, une réponse d'une spectaculaire précision, *« en hausse de 85 points »*.

Ici, on ne parle pas de « krach », en commentant les secousses de la semaine passée, mais plus prosaïquement de *« plongeon »*, de *« chute »*, de *« baisse »* ou de *« correction »*.

Au *« Black Monday »* du 19 octobre 1987, lorsque la Bourse avait plongé de 22,8 %, a succédé le *« Gray Monday »* du 27 octobre 1997, avec une baisse de 7,2 %. Non, l'*« exubérance irrationnelle »* tant décriée par le président de la Réserve fédérale, Alan Greenspan, n'a pas cédé la place à l'*« hystérie irrationnelle »*, comme le prévoyaient certains, lundi. En un seul jour, mardi, Wall Street a effacé plus de la moitié des pertes de la veille : les investisseurs américains se sont ressaisis avec une rapidité et une sérénité qui traduisent une confiance quasi inébranlable dans leur économie et leur système financier.

Même les vendeurs de catastrophes, comme la presse populaire, ont résisté à la tentation. Le *New York Post*, par exemple, est paru mardi matin avec, sur toute la largeur de sa *« une »*, un mot d'ordre : « Pas de panique ! »

Pourquoi cette confiance alors que, comparée au pic du Dow Jones en août, la chute était en fait supérieure à 10 % ? D'abord parce que les chiffres de l'économie américaine restent très bons : la « correction » du 29 octobre a coïncidé avec une excellente nouvelle, celle de l'annonce du plus petit déficit du budget fédéral depuis 1974. Les causes de la baisse brutale des indices boursiers étaient donc bien extérieures – l'Asie – et non intérieures.

Sylvie Kauffmann

Lire la suite page 17

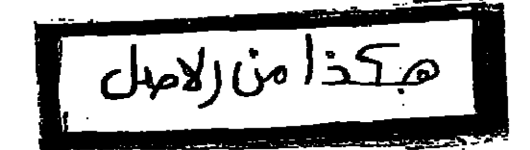
Le roi de la « pomme »



RUDOLPH GIULIANI

LE MAIRE de New York a toutes les chances d'être réélu pour un second mandat aux municipales du mardi 4 novembre. Fils de cafetier immigré italien, Rudolph Giuliani, cinquante-trois ans, a rendu ses couleurs à sa ville, la Grosse Pomme : la criminalité a chuté, les rues sont plus propres. New York, à l'entendre, serait redevenue *« la ville la plus formidable du monde »*.

Lire page 2



ÉTATS-UNIS Des élections municipales se déroulent, mardi 4 novembre, dans 223 villes américaines. Le scrutin de New York devrait confirmer dans ses fonctions le maire sortant, Rudolph Giuliani, cinquante-trois ans, qui, en quatre ans, est parvenu à redorer le blason de cette ville de plus de 7 millions d'habitants. ● A NEW YORK, la criminalité a en effet baissé de 40 %. Le nombre de meurtres a diminué de moitié, et la sécurité y est mieux assurée. Même si le chômage (9,5 %) y est deux fois supérieur à la moyenne nationale, la ville attire de plus en plus de petites et moyennes entreprises. ● PETIT-FILS d'immigrés *italiens, membre du Parti républicain*, « Rudy » n'est pas un visionnaire mais avant tout un gestionnaire efficace, appréciant peu la contradiction, et qui aimerait bien, *secrètement, que le scrutin de mardi* se transforme en plébiscite.

« Rudy » Giuliani rêve d'une réélection triomphale à New York

Baisse de la criminalité et de la délinquance, prospérité économique : fort de son bilan, le maire républicain de la ville brigue un second mandat lors des municipales du 4 novembre. Beaucoup de grandes cités américaines, qui ont rebâti leurs centres dévastés, attirent à nouveau les investisseurs

NEW YORK
de notre correspondante

Ce qui a changé à New York ? Andrea Peyser, qui vit à Brooklyn et travaille à Manhattan, où elle tient une chronique au *New York Post*, réfléchit trois secondes, guère plus : maintenant, répond-elle, elle s'arrête aux feux rouges quand elle rentre chez elle le soir, en voiture. *« Avant, j'évitais. La nuit, les femmes, on avait peur. »*

« Avant », cela veut dire avant Rudolph Giuliani, le maire républicain qui a battu le maire noir démocrate de New York, David Dinkins, il y a exactement quatre ans, et qui sollicite, mardi 4 novembre, un second mandat. Demandez aux habitants de New York ce qui a changé dans leur ville depuis quatre ans, et la grande majorité, de Queens au Bronx, vous parleront sécurité, ordre public, baisse de la criminalité. Pour l'habitant de *Greenwich Village*, ce sont les dealers de drogue qui ont disparu de l'entrée de son immeuble. Pour celui de Harlem, c'est le supermarché qui vient de s'ouvrir dans son quartier, car les commerçants n'ont plus peur de s'y installer. Pour l'habitant du Bronx, ce sont les fusillades qui se sont raréfiées : d'un millier par an, le nombre de coups de feu dans l'est de New York est passé à deux cents par an. New York revit : la criminalité, dans son ensemble, a chuté de 40 %, le nombre de meurtres a baissé de moitié et les New-Yorkais, si l'on en croit les sondages, s'apprêtent à réélire « Rudy » Giuliani, qui a présidé à cette métamorphose.

Des esprits chagrins feront remarquer que la criminalité a baissé dans l'ensemble du pays et que le maire de New York a simplement habilement mis à profit une tendance nationale, aidé par une conjoncture économique extrêmement favorable qui lui a permis de remettre de l'ordre dans les finances de la ville. Mais, pour les habitants de New York, l'amélioration de la qualité de la vie commence par la sécurité : l'économie et la transformation du paysage urbain suivent nécessairement. Il n'y a même pas dix ans, les sans-abri faisaient autant partie du paysage new-yorkais que l'Empire State Building, et un campement de SDF sous les fenêtres du maire de l'époque, Ed Koch, avait été baptisé « Kochville ».



DES RUES PLUS SÛRES

Aujourd'hui, les sans-abri sont rares – en partie repoussés, disent les critiques, à la périphérie de la ville, comme les prostituées de Times Square, où les magasins Disney ont remplacé les sex-shops. Harlem et ses *gospels* est devenu un haut lieu touristique. Le métro est propre et sûr. Trente-trois millions de touristes ont visité New York cette année, un record. Le Bronx est en pleine reconstruction. *Et, signe des temps, reléguant* Woody Allen au rayon des mœurs révolues, les New-Yorkais passent de moins en moins de temps chez leur psychanalyste.

En 1993, Rudolph Giuliani avait fait campagne en promettant des rues sûres, plus d'emplois et de meilleures écoles (qui dépendent, aux Etats-Unis, de la ville ou du comté). En exécutant la première *clause du contrat, il a réussi à faire* oublier que les autres ne l'ont été que très partiellement : le taux de chômage à New York reste de 9,5 %, soit près du double de la moyenne nationale, et le maire n'a pris que tardivement conscience de l'urgence de la réforme du système scolaire. Le génie de cet ancien procureur général a été de comprendre que ramener la sécurité dans les rues, d'une part, profitait autant aux pauvres qu'aux riches et, d'autre part, provoquait un renversement de situation qui crée dans l'esprit de tous une dynamique de changement.

New York n'est plus la capitale du crime, claironne M. Giuliani, au contraire : *« Les gens viennent du monde entier apprendre comment on fait baisser la criminalité à partir de l'expérience de New York. »* Comment ? A l'aide d'une stratégie qui amène les policiers, beaucoup plus présents sur le terrain, à viser d'abord la petite délinquance, en partant du principe qu'elle conduit généralement à la grande. En interpellant quelqu'un qui fraude dans le métro ou couvre un mur de *graffitis, la police peut saisir une* arme à feu ou de la drogue, voire découvrir que cette personne était recherchée pour un délit plus grave.

GUERRE À LA MAFIA

Le rétablissement de la sécurité ne change pas seulement la vie quotidienne de 7,5 millions de simples citoyens : il est essentiel *pour l'activité économique* et commerciale. M. Giuliani a déclaré la guerre à la Mafia, dont il a débarrassé les marchés de gros, comme la halle aux poissons de Fulton Fish Market. Cet environnement sécuritaire allié à une politique d'exemptions fiscales systématiques a convaincu de nombreuses entreprises de rester à New York plutôt que d'émigrer *dans le New Jersey* ou le Connecticut voisins. Bénéficiant d'avantages fiscaux d'une valeur de 60 millions de dollars (dont 13,5 si elle crée des emplois), la filiale américaine de l'agence de presse Reuter va, par exemple, construire un immeuble de trente-deux étages sur Times Square, où les éditions Conde Nast font aussi ériger une tour de quarante-huit étages.

Autre conséquence, les relations raciales, loin d'être idylliques, sont beaucoup moins tendues. S'il arrive encore à Rudy Giuliani de se faire huer par certaines assemblées noires démocrates, comme à l'enterrement de la veuve de Malcolm X, il affirme rencontrer moins *d'hostilité dans les quartiers noirs*, dont la composition ethnique a évolué avec l'immigration ; on y vit mieux depuis que la police y a entrepris un travail de longue haleine, un travail de nettoyage des trafiquants de drogue et d'incitation des riverains à former eux-mêmes des associations pour préserver leur quartier lorsque les policiers seront partis. Les remous *provoqués par la terrible bavure* policière dont a été victime un immigré haïtien au mois d'août ont, tant bien que mal, été surmontés. Dès son arrivée à la tête d'une ville où se parlent plus de deux cents langues, M. Giuliani a refusé de pratiquer une politique identitaire *raciale et demandé que* les mêmes critères soient appliqués à tout le monde : *« J'ai voulu me concentrer sur ce qui unit les gens pour rompre avec la balkanisation »*, explique-t-il. Là aussi, les résultats sont sensibles : les hispaniques, en particulier, donnent aux sondages une opinion plus favorable du maire qu'il y a quatre ans, et une bonne douzaine de notables ou élus lo*caux démocrates noirs – jusqu'à* quarante, affirment certains – ont même décidé de voter, mardi, pour Rudy Giuliani.

L'effet psychologique est tel qu'on en oublierait presque les carences du bilan de ce maire républicain, que son adversaire démocrate, Ruth Messinger, a le plus grand mal à faire entendre : en donnant la priorité à la réforme *des organes d'ordre public*, la police et les pompiers, M. Giuliani a délaissé celle des services sociaux, dont reste tributaire une proportion importante de la population. Les registres de l'aide sociale ont été allégés de 320 000 personnes en quatre ans, mais ils comptent toujours 780 000 bénéficiaires, et la presse se fait régulièrement l'écho de tragédies dues au mauvais fonctionnement des services d'aide à l'enfance.

Plus conservatrice, plus responsable, New York est aussi moins généreuse pour ses pauvres, une critique à laquelle le maire a fini par se montrer réceptif à la fin de la campagne : *« Il y a encore des gens qui se sentent exclus*, a-t-il dit ces derniers jours. *Je tiens à leur dire que je consacrerai les quatre années à venir à tâcher de faire en sorte que chacun ait l'impression de participer à la réussite de cette ville. »*

Sylvie Kauffmann

La manne de Wall Street

L'immobilier, à lui seul, en témoigne : grâce à la bonne santé *de la Bourse de New York* – en dépit de la correction de la semaine dernière – l'argent coule à flots dans certains secteurs de la ville. Wall Street doit verser cette année des primes records, allant jusqu'à 50 % de plus que l'an dernier. Trois cents personnes ont reçu en 1996 des émoluments supérieurs à 3 millions de dollars (17,5 millions de *francs) et les juristes tout juste* sortis de l'université sont embauchés à 150 000 dollars (870 000 francs) par an.

Mais la manne de Wall Street ne profite pas qu'à l'industrie du luxe : la banque d'investissement Goldman Sachs envoie 2 000 de ses employés donner gratuitement des cours d'économie dans les écoles publiques de New York, et les bibliothèques municipales, profitant de donations de plus en plus généreuses, sont saisies d'une fièvre de travaux d'agrandissement et de rénovation. – *(AFP.)*

Un gestionnaire efficace et pragmatique qui supporte mal la contradiction...

NEW YORK
de notre correspondante

Le père de Rudolph Giuliani, cafetier et fils d'immigrés italiens, était un fervent supporter des Yankees, l'équipe de base-ball de Manhattan. Non seulement il le resta lorsqu'il déménagea à Brooklyn, terre de *l'équipe rivale, les Dodgers, mais il lui* arriva même de contraindre son fils à sortir dans le quartier revêtu d'une veste des Yankees, véritable provocation qui valut au gamin quelques généreuses bousculades.

PORTRAIT

Maire d'une ville démocrate, ce républicain qui a servi Ronald Reagan s'avoue fasciné par... les Kennedy.

Les Dodgers sont aujourd'hui exilés à Los Angeles et les Yankees règnent en maîtres sur New York, comme leur maire, Rudy Giuliani, qui a doublement savouré leur triomphe l'an dernier en conduisant à travers Manhattan, sous les acclamations de la foule, l'équipe victorieuse des World Series, le championnat national de base-ball. A cin*quante-trois ans, Rudolph Giuliani se sou*viendra sans doute, mardi, de ces défis d'enfance qui forgent le caractère si, comme le laissent prévoir les sondages, il est réélu maire républicain d'une ville majoritairement démocrate.

Mais les raclées de Brooklyn lui ont aussi appris la souplesse et le pragmatisme. Rudolph Giuliani se démarque très volontiers des positions de son parti : sur l'immigration, dont il s'est fait l'infatigable avocat quand *d'autres républicains* appelaient à la fermeture des frontières, sur le contrôle des armes à feu dont, comme tous les maires des grandes villes, il ne connaît que trop les ravages, sur l'isolationnisme en politique extérieure qui *« infecte »* à ses yeux le discours politique à Washington, ou sur l'avortement pour lequel il prône le droit de choisir. Il a servi dans des administrations républicaines, dont celle de Ronald Reagan, au département de la justice, mais ne cache pas sa fascination pour les Kennedy.

En 1994, à peine maire depuis un an, il fit *sensation en appelant à voter pour le candi*dat démocrate au poste de gouverneur de l'Etat de New York, Mario Cuomo, un homme de gauche, contre le candidat républicain qui fut finalement élu. Et, s'il finit l'an dernier par apporter son soutien à Bob Dole, qui se présentait contre Bill Clinton à l'élection présidentielle, ce ne fut que du bout des lèvres.

UNE INLASSABLE PRÉSENCE

*Comme sa ville, Rudy Giuliani ne dort ja*mais. Ancien procureur général, élevé dans une famille si catholique qu'il a un moment envisagé de devenir prêtre, il compense un manque de charme personnel et un physique assez ingrat par une redoutable efficacité. Un incendie ravage un entrepôt de Queens au milieu de la nuit ? Il y est, vantant devant les caméras la rapidité de l'arrivée des secours. Un immigré haïtien se fait torturer dans un commissariat ? Pressentant le potentiel effet désastreux de la bavure, Rudy Giuliani se précipite à son chevet. Inlassable*ment, il est là, partout à la fois, à répéter que « New York est la ville la plus formidable du monde »*.

Les New-Yorkais semblent aujourd'hui se satisfaire pleinement d'un premier magistrat qui n'est pas un visionnaire mais un excellent gestionnaire. On le trouvera froid, arrogant, voire brutal, mais on votera pour lui. Lorsque le magazine *Vanity Fair*, cet été, a consacré un long article à ce que le tout New York subodorait, à savoir que M. Giuliani ne *vivait pratiquement plus* avec sa deuxième femme, Donna Hanover, une animatrice d'émissions télévisées, et avait une aventure avec sa directrice de la communication, la révélation (dûment démentie) est tombée totalement à plat : la vie privée du maire n'intéresse plus personne à partir du moment où il fait son travail. Consécration, le *New York Times*, qui avait soutenu son adversaire démocrate il y a quatre ans, vient d'appeler *« avec enthousiasme »* à sa réélection.

Très susceptible, Rudolph Giuliani supporte difficilement la contradiction et encore *moins ceux qui lui font de l'ombre. Il entre*tient des relations tendues avec les journalistes, qu'il rembarre régulièrement. Il a poussé son chef de la police, le charismatique William Bratton, à démissionner lorsque les médias se sont mis à lui décerner les lauriers de la baisse de la criminalité en oubliant le maire au passage. C'est sans doute le point faible de M. Giuliani : il ne lui suffit pas de gagner, affirment les politiciens locaux, il faut qu'il écrase son adversaire, comme en *témoigne l'acharnement qu'il* manifeste à l'égard de son challenger actuel, la démocrate Ruth Messinger. Plus qu'une réélection, M. Giuliani, dit-on, voudrait un plébiscite, susceptible de le placer sur une trajectoire politique nationale.

S. K.

Républicains ou démocrates, les « nouveaux » maires réhabilitent les grandes villes américaines

NEW YORK
de notre correspondante

Les élections municipales, qui se déroulent dans 223 villes des Etats-Unis, mardi 4 novembre, devraient mettre en lumière un phénomène nouveau dans un pays dont les métropoles ont été ravagées pendant deux décennies par les conflits raciaux et les récessions : stimulées par la croissance économique et revitalisées par une nouvelle génération de maires, de New York à Los Angeles, les grandes villes américaines sont de retour, accueillant les PME en force, domptant la criminalité et rebâtissant des centres-villes dévastés.

Autant la classe politique fédérale, à Washington, paraît parfois à bout de souffle, autant au niveau local les maires parviennent aujourd'hui à faire preuve d'imagination, de dynamisme et de souplesse – et à se faire réélire confortablement. Ils s'appellent, bien sûr, Rudolph Giuliani à New York, mais aussi Richard Riordan à Los An*geles, Richard Daley à Chicago*, Ed Rendell à Philadelphie, Michael White à Cleveland, Dennis Archer à Detroit, Steven Goldsmith à Indianapolis, Bob Lanier à Houston, Thomas Menino à Boston, Kurt Schmoke à Baltimore ou John Norquist à Milwaukee.

LE TANDEM DU WISCONSIN

Qu'ils soient démocrates ou républicains n'a, à vrai dire, qu'assez peu d'importance : ils appartiennent au courant centriste de l'un ou l'autre parti (dont ils sont d'ailleurs très indépendants) et travaillent généralement en étroite collaboration avec des gouverneurs ou des législatures du *parti opposé dans l'Etat dont ils* dépendent.

John Norquist, par exemple, un démocrate, forme un remarquable tandem avec le gouverneur républicain du Wisconsin, Tommy Thompson, *sur deux questions cruciales* pour l'avenir de la société américaine : la réforme du *welfare* et celle du *« choix scolaire »*, par lequel les familles peuvent bénéficier de bourses publiques pour mettre leurs enfants dans les écoles de leur choix. Ces maires se rencontrent, échangent leurs expériences ; Rudolph Giuliani, par exemple, cite volontiers en exemple son collègue de Chicago pour expliquer la réforme du système scolaire qu'il entend mettre en œuvre. Leurs méthodes remettent en cause trente ans de gestion municipale : réduction de la bureaucratie, ouverture au capital privé, introduction de la concur*rence pour les services municipaux*, réduction des déficits budgétaires, souplesse à l'égard de l'immigration, privatisation de l'aide sociale, renforcement des effectifs de police et îlotage pour réduire la criminalité.

Ces grandes villes ouvrent les bras aux PME qui, souvent créées par des immigrés, font revivre des quartiers désertés. A Los Angeles, Hispaniques, Coréens et Chinois ont installé dans un centre-ville à l'abandon un nombre impressionnant d'ateliers de confection et une plaque tournante de l'importation de jouets. A Detroit, Dennis Archer a patiemment courtisé les milieux d'affaires blancs, qui avaient massivement fui vers les banlieues, pour créer des partenariats avec la Ville et les persuader de réinvestir dans la cité.

DEUXIÈME GÉNÉRATION

Cleveland, une ville autrefois si polluée que le fleuve, un jour, y prit feu, a retrouvé sa fierté. Le centre-ville, où s'élèvent aujourd'hui un stade de base-ball tout neuf et le superbe musée du rock and roll construit par I. M. Pei, est des plus animés ; la valeur de l'immobilier a augmenté de 43 % depuis 1989 et le rythme de création d'emplois a doublé entre 1990 et 1995.

Plusieurs de ces maires – Michael White à Cleveland, Dennis Archer à Detroit, Bill Campbell à Atlanta, Norman Rice à Seattle – sont des Noirs d'une quarantaine d'années, qui ont succédé à une première génération de maires noirs issus du mouvement des droits civiques. Leur mission est différente de celle de leurs aînés : pionniers dans un contexte politique difficile, ceux-ci avaient un pouvoir à établir, qu'ils ont parfois conçu comme une revanche à prendre sur un *establishment* blanc qui les avait si longtemps exclus. Leurs successeurs, plus pragmatiques et représentants des nouvelles classes moyennes noires, ont une attitude plus conciliante et plus ouverte.

S. K.



هكذا من الأصل

Le président chinois n'exclut pas la possibilité d'une « erreur » à Tiananmen

La visite de Jiang Zemin aux Etats-Unis s'est achevée sur une idylle avec les milieux d'affaires

A la veille de son retour à Pékin, le président chinois, Jiang Zemin, a prononcé, samedi 1er novembre, à Harvard, une phrase *ambiguë sur la* répression de Tiananmen de juin 1989 en n'excluant pas que des « erreurs » aient pu être *commises à cette occasion. Si cette question des* droits de l'homme a perturbé sa visite américaine d'une semaine, M. Jiang a réussi à flatter des *milieux industriels* en quête de contrats.

WASHINGTON
de notre correspondant

La visite de Jiang Zemin aux Etats-Unis s'est achevée, dimanche 2 novembre, comme elle avait commencé, par les droits de l'homme et le commerce. Ce double thème aura servi de fil conducteur au périple américain du numéro un chinois. Le président Jiang aurait nettement préféré que le premier reçoive moins de publicité, mais il a toutes les raisons de se féliciter de la volonté, manifestée par ses hôtes, de donner une forte impulsion aux relations commerciales sino-américaines. Avant la dernière étape de son séjour, à Los Angeles, où il a rencontré de nombreux représentants des milieux d'affaires, M. Jiang a effectué deux visites hautement symboliques, l'une à Wall Street, l'autre à l'université Harvard, près de Boston.

D'un côté, le « temple » du capitalisme ; de l'autre, celui de la pensée libérale. Ce choix n'était pas dû au hasard : la photo du président de la République populaire de Chine toujours officiellement communiste sonnant la cloche du New York Stock Exchange – publiée en première page de la presse américaine – constituait une retombée médiatique manifestement recherchée par une diplomatie chinoise soucieuse d'illustrer la relance des réformes économiques adoptées lors du 15e congrès du Parti communiste. Les Américains avaient, d'autre part, tenté de dissuader M. Jiang de se rendre à Harvard, sachant que les protestations contre la situation des droits de l'homme en Chine et au Tibet y prendraient une ampleur particulière, ce qui s'est avéré.

C'est donc en parfaite connaissance de cause que Jiang Zemin a choisi d'affronter une audience critique et, pour la première fois de son séjour, d'apporter une inflexion à l'intransigeance de son discours sur les droits de l'homme. Interrogé à propos de l'envoi de chars pour mater les manifestations de la place Tiananmen, en juin 1989, le président chinois, après s'être livré à une défense et illustration du « dialogue » démocratique pratiqué en Chine à la *« grande satisfaction »* de la population, a fait cette réponse ambiguë : *« Il va sans dire que nous pouvons avoir des défauts, et même faire des erreurs dans* [le cours de] *notre action. Mais nous travaillons d'une manière permanente à améliorer notre travail. »* Et, le lendemain, à Los Angeles, il ajoutait : *« Au XXIe siècle, la Chine sera un pays fort, démocratique et culturellement avancé. »*

Dans quelle mesure la petite phrase de Harvard représente-t-elle une réelle ouverture ? Sans aller jusqu'à prononcer un *mea culpa*, il est vraisemblable que M. Jiang a voulu atténuer l'impression négative laissée par un discours jusque-là sans concession sur les libertés, lequel nuit à l'évolution pragmatique de la politique chinoise de Washington.

CAMOUFLET DE NEW YORK

Au cours de sa visite, le président Jiang s'est livré à des commentaires *« absurdes et insultants qui compliquent la tâche de M. Clinton pour bâtir un consensus national, afin de poursuivre la politique d'engagement avec la Chine »*, a souligné Winston Lord, ancien secrétaire d'Etat adjoint pour les affaires asiatiques. Le compromis américano-chinois sur le nucléaire doit passer l'épreuve d'un Congrès qui reste profondément sceptique s'agissant des promesses de Pékin de cesser toute coopération nucléaire avec l'Iran et le Pakistan. L'administration n'a pas démenti les informations récemment publiées par le *Washington Times*, selon lesquelles des techniciens chinois ont achevé, en juin, la construction d'une usine d'armements chimiques en Iran.

Les chefs de file du Sénat et de la Chambre des représentants, républicains et démocrates confondus, ont nettement marqué leur désaveu s'agissant des atteintes aux droits de l'homme en Chine, et le président Jiang a essuyé un véritable camouflet quand le maire et le gouverneur de New York, Rudolph Giuliani et George Pataki, ont fait savoir qu'ils étaient *« trop occupés »* pour recevoir l'hôte des Etats-Unis.

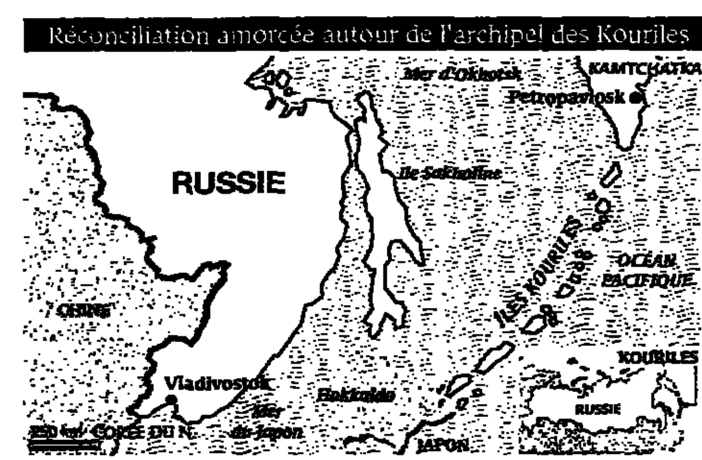
Jiang Zemin a cependant trouvé des auditoires mieux disposés à son égard, par exemple à l'occasion d'un déjeuner regroupant des partisans du rapprochement sino-américain : *« Comme le président Nixon est allé en Chine pour représenter les intérêts américains, vous êtes ici pour représenter les intérêts de la Chine »*, lui a notamment dit l'ancien secrétaire d'Etat Henry Kissinger. Les chefs d'entreprise se sont bousculés pour assister aux différentes manifestations organisées en l'honneur de M. Jiang, lequel a effectué plusieurs visites d'entreprises de haute technologie, comme IBM, AT&T ou General Motors-Hughes Electronics.

Alors que le rythme des investissements américains en Chine a tendance à marquer le pas, en raison du poids des contraintes administratives, les dirigeants chinois ont fait connaître leur intention de baisser les tarifs douaniers frappant les marchandises importées, de 23 % à 17 %, voire même jusqu'à 10 % d'ici à 2005. De telles concessions ont pour but d'acccélérer les négociations devant permettre à la Chine d'intégrer l'Organisation mondiale du commerce (OMC), une perspective qu'approuvent à la fois les milieux d'affaires et l'administration Clinton.

Laurent Zecchini

Moscou et Tokyo veulent signer un traité de paix

Le sommet russo-japonais a été marqué par l'engagement de Boris Eltsine à régler la question des Kouriles d'ici à l'an 2000



KRASNOÏARSK
de notre envoyée spéciale

Lors du premier « sommet informel » de l'histoire des relations russo-japonaises, qui s'est tenu samedi 1er et dimanche 2 novembre à Krasnoïarsk en Sibérie, le président russe, Boris Eltsine, et le premier ministre japonais, Ryutaro Hashimoto, ont annoncé qu'ils étaient tombés d'accord pour *« déployer tous leurs efforts en vue de signer un traité de paix avant l'an 2000, sur la base de la déclaration de Tokyo* [de 1993] ». C'est-à-dire pour trouver une solution à la question des Kouriles, archipel annexé par l'armée rouge lors de la deuxième guerre mondiale.

Jusqu'ici, Boris Eltsine déclarait que ce sujet, trop sensible, devait être traité *« par les générations futures »*. Avouant implicitement avoir fait une concession à Krasnoïarsk, le président russe a jugé qu'il allait être *« critiqué »* en Russie, tout en affirmant que M. Hashimoto le serait aussi chez lui.

Les Russes, qui attendent avec *impatience des capitaux pour développer* leurs immenses richesses sibériennes, espéraient beaucoup de ce sommet. Sergueï Iastrjembski, le porte-parole de Boris Eltsine, voulait que cette rencontre soit aussi *« décisive »* pour la Russie et le Japon, qui n'ont pas signé de traité de paix depuis 1945, que le fut pour les peuples allemand et français le sommet de Gaulle-Adenauer de 1958 (le 14 septembre, à Colombey-les-Deux-Eglises). Mais M. Iastrjembski ajoutait, en toute honnêteté, que la rencontre, organisée dans une résidence sous les pins au bord du fleuve Enisseï, était *« condamnée au succès »*, en raison du grand nombre de journalistes présents (près de 300, dont 200 Japonais). Ce fut donc un succès.

Pour l'assurer, Boris Eltsine n'a pas pu faire moins que de s'engager à *« déployer des efforts »*, durant les trois années qui lui restent légalement à passer au Kremlin, pour résoudre le problème des Kouriles. A-t-il fait d'autres promesses secrètes ? Ce n'est pas exclu. Durant une brève conférence de presse commune en plein air à l'issue du sommet, Boris Eltsine a brusquement demandé à son porte-parole s'il *« était possible de rendre public le document »* russe préparé dans la nuit en prévision de la discussion du volet politique de la rencontre, abordé en dernier. *« Nous réfléchirons »*, a répondu l'interpellé, pour enterrer discrètement ce qui prenait des allures de « gaffe ».

UN ACCORD ÉCONOMIQUE

Malgré l'intérêt russe pour les capitaux nippons, c'est le premier ministre japonais qui, énonçant en juillet son programme diplomatique *« eurasien »*, avait ouvert la voie à ce sommet *« sans cravate »* de Krasnoïarsk, tenu à son initiative. Appelant à résoudre sans délai le problème des *« territoires du Nord »* – appellation japonaise des Kouriles – pour qu'il n'y ait *« ni vainqueur ni vaincu »*, il avait alors renoncé à lier politique et économie dans ses relations avec Moscou.

Plutôt que de s'apesentir sur la question des Kouriles, M. Iastrjembski, porte-parole officiel et conseiller diplomatique « informel » du président russe, s'est attardé sur le succès du volet économique. Pourtant ces discussions n'ont abouti qu'à un accord-cadre général alors que M. Eltsine avait amené une liste de quarante-trois projets précis à mener en commun.

Cet accord économique, baptisé « plan Hashimoto-Eltsine » (pour les Japonais) et « Eltsine-Hashimoto » (pour les Russes), développe *en réalité* un *« plan Hashimoto »* tout court, lancé par ce dernier en 1995 quand il était encore ministre, pour favoriser les implantations japonaises dans plusieurs régions russes, notamment de Sibérie. Aujourd'hui, ce plan définit six domaines de coopération : investissements ; intégration de la Russie dans le système mondial (mais M. Hashimoto a éludé la question *de l'adhésion de Moscou au G 8* économique, la renvoyant au président actuel de ce forum, Tony Blair) ; l'aide aux réformes russes ; la formation (mille cinq cents étudiants et stagiaires russes sont attendus au Japon) ; le *« dialogue »* énergétique ; et l'utilisation civile de l'atome.

Une aide japonaise à la conversion des industries militaires *russes, souhaitée par Moscou*, n'a pas été retenue. Quant à la coopération nucléaire, elle est vue différemment des deux côtés : le Kremlin parle d'une mise au point en commun des réacteurs de nouvelle génération (BN 800), alors que le porte-parole du ministère japonais des affaires étrangères a souligné l'engagement de M. Eltsine à signer une convention interdisant l'immersion en mer des déchets... Quant au *« dialogue »* énergétique, prioritaire des deux côtés, il ne semble pas avoir avancé sur des projets précis.

Les deux dirigeants ont aussi décidé d'*« essayer de conclure à la fin de l'année »* les négociations, en cours depuis plus de deux ans et servant de test diplomatique, sur les droits de pêche japonais autour des Kouriles. M. Eltsine a confirmé son soutien à l'entrée du Japon au Conseil de sécurité (alors que la Chine s'y oppose). M. Hashimoto a confirmé le sien, en retour, à l'entrée de la Russie dans le Forum de la Coopération économique Asie-Pacifique (APEC). Une coopération militaire sous forme d'exercices navals dans le domaine *« humanitaire »* a aussi été envisagée.

Enfin, un deuxième sommet, toujours « sans cravate », est prévu à la mi-avril au Japon, où Boris Eltsine est attendu cette fois-ci avec toute sa famille y compris ses cinq petits-enfants... Des deux côtés, on a en effet souligné que le *« but principal du sommet »* était que les deux dirigeants parviennent à établir une *« relation de confiance et d'amitié »*. Ce but est officiellement réalisé : Boris Eltsine a solennellement annoncé que lui et son *« ami Ryutaro »* se tutoyaient désormais, avant d'embrasser vigoureusement le premier ministre japonais devant les caméras.

Selon le porte-parole de la diplomatie japonaise, les résultats du sommet ont été *« excellents, de loin les meilleurs de nos récents contacts »*. Mais, a-t-il ajouté, il faut encore *« attendre et voir »* avant de parler d'un *« tournant radical »* qui ouvrirait la voie, *« si nous pouvions conclure »* un accord de paix, à *« un décollage économique »* en Sibérie et à un *« changement énorme sur la scène mondiale, nous permettant de coopérer comme des alliés naturels »*.

Sophie Shihab

Campagne en Italie en faveur des anciens dirigeants de Lotta continua

ROME
de notre correspondant

Cent soixante mille signatures en faveur de la libération d'Adriano Sofri, Giorgio Pietrostefani et Ovidio Bompressi ont été remises, jeudi 30 octobre, au président de la République Oscar Luigi Scalfaro. Pendant une heure, le chef de l'Etat a écouté avec compréhension les arguments de la délégation du comité de soutien aux trois anciens dirigeants du mouvement gauchiste Lotta continua, composée notamment de l'écrivain Antonio Tabucchi et de l'historien Carlo Ginzburg.

Le président a même encouragé les porteurs de la pétition à poursuivre leur campagne, mais la décision de M. Scalfaro avait déjà été prise il y a deux semaines. Dans une lettre adressée, vendredi 24 octobre, aux présidents de la Chambre des députés et du Sénat, il avait expliqué qu'il ne pouvait accorder la grâce aux trois détenus *« si peu de temps après la condamnation définitive »*, car cela constituerait un quatrième degré de juridiction qui n'existe pas dans la Constitution, ainsi qu'une *« violation grave du principe d'égalité »* devant la loi.

Le chef de l'Etat renvoyait donc au Parlement le soin de se prononcer sur cette *« douloureuse affaire »* en promulguant une loi qui passerait l'éponge sur tout ou partie des faits commis lors de la période dite *« des années de plomb »*, celles de la stratégie de la tension. Vingt-cinq ans après les faits, au terme de six procès, les trois militants gauchistes avaient finalement été condamnés, le 22 janvier, à une peine de vingt-cinq ans de réclusion criminelle par la Cour de cassation pour le meurtre d'un commissaire de police, Luigi Calabresi, abattu de deux coups de feu, le 17 mai 1972 à Milan. Ce policier, cible des mouvements contestataires en raison de ses fonctions dans la répression antigauchiste, était accusé d'être responsable de la mort, le 15 décembre 1969, d'un militant anarchiste, Guiseppe Pinelli, « tombé » du quatrième étage de locaux de la police lors d'un interrogatoire.

Seize ans après l'assassinat du commissaire, un repenti, Leonardo Marino, a accusé ses anciens camarades d'être les auteurs du crime. Arrêtés en juillet 1988, les trois hommes ont toujours nié ces accusations tardives. Ils furent condamnés le 2 mai 1990 à vingt-deux ans d'emprisonnement. La sentence fut cassée en octobre 1992. Commença alors un long périple judiciaire aboutissant à la condamnation définitive de janvier.

Adriano Sofri et Ovidio Bompressi se sont constitués prisonniers deux jours après que l'arrêt fut rendu, tandis que Giorgio Pietrostefani, qui à l'époque vivait en France, a rejoint lui aussi la prison de Pise le 29 janvier. Depuis, les trois hommes attendent qu'une décision soit prise. Ils espéraient la grâce présidentielle bien que ne l'ayant jamais demandée, puisque cela aurait été reconnaître d'une certaine manière leur culpabilité. Leur sort dépend des parlementaires ou d'une révision du procès. Un recours doit être déposé dans le courant du mois de novembre. Dans les deux cas, la procédure est longue. Les trois prisonniers, qui ont déjà fait une grève de la faim, en ont commencé une deuxième à partir du 18 octobre par solidarité avec les détenus de la prison romaine de Rebibbia qui protestent contre leurs conditions carcérales.

SOUTIEN DE DARIO FO

Adriano Sofri et ses deux compagnons veulent avant tout une révision du procès et l'absolution. Pour cela, ils ont annoncé qu'ils iraient jusqu'au bout. Leur combat provoque beaucoup d'émotion dans les milieux intellectuels et de gauche. Daniel Cohn-Bendit compare leur cas à celui de Sacco et Vanzetti et estime que leur condamnation est *« une condamnation à mort indirecte »*. De nombreuses voix s'élèvent pour que la liberté soit rendue à ces hommes, devenus entre temps des citoyens rangés. Dario Fo, le lauréat du prix Nobel de littérature 1997, a décidé de mettre l'argent de sa distinction au service de cette cause. Il ferraille avec les magistrats de Milan sur le bien-fondé de la sentence. Un projet de loi a été déposé au Sénat afin de faire bénéficier les trois anciens militants d'une liberté conditionnelle.

Michel Bôle-Richard

هكذا من الاهل

Les législatives en Jordanie se déroulent dans un climat d'hostilité à Israël

Dix partis, dont le plus représentatif, le Front d'action islamique, boycottent les élections du mardi 4 novembre pour protester contre la normalisation avec Jérusalem et la « dérive de la démocratie ». Ce scrutin est le premier depuis la signature du traité de paix d'octobre 1994

Cinq cent quatre-vingt-un candidats se disputent, mardi 4 novembre, les 80 sièges de la Chambre des députés en Jordanie, malgré un appel des islamistes au boycottage de ces troisièmes élections législatives au suffrage universel. Le Parlement jordanien compte également un Sénat formé de 40 membres nommés par le roi. Le scrutin, le premier depuis la signature du traité de paix israélo-jordanien en octobre 1994, se déroule selon le suffrage uninominal à un tour, qui a remplacé, en 1993, le scrutin de liste. Un grand nombre de candidats se présentent sur la base de leurs liens tribaux. La Jordanie compte 4,2 millions d'habitants, dont 1 890 030 électeurs inscrits. La confrérie des Frères musulmans – dont l'émanation politique est le Front d'action islamique – boycotte le scrutin pour protester contre ce qu'elle considère comme une alliance contre nature avec Israël. Elle comptait seize députés dans le Parlement sortant. Malgré la consigne de boycottage, douze islamistes sont en lice. Dix-sept femmes sont candidates, dont huit à Amman.

AMMAN
de notre envoyée spéciale

Membre du bureau exécutif des Frères musulmans jordaniens, Jamil Abou Bakr n'y va pas par quatre chemins : *« Le traité de paix jordano-israélien doit être abrogé. Ce document est devenu la référence de l'ensemble de la politique extérieure et intérieure de la Jordanie. »* Si l'on y ajoute *« la formidable régression de la démocratie, l'extension de la corruption et le dysfonctionnement administratif »*, alors on comprend pourquoi les Frères musulmans et d'autres forces politiques boycottent les législatives du mardi 4 novembre, ajoute-t-il, avant de préciser : *« Si nous étions dans une démocratie avancée, nous n'aurions évidemment jamais songé à nous retirer (...). Mais ici les lois visent à faire de la majorité* [actuelle] *une éternelle majorité et de la minorité, une minorité tout aussi éternelle. »*

« Oui la démocratie marche à reculons, confirme une personnalité proche du pouvoir. *La presse est sous contrôle. L'information officielle est à nouveau sélective et apologétique. Certaines personnes sont harcelées. La police a encerclé le campus de l'université d'Amman pour empêcher une manifestation d'étudiants, qui réclamaient le droit à se constituer en union. » « Mais la vraie raison du boycottage des islamistes*, ajoute cette source, *est la pression de la base »*, qui en a assez de ce qu'elle considère comme une dérive proisraélienne. Les proches du palais admettent néanmoins que le traité de paix israélo-jordanien fut un pari hasardeux, dont la Jordanie n'a tiré aucun profit.

Singulière Jordanie, où l'opposition, comme la majorité, critiquent – haut et fort pour les premiers, en privé pour les seconds – la politique et la diplomatie officielles. Si le traité de paix conclu en octobre 1994 avec l'Etat juif a, dans un premier temps, divisé les Jordaniens, aujourd'hui il fait la quasi-unanimité contre lui.

On aurait pu imaginer que la popularité du roi Hussein atteindrait des sommets, après qu'il eut obtenu la libération par Israël d'une soixantaine de prisonniers palestiniens et jordaniens. C'était, pour Israël, une manière de se racheter, après un attentat manqué contre Khaled Mechaal, un responsable du Mouvement de la résistance islamique palestinien, Hamas, le 25 septembre, au cœur d'Amman. Mais tout le monde pense ici que le roi, qui a vu dans l'« affaire Mechaal » un poignard qu'Israël lui plantait dans le dos – *« J'ai été trahi par le premier ministre israélien, Benyamin Nétanyahou »*, a-t-il dit au *Washington Post* –, aurait pu mieux monnayer le renvoi chez eux des huit agents du Mossad (services secrets israéliens) impliqués dans la tentative de meurtre.

Les Jordaniens ont le sentiment d'avoir été floués. On leur a dit que le traité de paix amènerait la prospérité. Ils n'en ont pas vu le début du commencement. On leur a dit que ce traité était *« un pas vers une paix globale »*, c'est-à-dire incluant les Palestiniens, la Syrie et le Liban, rappelle Ahmad Obeidat, ancien chef des services de renseignement, ancien premier ministre, ancien ministre de l'intérieur, ancien sénateur ; or non seulement il n'en est rien, relève-t-il, mais l'« affaire Mechaal » a achevé de convaincre les gens qu'Israël *« non seulement menace la stabilité interne de la Jordanie, mais que* [leur] *pays lui est ouvert pour comploter contre les Etats arabes voisins »*.

« Chacun sait, ajoute M. Obeidat, *que le gouvernement et le Parlement ne peuvent pas abroger le traité, mais pourquoi faut-il qu'ils aillent plus loin ? Pourquoi n'arrêtent-ils pas la normalisation* [avec l'Etat d'Israël] ? *Pourquoi interdit-on tout mouvement populaire qui réclame l'arrêt de cette normalisation ? »*

LE SORT DES RÉFUGIÉS

En la matière, les comportements officiels sont incohérents. Khalil Hadadine, un chrétien candidat aux législatives, s'est vu interdire de brandir des slogans réclamant le boycottage des produits israéliens. Mais le quotidien *El Destour* a publié de très larges extraits de la plate-forme de réformes adoptée par les partis – dont les islamistes, qui sont la seule force représentative à l'échelle nationale – qui boycottent les législatives. Or ce document réclame l'abrogation du traité de paix israélo-jordanien.

Tout aussi paradoxalement, des ténors de l'opposition, tels Leith Chbeilat, qui réclame une vraie *« monarchie constitutionnelle »* en lieu et place du *« paternalisme »* du roi, et Toujane Fayçal, la seule femme du Parlement sortant, ne sont pas directement inquiétés. En revanche, affirment-ils, ce sont leurs sympathisants qui sont harcelés et les journaux soumis à de fortes pressions pour faire l'impasse sur eux.

Sautant à pieds joints par-dessus le Parlement, le gouvernement a fait adopter en mai une loi très restrictive sur la presse, qui a abouti à la fermeture de plusieurs hebdomadaires pour insuffisance de capital. Mais, surtout, cette législation donne libre cours à la répression arbitraire sous prétexte d'atteinte à la sécurité, un concept aux contours pour le moins flous.

Quant à la loi électorale, supposée être provisoire lorsqu'elle a été adoptée par décret gouvernemental en 1993, elle est toujours en vigueur quatre années plus tard. Introduisant le scrutin uninominal à un tour, elle favorise les allégeances tribales et familiales aux dépens des sympathies partisanes, dans une société où les partis politiques n'ont été autorisés qu'en 1992.

Alors, que veut le gouvernement, ou plutôt le roi, que nul ne critique – il est *« inattaquable et non responsable »* selon la Constitution –, dont l'autorité n'est pas contestée, mais dont chacun est convaincu qu'il ne saurait ignorer ce qui se passe ? Nombreux sont ceux qui pensent que le souverain estimait pouvoir compter sur Israël pour assurer la sécurité et la stabilité de la Jordanie. Nombreux aussi sont ceux qui se demandent si l'objectif n'est pas de mettre au pas le pays, dans la perspective de décisions impopulaires qui concerneraient, notamment, le sort des réfugiés palestiniens en Jordanie, lorsque sera discuté le statut définitif de la Cisjordanie et de Gaza.

« Nous refusons l'implantation des Palestiniens en Jordanie parce que cela signifierait le renoncement à la Palestine », avertit M. Abou Bakr. L'*« implantation »* ici est entendue comme l'installation forcée et non librement consentie de ces derniers et sans la consultation des Transjordaniens. La réduction drastique du budget de l'Unrwa, l'agence de l'ONU chargée de l'aide aux réfugiés palestiniens, et le fait que les pays donateurs consacrent des centaines de millions de dollars à l'amélioration des conditions de vie dans les camps de réfugiés palestiniens sont interprétés comme des signes allant dans ce sens.

Mouna Naïm

Le seul Etat ayant accordé des passeports aux Palestiniens

De tous les pays d'accueil des réfugiés palestiniens, depuis la création de l'Etat d'Israël en 1948 – et jusqu'en 1990 avec le retour de quelque trois cent mille Jordaniens/Palestiniens expulsés du Koweït –, la Jordanie est celui qui en a accueilli le plus grand nombre : selon les sources, ils constituent aujourd'hui entre 40 % et 60 % de la population du royaume. La Jordanie est aussi le seul Etat d'accueil qui a accordé aux réfugiés palestiniens le passeport du pays.

Leur *« discours identitaire »*, souligne Bassma Kodmani-Darwich dans son ouvrage *La Diaspora palestinienne* (PUF, 1997), va de l'*« identification totale »* à l'*« affirmation agressive de l'identité palestinienne »*, en fonction de la conjoncture et aussi de leur situation économique et sociale, les classes aisées étant bien intégrées. Près d'un million et demi d'entre eux émargent à l'Unrwa, l'agence de l'ONU chargée de l'aide aux réfugiés, selon la même source. Plus de 20 % de ces derniers vivent encore dans des camps.

Toujane Fayçal, une candidate au franc-parler qui dérange

AMMAN
de notre envoyée spéciale

Toujane Fayçal est la seule femme du Parlement jordanien sortant. Ancienne journaliste de la télévision, la cinquantaine élégante, elle confond, dans un même souffle furibond, le gouvernement, l'administration, la prévarication, la corruption, la censure, le traité de paix israélo-jordanien. Rien ou presque n'échappe à son réquisitoire. Et elle prévient : si rien n'est fait pour redresser les déviations, alors *« la tempête risque de se lever »*.

PORTRAIT

Elle met en garde contre l'émergence de « cellules » de jeunes tentés par la violence

Les jeunes ont tellement désespéré de l'avenir, affirme-t-elle, que l'on assiste à l'émergence *« de cellules pareilles à ce que l'on a vu apparaître en Egypte et en Algérie »*, c'est-à-dire qui sont tentées par la violence. Ces *« cellules »* sont *« repliées sur un fondamentalisme aveugle »*, ajoute Mme Fayçal, qui estime que, malgré leur petit nombre, ces groupes peuvent mettre le feu aux poudres. D'autre part, *« certains* (qu'elle ne nomme pas) *entretiennent des milices armées sous différents prétextes, telle la sécurité... Nous entendons aussi certains jeunes dire qu'ils vont adhérer à tel ou tel parti qui a promis de les armer »*, affirme-t-elle.

Les Jordaniens sont certes *« pacifistes »* mais, avec la crise actuelle, *« qui garantit qu'en cas d'étincelle »* les choses ne s'aggraveront pas, interroge la députée sortante. Elle se dit convaincue que ce genre d'informations ne parvient pas au roi, parce que les services de renseignement ne sont pas, selon elle, à la hauteur. Mme Fayçal, qui a un sens aigu de la dramatisation, met en garde contre une possible évolution *« à la libanaise »* de la situation, ce qui fait sourire certains, même s'ils n'excluent pas que des individus soient tentés par la violence.

Il faut l'entendre dénoncer la falsification des cartes électorales, les manœuvres officielles qui visent à manipuler le Parlement ! Ce à quoi nous assistons aujourd'hui, dit-elle, c'est à la démonstration flagrante que la démocratie s'est si bien ancrée dans les esprits que ceux qui sont aujourd'hui au gouvernement ont peur. *« Ceux qui ont volé l'argent du peuple, qui l'ont trompé et trahi, craignent son jugement. Ils ont peur de perdre leurs privilèges illégitimes et de devoir rendre des comptes. »*

INDÉPENDANTE

Elle qui, en 1989, a été accusée d'apostasie et d'athéisme par certains islamistes, et qui a eu droit à des menaces et des insultes, estime qu'aucun courant ne doit être exclu du processus démocratique. *« Il faut*, dit-elle, *que la part des islamistes soit reconnue, et ils représentent près de 20 % de la scène* [politique]. *»* Les islamistes, pense-t-elle, ont eu raison de boycotter les élections, parce qu'ils n'auraient pas pu faire parvenir au Parlement le nombre de députés auxquels ils peuvent prétendre.

Le problème avec Mme Fayçal, disent certains, est qu'elle se borne à critiquer ; en quatre années de vie parlementaire, elle n'aurait pas fait grand-chose. Mme Fayçal est aujourd'hui candidate indépendante pour l'un des trois sièges réservés à la minorité circassienne.

M. Na.

M. Arafat : la rencontre de Washington serait « une perte de temps »

JÉRUSALEM. Contrainte par une forte pression américaine de participer à une nouvelle rencontre, lundi 3 novembre à Washington, avec une délégation israélienne conduite par David Lévy, l'Autorité palestinienne, estimant que le ministre israélien des affaires étrangères, n'a rien de neuf à proposer, a décidé de limiter sa délégation à trois personnes seulement. Après avoir indiqué, dimanche, que cette nouvelle rencontre convoquée depuis un mois par les Américains pour essayer de sauver la conférence économique israélo-arabe de novembre au Qatar – menacée de boycottage par de nombreux pays arabes – serait *« une perte de temps »*, Yasser Arafat a interdit aux présidents des *sous-comités techniques* concernant les accords déjà conclus mais non mis en œuvre par Israël, de faire partie du voyage.

Les Palestiniens soupçonnent Israël – qui, lui, a envoyé, dimanche, ses *« techniciens »* avec M. Lévy – de vouloir *« une nouvelle fois agiter la carotte technique »* sans s'engager sur l'essence même des accords : les retraits militaires israéliens prévus des territoires occupés et l'arrêt de la colonisation. – *(Corresp.)*

Violences entre musulmans au Pakistan

KARACHI. Des centaines d'étudiants ont attaqué des boutiques et incendié des véhicules, dimanche 2 novembre, à Karachi, au Pakistan, en signe de protestation contre l'assassinat, dans cette ville, de trois personnalités religieuses sunnites. Les victimes étaient des figures de la *madrassa* (école coranique) de Binouri Town, cheikh Habibullah, le mufti Samiullah et Mohammad Tahir. Selon la police, cet attentat pourrait être *une action de représaille* après l'assassinat, mercredi 29 octobre, d'un enseignant chiite, Syed Shamim Hasan Kazmi. Le Pakistan est actuellement secoué par une vague de violence opposant extrémistes sunnites et chiites. – *(AFP.)*

La Grèce accueille les dirigeants des pays balkaniques

HÉRAKLION. Les dirigeants de l'ensemble des pays balkaniques (Grèce, Turquie, Bosnie, Albanie, Roumanie, Yougoslavie, Bulgarie et Macédoine) sont réunis les 3 et 4 novembre à Héraklion, en Crète. Le *premier ministre turc, Mesut Yilmaz, qui est le premier* dirigeant d'Ankara reçu en Grèce depuis 1988, devait rencontrer, lundi, son homologue grec Costas Simitis. La tension a de nouveau monté entre les deux pays ces dernières semaines, au sujet de Chypre et de la mer Egée.

D'autres rencontres bilatérales sont très attendues, notamment celle du premier ministre albanais Fatos Nano avec le président yougoslave Slobodan Milosevic. *Elle a été préparée, dimanche*, par Costas Simitis, qui s'est entretenu successivement avec les deux hommes de la question qui les oppose : celle de la situation des Albanais de la province du Kosovo, en Serbie. – *(AFP.)*

EUROPE

■ **CHYPRE : des militaires chypriotes turcs et grecs ont échangé** *des coups de feu, dimanche soir 2 novembre, de part et d'autre de la « ligne verte »* qui divise en deux la capitale de l'île, Nicosie, a annoncé, lundi, une source militaire turque, précisant qu'il n'y avait pas eu de victimes dans son camp. Cet incident intervient tandis que des forces aéronavales turques et grecques procèdent depuis la fin de la semaine dernière à des manœuvres à proximité de Chypre. – *(AFP.)*

■ ***SERBIE : Vuk Draskovic sera une nouvelle fois candidat à*** **l'élection présidentielle** du 7 décembre. Lors du scrutin du 21 septembre, qui avait dû être annulé faute de participation suffisante, le chef du Mouvement du renouveau serbe (SPO, opposition nationaliste) était arrivé en troisième position, loin derrière le leader de l'extrême droite Vojislav Seselj et Zoran Lilic, le candidat que soutenait Slobodan Milosevic. – *(AFP.)*

■ ***RÉPUBLIQUE TCHÈQUE : le président tchèque Vaclav Havel,*** opéré en décembre 1996 d'une tumeur maligne au poumon, a été hospitalisé, dimanche 2 novembre, avec une pneumonie. Il restera *« au moins une semaine »* à l'hôpital et devra se soigner encore *« pendant plusieurs semaines »* à domicile, a indiqué à la télévision le chef du conseil médical chargé de la santé du chef de l'Etat. – *(AFP.)*

■ **RUSSIE : le Fonds monétaire international a suspendu** le versement *à la Russie d'une tranche mensuelle de 700 millions de dol*lars (près de 4 milliards de francs) faisant partie d'un prêt de 10 milliards de dollars accordés à la Russie au printemps 1996. Cette décision annoncée, vendredi 31 octobre, par le premier vice-premier ministre Anatoli Tchoubaïs, est due aux mauvaises rentrées fiscales au premier semestre. – *(Corresp.)*

MAGHREB

■ **ALGÉRIE : le gouvernement a adressé, dimanche 2 novembre, un rappel** à l'ordre à l'opposition qui a décidé de boycotter les conseils issus des élections locales du 23 octobre. Dans un communiqué, le ministère de l'intérieur a rappelé que les manifestations publiques étaient, soumises à une autorisation préalable de la part des autorités compétentes. Des milliers de personnes, toutes tendances politiques confondues, avaient manifesté, lundi et jeudi, à Alger pour exiger du gouvernement qu'il leur *« rende leurs bulletins de vote volés »*. – *(Reuter.)*

AFRIQUE

■ **CAMEROUN : l'opposition a appelé** à une *« journée de deuil national »*, lundi 3 novembre, pour protester contre la prestation de serment du président Paul Biya, au pouvoir depuis quinze ans et réélu le 12 octobre pour un mandat de sept ans, avec 92,54 % des suffrages. Les partis d'opposition qui avaient boycotté le scrutin ont dénoncé une *« mascarade électorale »*. – *(AFP.)*

L'Europe centrale et orientale sur la voie du redressement économique

LONDRES. L'Europe centrale et orientale devrait connaître en 1997 sa première année de croissance économique globale, selon un rapport de la Banque européenne de reconstruction et de développement (BERD), publié lundi 3 novembre à Londres. La progression du produit intérieur brut (PIB) de l'ensemble de la zone (Europe centrale et orientale, ainsi que l'ex-URSS) devrait s'établir à + 1,7 % en 1997 et + 3,5 % pour 1998. La BERD note qu'en 1997 des progrès *« impressionnants »* ont été réalisés en Azerbaïdjan, en Bulgarie, en Géorgie et en Roumanie. En revanche, la Biélorussie, la Slovaquie et l'Ouzbekistan ont fait *« marche arrière »*, tandis que l'Ukraine s'est arrêtée sur la voie des réformes.

Le tableau n'est toutefois pas excessivement optimiste : près de la moitié des pays de la région connaissent des déficits inquiétants de leur balance des paiements, et l'inflation s'accélère dans certains pays comme la Roumanie. Les inégalités et la pauvreté ont augmenté très fortement dans les pays de la CEI (ex-URSS). – *(AFP.)*

L'Irak campe sur son refus d'autoriser les experts américains de l'ONU à travailler

La commission chargée de désarmer Bagdad a été empêchée, lundi, de reprendre ses inspections

L'Irak a interdit, lundi 3 novembre, aux membres américains de la Commission de l'ONU chargée de son désarmement (Unscom) d'entrer dans un site d'inspection, forçant l'ensemble des équipes à se replier sur leur quartier général. La veille, trois inspecteurs américains en provenance de Bahreïn avaient été refoulés. Bagdad a sommé les Américains travaillant au sein de l'Unscom de quitter le pays au plus tard le 5 novembre.

L'IRAK a empêché, lundi 3 novembre, des experts américains de participer à une inspection de la Commission spéciale de l'ONU chargée de son désarmement (Unscom), qui a suspendu ses opérations, a annoncé la commission.

Les responsables irakiens ont informé le chef d'une mission d'inspection balistique, à son arrivée sur un site, lundi matin, que *« les experts américains étaient interdits d'entrée »*, a déclaré Nils Carlstrom, directeur du centre de surveillance et de vérification de l'Unscom à Bagdad. L'inspection a été annulée, et l'Unscom a également suspendu deux autres missions d'inspection prévues, a précisé M. Carlstrom. Dimanche, les autorités irakiennes avaient déjà refoulé trois inspecteurs américains qui arrivaient en avion de Bahreïn.

« L'Unscom, les équipes d'inspection et les groupes de surveillance qui en dépendent peuvent reprendre leurs activités sans la participation des Américains », avait prévenu Mohamad Saïd El Sahhaf, le ministre irakien des affaires étrangères, selon lequel Bagdad a *« des preuves irréfutables »* que les experts américains *« profitaient de leur travail à l'Unscom pour exécuter un complot américain hostile à l'Irak et pour provoquer des crises et des tensions »* entre l'ONU et Bagdad.

UNE MISSION DIPLOMATIQUE

Aux Etats-Unis, plusieurs responsables du Congrès avaient réclamé, dimanche, une action militaire contre Bagdad. *« Nous devons prendre toutes les mesures nécessaires pour faire appliquer les règlements »*, a déclaré le *speaker* républicain de la Chambre des représentants, Newt Gingrich, qui a précisé à la chaîne de télévision NBC qu'il entendait par là une action militaire. *« La seule chose qu'il* [le président irakien] *semble comprendre est l'action »*, a renchéri le responsable de la minorité démocrate à la Chambre des représentants, Richard Gephardt. Le responsable de la majorité républicaine au Sénat, Trent Lott, est allé dans le même sens : *« Je suppose que quelque chose devra être fait relativement tôt »*, a-t-il dit.

Mais le porte-parole de la Maison Blanche, Barry Toiv, s'était borné à constater que *« l'Irak continue de montrer un mépris flagrant pour le Conseil de sécurité de l'ONU »*. Celui-ci *« continue d'examiner ses options »*, a ajouté M. Toiv.

Kofi Annan, le secrétaire général des Nations unies, a décidé, selon un porte-parole de l'ONU, Fred Eckhard, d'envoyer, lundi, une mission à Bagdad pour informer les autorités irakiennes que la fermeté manifestée par le Conseil de sécurité n'était *« pas négociable »*. *« Le secrétaire général est très inquiet des conséquences potentiellement graves de la décision du gouvernement irakien* [...] *concernant la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité exigeant l'élimination des armes de destruction massive »*, a explique M. Erkhard.

La mission fera part au président irakien, Saddam Hussein, de l'*« unanimité »* des quinze membres du Conseil quant à la nécessité de cesser les menaces contre les inspecteurs américains de l'Unscom et de garantir une liberté d'action totale à cette commission, ont expliqué des diplomates occidentaux. *« L'idée est de confirmer que l'Irak doit respecter les résolutions de l'ONU »*, a déclaré un diplomate.

La mission comprendra l'Algérien Lakhdar Brahimi, envoyé spécial de Kofi Annan en Afghanistan, l'Argentin Emilio Cardenas, ancien émissaire des Nations unies, et Jan Eliasson, ancien ambassadeur de Suède auprès de l'organisation internationale. Le Russe Yuli Vorontsov avait été initialement pressenti, *mais M.* Annan a finalement décidé qu'il ne serait pas approprié d'envoyer en Irak le représentant d'un pays membre du Conseil de sécurité. Washington avait indiqué, vendredi, qu'il était opposé à l'envoi d'une mission de l'ONU, mais selon certains diplomates, les Etats-Unis pourraient approuver une telle mission si elle n'est pas chargée de négocier avec M. Hussein. – *(AFP, Reuter.)*

TRANSPORTS Les conducteurs de poids lourds dressaient, lundi 3 novembre, cent quarante barrages dans l'ensemble du pays. Leur objectif est de bloquer les dépôts de carburant, les centrales d'achat des grandes surfaces et les plates-formes logistiques, sans trop pénaliser les particuliers. ● LES ROUTIERS, lors d'assemblées tenues, dimanche, dans la plupart des villes de province ont rejeté le protocole d'accord passé entre l'Unostra et quatre syndicats de salariés. Ils redoutent qu'il ne soit pas respecté, d'autant que l'UFT, principale organisation patronale, n'a pas participé aux négociations. ● MARC BLONDEL, secrétaire général de FO, deuxième confédération en nombre parmi les camionneurs, demande au gouvernement de *« faire preuve d'autorité »* pour imposer aux chefs d'entreprise le respect de leurs engagements de 1996 *(lire page 8)*.

Les chauffeurs routiers cherchent à bloquer les centres économiques névralgiques

Les zones industrielles, les dépôts de carburant, les centres commerciaux, les plates-formes de transport sont visés. La circulation des poids-lourds était paralysée par cent quarante barrages, lundi 3 novembre dans la matinée. Les dirigeants syndicaux ont dû durcir leur attitude sous la pression de la base

LES ROUTIERS n'ont pas attendu la fin de l'ultimatum, dimanche 2 novembre à 22 heures, pour commencer leur grève. Dès la journée de dimanche, les premiers barrages apparaissaient autour de Rouen, de Bordeaux et dans le Nord – Pas-de-Calais. Lundi matin, à 7 heures, le Centre national d'information routière avait relevé l'existence de 77 barrages. Tout au long de la matinée, de nouveaux barrages sont venus s'ajouter à ceux-ci.

Objectif stratégique d'une base très mobilisée : bloquer les principaux poumons économiques du pays, en particulier les plateformes de transport, les ports, les dépôts de carburant, les raffineries, les grandes surfaces commerciales et les zones industrielles. La plupart des grands axes routiers étaient également touchés, paralysant dans une large mesure le trafic des poids-lourds sur l'ensemble du territoire. En revanche, les automobilistes pouvaient en général franchir sans difficulté les barrages filtrants, après quelques instants d'attente dus aux embouteillages. Lundi, en fin de matinée, aucun incident majeur entre routiers ou entre routiers et automobilistes n'était signalé sur le territoire.

La tentative de blocage des frontières afin d'interrompre la circulation des camions entre la France et le reste de l'Europe s'est heurtée à la volonté des pouvoirs publics de garantir le libre accès du territoire. Le barrage du péage franco-espagnol de Biriatou (Pyrénées-Atlantiques) ainsi que le pont de l'Europe qui, à Strasbourg, mène à l'Allemagne, ont été dégagés par les forces de l'ordre. Mais des barrages ont été reconstitués en amont de ces deux points de passage dans la matinée. En revanche, l'A 22, entre Lille et Bruxelles, est totalement bloquée dans les deux sens. De même, dans les Alpes, un barrage sur l'autoroute conduisant au tunnel de Fréjus empêche l'arrivée des camions italiens et un barrage filtrant a été installé au poste frontière de Creutzwald (Moselle).

Les ports sont également des cibles prioritaires. Les terminaux de liaison transmanche avec la Grande-Bretagne au Havre et de ferry à Calais et à Boulogne sont paralysés par l'action des routiers. Les plateformes logistiques du port de Rouen sont également bloquées ainsi que celles de Dunkerque-Ouest. Même situation autour des aéroports de Lille-Lesquin et de Marseille-Provence. Parmi les actions « stratégiques », les zones industrielles sont aussi dans le collimateur, comme au Maris, à Caen, sur tout le pourtour de l'étang de Berre dans les Bouches-du-Rhône, en particulier à Vitrolles, ou au centre régional des transports de Lille.

Nombreux sont les dépôts de carburants à se retrouver bloqués, lundi matin, ce qui laisse planer une menace de pénurie d'essence sur l'ensemble du territoire : la totalité du pourtour de l'étang de Berre, le complexe pétrochimique de Lavéra, près de Marseille, celui de Feyzin, au sud de Lyon, les raffineries d'Ambes, de Pauillac et de Bassens près de Bordeaux ainsi que celles de Total, Esso et Mobil au Havre, le dépôt de Donges sur l'estuaire de la Loire, ceux des villes de Rouen, La Rochelle, Toulouse, d'Avignon, d'Annecy, de Chambéry, de Port-la-Nouvelle, Brive, Metz ainsi que le port au pétrole de Strasbourg et le centre pétrolier de Puget-sur-Argens, ravitaillé par pipe-line, qui alimente le Var et les Alpes-Maritimes. Les grandes surfaces et les marchés d'intérêts nationaux (MIN) constituent aussi un objectif des chauffeurs. Des barrages bloquants ont été ainsi installés à Caen, à Salon-de-Provence, Lille et Toulouse.

Les principaux axes routiers sont touchés et aucune région ne semble échapper à la toile tissée par les grévistes. Les routiers qui connaissent parfaitement le terrain bloquent les principaux carrefours que les poids-lourds sont obligés d'emprunter, plusieurs autoroutes et nationales dans les deux sens et les échangeurs à proximité des villes. Les voitures individuelles peuvent passer mais les camions sont arrêtés. Les principaux « points noirs » concernent l'autoroute A 2, à hauteur de Tourcoing, entre Lille et Bruxelles, le croisement de l'autoroute A 20 et de l'axe Centre-Europe-Atlantique à La Croisière (Creuse), le carrefour routier de Sisteron (Alpes-de-Haute-Provence) et de Voreppe (Isère) ainsi que celui entre les autoroutes *A 9 (Montpellier-Perpignan)* et A 61 (vers Toulouse), les communications au nord de Toulouse. La liaison Paris-Bretagne avec des barrages au Mans et à l'ouest de Rennes s'avère difficile de même que celle entre Paris et Marseille, tout au long de la vallée du Rhône, avec des barrages sur l'A 7 à hauteur de Cavaillon, Valence et Villefranche-sur-Saône. Enfin, les agglomérations de Lyon, Nantes, Clermont-Ferrand, Rouen, Dijon, Niort et Nancy sont quasiment « encerclées » par plusieurs barrages sur les nationales ou autoroutes environnantes.

Avec nos correspondants

Réquisition de stations-service dans les Alpes-Maritimes

La préfecture des Alpes-Maritimes a pris, dans la nuit du dimanche 2 au lundi 3 novembre, des mesures pour réglementer la distribution des carburants. Le préfet a procédé à la réquisition de 24 stations-service pour approvisionner les services et professions reconnus prioritaires pour la sécurité. Dans les stations-service non réquisitionnées, les automobilistes ne pourront se servir qu'à hauteur de 100 francs de gazole, 150 francs d'essence et 600 francs de gazole par tracteur de poids-lourd. La préfecture invite aussi les usagers *« à limiter leurs déplacements en véhicule aux seuls trajets nécessaires et à utiliser le covoiturage »*.

La FNTR se dit prête à renégocier « sur des bases acceptables »

TOUT AU LONG de la journée du dimanche 2 novembre, les chauffeurs routiers ont exprimé leur rejet de l'accord élaboré, au cours de la nuit précédente, par les quatre principaux syndicats de salariés (CFDT, FO, CFTC et les autonomes de la FNCR) et la fédération patronale Unostra (petites et moyennes entreprises). Cet accord, non signé par la principale union patronale, l'UFT (FNTR, CLTI, FFOCT), est apparu fragile aux chauffeurs routiers, qui gardent en mémoire le non-respect d'une partie des engagements pris par le patronat en novembre 1996. La prime exceptionnelle de 3 000 francs n'a été ainsi versée que par une petite minorité des employeurs. L'UFT s'est contentée de *« prendre acte »*, dimanche midi, de la déclaration commune établie dans la nuit, *« sans pouvoir souscrire à un accord sur ces bases »*. *« L'Etat ayant annoncé qu'un tel accord fera l'objet d'un arrêté d'extension le rendant obligatoire »*, les entreprises *« seront tenues de l'appliquer »*, avait cependant ajouté René Petit, président de la FNTR, au nom de l'UFT.

Lundi matin, la FNTR, qui avait pratiqué la chaise vide depuis vendredi, indiquait au *Monde* être *« disposée à s'asseoir de nouveau autour de la table sur des bases de négociation acceptables »*. La FNTR considère cependant qu'avec l'occupation du domaine public par les routiers le *« conflit a changé de nature et concerne maintenant directement l'Etat »*. Dimanche soir, le ministre des transports, Jean-Claude Gayssot, avait justement annoncé, sur Europe 1, qu'il « [ferait] *tout ce qui est en* [son] *pouvoir »* pour qu'un éventuel accord entre patrons et chauffeurs routiers *« soit appliqué »*. Il a critiqué le refus de la principale fédération patronale, l'UFT, de s'associer à la déclaration commune. *« Je souhaite une attitude un peu plus positive de l'UFT »*, a-t-il dit, en critiquant son *« attitude passive qui nourrit encore la suspicion quant à la capacité d'appliquer dans ce secteur l'accord »*.

Devant le rejet de la base, les syndicats ont durci leur position au fur et à mesure que se rapprochait l'échéance de l'ultimatum, fixé par les chauffeurs routiers au dimanche à 22 heures. Seule la CGT avait d'emblée jugé insuffisant le contenu de la *« déclaration commune »*, à la négociation de laquelle, elle n'avait pas pris part. Joël Le Coq, pour la CFDT estimait, dans un premier temps, que, *« dans l'ensemble »*, la réunion de négociations avait abouti à *« des résultats excellents »* et qu'il avait vécu *« une nuit historique, avec l'obtention de 10 000 francs pour 200 heures de travail »*. Devant la multiplication des barrages, qui arboraient le plus souvent des bannières CFDT, il se ravisait quelques heures plus tard en prônant des *« actions ciblées »* mais en demandant aux chauffeurs de reporter une *« action généralisée »* au 12 novembre prochain.

« LES LANCIERS DU CNPF »

De la même manière, le secrétaire général et principal négociateur de FO-Transports, Roger Poletti, affirmait dimanche matin : *« Après avoir pris quelque repos, je ne me reconnais pas dans la déclaration commune, du fait qu'elle comporte des imprécisions. »* Il décidait alors de réserver sa position *« afin de ne pas influencer la décision des adhérents de FO »*, qui devaient décider dans la journée s'il y avait lieu ou non de lever le mot d'ordre de grève lancé pour le dimanche soir. Quelques heures plus tard, il appelait *« les routiers à cesser dès ce soir le travail et à rejoindre tous les bouchons possibles »*. *« 95 % des chauffeurs consultés ont rejeté les propositions et demandé qu'il y ait un appel à la grève »*, a-t-il expliqué. M. Poletti reprochait un peu plus tard au ministre des transports d'avoir *« un petit peu »* tenté de forcer la main des syndicats de routiers pour qu'ils acceptent la déclaration commune. *« Je préférerais qu'il force la main aux patrons* [de l'UFT] *qui ont foutu le camp de la salle de négociations »*, a-t-il dit, en estimant que les responsables de l'UFT étaient *« les lanciers du CNPF »*.

Dans le secteur du transport de voyageurs et des cars scolaires, à la veille de la rentrée des classes, la mobilisation semblait modeste, lundi matin. Les négociations sur le congé de fin d'activité à 55 ans n'ont pas encore abouti et une nouvelle réunion est prévue vendredi dans cette branche particulière. Le patronat a proposé, par ailleurs, une augmentation générale de 3 % au 1[er] novembre et un salaire annuel compris, hors ancienneté, entre 85 000 francs et 91 000 francs sur la base de 169 heures mensuelles.

Christophe Jakubyszyn

M. Jospin allège la taxe professionnelle des patrons

Le premier ministre a annoncé, samedi 1[er] novembre, un allègement de la taxe professionnelle dans le transport routier d'environ 800 francs par camion. Lionel Jospin a précisé que cet allègement, qui bénéficiera aux patrons du transport routier, sera consenti *« à la charge de l'Etat »*. *« Le gouvernement prend ainsi pleinement sa part à l'amélioration des conditions de travail particulièrement difficiles dans cette profession essentielle pour l'activité économique du pays »*, a souligné le premier ministre, qui a, par ailleurs, rappelé que, la veille, son ministre des transports, Jean-Claude Gayssot, avait annoncé des mesures d'ordre législatif ou réglementaire favorables aux chauffeurs routiers. M. Jospin a lancé, samedi, un *« appel solennel à la responsabilité de tous les acteurs de cette profession pour qu'ils trouvent, dans ces conditions, les termes d'un accord. Le gouvernement comme le pays tout entier attendent d'eux une attitude de dialogue et de solidarité »*.

La « déclaration commune » rejetée

Le texte, négocié entre les fédérations syndicales CFDT, FO, CFTC et FNCR et le syndicat patronal Unostra (petites et moyennes entreprises), a été baptisé *« déclaration commune »* ou *« constat de négociations »*, selon les protagonistes. Il prévoit :

● **Une perspective de salaire mensuel** de 10 000 francs pour une durée mensuelle du travail de 200 heures au profit de la catégorie des *« grands routiers »* (plus de six nuits par mois hors de chez eux) à partir du 1[er] juillet 2000. Les grands routiers auront 800 à 900 francs supplémentaires d'aujourd'hui à décembre 1998. Seuls 7 000 à 10 000 chauffeurs, sur 220 000, sont concernés.

● **Une augmentation salariale générale,** au 1[er] novembre, de 4 % pour les sédentaires et de 5 % pour les conducteurs de qualification intermédiaire. La hausse de 21 % de la rémunération des grands routiers, en moins de trois ans, serait transposée aux différentes catégories de personnel du secteur. Mais pour la catégorie des conducteurs de qualification intermédiaire (200 000 salariés), payés au SMIC, l'augmentation réelle n'est que de 120 francs au 1[er] novembre.

● **Le transport de voyageurs** n'est pas concerné par ce texte, qui ne s'applique qu'au transport de marchandises.

Inquiétude et réprobation dans les pays européens

LA PROBABILITÉ grandissante, samedi 1[er] et dimanche 2 novembre, d'une grève des routiers français et d'un blocage des routes comparables à ceux de novembre 1996, a provoqué inquiétude et réprobation dans la plupart des pays de l'Union européenne. Le ministre espagnol de l'agriculture, Loyola de Palacio, a résumé, dimanche, un sentiment largement partagé en déclarant que les camionneurs français, en menaçant de bloquer les grands axes routiers, *« tentent de rompre l'unité du marché intérieur de l'Union européenne »*.

De même, le ministre espagnol du développement, Rafael Arias-Salgado, a annoncé qu'il allait saisir le commissaire européen aux transports, Neil Kinock, pour exiger la mise en place, sur le territoire français, de couloirs de libre circulation permettant le transit des marchandises internationales. Les réactions espagnoles sont d'autant plus vives que le mois de novembre est le plus important pour les exportations agricoles du pays. D'après la Coordination des associations d'agriculteurs et d'éleveurs, le principal syndicat agricole du pays, le mouvement des camionneurs français provoquerait un *« désastre aux conséquences incalculables »*.

En Grande-Bretagne, la perspective d'une France à nouveau paralysée a suscité, dès dimanche, un certain affolement. Même si les camionneurs anglais, alertés par leurs organisations professionnelles, s'efforçaient de quitter la France durant le week-end, *« plusieurs centaines de chauffeurs britanniques sont actuellement coincés en France »*, du fait de l'interdiction de circuler le dimanche, s'est inquiété le porte-parole de la Road Haulage Association (RHA), l'une des deux grandes associations de transporteurs britanniques. Le problème des Britanniques est évidemment celui des difficultés d'approvisionnement qu'un blocage des routes françaises pourrait provoquer. Pour la RHA, *« si les barrages durent au-delà de quelques jours, nous risquons d'être confrontés à des pénuries de légumes, de fromages, de vins ou de viande dans les magasins »*. Déjà, une chaîne de supermarchés a affrété un cargo pour acheminer, cette semaine, depuis l'Espagne, une quarantaine de camions.

« PRIS EN OTAGE »

L'association des entreprises de transport routier des Pays-Bas (EVO) n'a pas attendu le déclenchement de la grève pour critiquer, dès dimanche matin, un éventuel blocage des routes françaises, qu'elle a jugé *« inacceptable »*. La Fédération allemande des transporteurs de fret, qui a déclaré s'attendre à un conflit *« très dur et très long »*, avait recommandé à ses adhérents, depuis quelques jours, de quitter la France avant dimanche.

Les Belges ont également suivi avec attention l'évolution de la situation en France. Tandis que les touristes, nombreux dans l'Hexagone en cette semaine de congés scolaires, ont anticipé leur retour, les pompistes frontaliers se frottaient les mains : dimanche, dès 6 heures du matin, des voitures venues de France, craignant la pénurie, faisaient le plein de carburant. Au port de Zeebruges, on préparait les grandes manœuvres destinées, le cas échéant, à accueillir les ferries trans-Manche reliant habituellement Calais à Douvres.

Quant aux transporteurs belges, ils hésitaient entre deux attitudes : la colère contenue et la résignation. Trois mille camions belges empruntent chaque jour les routes françaises en temps normal. Beaucoup de patrons affiliés à la Fédération belge des transporteurs routiers (Febetra, majoritaire) redoutaient de voir leurs camions *« pris en otage »*. Toutefois, pour Alfred Evers, le président de la fédération, la faute n'est pas à rechercher en France, mais bien au niveau européen : *« On a aboli les frontières, on a libéralisé les échanges, mais on a oublié d'harmoniser. Le problème du transport doit être réenvisagé au niveau des Quinze. » – (Bruxelles intérim, avec AFP, Reuters.)*

Jean-Louis Amato, patron des « petits », n'a plus « grand-chose à donner »

« JE NE FAIS PAS de politique. » En refusant la tactique de la chaise vide choisie par la principale organisation des transporteurs routiers, l'UFT (Union des fédérations de transport), Jean-Louis Amato, président de l'autre syndicat patronal, l'Unostra (Union nationale des transporteurs routiers automobiles), se défend d'avoir voulu jeter une pierre dans le jardin du CNPF.

L'UFT adhère au CNPF, mais pas l'Unostra, qui représente les petites entreprises du secteur. L'homme est sincère. Il n'a pas le profil du « tueur » tel que défini par l'ex-président du CNPF Jean Gandois. Ce pied-noir de Tunisie âgé de cinquante ans, qui a créé sa société en 1981 à Marseille après avoir été lui-même salarié, affirme : *« Nous, patrons de PME, sommes assez proches de nos chauffeurs pour comprendre leurs revendications. »*

Depuis bientôt six ans qu'il préside l'Unostra, M. Amato s'efforce de faire entendre la voix des « petits » face aux « gros » de la FNTR (Fédération nationale des transporteurs routiers), principale organisation de l'UFT. Chaque conflit est pour lui l'occasion de faire avancer la cause de ses adhérents, qui ne représentent qu'environ 6 % des effectifs de la profession, mais dont la typologie des entreprises (80 % d'entre elles ont moins de cinq salariés) est ultra-majoritaire.

« SOUS-TRAITANCE SAUVAGE »

« En 1992 et 1996, nous avons toujours contribué à faire débloquer les situations », rappelle-t-il. La loi sur la coresponsabilité des donneurs d'ordre en cas d'accident, qui sera votée à la suite du conflit de 1992, c'est lui. Les chargeurs et les affréteurs (les commissionnaires de transport, représentés dans l'UFT), sont ses bêtes noires, autant que les gros transporteurs, car tous *« usent et abusent de la sous-traitance sauvage pour peser sur les prix »*.

M. Amato milite pour *« davantage de contrôles et de sanctions pour ceux qui ne respectent pas la législation »*. Quitte à passer pour le « père Fouettard » du transport routier. *« Le libéralisme,* dit-il, *ce sont d'abord des règles et des règles appliquées. En Grande-Bretagne, les sanctions sont réelles et sévères. »* Ce n'est *« pas facile à faire passer auprès de* [ses] *adhérents*, reconnaît-il. *Mais les événements nous donnent raison. A qui profite la pagaille, sinon aux plus gros, qui nous étranglent pour mieux nous faire disparaître ou nous racheter à vil prix ? »*

M. Amato reconnaît que, le conflit lancé, il sera difficile d'en sortir. *« Nous n'avons plus grand-chose à donner, les syndicats le savent. Il faut refonder un vrai pacte social impliquant les transporteurs, l'Etat et les chargeurs. »*

Pascal Galinier

Les principaux barrages routiers

PRINCIPAUX BARRAGES — AUTOROUTES — ROUTES NATIONALES IMPORTANTES

Les forces de l'ordre font lever des barrages aux frontières

LES FORCES de l'ordre sont intervenues par deux fois pour dégager des barrages établis aux frontières. Lundi 3 novembre, vers 6 heures, elles ont fait déplacer les camions qui bloquaient, près de Strasbourg, deux accès stratégiques : le pont de l'Europe, qui relie Strasbourg à la petite ville allemande frontalière de Kehl et au réseau autoroutier allemand ; et la raffinerie de pétrole de Reischtett. *« Il n'y a pas eu de violences »*, a précisé Jean-Louis Lardemer, un des animateurs du syndicat CFDT-Transports dans le Bas-Rhin, majoritaire dans le département. Les routiers menaçaient de reconstituer les barrages en d'autres endroits de l'agglomération.

L'intervention des CRS pour lever, dimanche soir vers 22 heures, les barrages installés par les routiers au poste frontalier franco-espagnol de Biriatou a provoqué la colère des responsables de la CFDT. *« Je ne suis pas amer, je suis dégoûté »*, a insisté Christian Laflaquère, secrétaire général d'Aquitaine de la CFDT. Après un quart d'heure de protestations face à une centaine de CRS casqués, matraque à la main, les syndicalistes ont finalement levé le barrage.

« UN COUP DE POIGNARD »

Selon M. Laflaquère, c'est le sous-préfet de Bayonne qui a donné l'ordre de dégager la frontière : *« Il m'a dit qu'il avait des instructions du gouvernement, notamment du ministre de l'intérieur, afin de garantir la libre circulation*, a affirmé le syndicaliste. *C'est un coup de poignard dans le dos des travailleurs qui se battent pour leurs salaires »*. *« Pensez qu'il s'agit d'un gouvernement de gauche qui est arrivé au pouvoir en partie sur la force de notre mouvement de 1996 ! »*, a-t-il ajouté.

Roger Poletti, secrétaire général de FO-Transports, a jugé, lundi sur France-Inter, *« dangereuse »* l'intervention des forces de l'ordre et regretté qu'il n'y ait *« rien de prévu »* en ce début de semaine pour une reprise des négociations.

« On bloque ! » : une seule phrase a suffi pour mobiliser autour de Marseille

Une nuit autour des braseros dans l'attente des premiers « bahuts »

MARSEILLE
de notre correspondant régional

REPORTAGE
Les camions semblent « consignés » pour qu'ils ne soient pas bloqués sur les routes

L'assemblée des routiers convoquée par la CFDT commence sur le parking du centre routier de Vitrolles : quatre-vingt-dix salariés sont là, sous un ciel plombé, et, avant même l'intervention des trois responsables syndicaux CFDT, CGT et FO, une voix lance : « On bloque ! » Il est 16 h 15, ce dimanche 2 novembre, et la phrase résonne comme le coup d'envoi d'un conflit dont personne ne sait prévoir ni la durée ni la forme exacte. Mais la tonalité est donnée, indiscutable.

Jean-Yves Petit, de la CFDT, explique que *« les propositions sont insuffisantes, malgré quelques avancées significatives »* et que le retrait des représentants patronaux de l'UFT représente de toute façon *« une difficulté majeure »* pour leur application. André Ambrosino, de la CGT, explique en quelques mots pourquoi sa fédération s'est retirée de la négociation, relayé par Dominique Blanc de FO. Les discours ont pris moins de quatre minutes, pas de questions ni de vote, tout le monde est venu pour la grève et le blocage.

On tente alors d'organiser l'action, dans une sorte d'improvisation intersyndicale. Objectifs fixés par les chefs : bloquer les zones industrielles de Vitrolles, 451 hectares, 750 entreprises, 14 000 emplois et une trentaine d'entreprises de transport, parmi lesquelles bon nombre sont membres de l'UFT. On vise d'abord ces patrons-là, qu'on soupçonne d'être commandités par la partie la plus dure du CNPF, celle qui a refusé la table ronde sur les 35 heures.

Cette grève, pourtant, ne ressemblera pas à celle de l'an dernier, présente dans toutes les têtes et dans toutes les discussions. D'abord parce qu'il y avait au départ de l'action, en novembre 1996, 15 personnes en tout. Les responsables syndicaux considèrent que, cette fois, la mobilisation des salariés est beaucoup plus importante. Mais ils savent surtout que le mouvement, qui pourrait être aussi dur et aussi long, sera beaucoup moins spectaculaire : tous les camions semblent consignés par des patrons peu désireux de voir leurs véhicules bloqués sur les routes. Cartes en main, les dirigeants demandent aux routiers présents de s'inscrire pour établir des piquets devant les accès de la zone industrielle. Les équipes se forment et partent, avec une ou deux voitures individuelles : petits groupes d'amis qui s'enfoncent dans le soir, sans rien d'autre que leur détermination et leur « matériel » syndical.

LES MÊMES QU'IL Y A UN AN

18 heures, les piquets filtrants sont en place : une voiture, recouverte d'une banderole rouge de la CFDT ou de la CGT, est mise en travers de la route, et on laisse passer les voitures individuelles. Le plus gros piquet, à l'entrée de la zone industrielle de l'Anjoly, s'installe devant une station-service, juste au-dessus du flot des vacanciers regagnant Marseille par l'autoroute : ils sont une grosse quinzaine prenant leurs quartiers de nuit, bonshommes sous la lueur blafarde des lampadaires, contemplant les théories de voitures qui viennent se ravitailler en carburant.

Dans cette région de chimie, un autre objectif a été assigné aux grévistes : bloquer le complexe pétrochimique de Lavéra et le port pétrolier de Martigues, à 20 kilomètres de là. A 19 heures, les piquets sont en place. On installe là aussi une voiture en travers de la route. Sur ce piquet, on retrouve les mêmes qu'il y a un an. Michel, par exemple, pilier cédétiste : blouson de cuir, téléphone portable accroché à la poche, bonnet de laine et souliers chauds.

Un *« copain de l'entreprise »*, parti depuis quelques jours à bord d'un véhicule bourré d'« inflammable », demande par téléphone ce qu'il doit faire : *« Tu demandes au dispatcheur et tu restes où tu es »*, quelque part dans l'Est de la France. A 21 heures, le froid commence à pincer. Arrive la camionnette du responsable syndical, qui vient de faire la tournée des piquets : premiers sandwichs, premières Thermos de café. On se préoccupe d'alerter les unions locales pour qu'elles préparent une logistique : des palettes pour allumer des braseros, des petits réchauds à gaz. On se souvient qu'en 1996 un semi-remorque à moitié débâché servait d'abri contre le vent et la pluie. Il fait froid et la nuit commence, mais plus encore une sorte d'aventure dont on ne peut prévoir la fin.

On parle un peu, et le silence vient, l'attente. A 22 heures, aucun camion n'a encore été pris dans ces filets humains déterminés, qui semblent bloquer du vide. Au petit matin, les braseros se sont allumés. On lit les premières fatigues sur les visages des hommes qui arborent des gilets de plastique phosphorescent siglés CFDT ou CGT. A l'Anjoly, 12 « bahuts » ont été interceptés et sont allés tranquillement se garer sur le parking. A 6 h 30, ceux de Lavéra croient pouvoir intercepter leur premier camion : las !, c'est un petit ravitailleur de restaurant qui ne pénètre pas dans la zone pétrolière. On se demande à mi-voix si la stratégie de filtrage est bonne, mais on attend surtout le café du matin, qui vient dans une bouteille brûlante. Sur le pont de l'autoroute qui enjambe le canal et la ville, passent quelques gros camions dans la pâle lueur du matin.

Michel Samson

« De toute façon, on en avait envie » : au Mans, la grève a cessé d'être virtuelle

L'accord était jugé bon, mais la défiance envers les patrons est trop forte

LE MANS
de notre envoyé spécial

REPORTAGE
« Allez, gars, tu t'arrêtes, t'allumes les warnings, tu vas être bien avec nous »

Gérard a apporté sa caravane sur laquelle il a placardé la photo de son patron, « l'homme qui use plus vite ses chauffeurs que les pneus de ses camions ». Maurice, « Momo », a déjà installé, dimanche 2 novembre au soir, une cantine dans une remorque. Les téléphones portables sonnent. *« Un Anglais et deux Bulgares bloqués en Mayenne ? Non, on ne cède pas »*, confirme le permanent CFDT Alain Fouet.

Sur la voie ferrée, un train de marchandises passe et les routiers lancent au mécano : *« Avec nous, gars ! »* Puis, en guise de boutade : *« Dis donc, t'as pas des pneus à nous balancer ? »* Thierry, Benito et Eric, un chauffeur bloqué, sont partis chercher du bois chez un paysan. Les braséros s'enflamment un à un. Les routiers du Mans ont choisi d'encercler la « zone industrielle Sud » où se trouvent entre autres les usines Renault et la centrale d'achat des Comptoirs modernes (supermarchés Stoc).

Ils semblent heureux, habitués : *« Bientôt, on va retrouver notre semi-remorque où on avait installé une salle de réunion avec télé. »* Depuis dimanche soir, la phrase est lisse, ferme sous les moustaches de Momo : *« Allez, gars, tu t'arrêtes, t'allumes les warnings, tu vas être bien avec nous »*, dit-il aux chauffeurs interceptés.

« On peut être là deux jours comme trois semaines », affirment les militants du Mans. *« Ça ne peut plus durer. Maintenant, on gagne comme des femmes de ménage ! »*, dit « Momo ». Un chauffeur intercepté a peur de parler. Il tente un moment de déjouer l'attention des grévistes pour livrer coûte que coûte sa marchandise. *« Moi, je peux me faire virer. Dans ma boîte, c'est sûr, on est considéré comme des moins que rien »*, lâche-t-il.

« UN CASSE-CROÛTE AU VOLANT »

Un chauffeur gréviste explique que depuis qu'il a témoigné à la télévision, il a reçu deux lettres recommandées de son patron. Il avait simplement montré sa feuille de paye – 7 500 francs –, expliqué qu'il faisait des semaines de soixante-dix-sept heures. *« C'est du "Marche ou crève", on t'oblige à mettre ton disque* [de contrôle des temps de route] *en repos pendant le déchargement, si bien que ton vrai repos, pour manger, tu ne l'as pas. Tu manges un casse-croûte au volant et tu roules »*, dit-il.

Parole non respectée, défiance accrue : l'envie était trop forte, dimanche 2 novembre, d'imposer le rapport de forces sur le bitume. Même si l'accord signé entre l'Unostra et les syndicats était jugé très bon. *« Pour les petits salaires, on obtient une augmentation de 23 % en trois ans, c'est pas rien »*, lâche Marc Le Saux, secrétaire général du syndicat Sarthe-Mayenne.

Le matin, lors d'une réunion des délégués, une majorité s'était dessinée pour suspendre le mouvement et croire en ses accords. *« La grève est virtuelle, tellement elle est dans les esprits, les entreprises ont anticipé, elles ont fait leurs stocks »*, disait dimanche matin M. Le Saux. L'accord est bon, la grève ferait le jeu de l'UFT, la fédération des grands patrons qui s'est retirée des négociations : *« Pour eux, c'est clair, ils savent qu'une semaine de grève leur permettra d'absorber les petites boîtes en difficulté. »*

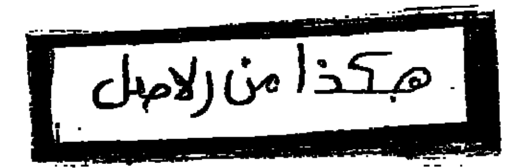
Les militants du Mans étaient décidés à laisser les stocks des entreprises s'écouler cette semaine et envisager une action le week-end prochain. Dimanche après-midi, il n'y avait plus d'hésitation : *« Il n'y a pas eu à discuter »*, soulignent les délégués. Virtuelle, la grève devenait réelle. Momo, Bénito et les autres préparent les tracts, les duvets et les gyrophares. *« C'est reparti comme en 40 ! De toute façon, on en avait envie. »* Envie de contraindre l'UFT à négocier et aussi de s'attaquer aux entreprises, ces chargeurs jugés coupables de nourrir la guerre des prix.

En pleine nuit, dans le froid, devant les grilles et les camions bloqués des Comptoirs modernes, Momo et les délégués s'énervent contre un agent de maîtrise de la centrale d'achat : *« Vous savez très bien que vous nous sous-tarifez. Avec tous les bénéfices que vous faites, vous ne pouvez pas embaucher des manutentionnaires pour décharger les camions. Y a pas assez de chômeurs dans ce pays ? Toi-même t'es exploité et tu défends ton patron, ça me dégoûte »*, conclut Momo.

Les grévistes finiront par allumer un feu devant les entrepôts malgré l'opposition du *« petit chef »* : *« Regarde bien*, lui disent les routiers, *on est sur la voie publique et tu vois, c'est la République, ici. »*

Dominique Le Guilledoux





Marc Blondel appelle le gouvernement à « faire preuve d'autorité »

Dans un entretien au « Monde », le secrétaire général de Force ouvrière justifie le rejet, par les routiers, du relevé de conclusions signé par une seule organisation patronale. Il appelle Lionel Jospin à intervenir pour que les entreprises respectent leurs engagements de 1996

Secrétaire général de Force ouvrière, Marc Blondel estime, dans un entretien au *Monde*, qu'*« il faut absolument éviter que la violence ne s'installe »* dans le conflit des routiers et qu'*« on ne réglera rien par la force »*. Il invite le gouvernement à *« faire preuve d'autorité pour régler ce conflit »*, notamment en faisant respecter le droit du travail et les accords signés dans ce secteur. Il juge que la position dure adoptée par l'UFT, principale fédération patronale de transporteurs, lui a été dictée par le CNPF. Celui-ci a demandé à ses adhérents de geler toute négociation après la décision de M. Jospin d'instaurer les trente-cinq heures en 2000. M. Blondel dénonce ce gel des négociations, notamment sur le dossier de la retraite anticipée des salariés ayant commencé à travailler à quatorze ans. Il invite le prochain président du CNPF à maintenir le dialogue social à tous les niveaux et à se prononcer définitivement en faveur du maintien de la présence patronale dans les organismes sociaux à gestion paritaire (Unedic, assurance-maladie, retraite).

« Les CRS ont dégagé plusieurs barrages de routiers. Le conflit ne risque-t-il pas de dégénérer ?

– Il faut absolument éviter que la violence ne s'installe dans ce conflit. On ne le réglera pas par la force. Je comprends bien que le gouvernement soit dans une situation difficile, mais je lui demande d'être prudent et de faire preuve d'autorité pour régler ce conflit. Je vais d'ailleurs intervenir immédiatement en ce sens auprès du premier ministre.

– Qu'attendez-vous de l'Etat ?

– Qu'il aide à la reprise des négociations par des moyens qui ne soient pas exclusivement financiers, afin de donner satisfaction aux routiers. Je réclame, par exemple, un renforcement des contrôles et je crois qu'on ne fera pas l'économie d'une amélioration des services de l'inspection du travail dans ce secteur, où les relations sociales sont complètement détériorées. Cette profession est livrée à l'anarchie et à la concurrence sauvage. Le patronat n'accepte même plus de faire référence à la loi, et le gouvernement ne se donne pas les moyens de la faire respecter.

– Pourquoi l'accord de dimanche matin a-t-il été rejeté ?

– Il ne s'agit pas d'un accord, mais d'une déclaration du syndicat patronal des artisans-routiers à la fin des négociations. La réponse des routiers a été très claire : c'est insuffisant. Même si le gouvernement a indiqué qu'il généraliserait les mesures d'augmentation des salaires, le problème du comportement de l'Union fédérale des transports, qui fait partie du CNPF, se pose. Le 10 octobre, à l'issue de la conférence sur l'emploi, le CNPF a dit qu'il gelait toutes négociations, y compris au niveau des branches. Depuis, il a confirmé cette position. De là à penser que le comportement de l'UFT répond à cette consigne, il n'y a qu'un pas, que je n'hésite pas à franchir.

– Les négociateurs disent pourtant qu'il y a eu des avancées…

– Il y a eu incontestablement des avancées par rapport aux positions patronales initiales. Je remarque qu'elles sont intervenues à l'annonce par l'Etat d'un allègement de la taxe professionnelle de 800 francs par camion. Dans une économie libérale, il est pour le moins paradoxal de voir l'Etat sortir de l'argent pour trouver une issue à un conflit !

– Ce nouveau conflit, après celui de 1996, ne s'explique-t-il pas aussi par le fait que les accords signés ne sont pas toujours appliqués dans les entreprises ?

MARC BLONDEL

– La grosse faiblesse de la profession, c'est effectivement qu'elle n'applique pas ce qu'elle décide. Et ce qui est décidé n'est pas toujours arrêté de manière formelle. En novembre 1996, les chauffeurs ont obtenu la préretraite à cinquante-cinq ans. On a estimé à 3 500 le nombre de gars qui pourraient partir. Il y a eu 2 500 dossiers déposés et 519 acceptés. Un an après, on n'est pas encore entré dans la phase de réalisation, mais le gouvernement a dégagé de l'argent, et cela va avancer.

» En revanche, sur la prime de 3 000 francs, qui était l'ébauche d'un treizième mois, j'avais reçu des assurances du patronat des transports ; mais les patrons ont ajouté : " *Pour les entreprises qui le voudront.* " Moyennant quoi, 5 % seulement d'entre elles ont versé la prime ! Les patrons de ce secteur sont en situation de négociation commerciale permanente, comme s'ils discutaient le prix d'un déménagement !

– Jugez-vous pour autant normal que des routiers bloquent une partie de l'activité économique ?

– Ce que les routiers font, c'est, avant tout, la grève, et je ne connais pas une grève qui n'ait pas de conséquences sur les autres. Je rappelle que ce n'est pas une grève surprise, puisqu'elle a été annoncée longtemps à l'avance. Si les gars débordent les syndicats, c'est qu'ils avaient préparé la grève, qu'ils étaient frustrés de ne pas y aller. J'ai aussi souvenir que ceux qui ont été les premiers à utiliser ce que certains appellent une dérive de l'action syndicale et à lancer cette idée de blocage, ce sont les patrons eux-mêmes, quand ils avaient utilisé leurs chauffeurs, il y a quelques années, pour protester contre la hausse du prix de l'essence et le permis à points.

– L'annonce des trente-cinq heures pour 2000 ne rend-elle pas tous les patrons justement inquiets pour la compétitivité de leurs entreprises ?

– Qu'est ce qu'il fait, M. Jospin, avec la durée légale à trente-cinq heures ? En 2000, la durée légale sera de trente-cinq heures. A partir de trente-cinq heures, les gens seront payés en heures supplémentaires, soit 25 % de plus. Si les patrons maintiennent la durée effective à trente-neuf heures, cela leur coûtera 2,86 % de masse salariale en plus, une heure en plus ! Si vous tenez compte de l'inflation, le coût du travail sera le même en l'an 2000 que maintenant. Le patronat fait un pataquès autour de tout cela. Sa réaction est surdimensionnée par rapport à la réalité.

> « Il faut absolument éviter que la violence ne s'installe dans ce conflit. On ne le réglera pas par la force »

– Un pataquès qui gèle toute négociation sociale…

– Oui, et je suis très en colère contre Jean Gandois, car la conférence du 10 octobre, ce n'était pas que les trente-cinq heures. M. Gandois avait dit "oui" à une négociation sur les minima salariaux. J'avais aussi avancé l'idée de faire partir en retraite les salariés qui ont commencé à travailler à quatorze et à quinze ans et qui ont quarante ans de cotisation-vieillesse. Le patronat était d'accord, et le gouvernement avait même proposé une aide, certes insuffisante. 150 000 personnes pourraient partir, cela ferait 150 000 embauches.

» Dans le cadre des trente-cinq heures, on aurait pu renégocier le statut des cadres et poser des règles pour éviter un usage abusif du temps partiel. Je suis aussi d'accord pour que l'on redéfinisse les heures supplémentaires, qui représentent l'équivalent de 100 000 à 230 000 emplois à temps plein. En prenant l'hypothèse la plus basse, on pourrait créer 50 000 emplois. Oui, il y avait du "grain à moudre" au niveau interprofessionnel.

– On vous a pourtant senti réticent sur les trente-cinq heures…

– J'ai été le premier à en parler à M. Gandois en 1995. En keynésien raisonnable, ma première revendication, c'est les salaires ; ensuite, une mesure pour les travailleurs les plus âgés ; enfin, les trente-cinq heures. Si l'on conjugue ces trois mesures, on crée un mouvement d'entraînement favorable à l'économie et avec des conséquences que je veux durables sur l'emploi.

– Qu'attendez-vous du futur président du CNPF ?

– Qu'il ait la volonté de maintenir les relations sociales à tous les niveaux, interprofessionnel, dans les branches et dans les entreprises. Mes revendications sont celles du 10 octobre, notamment sur les bas salaires et sur les salariés ayant commencé à travailler très jeunes. D'une manière plus générale, j'attends aussi du patronat des rencontres plus larges, tous les trois mois, pour parler de sujets comme l'Europe.

– Certains, au sein du patronat, menacent de quitter les organismes paritaires. Cela vous inquiète-t-il ?

– Je souhaite que le futur président du CNPF soit opposé à cette thèse et qu'il comprenne l'originalité du système français, caractérisé par une forme de démocratie sociale que l'on ne trouve pas ailleurs. J'attends de lui qu'il arrête une fois pour toutes la position du patronat sur la gestion des régimes paritaires. Je souhaite qu'elle soit positive et qu'il ne nous fasse pas un chantage au départ tous les trois mois. Si la pratique contractuelle s'arrête, les rapports avec les employeurs seront plus localisés au niveau des entreprises, mais aussi beaucoup plus rudes, parce qu'ils se bâtiront sur le rapport de forces.

– On a le sentiment que vous approuvez la méthode Jospin…

– Dans la déclaration de politique générale du premier ministre – mon point de référence pour juger de sa crédibilité –, il y avait des engagements. Pour l'instant, je crois qu'il essaye de les tenir. Il a une certaine morale, et il ne fait pas fi de ses engagements. Par les temps qui courent, c'est assez rare. Cela ne m'empêche pas d'avoir des désaccords fondamentaux avec lui, notamment sur la Sécurité sociale.

» M. Jospin doit se battre contre la pensée unique née de la mondialisation. Il donne l'impression de vouloir y résister. Est-ce qu'il tiendra ? C'est le problème. Dans l'immédiat, avec les routiers, il est devant une grande épreuve. Je l'attends. »

Propos recueillis par Jean-Michel Bezat

L'Assemblée nationale critique les rémunérations des « préfets sanitaires »

RAPPORTEUR SPÉCIAL de la commission des finances de l'Assemblée nationale pour les crédits de la solidarité et de la santé, examinés par les députés lundi 3 novembre, Jérôme Cahuzac (PS) dénonce, dans son rapport écrit, *« l'extrême opacité »* qui, en 1996, a présidé à la négociation des contrats fixant les rémunérations des directeurs des agences régionales de l'hospitalisation (ARH). Ces rémunérations avaient été rendues publiques par la CGT au printemps.

Créées par une ordonnance du 24 avril 1996, en application du plan Juppé de réforme de la Sécurité sociale, les vingt-quatre ARH doivent jouer un rôle essentiel dans la restructuration de l'offre – publique ou privée – de soins hospitaliers. Leurs budgets sont alimentés par le ministère de la santé et par une dotation de l'assurance-maladie. Elles sont constituées en groupements d'intérêt public et emploient chacune sept ou huit personnes.

Pour M. Cahuzac, *« on ne peut que déplorer l'extrême opacité qui a présidé* (…) *à la négociation de chacun des contrats des directeurs des ARH »*. *« Un principe élémentaire a été écarté lors de la négociation : la rémunération, sur crédits publics, d'agents publics exerçant des fonctions d'autorité ne peut en aucun cas perdre en transparence ce qu'elle peut, si c'est justifié, gagner en souplesse »*, écrit le rapporteur, mettant ainsi en cause le gouvernement précédent. Ce dernier, lorsque la CGT avait fait connaître les rémunérations des directeurs des agences, avait indiqué qu'elles correspondaient aux salaires de ces directeurs dans leurs fonctions antérieures (*Le Monde* du 14 mai).

Ce sont les indemnités qui, pour le rapporteur, appellent une série d'observations. *« Ces indemnités ressemblent davantage à une prime unique qui, selon les contrats, varie dans un rapport de 1 à 12 et représente 12 % à 58 % de la rémunération brute totale,* écrit M. Cahuzac. *Les modalités de fixation de ces " indemnités " sont mystérieuses, parfois même surprenantes. Pourquoi, par exemple, doivent-elles atteindre en Corse le double de ce qu'elles sont en Alsace ? »* Le tableau des rémunérations a été fixé en octobre 1996 par une décision signée des ministres de l'économie et des finances, du travail et des affaires sociales et du ministre délégué au budget.

Le rapporteur estime qu'un contrat, celui du directeur de l'ARH d'Ile-de-France, Dominique Coudreau, présente un caractère *« particulièrement dérogatoire »*. Comportant une rémunération nette annuelle s'élevant à 1 million de francs, ce contrat prévoit en outre une somme de 144 515 francs visant à assurer la prise en charge du loyer du directeur de l'agence, ainsi qu'un véhicule de fonction mis à disposition de ce dernier. *« Au total, la rémunération brute annuelle convenue dans ce contrat s'élève, en 1997, à 1 274 838 francs, non compris l'avantage en nature que représente la voiture de fonction »*, résume le député.

Le contrat fixant ces conditions de rémunération est daté du 20 avril 1997. La rémunération se fonde sur l'accord donné par Alain Juppé. Dans une note à l'attention du directeur du budget, Jean de Courcel, directeur adjoint du cabinet du premier ministre, précisait, le 3 septembre 1996, que M. Juppé avait donné son accord sur les conditions de la rémunération de M. Coudreau, à savoir une *« rémunération annuelle nette de 1 million de francs, un loyer pris en charge sur le budget de l'agence et la mise à disposition d'un véhicule de fonction »*.

Jean-Yves Nau

هكذا من الاصل

Le gouvernement approuve le projet d'accord sur le partage du nickel en Nouvelle-Calédonie

Les discussions sur le futur statut du territoire vont pouvoir reprendre

Philippe Essig, chargé d'une mission d'évaluation dans l'affaire du nickel calédonien, a remis, samedi 1er novembre, au premier ministre, une note sur *« la ressource minière »* du projet d'usine monté par les indépendantistes au titre du rééquilibrage économique du territoire. Le gouvernement a approuvé ces propositions, qui ont reçu un accord de principe des trois sociétés concernées. La voie est de nouveau ouverte à des discussions politiques en vue du référendum de 1998.

UN AN de perdu, ou presque. Les services du premier ministre ont en effet confirmé, dimanche 2 novembre, qu'un accord était intervenu dans l'affaire du nickel calédonien (*Le Monde* daté 2-3 novembre). Cet accord repose sur un échange de gisements miniers, Poum et Koniambo, qui avait déjà été imaginé, en novembre 1996, par les dirigeants de la Société minière du Sud-Pacifique (SMSP).

Le rapport complémentaire, transmis au premier ministre par le médiateur nommé par le gouvernement, Philippe Essig, précise que l'usine de traitement de nickel projetée, dans le nord du territoire, par la SMSP en association avec le groupe canadien Falconbridge, sera alimentée par le massif de Koniambo, plus riche en minerais, dès lors – et la précision est importante – que *« la décision de construire l'usine sera prise »*.

Le massif de Poum sera affecté à l'approvisionnement de l'actuelle usine de Doniambo, exploitée, à Nouméa, par le groupe Eramet-SLN. Le transfert des titres de propriété se fera par l'intermédiaire *« d'une structure* ad hoc *»*, afin de préserver, notamment, les intérêts d'Eramet, dont le capital est détenu à la fois par l'Etat et par des fonds de pension américains.

Le rapport de M. Essig précise enfin qu'après de nouvelles réunions de travail à la mi-novembre, l'accord pourrait être mis en œuvre dès le 1er janvier. Sitôt l'accord connu, localement, par l'intermédiaire de la station indépendantiste Radio-Djido, le Front de libération nationale kanak socialiste (FLNKS) a annoncé que le barrage installé sur l'un des principaux axes routiers serait levé. Pour ce qui est du blocage des centres miniers, mis en œuvre depuis quinze jours pour faire pression sur Eramet, les responsables indépendantistes attendent le retour, prévu lundi, d'André Dang et de Raphaël Pidjot, respectivement président et directeur général de la SMSP.

Du côté d'Eramet-SLN, on s'inquiète des conséquences du délai supplémentaire réclamé par Falconbridge. Celui-ci pourrait conduire la SLN à geler les investissements qu'elle s'apprêtait à réaliser pour augmenter la capacité de production de son usine de Nouméa.

CONCURRENCE CANADIENNE

Inquiets des répercussions de l'exploitation, par l'un de ses concurrents, d'un énorme gisement situé dans le Grand Nord canadien, les dirigeants de Falconbridge sont arrivés à Paris, vendredi, en compagnie d'une impressionnante armada d'avocats. Ils ont précisé, à cette occasion, à M. Essig que la construction de l'usine du Nord pourrait intervenir au plus tard en 2006, ce qui reporterait la mise en service en 2011. En clair, le groupe canadien cherche à gagner du temps, pour avoir une meilleure appréciation de l'évolution des cours du nickel.

L'associé de la SMSP dans le projet d'usine du Nord nourrit par ailleurs un projet concurrent en Afrique. Très réservé, depuis le début, sur les intentions réelles de Falconbridge, le gouvernement a du reste demandé *« que l'échéancier prévu fasse l'objet d'une nouvelle mise au point »*.

Le règlement du *« préalable minier »*, posé à partir du printemps de 1996 par la majorité du FLNKS, paraît toutefois en bonne voie. Le secrétaire d'Etat à l'outre-mer, Jean-Jack Queyranne, espère que la négociation politique sur l'avenir institutionnel de la Nouvelle-Calédonie pourra s'engager avant la fin de cette année.

Pendant un an et demi, le président du Rassemblement pour la Calédonie dans la République, Jacques Lafleur, député (RPR), a accepté, non sans mal, de s'effacer des discussions conduites entre l'Etat et les indépendantistes.

Les contacts, cependant, n'ont jamais cessé. D'éminents juristes métropolitains ont été consultés, et un important colloque a été consacré, à l'initiative de l'université Montpellier-I, à *L'Avenir statutaire de la Nouvelle-Calédonie* (édité par La Documentation française). Les futurs négociateurs ne partiront donc pas de zéro, mais le temps presse. Le référendum d'autodétermination prévu par les accords de Matignon est attendu en 1998.

Afin d'éviter que, pour des raisons démographiques, la communauté canaque ne soit mise en minorité à cette occasion, le RPCR et le FLNKS sont en fait d'accord, depuis deux ans, pour modifier le sens de ce scrutin : les Calédoniens ne seraient pas invités à se prononcer par « oui » ou par « non » sur l'indépendance, mais à ratifier un accord qui reste à définir et qui situerait, vraisemblablement, le futur statut de la Nouvelle-Calédonie à mi-chemin entre une large autonomie interne et une formule d'indépendance-association. La crise minière n'a fait que retarder la traduction juridique et politique de cette volonté d'entente.

J.-L. S.

Philippe Séguin renonce à Epinal pour mieux se consacrer au RPR

PHILIPPE SÉGUIN a annoncé, samedi 1er novembre, qu'il démissionnait de ses fonctions de maire d'Epinal, qu'il exerçait depuis 1983, et du conseil municipal de cette ville. Dans une lettre à ses administrés, le député des Vosges explique que cette décision, prise il y a quatre mois, doit lui permettre d'*« assumer totalement »* ses fonctions de président du RPR *« eu égard à l'ampleur du défi »* qu'il a *« à relever »*.

« Il ne s'agit pas à mes yeux que d'assurer la survie et la rénovation d'un grand mouvement politique, nécessaire à notre démocratie. Il s'agit de trouver des solutions à la crise de confiance qui perdure et s'approfondit entre les Français et la chose publique », écrit M. Séguin. *« Je manquerais à mon devoir si je ne consacrais pas toutes mes forces et tout mon temps à cette tâche »*, ajoute-t-il.

Le président du mouvement néogaulliste explique également qu'*« à l'heure où l'on s'interroge sur les nouvelles conditions du cumul des mandats »* il se doit de *« mettre personnellement* [ses] *actes en accord avec* [ses] *paroles »*.

A titre personnel, l'ancien président de l'Assemblée nationale est, en effet, favorable à une stricte limitation du cumul des mandats pour les députés. Il ne cesse, par ailleurs, de dénoncer comme *« une pantalonnade »* le fait que les membres de l'actuel gouvernement aient abandonné leur mandat de maire, afin de satisfaire aux exigences de Lionel Jospin, mais pour récupérer le plus souvent des fonctions de premier adjoint avec délégation générale.

Dans sa lettre, M. Séguin indique que cette démission constitue pour lui *« un véritable déchirement »* : *« Que ceux qui pourraient douter de ma détermination à conduire et à gagner le combat dans lequel je suis engagé la mesurent à l'ampleur du sacrifice que je consens »*, prévient-il. Le député des Vosges laisse enfin clairement entendre que son successeur à la mairie d'Epinal devrait être son premier adjoint, Michel Heinrich.

La décision de M. Séguin intervient un mois et demi après la démission de François Léotard du conseil municipal de Fréjus, dont il était maire depuis 1977. Le président de l'UDF avait alors expliqué qu'il entendait se consacrer à la campagne des élections régionales qu'il veut conduire en Provence-Alpes-Côte d'Azur, où il brigue la succession de Jean-Claude Gaudin à la présidence du conseil régional.

Le président du RPR, lui, met en avant sa responsabilité à la tête du mouvement néogaulliste, et la nécessité de *« participer à la recherche, pour un pays largement désemparé devant tous les bouleversements moraux, économiques, sociaux et culturels, des voies de l'avenir »*. On précise, dans son entourage, que M. Séguin n'est pas candidat aux élections régionales.

Cette démission se veut également un signe de rupture avec la conduite choisie par son prédécesseur Alain Juppé, qui avait cumulé la présidence du RPR avec les fonctions de premier ministre, celles de maire de Bordeaux et celles de président de la Communauté urbaine.

PRÉSIDENCE À PLEIN TEMPS

Depuis son élection, le 6 juillet, à la présidence du RPR, M. Séguin occupe, en règle générale, son bureau de la rue de Lille du lundi au vendredi midi. Il ne lui restait donc plus que deux jours et demi pour traiter des dossiers municipaux. Il a entrepris de sillonner la France pour participer, au rythme d'une fois par semaine, aux assemblées générales de militants qui se tiennent actuellement dans chaque circonscription législative dans la perspective des nouvelles assises du RPR, prévues le 31 janvier. Il s'est ainsi rendu successivement dans le Doubs et dans le Nord, avant de participer, jeudi 6 novembre, à une nouvelle rencontre avec les militants néogaullistes d'Asnières.

Cette présidence à plein temps a permis à M. Séguin de ne pas pourvoir, dans *« l'équipe de transition »* qui dirige le RPR, le poste de secrétaire général, dont on sait qu'il était convoité par Nicolas Sarkozy. Sous la présidence de Jacques Chirac, cette fonction faisait de son titulaire le véritable patron opérationnel du mouvement : ce fut le cas, successivement, de Bernard Pons, de Jacques Toubon et d'Alain Juppé. Sous la présidence de ce dernier, la *« boutique »* était pareillement tenue au quotidien par Jean-François Mancel et Patrick Stefanini. M. Séguin considère que, désormais, le poste de secrétaire général n'est plus aussi essentiel que par le passé.

Cécile Chambraud et Jean-Louis Saux

L'armée de terre lance une campagne de recrutement

POUR UN COÛT de 22 millions de francs, l'armée de terre diffusera, en novembre et décembre, au cinéma, à la télévision, sur les chaînes de radio et dans la presse écrite, des messages publicitaires en vue de recruter jusqu'à 10 000 hommes et femmes par an, pour répondre aux besoins de la professionnalisation de ses unités. Cette pratique, qui est fréquente dans les armées étrangères, est relativement inédite en France.

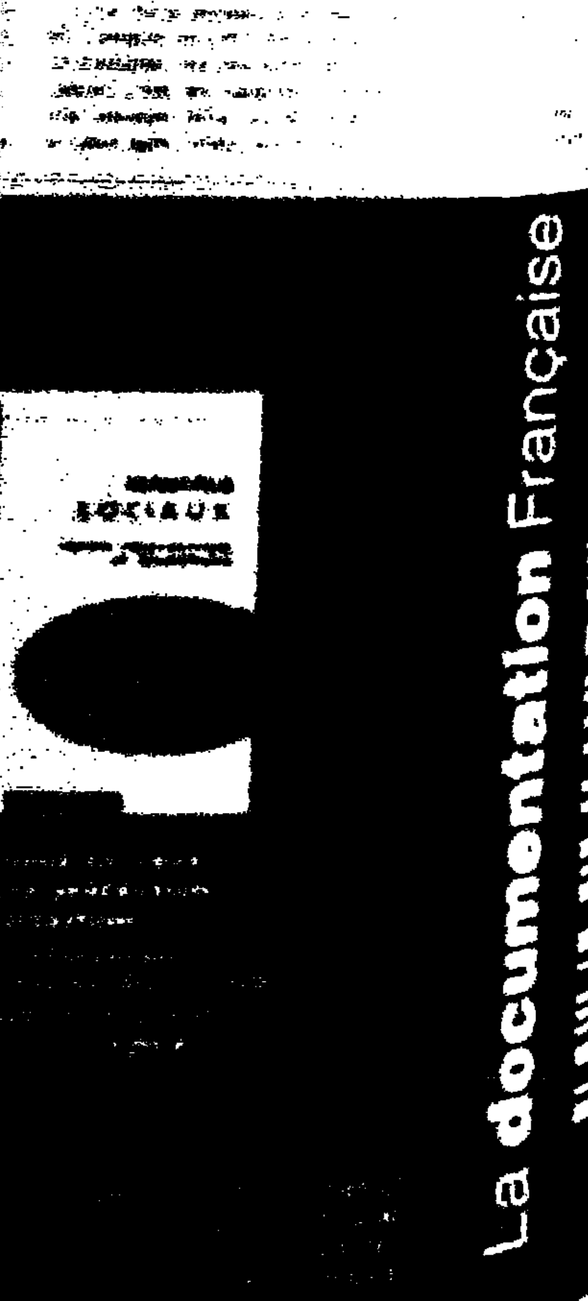
Quinze chaînes de télévision, plus de 3 000 salles de cinéma, 9 réseaux de radiodiffusion, 64 titres de la presse régionale quotidienne et 35 titres de la presse régionale hebdomadaire ont été sollicités. En 2002, l'armée de terre, entièrement professionnalisée, comptera 136 000 militaires – dont 66 000 engagés volontaires – et 34 000 civils. Pour cette campagne de recrutement, l'armée de terre s'intéresse plus spécialement à la tranche des jeunes de 18 à 24 ans, avec un niveau scolaire de la troisième des lycées et collèges jusqu'au baccalauréat.

DÉPÊCHES

■ **COHABITATION : Pierre Mazeaud, député RPR de Haute-Savoie,** a estimé, dimanche 2 novembre sur Radio J, qu'un moyen d'éviter les cohabitations à répétition serait de dissoudre l'Assemblée nationale au lendemain de l'élection présidentielle. Interrogé sur une sortie de la cohabitation avant l'an 2002, il a répondu : *« Le président de la République en a les pouvoirs constitutionnels. Je doute qu'il se lance dans une nouvelle dissolution. Il peut y avoir la possibilité d'un référendum, il peut y avoir sa propre démission, etc. »*

■ **MIDI-PYRÉNÉES : Martin Malvy, député du Lot et maire (PS) de Figeac,** ancien ministre, a annoncé, samedi 1er novembre, qu'il était candidat à la candidature de chef de file du Parti socialiste aux élections de la région Midi-Pyrénées. *« Mon nom a été avancé, je suis disponible, je l'ai fait savoir aux responsables socialistes de notre région »*, a indiqué M. Malvy.

■ **HAUTS FONCTIONNAIRES : le ministère de la fonction publique** lance deux cycles interministériels de formation continue destinés à l'encadrement supérieur, mardi 4 novembre. L'un porte sur la *« conduite de l'action publique »*, l'autre sur la *« sécurité sanitaire »*. C'est un rapport de Véronique Chanut, remis à Dominique Perben, qui avait mis en évidence le manque de formation continue des hauts fonctionnaires. Ces deux cycles sont organisés avec le concours de l'ENA, de l'IIAP (Institut international d'administration publique), de l'Ecole nationale de la santé publique, de l'Ecole nationale du génie rural, des eaux et forêts, et de l'Ecole nationale vétérinaire et l'Ecole de la concurrence.



JUSTICE Guy Loudmer, l'un des plus célèbres commissaires-priseurs de Paris, a été mis en examen, samedi 24 octobre, pour *« abus de confiance aggravé, recel et complicité »* par le juge Evelyne Picard, qui l'a fait incarcérer à la maison d'arrêt de la Santé. ● **ENQUÊTANT** sur la vente, le 25 mars 1990, pour 509 millions de francs, des toiles appartenant aux époux Bourdon, ainsi que sur la gestion de *« l'association Bourdon »*, les policiers de la brigade financière ont mis en évidence de graves irrégularités. ● **ILS ONT D'AUTRE PART** établi que Mᵉ Loudmer n'avait pas cherché à connaître l'origine de ces tableaux, alors qu'il n'est pas exclu qu'ils proviennent de spoliations de biens intervenues pendant l'Occupation. ● **LES ENQUÊTEURS** reprochent à Mᵉ Loudmer d'autres opérations pour le moins litigieuses, mettant en jeu d'étranges circuits financiers transitant par Genève et le Luxembourg.

Les étranges pratiques d'un commissaire-priseur vedette

Florissante en apparence, l'étude de Guy Loudmer était au bord de la cessation de paiement. Le juge Evelyne Picard, qui l'a fait incarcérer à la maison d'arrêt de la Santé, tente de remonter la piste de certains acheteurs fantômes. De quoi semer l'effroi dans une profession déjà mal en point

GRANDEUR et décadence. En quelques jours, la vie et la carrière de Guy Loudmer, l'un des commissaires-priseurs les plus réputés de la capitale, ont basculé. Le 24 octobre, il est passé, sans autre transition qu'une garde à vue, du faste des salles des ventes à la brutalité du fait divers, des galeries d'art du Paris fortuné à la galerie financière du Palais de justice.

Le juge d'instruction Evelyne Picard l'a mis en examen pour *« abus de confiance aggravé, recel et complicité »*, et ordonné son incarcération à la maison d'arrêt de la Santé, suscitant au sein d'une corporation de notables une réprobation mêlée d'effroi (*Le Monde* du 28 octobre).

Menée par la brigade financière, l'enquête a déjà commencé d'éclairer les arrière-plans douteux de certaines transactions prestigieuses, au profit d'énigmatiques sociétés étrangères dotées de comptes bancaires en Suisse et au Luxembourg. Le parquet de Paris avait, à l'origine, ouvert une enquête préliminaire relative aux conditions dans lesquelles l'étude Loudmer avait procédé à la vente, le 25 mars 1990, de la collection de toiles de maître détenues par Lucien et Marcelle Bourdon, couple de galéristes philantropes. Les recherches policières devaient aussi porter sur la gestion de l'Association Bourdon, créée à l'instigation du commissaire-priseur, grâce aux fonds issus de cette « vente du siècle » – dont le produit s'était monté à quelque 509 millions de francs –, association dont l'objet est à la fois *« la protection des animaux, l'aide humanitaire et le mécénat artistique »*.

PASSIF DE 44,6 MILLIONS DE FRANCS

Le fonctionnement de cette association, officiellement présidée par Lucien Bourdon, mais dont les fondateurs, âgés de plus de quatre-vingts ans, semblent avoir longtemps été tenus à l'écart, avait été mis en cause par M. Bourdon lui-même, puis par le commissaire aux comptes, qui avait écrit au parquet en 1993. L'information judiciaire qui s'en est suivie a mis en évidence de graves irrégularités *(lire ci-dessous)*. La semaine dernière, deux salariées de l'association, ainsi que son ancienne trésorière, qui avait succédé dans cette fonction en 1993 à Mᵉ Loudmer, ont été mises en examen. Les découvertes effectuées au cours des derniers jours ont aussi conduit le parquet à délivrer au juge Picard un réquisitoire supplétif portant sur les comptes de l'étude du commissaire-priseur, apparemment grevés par une dette de 56,5 millions de francs.



Cette situation financière délicate pourrait être directement à l'origine de certaines opérations illicites apparemment entreprises par Mᵉ Loudmer, et dont le juge d'instruction a recueilli plusieurs indices. Saisi au cours d'une perquisition, un dossier décrivant la situation comptable de l'étude estime son passif à 44,6 millions de francs, tout en évaluant le patrimoine personnel de Guy Loudmer – biens immobiliers et œuvres d'art – à 111,5 millions. *« Sur la base de ces éléments*, conclut ce document rédigé par un expert-comptable, *la question qu'il convient de poser est celle de savoir s'il n'y a pas état de cessation des paiements. Est-ce que les changements de réglementation en cours ne constituent pas une "opportunité" pour annoncer l'arrêt d'une exploitation dont on ne voit pas très bien l'issue ? »*

La découverte, par les policiers, de deux courriers échangés par Guy Loudmer et son fils, Philippe, qui est aussi son associé, a apporté la confirmation des difficultés insoupçonnées d'une étude jusqu'alors réputée florissante. Datées des 20 et 21 juin 1997, ces lettres dévoilent l'existence d'un désaccord profond entre M. Loudmer et son fils, à propos de ventes d'objets d'art dont le produit semblait devoir être versé sur deux comptes bancaires : l'un, ouvert à l'Union bancaire privée de Genève et géré par un certain *« M. Audrey »*, présenté par Guy Loudmer aux enquêteurs comme un *« un gestionnaire de fortune »* ; l'autre, ouvert à la Banque du Luxembourg et dénommé *« Massimo »*, qui pourrait être le nom d'un ami italien de Philippe Loudmer.

« TOUTE LA PROFESSION LE FAIT »

Expliquant à la brigade financière que son fils *« achète et vend des œuvres pour son compte personnel »*, et en dehors de son contrôle, Guy Loudmer a estimé *« avoir le droit de faire des affaires, tout comme le fait* [son] *fils »*, précisant au passage que *« toute la profession le fait, et depuis longtemps »*. Jugeant que les courriers saisis par la police ont été l'objet d'une *« interprétation défavorable »*, l'avocat de Guy Loudmer, Mᵉ Thierry Lévy, a déclaré au *Monde* que *« les opérations mentionnées ont en réalité permis aux Loudmer de fournir de la trésorerie à l'étude, qui en manquait »*. Dans le même esprit, Philippe Loudmer avait certifié aux enquêteurs que le *« compte Massimo »* avait été utilisé pour *« la sauvegarde »* de l'étude, et contesté avoir tiré *« un enrichissement personnel de ces opérations »*. Il semble néanmoins avoir pris la fuite, le 29 octobre, au moment où les enquêteurs de la brigade financière menaient une perquisition dans son appartement parisien – dans le coffre duquel ont été trouvés, ce jour-là, 350 000 francs en billets de banque.

Sept ans après la fameuse « vente Bourdon », l'enquête évoque aussi l'intervention d'une société panaméenne, dénommée IAI, qui s'était portée acquéreur, lors des enchères, de quatre toiles – le *Garçon d'étage* de Soutine, la *Tour Eiffel* de Delaunay, *Prime abord* de Dubuffet et le *Vélo sur fond bleu* de Fernand Léger – pour un montant total de 22,9 millions de francs. Après la vente, le marché de l'art s'était écroulé et les tableaux n'ont jamais été payés. Mais le commissaire-priseur, lui, avait bien encaissé les honoraires correspondants... Questionné sur cet épisode, Mᵉ Loudmer a reconnu avoir *« artificiellement fait monter les enchères sans acheteurs réels dans la salle »*, de façon à *« racheter ces tableaux au prix atteint par* [ces] *enchères fictives, pour le compte des vendeurs, qui ne* [lui] *avaient rien demandé en ce sens »*.

Représentée par un cabinet genevois, la société IAI disposerait de domiciliations aux îles Vierges et à Curaçao. Comptant parmi les clients réguliers de l'étude depuis le milieu des années 80, elle ne semble plus s'être manifestée par la suite, sauf pour renoncer, par écrit, à la propriété des toiles. *« Seul Mᵉ Loudmer me donnait des instructions au nom d'IAI*, a témoigné l'ancienne chef comptable de l'étude. *Il ne m'a jamais fait de confidences particulières sur cette société, dont j'ignore l'identité des dirigeants. »* Entreposées dans le coffre de l'étude Loudmer jusqu'en 1992, les quatre toiles ont finalement été revendues en 1994 par un autre commissaire-priseur. Mais leur vente n'a rapporté que 9 millions de francs...

Sans lien avec la « vente Bourdon », un tableau signé Miro semble avoir été conservé par M. Loudmer selon un scénario fort semblable. Achetée pour 9,8 millions de francs lors d'une vente aux enchères par une autre société panaméenne, Liberty Art Business Corporation, disposant elle aussi d'une délégation à Genève, la toile a été retrouvée par les policiers au siège de l'étude Loudmer. *« Cette société n'a jamais réglé et ses dirigeants, que je ne connais pas, ont disparu »*, a déclaré le commissaire-priseur, admettant n'avoir *« jamais vérifié ni fait vérifier leur adresse à Genève ni à Panama »*. En vertu des règles de la profession, c'est donc l'étude qui a dû payer le vendeur, mais les enquêteurs se demandent combien d'opérations de ce type ont été organisées.

Evoquant les interventions d'une *« quinzaine de clients qui n'étaient jamais physiquement présents lors des ventes »*, dissimulés derrière des noms de sociétés étrangères, l'ancienne chef comptable de l'étude Loudmer a en effet indiqué que les œuvres ainsi achetées étaient systématiquement livrées *« en port franc à Genève »*, soit hors de portée des douanes, prêtes à repartir vers d'autres destinations. Le juge Evelyne Picard pourrait délivrer une commission rogatoire internationale afin de suivre, en Suisse, la piste des acheteurs fantômes de Mᵉ Loudmer.

Hervé Gattegno

Les nombreux mystères de la collection Bourdon

LE CATALOGUE, luxueusement édité, indiquait simplement, sous le nom de Guy Loudmer : *« Collection de Madame Bourdon et de divers amateurs, dimanche 25 mars 1990 »*. La liste des œuvres regorgeait de noms prestigieux, de Picasso à Nicolas de Staël, en passant par Modigliani, dont la *Belle Épicière* fut adjugée, pour 63 millions de francs, à Francis Bouygues et Alain Delon, associés pour l'occasion. Pour Lucien et Marcelle Bourdon, la vente devait marquer la fin des soucis. L'ancien encadreur et la galériste avaient rêvé de se débarrasser de leur fortune pour échapper au fisc et financer une cause qui leur est chère : la protection des animaux.

Expert en art, Guy Loudmer sut trouver la manière. C'est lui qui les décida à créer, avec le produit de la vente, une association caritative, dont il devait être, jusqu'en 1993, le trésorier et le véritable animateur. Le commissaire-priseur y fit engager la mère de son troisième enfant, ainsi qu'une de ses amies personnelles, qui fut chargée d'acheter des tableaux pour le compte d'un Fonds Bourdon pour l'art moderne (FBAM), créé en 1991 au sein de l'association pour développer son activité de mécénat. *« Ce compte a servi, entre autres, à des opérations d'achats et de ventes de tableaux par mon intermédiaire, pour le compte de l'étude, avec perception d'honoraires »*, a reconnu, la semaine dernière, le commissaire-priseur devant les policiers. En deux ans, trente-trois œuvres furent achetées – pour un total de 6,2 millions de francs –, dont quinze au cours de ventes présidées par Mᵉ Loudmer. *« Aucune de ces acquisitions n'a fait l'objet d'une approbation formelle de l'association »*, affirme l'expert désigné par le juge d'instruction, Stéphane Lipski.

« ANOMALIES »

Relevant des *« anomalies »* jusqu'aux origines de l'association Bourdon, le rapport d'expertise reprend certaines des critiques formulées à la suite d'un audit réalisé en 1992, dont *Libération* avait, en 1994, divulgué le contenu. Il estime notamment le surplus d'honoraires illégalement perçus par Mᵉ Loudmer à l'issue de la *« vente Bourdon »* entre 11,7 et 13,8 millions de francs ; il relève que la plupart des frais liés à l'organisation de la vente ont été imputés aux Bourdon, alors que leur collection ne représentait que 85 % des œuvres vendues ce jour-là.

L'enquête démontre également qu'en dépit de ses obligations professionnelles Mᵉ Loudmer n'effectua pas de recherches précises sur l'origine des toiles détenues par le couple Bourdon, et jusqu'alors entassées dans une chambre de bonne, sous un lit, sans protection ni assurance... Au point que certains enquêteurs se demandent si cette accumulation d'indélicatesses n'a pas été commise dans l'ombre propice d'un secret bien plus lourd. *« Je n'ai jamais posé la moindre question aux époux Bourdon sur l'origine de la collection*, a dit aux policiers Mᵉ Loudmer. *Je ne me la suis pas davantage posée jusqu'à 1994-1995, lors de la révélation par la presse de spoliation de biens intervenues pendant l'Occupation... »*

Fait troublant, les Bourdon ont préféré s'acquitter, après la vente, de la taxe de 4 % exigée par l'Etat lorsque les œuvres vendues étaient détenues depuis moins de trente ans, alors que tel n'était manifestement pas leur cas. En l'espèce, la taxe se montait à 20 millions de francs... Elle fut versée à l'étude Loudmer, mais celle-ci ne la reversa pas au fisc et subit, pour cela, un redressement. Signalant que *« pour la plupart des tableaux de la collection Bourdon il n'y avait pas de références d'expositions antérieures à 1950-1951 »*, le commissaire-priseur a émis, sur procès-verbal, l'hypothèse selon laquelle ces toiles pourraient avoir *« circulé de façon douteuse pendant l'Occupation »*, mais qu'il n'a jamais pu obtenir de *« preuve formelle »*.

Des rumeurs semblent néanmoins avoir circulé avec insistance jusqu'au sein de l'étude Loudmer, selon plusieurs témoignages recueillis par les enquêteurs. Des lettres anonymes portant sur le même sujet avaient été adressées à l'étude. Mais les recherches que Guy Loudmer assure avoir commandées n'ont, assure-t-il, jamais rien donné.

H. G.

Commissaire-priseur, une spécialité bien française

C'EST un des plus vieux métiers du monde. Presque partout dans le monde, les ventes aux enchères sont pratiquées par des sociétés commerciales, comme Sotheby's ou Christie's, multinationales cotées en Bourse. Pas en France. Pour l'instant, seuls les commissaires-priseurs peuvent vendre aux enchères. Ils dépendent de la chancellerie, et sont nommés avec son accord. L'intention du législateur était d'en faire des intermédiaires objectifs et neutres entre le vendeur et l'acheteur, et des auxiliaires de justice. Une ordonnance du 2 novembre 1945 définit le commissaire-priseur comme *« l'officier ministériel chargé de procéder, dans les conditions fixées par les lois et règlements en vigueur, à l'estimation et à la vente publique aux enchères de meubles et effets mobiliers corporels. »*

La meilleure approche récente de la profession a été publiée par un sociologue, Alain Quemin. Son livre, *Les Commissaires-priseurs, la mutation d'une profession* (Editions Anthropos, 1997) dresse le portrait d'un groupe social fier de son statut et de l'ancienneté de ses traditions, souvent familiales. La charge se transmet ainsi fréquemment de père en fils, créant ainsi de véritables lignées de commissaires-priseurs. On l'aura compris, le commissaire-priseur est un notable, conservateur, plus juriste que commerçant, et peu enclin aux facéties, fussent-elles financières.

Depuis vingt ans, la profession est en pleine évolution. L'association de certains noms aux ventes d'œuvres d'art prestigieuses a transformé un petit nombre de commissaires-priseurs en vedettes des médias. L'essort sans précédent du marché de l'art, jusqu'à la crise de 1990, a fait perdre la tête à beaucoup, qui ont oublié la part juridique de leur métier au profit de son aspect commercial. Ainsi, les agents de la brigade financière, qui enquêtaient sur les pratiques de galeristes parisiens comme Jacques Melki ou Thierry Salvador, ont-ils découvert la part de responsabilité des commissaires-priseurs dans leur déconfiture. Les marchands sont les meilleurs clients des enchères, tant comme acheteurs que comme vendeurs.

« DROUILLE DE MARCHANDS »

Certaines études font 90 % de leur chiffre d'affaires avec des objets qui leur sont confiés par des professionnels, de la *« drouille de marchands »*, expression fort laide désignant des lots qui souvent ne le sont pas moins.

Entre 1980 et 1990, le nombre des galeries françaises a doublé. Entre 1985 et 1989, les ventes aux enchères d'art moderne ont triplé. Et pour la première fois, les tableaux y enregistraient des prix plus élevés qu'en galerie. La tentation était forte pour le marchand d'acheter une œuvre, puis de la présenter en vente publique. Les banques prêtaient l'argent nécessaire, souvent grâce à l'entremise de commissaires-priseurs. C'était, bien sûr, au moment où le marché grimpait allègrement, où tout se vendait, à des prix déments. La vente faite, l'emprunt était remboursé.

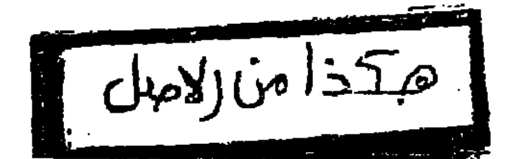
La crise venue, tout le système s'est effondré. Mais le principe demeure. Ainsi, en 1996, Mᵉ Tajan avait-il réuni des objets créés par Cartier pour organiser une vente à Genève, où les taxes sont plus favorables. Pour immobiliser les lots jusqu'à la date de la vente, il dut parfois avancer des fonds aux vendeurs potentiels, ce qui n'est théoriquement pas permis. Mᵉ Tajan a publiquement reconnu employer cette méthode depuis vingt-cinq ans, simplement en intervenant auprès des banques pour que son vendeur bénéficie d'une hypothèque sur son bien. Selon lui, cette pratique serait couramment employée par ses confrères...

Autres us et coutumes : les tableaux invendus aux enchères, mais cédés ensuite lors de transactions privées. La pratique est légale outre-Manche ou aux Etats-Unis, pas en France. Elle s'y répand, cependant, comme la vente de tableaux dont le commissaire-priseur est le réel propriétaire. Certains commissaires-priseurs l'avouent : *« La vente fictive, tout le monde le fait. Les procès-verbaux « corrigés » aussi. Mais ça ne se dit pas. »* D'où la remarquable opacité du système des ventes publiques françaises, contraint par le droit à cacher des méthodes couramment utilisées par les Anglo-Saxons.

Enfin, le rôle de la Chambre de discipline s'est également très relâché. Autrefois vigilante, parfois féroce lorsqu'il s'agit de protéger les intérêts financiers de ses membres, elle est devenue d'une prudence de Sioux. En témoignent les propos édifiants d'un commissaire-priseur, cités par Alain Quemin : *« De nos jours, la Chambre n'a plus aucune idée sur rien, son seul objectif est de ne pas faire de vagues. De très grandes ventes ont eu lieu avec des catalogues reproduisant un faux sur la couverture. La Chambre a été alertée, mais a préféré ne rien faire. »*

Harry Bellet





re-priseur vedette

française

Dès 1998 chaque Français pourra, de son vivant, s'opposer à un prélèvement d'organes

Un registre national informatisé du refus se met progressivement en place

L'Etablissement français des greffes lance, lundi 3 novembre, une campagne d'information sur la mise en place d'un registre national informatisé du refus au prélèvement *post mortem* des organes et des tissus. Ce registre, dont la mise en service est fixée au mois de juin 1998, était prévu par les lois de bioéthique de 1994, dans un contexte de pénurie croissante de greffons pour cause d'opposition familiale.

UNE LARGE campagne nationale d'information des professionnels de santé, médecins et pharmaciens, est lancée, lundi 3 novembre, par l'Etablissement français des greffes avec le concours de *La Revue du praticien*. Cette campagne précède la mise en place prochaine d'un registre national informatisé du refus au prélèvement *post mortem* des organes et des tissus. Ce registre permettra à chaque Français, dès 1998, de s'opposer de son vivant à un prélèvement d'organes ou de tissus mais aussi à une autopsie visant à déterminer la cause de la mort ou encore à un prélèvement à des fins scientifiques. Ce refus pourra ne concerner que l'un ou l'autre de ces prélèvements. En revanche, pour des raisons pratiques, le refus concernant le prélèvement d'organes sera global. En d'autres termes on ne pourra pas, par exemple, s'opposer au prélèvement du cœur et accepter celui des reins.

En fait, c'est avec un retard certain sur le calendrier initial que ce registre verra le jour, sa mise en service étant dorénavant fixée au mois de juin 1998 alors que le principe législatif de sa création date de 1994. Avant l'adoption des lois de bioéthique, le principe qui prévalait était celui dit du consentement présumé, dont les modalités étaient définies par la loi Caillavet du 22 décembre 1976. En pratique, toute personne qui, de son vivant, n'avait pas fait connaître son opposition au prélèvement d'organes était considérée comme un donneur potentiel. Sans remettre en cause ce principe, les lois de 1994 ont prévu de faciliter l'expression du refus en créant un registre national automatisé, ce refus pouvant être révoqué à tout moment.

MÉFIANCE ET MÉCONNAISSANCE

Cette initiative s'inscrit dans le contexte d'une pénurie croissante de greffons disponibles due, pour beaucoup, à l'augmentation de la proportion des oppositions familiales. Dans le rapport qu'il avait remis sur ce thème en 1995 à Edouard Balladur, alors premier ministre, Marcel Porcher, député (RPR) du Val-d'Oise, avait analysé les facteurs qui peuvent expliquer cette tendance. Il faut compter avec l'écho qu'ont pu avoir certaines affaires douloureuses comme celle qui, à Amiens, a vu une famille poursuivre des médecins ayant effectué dans des conditions fort discutables un prélèvement de globes oculaires. Il y a encore certains amalgames faits avec les trafics ou commerces d'organes existant dans certains pays et, plus généralement, une méconnaissance et une méfiance vis-à-vis de cette activité chirurgicale.

Comme le demandait M. Porcher, le prochain registre, géré par l'Etablissement français des greffes, ne pourra être consulté, avec toutes les garanties de confidentialité, que par un petit nombre de personnes. Si le nom du défunt ne figure pas sur le registre, l'équipe médicale souhaitant effectuer des prélèvements d'organes continuera, comme par le passé, à demander l'accord de la famille et à respecter sa décision. Les spécialistes estiment toutefois que l'absence de la manifestation du refus sera un argument important permettant de réduire la fréquence des oppositions. Les responsables du registre inciteront à ce que la décision fasse l'objet de débats au sein des familles de manière à lever toute ambiguïté sur les volontés du défunt.

Rien ne permet aujourd'hui de préciser la proportion des Français qui manifesteront de leur vivant leur opposition à cette forme de don qui conditionne l'existence et le développement de la pratique de la greffe d'organes et de tissus. Quelle que soit cette proportion, il semble acquis que l'on assistera prochainement à l'ouverture du débat sur le prélèvement d'organe (de rein) chez des donneurs vivants. La pénurie de greffons pourrait en effet conduire certains à obtenir, lors du réexamen des lois de bioéthique prévu pour 1999, un assouplissement des contraintes en vigueur qui font que cette pratique – couramment mise en œuvre outre-Atlantique – demeure encore en France une rareté.

J.-Y. N.

TROIS QUESTIONS À

DIDIER HOUSSIN

1 Vous êtes directeur de l'Etablissement français des greffes. Le monde des transplanteurs craint-il que la mise en place d'un registre national du refus nuise, en pratique, à l'activité de la greffe d'organes et de tissus ?

Sans aucun doute. Pour autant, la création de ce registre était inscrite dans les lois de bio-éthique de 1994 et précisée par un décret du 5 juin dernier. Le problème auquel nous sommes confrontés est de tout mettre en œuvre pour informer le citoyen sans, pour autant, faire la promotion du refus du don. Le seul exemple dont nous disposons en la matière est celui du Portugal, où un tel registre national informatisé existe depuis plus de deux ans. Dans ce pays, trente-cinq mille personnes, soit 0,3 % de la population, se sont inscrites. En Belgique, où il existe un autre système, 1 % de la population s'est exprimée en faveur du refus. Par ailleurs, des enquêtes conduites dans notre pays laissent penser que 10 % de la population seraient opposés à des prélèvements *post mortem*. C'est dire l'importante marge d'incertitude dans laquelle nous nous trouvons.

2 Où la France se situe-t-elle dans le paysage européen du don et du prélèvement d'organes ?

Il existe deux types de situation : le consentement explicite et le consentement présumé. Dans le premier cas, vous exprimez, de votre vivant, votre accord ou éventuellement votre refus pour un prélèvement *post mortem*. C'est notamment le cas de la Grande-Bretagne, où plus de trois millions de personnes se sont inscrites sur le registre du consentement explicite. Dans le second cas, celui du consentement présumé, seules les personnes opposées aux prélèvements se manifestent. Comme au Portugal. En pratique, il est plus simple de constituer un registre de ceux qui sont opposés qu'un registre de ceux qui sont favorables aux prélèvements : ne serait-ce que parce que les personnes favorables sont beaucoup plus nombreuses que les autres.

3 *Est-ce la raison qui, en définitive, a conduit au choix français ?*

Je ne le crois pas, même si les discussions qui, sur ce thème, ont précédé l'adoption des lois de bioéthique ont, chez les parlementaires, été très vives. Mon analyse est que nous sommes en République, avec le principe de la liberté, de l'égalité et de la fraternité. La fraternité se situe au-dessus de la liberté dans le principe du consentement présumé. Mais comme on ne veut pas négliger totalement la liberté, nous avons créé ce registre du refus. Dans d'autres pays, anglo-saxons, où la liberté est placée à un niveau supérieur, on aboutit à un système du consentement explicite. On observe d'autre part en Europe et en Amérique du Nord que les pays où prévalent le consentement explicite et le consentement présumé se répartissent de manière égale. Et il n'est pas inintéressant de remarquer que chaque partie trouve que le système d'en face possède plus d'avantages que d'inconvénients.

Propos recueillis par Jean-Yves Nau

CORRESPONDANCE

Une lettre de Christian Poncelet

A la suite de notre article « A Remiremont, la bataille d'un quartier pour son club de football » (Le Monde du 7 octobre), nous avons reçu de Christian Poncelet, sénateur et maire de la ville, la lettre suivante :

S'agissant des « *remarques* » que j'aurais faites en 1994, au lendemain d'un incendie qui a provoqué la mort de sept jeunes Africains à Remiremont, j'ai réfuté les exploitations politiciennes de ce drame et les accusations portées alors contre la commune. En ce qui concerne le projet de l'OPAC Vosges, j'ai moi-même obtenu des crédits de l'Etat pour construire six pavillons adaptés et leur construction va démarrer prochainement. Enfin, tout récemment, j'aurais lu, selon vous, « *en petit nègre* » (curieuse expression qui vous appartient) un mot d'excuses des « *mamans en colère* ». En fait, lors d'une rencontre publique avec les dirigeants des clubs sportifs de la ville, j'ai souligné simplement les différences de ton et de style des courriers successifs qui m'ont été adressés et qui montrent, à l'évidence, que des manipulations s'exercent sur ces « *mamans* ».

Une grande majorité de la population, toutes tendances politiques confondues, constate, comme moi, un repli communautaire des Africains du quartier du Rhumont, orchestré par certaines personnes non dénuées d'arrière-pensées. Ce repli se traduit par la scission artificielle du club de football multiracial et multiconfessionnel de la ville, le FCR, et par la création *ex nihilo* d'un club « *ethnocentré* » qui réclame terrain, installations sportives et subventions municipales. Cette volonté militante affichée par quelques personnes de créer un ghetto, une forme d'apartheid à rebours financé par des fonds publics, dans un quartier de Remiremont, je ne peux la tolérer.

Plébiscite en faveur des femmes au Consistoire israélite de Paris

Avec 5 719 votants et 5 578 suffrages exprimés, la participation au premier tour de l'élection au Consistoire israélite de Paris, dimanche 2 novembre, a été légèrement plus faible que celle du précédent renouvellement de 1993. Aucun des 48 candidats n'a atteint la majorité absolue des votants et n'a été élu. La surprise de ce premier tour est l'arrivée en tête de trois des quatre femmes qui se présentaient pour la première fois et sont proches du président sortant Moïse Cohen (qui n'était pas rééligible).

Anne-Marie Boubli a obtenu 2 409 voix, Evelyne Chiche 2 276, Michèle Rotman 2 259 et Muriel Schor 1 943. Avant cette dernière, seuls se sont intercalés Dov Zerah, chef de cabinet d'Edith Cresson à Bruxelles, avec 2 257 voix, Haïm Nissenbaum, porte-parole du mouvement loubavitch, avec 1 977 voix et Gil Taïeb (1 949). Le second tour aura lieu dimanche 16 novembre. Quatorze administrateurs doivent être désignés.

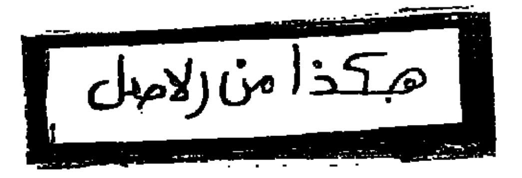
DÉPÊCHES

■ **SANS-PAPIERS : quelque trois mille personnes ont manifesté,** samedi 1er novembre à Paris, en faveur de la régularisation de tous les étrangers vivant en France sans papiers. A l'appel de la « coordination nationale », les manifestants ont défilé pour une « *vraie régularisation* » sans critères, au lendemain du jour limite fixé par la circulaire Chevènement pour le dépôt des dossiers dans les préfectures.

■ **ACCIDENT : huit parachutistes et leur pilote ont été tués dans l'accident d'un avion** d'entraînement au parachutisme qui s'est écrasé, samedi 1er novembre, peu après son décollage de l'aérodrome de Chambry, près de Laon (Aisne). L'appareil, un Pilatus de fabrication suisse appartenant au centre régional d'apprentissage de Picardie, s'est écrasé dans un marais après avoir heurté des arbres.

■ **JUSTICE : cinq jeunes gens ont été écroués après le meurtre d'un autre jeune, âgé de dix-neuf ans,** mercredi 29 octobre à Poitiers, à coups de fusil à pompe. Un groupe s'était présenté au domicile de la victime, Frédéric Verdun, qui avait été tué sur le coup. Le mobile serait lié à des rivalités entre des bandes de quartiers de Poitiers, selon la police.

■ ***Un gardien de la paix a été grièvement blessé,*** *vendredi soir* 31 octobre à Montreuil (Seine-Saint-Denis), après avoir été percuté par un véhicule volé auquel il faisait signe de s'arrêter. Le conducteur, âgé de dix-sept ans, et ses passagers, âgés de quinze ans, ont été placés en garde à vue.



La communauté juive inaugure un Mémorial des Justes en plein procès Papon

Jacques Chirac a réaffirmé la responsabilité de l'Etat dans la déportation des juifs de France et Catherine Trautmann a rendu hommage à ceux qui, désobéissant aux ordres, ont sauvé « des vies humaines » et donc « la vie même »

Jacques Chirac persiste et signe : à l'occasion de l'inauguration à Thonon, dimanche 2 novembre, d'un Mémorial des Justes élevé à l'initiative du Consistoire israélite de France, le président de la République a réaffirmé la responsabilité de l'Etat français dans la déportation des juifs : *« Oui, trahissant les valeurs et la mission de la France, le gouvernement de Vichy s'est fait le complice, parfois zélé, de l'occupant. »* C'est une réponse à ceux qui, comme Philippe Séguin récemment, tendent à mettre entre parenthèses le rôle de Vichy. Cette manifestation en hommage aux Justes, suivie par environ 2 000 personnes, intervenait en plein procès Papon. Elle faisait partie d'un « travail de mémoire » dont se sont félicités les participants – dont Catherine Trautmann, représentant le gouvernement, et Mgr Gaston Poulain pour l'épiscopat –, également convaincus que *« la France doit assumer toute son histoire,* comme dit encore le président de la République. *Le blanc comme le gris. Les heures de gloire, comme les zones d'ombre ».*

THONON (Haute-Savoie)
de notre envoyé spécial

Il y a ceux qui cachaient. Ceux qui donnaient l'alerte. Ceux qui fournissaient les faux papiers, les tickets d'alimentation. Ceux qui aidaient un enfant, un résistant à franchir une frontière, une ligne de démarcation. On les appelle les Justes. Dimanche, sous les accents déchirants d'un violon, des hommes et des femmes âgés, assistés par des enfants juifs, plantent des arbres dans la « clairière » du domaine de Ripaille, près de Thonon. Soixante-dix arbres au total, comme les soixante-dix nations d'Israël. L'émotion monte d'un cran quand un détachement de la 27e division d'infanterie de montagne entonne le *Chant des partisans*.

Qui saura jamais combien furent ces Justes qui, parfois au péril de leur propre vie, ont sauvé des juifs de l'arrestation, de la déportation, d'une mort quasi certaine ? Le mémorial de Yad Vashem, à Jérusalem, a accordé le titre de « *Justes parmi les nations* » à 1 600 Français. Mais la comptabilité du crime est plus facile que celle du dévouement. « *Dans la discrétion, ils sont des dizaines de milliers de Justes qui ont su désobéir aux ordres venus de la barbarie* », dit Jean Kahn, président du Consistoire israélite de France, organisateur de cette manifestation, utile contrepoint au débat ouvert sur Vichy et la mémoire.

Alors, fallait-il ériger un mémorial à ces Justes qui disent n'avoir fait que leur devoir ? « *Nous n'avons pas fait tout cela pour les honneurs* », s'offusque une grand-mère de quatre-vingt-douze ans, qui veut taire son nom et qu'enlacent deux soeurs juives qu'elle a sauvées pendant la guerre. Au milieu de la « *clairière des Justes* » se dresse désormais une sculpture de cuivre patiné et de laiton. Elle représente un globe et trois personnages soutenant un cœur stylisé aux facettes dorées. Dévoilé dimanche, ce monument est l'oeuvre d'un jeune artiste de dix-neuf ans, Nicolas Moscovitz, qui, au pied, a écrit cette citation du Talmud : « *Sauver une vie, c'est sauver l'humanité entière.* »

Pour ce mémorial, les responsables juifs avaient d'abord approché, en vain, les autorités de la commune du Chambon-sur-Lignon (Haute-Loire), qui protégea de nombreux juifs pendant la guerre. Puis ils ont choisi Thonon et la Haute-Savoie, terre de fidélité et de résistance. Le maire, Jean Denais, ne s'est pas fait prier. Dimanche 2 novembre, plusieurs centaines de personnes avaient donc pris, au départ de Paris, le « *train de l'espoir* » en direction du Léman.

CHOIX DE LA DATE

Dans le bar même du TGV, autour du grand rabbin Joseph Sitruk, revêtus de leur châle, les plus religieux d'entre eux récitaient la prière, alors que Samuel Pisar rappelait le souvenir d'un autre train, celui qu'il prit à treize ans en direction du camp d'Auschwitz, dont lui seul, de toute sa famille, revint.

Si le projet d'un mémorial des Justes est ancien, le choix fait de son inauguration en plein procès Papon n'était pas innocent, au risque d'accréditer la thèse d'une France des bons et d'une France des méchants. Dans son message, Jacques Chirac lui-même donne le ton : « *Si le mal doit être reconnu, le bien ne doit pas être méconnu.* » Représentant le gouvernement, Catherine Trautmann oppose aussi « *la France des Justes, la France qui tend la main à l'exilé, au paria* » à « *la France de tous les autres, meurtriers, collaborateurs ou majorité silencieuse attendant d'être emportée par le vent de la victoire, quel que soit le vainqueur* ».

Enfonçant le clou, Samuel Pisar, oppose « *Thonon* » et « *Bordeaux* », le choix des Justes et le choix « *hideux* » des autres. Antoine Spire insiste : « *Si les Justes savaient où allaient les juifs, qu'on ne nous dise pas que Papon et ses amis l'ignoraient !* » Tous ces discours rassurent une assistance qui, après l'intervention de Philippe Séguin, pour qui la vraie France était à Londres, craignait une évolution du discours d'un président de la République qui, le 16 juillet 1995, avait reconnu la responsabilité de l'« *Etat français* » dans les persécutions. Son discours de Thonon montre que M. Chirac n'a pas changé. « *C'est cette position que retiendra l'Histoire* », souligne Serge Klarsfeld.

« *Obéissant à l'appel intérieur qui vous commandait de dire non, vous sauviez des vies humaines et vous sauviez la vie même* », dit Catherine Trautman aux Justes. Si leur action doit être célébrée, c'est précisément parce qu'elle incarne des valeurs (fraternité, tolérance) qui ont fait la « grandeur » de la France. A Thonon, tous les discours convergent. « *Il ne s'agit pas de raviver de vieilles querelles,* conclut le porte-parole du gouvernement, *mais simplement d'affirmer qu'à ne pas s'interroger sur leur passé les sociétés sont condamnées à le revivre.* » C'est pour cette même raison que le Consistoire israélite de France appelle encore les Justes anonymes à se faire connaître et reconnaître. « *Il faut faire vite, parce que ces témoins disparaissent* », ajoutait l'un des acteurs d'une journée qui fut une grande leçon d'histoire et de civisme.

Henri Tincq



« Nous n'avons fait que suivre notre conscience »

THONON (Haute-Savoie)
de notre envoyé spécial

« *Sauver ? C'est naturel quand on a sous les yeux l'innocence d'un enfant. Nous n'avons fait que suivre notre conscience.* » Jeanne Gruffat s'excuse presque d'être là. Son mari fut déporté à Buchenwald parce qu'il avait refusé d'arrêter des juifs. Restée seule à Saint-Jean-d'Aulps (Haute-Savoie), elle continua de cacher des enfants. « *J'avais vingt ans et je n'avais pas peur*, dit-elle. *Ça me paraissait normal. On ne savait pas très bien ce qui se passait. C'était la nuit…* »

En avril 1944, André Romanet est secrétaire de mairie dans une commune du Beaujolais et instituteur à « *la laïque* ». L'un de ses enfants meurt le jour même de la rafle à la colonie d'Izieu (Ain). La menace sur les enfants juifs se faisant plus pressante, on lui demande d'en cacher quelques-uns. Il n'hésite pas. Au total, il en cachera jusqu'à soixante-dix, que cet « *anticlérical* » allait chercher à vélo chez les soeurs de Notre-Dame de Sion, à Paris. « *Un enfant, c'est fait pour vivre* », dit-il encore aujourd'hui, les larmes aux yeux. Ajoutant : « *A cette époque, nous n'avions aucune crainte, donc aucun mérite.* »

Les noms de prêtres figurent aussi parmi les Justes. Il y a le cas célèbre du Père Devaux, de l'Institut catholique de Paris, qui permit à quatre cents enfants d'échapper à l'enfer. Moins connu est ce prêtre de Montbéliard qui accrocha une étoile jaune, une nuit de Noël, au Petit Jésus de la crèche.

PASSEURS BÉNÉVOLES

Quant à Jean Rosay, curé de Douvaine (Haute-Savoie), il cachait lui aussi des juifs dans son presbytère. Le catéchisme qu'il leur faisait s'arrêtait à l'Ancien Testament. Il fit passer nombre d'entre eux en Suisse, grâce à deux passeurs bénévoles, Joseph Lançon et François Périllat, qui seront arrêtés et déportés en même temps que lui. Il mourra à Bergen Belsen, quelques jours avant la libération du camp.

Les histoires de Justes se suivent et se ressemblent. Comme celle de l'adjudant Gounot, commandant de la brigade de gendarmerie de Saulieu. Le 27 février 1944, il reçoit deux arrêtés d'internement visant Irma et Clarisse Lévy, employées de bureau de la ville, signés par le préfet de la Côte-d'Or, qui devaient être mis à exécution immédiatement. L'adjudant Gounot prévient aussitôt les deux femmes. Quand il arrive avec ses hommes, la maison est vide…

H. T.

« Vichy s'est fait le complice, parfois zélé, de l'occupant »

***VOICI** le texte du message du président de la République, Jacques Chirac, lu à Thonon-les-Bains par le préfet de Haute-Savoie pour l'inauguration de la* "*Clairière des Justes*" :


VERBATIM

« Une fois encore, le souvenir nous rassemble. Le souvenir de millions d'hommes, de femmes et d'enfants juifs, victimes de la folie nazie. Le souvenir de familles à jamais séparées, de vies à jamais brisées. Mais le souvenir aussi de tous ceux, très nombreux, qui, n'écoutant que leur cœur et leur conscience d'homme, sauvèrent des juifs.

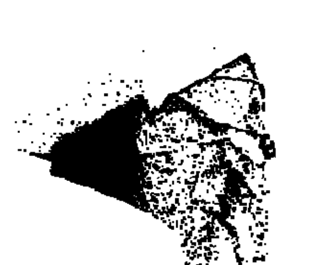
Il y a deux ans, j'ai tenu à reconnaître solennellement la responsabilité de l'Etat français dans l'arrestation et la déportation de milliers et de milliers de juifs. Oui, trahissant les valeurs et la mission de la France, le gouvernement de Vichy s'est fait le complice, parfois zélé, de l'occupant. Cinquante ans après, notre pays doit assumer toute son histoire. Le blanc comme le gris. Les heures de gloire comme les zones d'ombre. Pour cela, pour bâtir son avenir sur des bases plus claires, il accomplit aujourd'hui un difficile travail de mémoire.

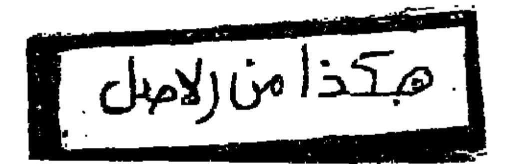
Mais, si le mal doit être reconnu, le bien ne doit pas être méconnu. Aux heures les plus noires, la noblesse et l'espérance continuaient de vivre. Elles étaient dans le cœur des combattants de la France libre, des résistants, si nombreux dans cette belle province. Dans le cœur, aussi et surtout, de tous ces Français anonymes, ces Justes parmi les nations qui, au plus noir de la tourmente, sauvèrent les trois quarts de la communauté juive résidant sur notre sol.

« Justes », ceux qui protestèrent contre les persécutions frappant les juifs. « Justes », ces prêtres qui délivrèrent des « certificats de baptême » pour leur venir en aide. « Justes », Mgr Saliège à Toulouse, Mgr Delay à Marseille, le pasteur Boegner et tant d'autres qui, profondément blessés dans leur foi et leur dignité de chrétiens, réagirent publiquement et tentèrent d'intervenir auprès des autorités de Vichy. « Justes », ces hommes et ces femmes qui, par solidarité, portèrent l'étoile jaune. « Justes », ces commerçants qui, sans y être obligés, apposèrent l'affichette jaune sur leur vitrine.

« Justes », ces doyens de faculté qui, passant outre aux instructions de leur ministre, refusèrent de communiquer la liste de leurs étudiants juifs. « Justes », ces policiers, ces gendarmes, qui alertèrent les familles juives afin qu'elles puissent échapper aux rafles. « Justes », tous ceux qui recueillirent et protégèrent des juifs, parmi lesquels des milliers d'enfants, ceux qui fabriquèrent de faux papiers, qui trouvèrent des abris sûrs. « Justes », tous nos compatriotes qui ont soutenu moralement et matériellement, dans les conditions si difficiles de l'Occupation, des familles juives privées de tout moyen de subsistance.

Ces femmes et ces hommes de toutes conditions, de toutes religions, ces Justes parmi les nations, nous ne les oublierons jamais. Ils sont l'honneur et la fierté de notre pays. Dans une période sombre marquée par la débâcle, les privations, le désarroi moral, ils ont incarné le meilleur de la France : ses valeurs de fraternité, de justice, de tolérance. Qu'ils en soient remerciés. »





Les maires ont du mal à gérer le transfert au privé du traitement des déchets

Un contrat entre des communes du Gard et de l'Hérault et une filiale de la Lyonnaise des eaux encourage l'incinération et comporte un risque financier. Le tout pour une durée devenue illégale au lendemain de la signature du bail... Des dérives courantes, selon l'Association des maires de France

NÎMES
de notre correspondant

Pour quatre-vingt-trois communes de l'Hérault et du Gard, l'heure n'est pas vraiment au recyclage et à la valorisation des déchets, pourtant imposés par la loi et défendus par le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, Dominique Voynet : la première préoccupation de ces communes, liées par un contrat draconien à la société Ocréal, une filiale de la Lyonnaise des eaux, sera, dès l'été 1998, de satisfaire l'appétit d'un incinérateur en cours de construction à Lunel-Vieil (Hérault).

Sur le papier, cette usine n'admet aucun autre mode de traitement des déchets que l'incinération. Les communes membres du groupement de syndicats Entre pic et étang se sont engagées à lui fournir durant vingt-cinq ans la « totalité » de leurs déchets ménagers. Et mieux vaudrait pour elles ne pas risquer des politiques de collecte sélective trop ambitieuses : en deçà d'un seuil fixé par le contrat *(lire par ailleurs)*, elles seraient contraintes à payer des indemnités... Ces clauses, rendues publiques par les Verts du Languedoc-Roussillon et une petite association de défense de l'environnement, embarrassent la filiale de la Lyonnaise, qui tente d'en minimiser la portée : « *C'est vrai, on aurait dû parler de la totalité des déchets incinérables, car il est évident que ce qui doit être recyclé devra rejoindre les filières de valorisation. L'incinérateur n'est qu'un maillon de la chaîne de traitement, puisque plusieurs communes développent déjà l'apport volontaire et multiplient les déchetteries* », explique Alain Talagrand, porteur du projet au sein de la société Ocréal.

CLAUSES ILLÉGALES

Pour lui, les onze syndicats réunis n'ont pas lieu de s'inquiéter, le contrat sera satisfait dans tous les cas. Sur les quelque 100 000 tonnes de déchets produits par les quatre-vingt-trois communes, pour une population de 180 000 habitants, il mise sur un apport, dès la première année, de 85 000 tonnes.

« *Nous ne sommes pas les vilains petits canards de l'incinération. Dire qu'on monte une filière "tout incinération" est un faux procès puisqu'on recycle déjà* », se défend également Pascal Bonnaud, responsable administratif du syndicat Entre pic et étang, dirigé par le président (div. gauche) du conseil général de l'Hérault, Gérard Saumade. « *Dans dix ans se posera le problème de la sous-capacité de l'usine* », affirme Pascal Bonnaud, en invoquant la forte croissance démographique attendue dans ce secteur entre Montpellier et Nîmes. S'agissant du bail, il n'affiche aucun complexe : « *Quand vous faites une usine de 290 millions de francs, vous avez deux possibilités : ou la collectivité assume les emprunts et prend le risque financier ou elle recrute une société qui va construire et exploiter, mais qui ne le fera pas sans une garantie d'apport* [de déchets], *ça tombe sous le sens !* »

Vice-président de l'Association de protection de l'environnement du Lunellois, Maurice Sarrazin ne partage pas l'optimisme des opérateurs. Les clauses du contrat sont, selon lui, illégales, en contradiction avec la loi de 1992, qui impose la collecte sélective et le recyclage, mais aussi avec le plan départemental des déchets, qui, dans ce secteur de l'Hérault, fixe à 55 % le pourcentage maximum de déchets pouvant être incinérés. « *L'incinération ne doit être que le dernier maillon de la chaîne. Or, là, elle escamote tout le reste, car elle va fortement mobiliser le potentiel financier des communes* », juge cet ancien ingénieur spécialisé dans les questions d'économie d'énergie.

L'association, qui a attaqué le permis de construire et l'autorisation d'exploitation devant le tribunal administratif de Montpellier, dénonce la précipitation avec laquelle le dossier a été monté. Entre le lancement de l'appel d'offres européen en avril 1994 et la signature du bail emphytéotique, il ne s'est pas écoulé plus de dix mois. Les terrains destinés à accueillir l'usine ont été achetés un an et demi avant l'arrêté préfectoral autorisant l'exploitation. « *Le jour de la signature du bail, le contrat ne pouvait déjà plus être dénoncé. Il ne contenait aucune clause suspensive. On était pieds et poings liés* », affirme l'association.

Pourtant, le préfet de l'Hérault n'a rien trouvé à redire quant à la conformité de la délégation de service public. « *Le contrôle de légalité n'a soulevé aucune difficulté* », expliquent ses services. Sur le fond, l'inspecteur de la Ddass chargé des installations classées rejoint l'analyse du syndicat et de la Lyonnaise des eaux : « *Nos projections montrent qu'à l'horizon 2006 l'usine ne sera pas surdimensionnée. En fermant leurs décharges* [ce qu'impose la loi en 2002 sauf pour les déchets ultimes], *les collectivités devraient être à ce moment-là dans les rails du plan départemental. Tout ce que l'on peut craindre, c'est qu'entre l'ouverture de l'usine et 2006 on ait une période de flottement durant laquelle la collecte sélective ne serait pas à son optimum.* »

Richard Benguigui

A un jour près...

L'article 4 du bail emphytéotique contesté stipule que le syndicat « *s'engage à apporter à l'usine (...) la totalité des déchets ménagers et assimilés (au minimum 80 000 tonnes annuelles)* », jusqu'à expiration du bail. Le bailleur « *s'engage à assurer les conséquences financières de la mise en œuvre éventuelle d'une politique de collecte sélective (...) qui ne lui permettrait plus de respecter son engagement d'apport initial de 80 000 tonnes par an* ». Ce bail de vingt-cinq ans a été signé le 1er février 1995. Pourtant, une telle durée pour ce type de contrat est interdite par une loi du... 2 février 1995. En novembre 1994, la Lyonnaise des eaux, dont le nom avait été prononcé dans de nombreuses affaires politico-financières, avait lancé une réforme interne : une charte d'éthique, rappelant, par exemple, à tous l'obligation de se conformer strictement aux lois, était établie ; chaque collaborateur était tenu de signer personnellement le texte. Un comité d'éthique a été installé en avril 1995 pour veiller au respect des règles établies.

Une clause à proscrire, pourtant courante selon les experts

APRÈS L'EAU, les déchets. Toujours plus technique, chaque nouveau chantier des collectivités locales apporte son lot de contrats de délégation de service public, pas toujours conformes aux intérêts des usagers ni aux objectifs des politiques publiques : manque d'expertise des élus locaux, rapport de forces en faveur des grandes sociétés... Tous ces travers relevés par la Cour des comptes dans un rapport très sévère du 27 janvier sur « la gestion des services publics locaux d'eau et d'assainissement » *(Le Monde* du 28 janvier), semblent trouver une nouvelle actualité dans le secteur – porteur – des ordures ménagères, investi depuis la fin des années 80 par les « majors » de l'eau, à la recherche de nouveaux marchés. La convention passée entre quatre-vingt-trois communes du Gard et de l'Hérault et une filiale de la Lyonnaise des eaux ne constitue qu'un « exemple » parmi d'autres.

Ce contrat n'encourage pas seulement l'incinération : la durée du bail est devenue illégale au lendemain de sa signature ! Et la clause par laquelle ces collectivités s'engagent à fournir à l'opérateur privé un certain volume de déchets, assortie d'une pénalité financière, est « *à proscrire* », affirme Philippe Pilevesse, chargé d'étude au département environnement de l'Association des maires de France (AMF). « *Normalement l'opérateur privé supporte le risque d'exploitation, sinon, à quoi bon déléguer ? Or ce type de clause inverse les rôles* », analyse-t-il.

MIEUX VAUT PRÉVENIR

Pourtant, une telle pratique, selon lui, reste courante. « *Cette clause apparaît dans plus des deux tiers des contrats que nous examinons*, confirme un juriste-conseil auprès des collectivités locales ; *elle est aussi risquée car la qualification de vice du consentement est très difficile à faire valoir devant les tribunaux administratifs.* »

Mieux vaut donc prévenir que guérir. Dans un cas similaire, un syndicat départemental a prévu une clause selon laquelle le nombre de tonnes d'ordures ménagères peut être révisé si les objectifs du plan départemental d'élimination des déchets deviennent incompatibles avec l'économie du contrat. Ce qui s'est produit, le développement de la collecte sélective ayant entraîné une diminution de la production de déchets. Preuve qu'il est possible de « *verrouiller* » les contrats.

Clarisse Fabre

Le Centre s'intéresse au site de Luang Prabang (Laos)

LE PREMIER ACCORD de coopération entre l'Unesco et une région française vient d'être signé à Paris : le conseil régional du Centre aidera à l'installation d'un centre d'information sur le patrimoine mondial à Luang Prabang, au Laos, à la fois par un apport financier et par son savoir-faire dans ce domaine. La cathédrale de Chartres, le château et le domaine de Chambord, la cathédrale de Bourges, autant de fleurons de cette région, ne sont-ils pas inscrits sur la liste du patrimoine mondial ? Luang Prabang, ancienne capitale d'un des royaumes laotiens du XIIIe siècle, figure sur cette même liste depuis 1995.

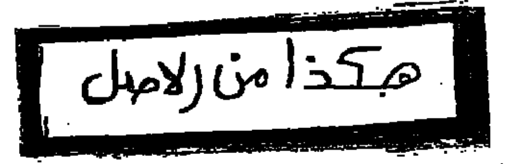
« CHANTIER-ÉCOLE »

La démarche du Centre s'inscrit dans le cadre plus général de la sauvegarde et du développement du site menés par l'organisation onusienne. La contribution de la région doit s'élever à 1 million de francs, au total, pour aider à la restauration du bâtiment des anciennes douanes françaises. Une fois les travaux terminés, ce bâtiment du XIXe siècle sera transformé en centre d'information sur le patrimoine mondial de Luang Prabang. En outre, ce travail de restauration servira de « *chantier-école* » pour la formation aux techniques de conservation.

Pour Maurice Dousset (UDF-DL), président du conseil régional, « *l'accord avec l'Unesco démontre que les régions françaises ont de plus en plus la capacité à être appelées à coopérer dans tous les domaines avec les pays étrangers* ». La ville de Chinon (Indre-et-Loire) trouve aussi, dans cet accord, matière à finaliser sa coopération décentralisée avec Luang Prabang : son maire, Yves Dauge (PS), ancien délégué à la ville aujourd'hui député, est à l'origine de l'intérêt de la région pour la sauvegarde du site laotien.

Il souhaite, pour sa part, que l'action de sa ville en faveur de Luang Prabang (qui repose sur la participation de la population locale à la restauration du patrimoine, ainsi que sur l'installation d'un service de conseil au public sur les techniques de restauration) serve d'exemple pour des projets similaires.

Ali Habib



DISPARITION

Roger Marche

Un arrière de légende de l'équipe de France de football

NÉ LE 5 MARS 1923 à Villers-Semeuse (Ardennes), Roger Marche s'est éteint, samedi 1er novembre, à l'hôpital de Charleville-Mézières, où il avait été admis à la suite d'une attaque cérébrale. Surnommé le « Sanglier des Ardennes », cet arrière gauche qu'on identifiait, dans les années 50, à son crâne prématurément chauve, porta, entre 1947 et 1959, soixante-trois fois le maillot de l'équipe de France de football, dont il fut quarante-deux fois capitaine. Il fit notamment partie des sélections qui participèrent aux Coupes du monde de 1954 en Suisse et 1958 en Suède.

Roger Marche a commencé une carrière exceptionnellement longue au FC Mohon, où il fut ailier gauche avant de trouver sa véritable place à l'arrière. Il opéra ensuite pour le grand Stade de Reims, avec lequel il gagna une fois la Coupe de France (1950) et deux fois le championnat de première division (1949 et 1953). Il signa enfin, à trente et un ans, au Racing de Paris, où, jusqu'à trente-huit ans, il fut le « chouchou » du public du Parc des Princes. Roger Marche fut confronté aux plus grands ailiers droits. Grâce à un placement impeccable et à des réactions rapides, il fut ainsi un des rares à pouvoir museler l'Anglais Stanley Matthews.

Roger Marche connut sa plus grande heure de gloire le 17 décembre 1959 lors d'un match France-Espagne disputé dans un Parc des Princes archicomble. Se faisaient face deux armadas offensives : Guillas, Douis, Kopa, Piantoni, Vincent côté français ; Arteche puis Mateos, Kubala, Di Stefano, Suarez, Gento côté ibère. Roger Marche était entré en seconde période pour remplacer Kaelbel, blessé. Le score était de 3-3. A la soixante et unième minute, il s'échappa le long de la ligne de touche. Des 30 mètres, il frappa un centre-tir qui allait échapper au gardien Antonio Ramallets. C'était le but de la victoire, le seul que marqua jamais Roger Marche sous le maillot de l'équipe de France, qu'il portait pour la dernière fois.

Alain Giraudo

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du vendredi 31 octobre sont publiés :

● **Logement** : un décret relatif à l'avance aidée par l'Etat pour l'acquisition d'une résidence principale ; un arrêté relatif aux conditions d'octroi de l'avance aidée par l'Etat pour l'acquisition d'une résidence principale en accession à la propriété.

● **Accords internationaux** : un décret portant publication de la convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse, en particulier en Afrique, adoptée le 17 juin 1994 et signée en France le 14 octobre 1994.

● **Lavande** : deux décrets relatifs à l'appellation d'origine contrôlée « Huile essentielle de lavande de Haute-Provence » et à l'agrément des huiles essentielles bénéficiant de cette appellation.

● **Transport aérien** : un décret relatif à la durée du travail du personnel navigant.

● **Agriculture** : le deuxième tableau des éléments retenus pour le calcul des bénéfices agricoles forfaitaires imposables au titre de l'année 1996.

● **Santé** : un arrêté relatif au consentement de la femme enceinte à la réalisation d'analyses destinées à établir un diagnostic prénatal in utero.

● **Interdiction de vente** : un arrêté portant interdiction de vente aux mineurs de l'ouvrage *Les Meilleures Histoires drôles de Carlos*, édité par Ramsay.

Au *Journal officiel* du samedi 1er novembre sont publiés :

● **Canal Rhin-Rhône** : un décret abrogeant le décret du 29 juin 1978 déclarant d'utilité publique les travaux d'aménagement de la liaison fluviale Saône-Rhin à grand gabarit.

● **Saône** : un décret autorisant les travaux d'aménagement de la Saône entre Chalon-sur-Saône et Saint-Symphorien au titre de la loi sur l'eau.

● **Equarrissage** : un décret relatif au service public de l'équarrissage, et concernant la passation de marchés avec des entreprises.

● **Vins** : un arrêté relatif aux appellations d'origine relevant du comité régional Champagne de la récolte 1997 ; un arrêté relatif à l'agrément des raisins pouvant bénéficier de l'appellation d'origine contrôlée Muscat du Ventoux.

NOMINATION

Christopher Miles a été nommé, jeudi 30 octobre, administrateur du Théâtre national de l'Odéon-Théâtre de l'Europe, par la ministre de la culture et de la communication, Catherine Trautmann. Il succède à Emmanuel Hoog, qui a occupé ce poste de 1992 à 1997 avant de rejoindre le cabinet de Laurent Fabius, président de l'Assemblée nationale. Ancien élève de l'Ecole nationale d'administration (1994) et diplômé de l'Ecole du Louvre, Christopher Miles a été chef de bureau du budget au ministère de la culture de 1994 à 1997.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Laurent et Marina ATTALI
laissent à
Margot
la joie d'annoncer la naissance de

Pierre,

le 23 octobre 1997.

9, rue Sédillot,
75007 Paris.

Noces de perles

Dorothée et François

Félicitations pour vos trente ans !

Familles DESCAMPS
et DELÉCAUT.

Décès

– Mme Eliane Chastagnol,
M. Alain Chastagnol,
M. et Mme Chiron
et leurs enfants, Anne et Marc.
Mlle Marie Jeanne Chastagnol,
Et tous ses parents et amis,

ont la douleur de faire part du décès de

Jacques CHASTAGNOL,
ingénieur des Arts et Métiers
et de Supélec,
chevalier des Palmes académiques,

survenu le 30 octobre 1997, dans sa soixante-dix-septième année, à Giens (Var).

Les obsèques religieuses ont eu lieu dans l'intimité à Souillac, où il a été inhumé dans le caveau familial.

Une messe sera célébrée à Paris, en l'église Saint-Roch, 296, rue Saint-Honoré, Paris-1er, vendredi 14 novembre, à 18 h 30.

– Mme Renée Derogy-Weitzmann,
Mme Jacqueline Weitzmann,
M. et Mme Pierre-François Weitzmann,
Mme Marianne Weitzmann,
M. Jean Weitzmann,
Marine, Laura, Tristan, Léa et Ophélie,
M. et Mme Serge Weitzmann
et leurs enfants,
Mme Janine Loiseau
et ses enfants,
Jacques et Isabelle Vichniac,
Jacques et Geneviève Caen,
Les familles Montel, Doubrovsky et Chicken,
ont l'immense douleur de faire part du décès de

Jacques DEROGY,

leur époux, père, grand-père, frère, beau-frère, oncle, parent et allié,
survenu le 30 octobre 1997, à Neuilly.

L'inhumation aura lieu le mercredi 5 novembre, à 15 heures, au cimetière du Montparnasse (boulevard Edgar-Quinet, Paris-14e), où l'on se réunira.

37, avenue de la Grande-Armée,
75116 Paris.
(*Le Monde* du 1er novembre.)

– M. Jean Frochen,
son époux,
M. et Mme Alain Frochen
et leur fils Jean-François,
M. Denis Frochen,
M. et Mme Guy Morise
et leurs filles,
Christine, Claire et Anne,
ses enfants et petits-enfants,
ont le chagrin de faire part du décès de

Mme Françoise FROCHEN,
née BIBART,

survenu à son domicile, le samedi 1er novembre 1997.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 5 novembre, à 15 heures, en l'église Saint-Pierre du Gros-Caillou, 92, rue Saint-Dominique, Paris-7e.

Cet avis tient lieu de faire-part.

48, avenue de la Bourdonnais,
75007 Paris.

– Pierre Tchernia,
le président,
Et les membres de la commission de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques,

font part de leur tristesse après la disparition de leur ami et sociétaire,

Paul GUTH.

Ils adressent à ses proches et à ses amis l'expression de leurs sentiments affectueux.

SACD, 11 *bis*, rue Ballu,
75009 Paris.
(*Le Monde* du 1er novembre.)

– Sa famille,
Ceux qui l'ont connu et pleurent l'ami fidèle et le beau poète,
Les membres de la maison de poésie,
ont la douleur de faire part du décès de

Robert HOUDELOT,
secrétaire de la maison de poésie,

survenu à Paris, le 29 octobre 1997, en sa quatre-vingt-sixième année.

Une cérémonie religieuse sera célébrée en son souvenir le samedi 8 novembre, à 16 heures, en l'église Saint-Thomas-d'Aquin, 1, rue Montalembert, Paris-7e.

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– M. et Mme Philippe Leroux,
ses parents,
Paul et Benjamin,
ses frères,
font part du rappel à Dieu de

Luis LEROUX,

survenu le 29 octobre 1997, à l'âge de trente-deux ans.

Priez pour lui.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 4 novembre, à 10 h 30, en l'église Sainte-Anne de l'Etang-la-Ville (Yvelines).

Un registre à signatures tiendra lieu de condoléances.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Les familles Mayer, Cahen
et Maillon,
Et leurs proches,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Tony MAYER,

survenu le 1er novembre 1997, dans sa quatre-vingt-seizième année.

L'inhumation des cendres aura lieu au cimetière de Ménerbes, le mercredi 5 novembre, à 14 h 30.

Cet avis tient lieu de faire-part.

La Calméjeanne,
84560 Ménerbes.

– M. Luc Plassais
et ses enfants,
M. et Mme Edward Pratt,
Sa famille,
Ses amis et collègues,
ont la tristesse de faire part du décès du

docteur
Barbara PRATT PLASSAIS,

survenu le 22 octobre 1997, à Paris.

Remerciements

– Aillas (Gironde).

A la suite de la disparition, le 28 octobre 1997, de

M. Jacques THIBAU,
ministre plénipotentiaire, écrivain,
administrateur de la France d'outre-mer,
ancien élève
de l'Ecole nationale d'administration,
ancien directeur adjoint de l'ORTF,
ancien ambassadeur de France
en Belgique, au Nigeria et en Grèce,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national
du Mérite,
officier des Arts et des Lettres,

Marie-Odile,
sa compagne,
Violaine, Douce et Rose,
ses filles, et leur mère,
Régine Thibau du Bos,
Sarah et sa mère Lucile de Guyencourt,
Olivier Aubert, Nicolas Gigon et Lorentz Guerzmava,
ses gendres,
Simon, Victor et Julien,
Louise, Paul et Gabrielle (†),
ses petits-enfants,
M. et Mme Jean Thibau,
M. et Mme Jean Mongie,
Leurs enfants et petits-enfants,
remercient tous ceux qui se sont associés à leur chagrin.

Une messe sera célébrée le samedi 22 novembre, à 11 heures, en l'église Saint-Eustache, à Paris-1er, pour lui rendre un dernier hommage.

Anniversaires de décès

– Aline et Florence Boyer
pensent à

Michel BERNFELD

« Qu'il faut donc aimer quelqu'un pour le préférer à son absence. »
Jean Rostand.

CARNET DU MONDE
Fax : **01-42-17-21-36**
Téléphone :
01-42-17-39-80
01-42-17-38-42
01-42-17-29-96

Bernhard BLUMENKRANZ,
directeur de recherches
au CNRS e.r.

disparaissait le 4 novembre 1989.

« La lutte du christianisme contre le judaïsme n'est pas inévitable, nécessaire, essentielle. »
(B.B. Paris, 1966.)

L'Eglise de France exprime sa repentance. (Paris, 1997).

Christian CHOMIENNE

nous quittait il y a quatre ans.
Ceux qui l'aiment ne l'oublient pas.

– *Pour le douzième anniversaire du* rappel à Dieu, le 3 novembre 1985, de

Pierre DUC,

une pensée est demandée à tous ceux qui sont restés fidèles à son souvenir.

Pierre SEGHERS

disparaissait il y a dix ans.

Colette et Virginie Seghers partagent ce jour leur pensée avec tous ceux qui furent ses amis et demeurent sa famille et la nôtre de par le monde.

Avis de messe

– En mémoire de

Anne CELLIER,

une messe sera célébrée le samedi 8 novembre 1997, à 10 heures, en la chapelle de
l'Institut de l'Assomption,
6, rue de Lubeck,
75116 Paris.

Que ceux qui l'ont aimée aient une tendre pensée pour elle.

Messes anniversaires

– Pour le dixième anniversaire de la mort de

Vasso DEVETZI,

un office à sa mémoire a été célébré en l'église orthodoxe grecque Saint-Constantin-et-Hélène, 2 *bis*, rue Laferrière, Paris-9e.

· Association Les Amis de Vasso-Devetzi.

Séminaires

COLLÈGE INTERNATIONAL DE PHILOSOPHIE

● **Séminaires.**

Horacio Amigorena, Hélène Merlin : **« L'école des sexes au XVIIe siècle ».**
18 novembre, 20 heures-22 heures, amphi A, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

Pierre-Damien Huyghe et Pierre Jullien : **« Art et mécanique ».**
7 novembre, 18 heures-20 heures, Ecole nationale d'ingénieurs, île du Sauley, 57000 Metz.

Patrice Loraux et Jean Maurel : **« Les doubles natures. Chimères : démons ou merveilles ? »**
6 novembre, 18 heures-20 heures, amphi A, 13 novembre, 20 heures-22 heures, amphi B, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris-5e.

Marie-France Notz : **« Marginalia : poétique et anthropologie du lieu au Moyen Age ».**
6 novembre, 20 h 30-22 h 30, salle RC3, université Paris-VII, 2, place Jussieu, Paris.

Jacques Rancière : **« L'idée esthétique ».**
8 et 15 novembre, 10 heures-12 heures, amphi A, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

Giorgio Agamben : **« Qu'est-ce que la philosophie ? ».**
7 et 14 novembre, 18 heures-20 heures, amphi B, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris-5e.

Barbara Cassin et Jean-François Courtine : **« Ce que les philosophes disent de leur langue ».**
6 novembre, 18 heures-20 heures, amphi B, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris-5e.

● **Rencontre**

A l'occasion de la parution du no 18 de la revue *Rue Descartes* **« Kostas Axelos et la question du monde »,**
rencontre avec Kostas Axelos, le jeudi 13 novembre, à 19 heures, à la librairie Michèle-Ignazi, 17, rue de Jouy, à Paris.

L'accès à toutes les activités du collège est libre et gratuit (dans la limite des places disponibles).
Renseignements sur salles, répondeur : **01-44-41-46-85.**
Autres renseignements : **01-44-41-46-80.**

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde *», sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.*

هكذا من الأصل

REPORTAGE

2, place du Colonel-Fabien

Dehors, la façade de verre et la « bulle » font encore illusion. Dedans, on sent que les couleurs et les heures glorieuses ont passé. Voyage dans le saint des saints du Parti communiste français

C'EST une étape du « circuit des monuments historiques » et des plus célèbres conférenciers parisiens. Avec sa vue panoramique, la salle à manger privée, au sixième étage du siège du Parti communiste français, est devenue *« le dernier lieu chic de Paris »*, s'amuse Bernard Vasseur, responsable des intellectuels. Larges baies vitrées qui ouvrent sur *« le Sacré-Cœur, cette horreur construite par la France bourgeoise sur le sang des communards »* : quand on leur pose la question, les invités de Robert Hue préfèrent à un vulgaire restaurant parisien ce lieu réservé naguère aux amis des pays frères ou aux frères des pays amis.

Il y a un an encore, lorsqu'on composait le numéro de téléphone du parti, on entendait une voix grognon : *« Oui ? Tu veux quoi ? »* Mais le PCF a choisi de « s'ouvrir » au monde, et il faut bien que la standardiste donne quelques gages de bonne volonté. *« Parti communiste français »*, annonce-t-elle désormais, ou, dans un aveu désarmant : *« Communistes français, bonjour ! »*

A l'extérieur, le Parti communiste tient le coup. Un bâtiment principal qui flotte comme un drapeau de verre, une coupole blanche, un parvis en béton : l'ensemble n'a pas vieilli d'un pouce. Quand Oscar Niemeyer, l'architecte de la capitale administrative du Brésil, élève le nouveau siège, en 1971, le bistrot Les Ponpons change d'ailleurs de nom, et devient Le Brasilia : *« Un moyen sans compromission de rallier son voisinage »*, commente aujourd'hui le patron, M. Marcillac. La nuit, le « chapeau », comme disent les voisins, est même devenu tremplin de skate et de rollers. Le jour, le personnel astique la « bulle » qui coiffe la salle du comité central (CC) avec du Glassex.

Le PCF est un parti de symboles. Au 2, place du Colonel-Fabien, rien n'est insignifiant. Pour bâtir cette nouvelle « maison des communistes », le parti rachète, au début des années 70, les terrains de « Mathurin-Moreau », où, dans la Maison des syndicats, se sont tenues tant d'importantes réunions de la CGT. C'est là que Georges Politzer tint son université ouvrière. Là, enfin, dans une maison du boulevard de Belleville qu'il a fallu démolir au début du chantier, que naquit Pierre Georges, *alias* colonel Fabien, qui, le 21 août 1942, au métro Barbès, tua le premier officier allemand abattu par la Résistance. Dans le hall, une plaque rappelle qu'ici, *« dans les années 30, siégeait le comité anti-fasciste international »* et que passaient les volontaires des Brigades internationales.

A la fin des années 60, le temps est à l'union de la gauche et à l'eurocommunisme. Le PCF bouge, il faut que cela se sache. Adieu le « 44 » (rue Le Peletier, dans le neuvième arrondissement), vive « Fabien », dans le dix-neuvième ! En 1966, une réunion du comité central fixe, à Argenteuil, la nouvelle « ligne » du parti en matière d'art : Roland Leroy et Georges Gosnat, le trésorier, peuvent choisir Oscar Niemeyer, communiste brésilien mais surtout libre héritier du « courant moderne ». Son projet rappelle celui des grandes institutions internationales, comme la maison de verre de l'ONU, à New York. Maison ouverte, maison transparente, même si, avec ses caméras électroniques, ses *« entrées discrètes et facilement contrôlables »*, expliquait l'architecte, l'essentiel est préservé.

« Colonel-Fabien n'est pas seulement le siège du comité central. C'est la maison du parti, de tout le parti », explique alors Georges Gosnat. Il ne croit pas si bien dire. Les années passent. Le parti se referme. Le verre des façades, à bien y regarder, est fumé et opaque. Des historiens réputés, fascinés par cette contre-société, laissent aller leur imagination. *« Des hauts dirigeants du parti* [...] *peuvent s'approvisionner gratuitement à la pompe à essence de "Fabien" »*, écrit ainsi Philippe Robrieux, en 1982, dans son *Histoire intérieure du Parti communiste*.

Faux, bien sûr. Mais, pour certains, la maison devient réellement étrange, et inhospitalière. Au *Brasilia*, où ont toujours traîné quelques « oreilles », Pierre Juquin, Anicet Le Pors et d'autres viennent sans se lasser *« échafauder des combinaisons programmatiques »*. Comme à Montreuil, pour l'immeuble de la CGT, ou à Saint-Denis, pour celui de *L'Humanité*, politiques et architectes semblent avoir vu un peu grand. Dans son bureau, le permanent commence aussi à se plaindre du béton brut : vraiment *« très gris »*, et si *« froid »*...

« Les seuls problèmes du bâtiment, c'est l'isolation, l'insonorisation et le chauffage, parce qu'ils ont été faits avant la première crise pétrolière », préfère dire pudiquement Robert Hue. Peut-être faudrait-il changer la moquette murale olive et orange des années 70, les lustres à découpe d'aluminium et les lampes à cote de maille des décennies Georges Marchais. Sans doute faudrait-il égayer les banquettes coudées et le skaï des salons du sous-sols, tristes comme des halls d'hôtels albanais ; éclairer d'une lumière moins blanche les obscures « salles de délégations ». Pour cela, il faut des sous, et les sources sont largement taries. Depuis la chute d'un mur, en 1989, les pays frères sont de plus en plus rares, les entreprises de plus en plus autonomes, et les élus de moins en moins dociles.

On tente le tout pour le tout. Une jeune journaliste de *L'Humanité*, Cathy Capvert, décide de quitter la rédaction du quotidien et un directeur pas assez « mutant » à son goût. On lui demande de remplacer Françoise Py, l'attachée de presse de la direction du parti. Depuis l'entrée de ministres communistes au gouvernement, en juin, elle autorise calepins, micros et caméras de télé à traîner dans le hall – *« Le foyer de la classe ouvrière »*, disait Niemeyer – pendant les comités nationaux. Ce hall-là a des souvenirs. A la mort de Louis Aragon, en 1982, puis, en 1983, pour les obsèques de Waldeck Rochet, il a servi de mausolée.

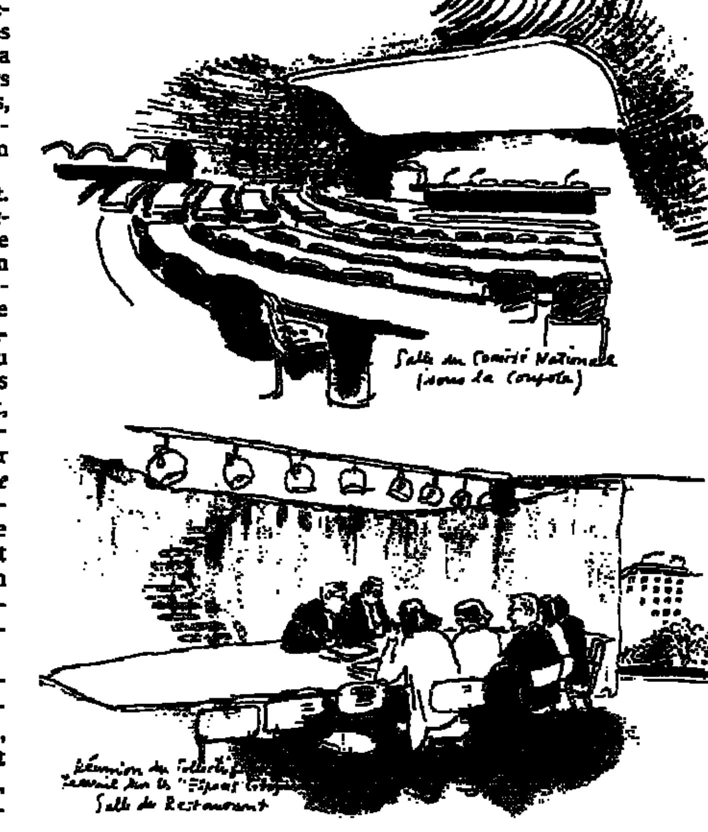
Depuis peu, une camarade permanente s'efforce d'animer le guichet d'accueil où, longtemps, chauffeurs, agents de sécurité et gardes du corps oisifs ont, seuls, attendu le visiteur, et où l'on reçoit *« même, aujourd'hui, des membres de l'ambassade des Etats-Unis »*. Cette audace est venue à Robert Hue à la suite d'un voyage en Guadeloupe, en 1995 : les jeunes militantes de la « JC », derrière leur guichet, l'avaient enthousiasmé.

Robert Hue connaît l'art et la manière. Vu de son bureau et du petit écran, « Fabien » ressemblerait presque, aujourd'hui, à un siège de parti comme les autres. A chaque duplex télévisé, le nouveau secrétaire national prend soin d'intervenir devant sa bibliothèque : il est un honnête homme, aux lettres bien françaises, ô combien plus érudit que son prédécesseur. On repère, dans le flou, les œuvres complètes de Jean Jaurès, mais aussi la collection complète de *L'Etat de l'opinion*, de la Sofres, *La Misère du monde*, de Pierre Bourdieu, *Une jeunesse française*, de Pierre Péan... Et quelques beaux livres de Pissarro que Robert Hue adore. *« Pas seulement parce qu'il a peint Pontoise »*, précise le député du Val-d'Oise.

AILLEURS, le béton gris a la vie dure. L'histoire s'attarde dans le pli des habitudes, des visages, des couloirs. Gérard Delbos, le chauffeur bourguignon de Gaston Plissonnier, continue, comme une soixantaine d'autres retraités, à servir bénévolement la cause communiste. Il veille aux deux caves à vins et *« à spiritueux »* sans lesquelles ce parti malgré tout bien français ne serait plus tout à fait lui-même. Dans les immenses parkings du sous-sol, les places 1 et 2 restent celles de Georges Marchais et... de Charles Fiterman. *« Personne n'ose s'y garer »*, observe un gardien. Robert Hue n'a pas repris non plus le bureau de l'ancien secrétaire général. Chaque matin, vers 10 heures, après que son chauffeur l'a déposé dans l'étroit passage en baïonnette qui conduit les « puissants » au cœur du bâtiment, M. Marchais vient travailler, sans se soucier des plantes vertes qui mangent la moitié de son bureau.

Travailler, toujours. Au « premier », la documentation cote soigneusement *Les Landes républicaines, Regard sur le Cher, Le Cantal ouvrier et paysan, Le Travailleur alpin, Les Allobroges de la Drôme* ou encore *La Vienne démocratique, Yvelines Dimanche et Marne Actu*, comme si la carte électorale du parti ne comptait pas, désormais, d'immenses déserts. Dans la revue de presse nationale et quotidienne, comme dans celle des « fédés », *Le Figaro* est toujours en bonne place : c'est l'ennemi, malgré tout, qui permet d'exister.

Travailler, comme si de rien n'était. Plus de cent quarante salariés occupent la maison, comme au début des années 80. Travailler, même si les empires s'effondrent, si les intellectuels et les spécialistes quittent la route. *« La maison est beaucoup plus calme »*, mesure M. Marcillac de son café. *« Avant, notamment à l'époque du programme commun, la vie politique nationale était vécue ici de manière vibrante »*, résume Philippe Herzog – le dernier membre du bureau national à avoir quitté le parti, fin 1996. *« Le cinquième étage pilotait, le secteur économique et la politique extérieure formaient deux empires, tout cela vivait. »*



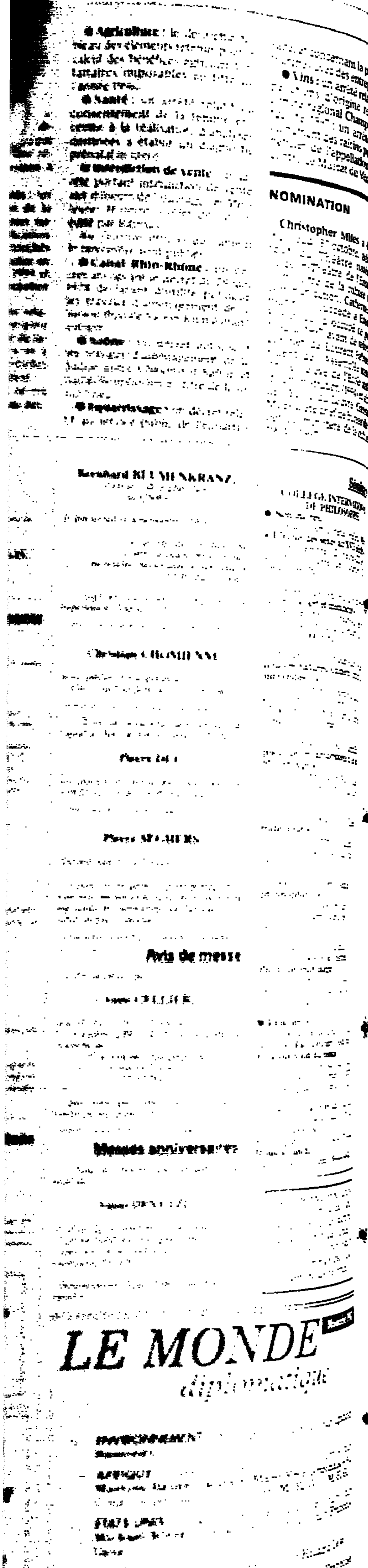
LE « cinquième » a gardé sa moquette – les autres étages portent du lino. Le « cinquième » a conservé *Liberté*, d'Eluard, sur une tapisserie de Fernand Léger, et la légendaire table ovale du BP, même si le bureau politique est devenu bureau national. Jean-Paul Magnon, nouveau secrétaire à l'organisation, a investi le bureau d'à côté, celui de Gaston Plissonnier. Celui-là savait tout ; il s'est éteint, en 1995, avec tous ses secrets. Pierre Blotin, numéro deux du parti, est du même bois communiste. *« Ecrire un livre ? »* La moustache de l'ancien secrétaire particulier de Jacques Duclos frétille. *« Ah ! non. Le jour de ma retraite, je prends ma canne à pêche, et je pars chez moi. »*

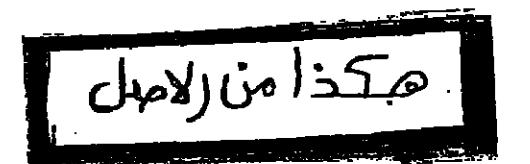
A la cantine, où des menus régime viennent désormais distraire une cuisine *« grasse et populaire »*, commente en riant Bernard Vasseur, où des cloisons mobiles, *« plus favorables à l'épanouissement de l'individu »*, sont venues peu à peu scinder la grande salle *« collective »*, on parle d'autre chose. Les membres des « secteurs » – économie, société ou international (l'ancienne « polex ») – continuent pourtant à déjeuner ensemble : *« Quand on voit deux personnes faire table à part, c'est soit le début d'un flirt, soit une très grave histoire politique. »* La plaisanterie, place du Colonel-Fabien, c'est comme pour les personnages tchèques de Milan Kundera. Le rire et l'oubli, pour ne pas devenir fou.

Car où sont-ils, quand même, ces portraits de Staline, ces médaillons de sportifs roumains ? Où donc ont disparu le célèbre croiseur *Aurore*, les tapisseries constructivistes ? Pourquoi seule une corne d'éléphant du Vietnam (1958), sur la table basse d'un petit salon, vient rafraîchir les mémoires ? Personne ne sait plus. Chacun a l'air sincère. Le rhum et les cigares de Cuba, on les a bus et fumés, on le boit et on les fume, mais les *« horreurs »* des pays de l'Est, aucune idée. Les archives, au premier étage, n'ont été ouvertes qu'en 1993. *« Décision politique »* importante : on a choisi de mettre à disposition tout le fonds disponible avec les mêmes délais que les archives publiques : trente ans. Mais le personnel manque. Un jeune vacataire, deux bénévoles seulement : Mathilde Angeloni, la responsable, décrypte elle-même, sur son petit magnéto, les bandes des BP enregistrées depuis 1952. Les autres documents ne sont pas inventoriés, le fonds Duclos est resté à Montreuil, et, surtout, il manque les « archives Thorez ». Sa « veuve », Jeannette Vermeerch, continue à les refuser au parti comme naguère à Georges Marchais – grand traître, à ses yeux, de son compagnon.

Les vraies confidences, de toute façon, se tenaient ailleurs. Au cinquième, en haut de l'escalier en colimaçon, les membres du bureau, dans leur salle à manger personnelle, tenaient tous les midis un « BP *bis* ». C'est là qu'on faisait et défaisait la ligne du Parti, là que s'est discuté le programme commun. *« Le soir de la signature, en 1972, François Mitterrand y a été convié à dîner »*, se souvient Roland Leroy. Le 24 mai 1997, à la veille du premier tour des élections législatives, Daniel Vaillant et Jean-Christophe Cambadélis y ont déjeuné à leur tour. Pour les hôtes socialistes, on avait épousseté le napperon de la desserte à roulettes, le téléviseur et les fleurs en plastique.

Ariane Chemin
Dessins : Gérard Nicolas





Rodolphe Ingold, directeur scientifique de l'Institut de recherche en épidémiologie de la pharmacodépendance

« L'éthique de l'ethnographie, c'est de travailler avec les toxicomanes »

Le développeur en France de l'ethnographie répond aux critiques des tenants de ce qu'il appelle la « sociologie standard »

« Vous avez développé en France une nouvelle approche de recherche dans le champ de la toxicomanie, l'ethnographie. Pouvez-vous la situer par rapport aux autres disciplines scientifiques ?

– La meilleure définition que l'on puisse donner de l'ethnographie c'est, à partir de l'expérience de l'école de Chicago, *« l'ethnologie appliquée aux environnements modernes et urbains »*. Dans le domaine de la toxicomanie, cette approche a émergé aux Etats-Unis aux environs de la deuxième guerre mondiale avec Alfred Lindesmith, qui a fait la première description du mode de constitution de la dépendance en matière d'héroïnomanie. Elle s'est ensuite beaucoup développée dans les années 60, notamment grâce à Ed Preble, qui a décrit pour la première fois le mode de vie des consommateurs d'héroïne dans le ghetto de Harlem et qui a formé les ethnographes américains actuels : Wayne Wieble à Chicago, John French à New York, John Newmeyer à San Francisco, Michael Agar à Washington. Depuis les années 90, on dit qu'à New York il y a un ethnographe par bloc.

» En 1982, à la suite d'une année passée aux Etats-Unis, d'abord à l'université de Chicago puis en Californie, où j'ai eu l'occasion de rencontrer tous les ethnographes qui travaillaient déjà dans ce domaine ou dans des domaines voisins, j'ai créé l'Institut de recherche en épidémiologie de la pharmacodépendance (IREP). Quand je me suis rendu compte que je ne pourrai pas travailler avec ces méthodes en m'intégrant à des institutions comme le centre national de la recherche scientifique (CNRS) ou l'institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), j'ai choisi de créer une structure aussi souple que possible et donc une association loi 1901.

– Comment cette nouvelle discipline a-t-elle alors été accueillie ?

– Aux Etats-Unis, il existait une bien meilleure reconnaissance de l'ethnographie en tant que discipline de recherche qu'en France, surtout à Chicago. Mais il est vrai que même aux Etats-Unis, l'ethnographie a toujours été en opposition avec LA grande discipline, la sociologie standard, qui a toujours émis des réserves méthodologiques, notamment sur la constitution et la représentativité de nos échantillons. En fait, le développement de l'ethnographie s'est opéré dans un contexte européen. Des structures du même type que l'IREP commençaient à exister dans d'autres pays, notamment en Angleterre. Nous nous sommes faits une place petit à petit, d'autant plus facilement que ce que nous faisions, les autres équipes traditionnelles, soit d'épidémiologie soit de sociologie, étaient incapables de le faire. Pour enquêter sur les attitudes et les pratiques des usagers de drogues, nous sommes allés directement rencontrer les toxicomanes, et pas seulement dans les hôpitaux ou en prison, mais chez eux, dans la rue, pour les interroger, organiser un recueil de données et d'observations de façon très systématique, constituer un *corpus* cohérent et en faire l'analyse... toutes choses que les sociologues et les épidémiologistes étaient et sont toujours incapables de faire, croyant ne pas pouvoir avoir accès à ces populations.



DESSIN SELÇUK

– Comment, très concrètement, avez-vous réussi à entrer en contact avec les toxicomanes des rues ?

– J'ai d'abord fait tout un travail de repérage, de négociations d'accès au terrain, en gardant à l'esprit toute l'importance qu'il y a à se présenter en tant que chercheur, à solliciter la participation active des usagers, dans un échange aussi transparent que possible. L'éthique de l'ethnographie, c'est de travailler avec les toxicomanes. Au départ, j'ai enquêté sans avoir d'autres modèles que théoriques, qui venaient en particulier de l'Américain Patrick Hugues. Cela fut très lent et très difficile car je fonctionnais avec un modèle qui malgré tout était abstrait, mais qui s'est révélé opérant.

» Nos activités contiennent, implicitement ou explicitement, un certain nombre de critiques adressées aux autres disciplines. Nous nous sommes par exemple mis à travailler sur la notion de tendance, qui implique une réflexion où les notions de temps et de processus d'évolution des consommations et des usages sont extrêmement importantes. Par là même, nous étions très critiques vis-à-vis de productions épidémiologiques ou sociologiques standard qui s'appuyaient sur des données déjà anciennes, souvent obsolètes ou totalement biaisées, pour faire des diagnostics de tendance. Nous, nous avons la capacité d'organiser un recueil de données opportun, c'est-à-dire en temps réel, et d'en mener une analyse comparative année après année. L'ethnographie ne se prive pas de travailler avec telle ou telle donnée officielle ou avec d'autres techniques. Notre situation interdisciplinaire explique d'ailleurs la grande difficulté que nous avons à nous positionner ou à être positionnés parce que nous sommes toujours un peu malmenés, et parfois malmenant. Cela fait partie de notre fragilité.

– Vous avez tout de même bénéficié de plusieurs commandes de l'Etat, via la direction générale de la santé (DGS), et donc d'une certaine reconnaissance officielle...

– En une dizaine d'années, les choses sont rentrées dans l'ordre et *nos partenaires chercheurs se sont* rendus compte, d'une part, que nous faisions un travail sérieux et, d'autre part, qu'eux-mêmes pouvaient bénéficier de nos travaux. Au sujet de la cocaïne par exemple, nous avons défriché un terrain que personne n'avait exploré auparavant. Mais nos travaux n'ont pas seulement nourri la recherche, ils ont surtout alimenté les décideurs. Il y a de notre part un certain militantisme qui a pour objectif l'éducation et la formation des décideurs. Tous nos rapports sont hautement pédagogiques, lisibles, compréhensibles.

» Notre étude réalisée en milieu carcéral en 1985-1986 a été la première en France à décrire et à mesurer l'importance de la population des toxicomanes incarcérés et les modalités selon lesquelles ils arrivaient en prison et ils en sortaient. Cette étude a été à l'origine, un peu plus tard, de la mise en place des antennes toxicomanie en prison. Les décideurs ont alors compris qu'il existait un énorme problème, avec un taux de retour en prison effarant et une absence presque systématique de contact entre ces toxicomanes détenus et les structures de soins à l'extérieur. Notre rapport sur la mise en vente libre des seringues, commandé par la DGS fin 1987 et remis en avril 1988, a aussi fait date. L'enjeu de santé publique était tel qu'il exigeait la production d'analyses et de résultats de façon aussi rapide que possible.

» Au total, ces enquêtes ont marqué la décision publique, mais pas vraiment le dispositif de recherche. Les commandes d'évaluation nous ont certes donné la possibilité de mener des travaux, mais le drame de notre structure c'est qu'elle ne fonctionne que contrat par contrat. Si nous faisions réellement partie de la « science officielle », nous ne serions pas obligés de travailler dans un sous-sol de 30 mètres carrés et de maintenir une équipe en survie alors que nous sommes censés œuvrer dans la continuité !

– Quelle analyse faites-vous de l'évolution des recherches, disons « classiques », sur les drogues et leurs usages ?

– *Pendant* fort longtemps, il n'existait pas de recherche en la matière. Il y avait des données routinières, des statistiques, ministère par ministère, avec le nombre d'interpellations, de recours aux soins, de surdoses, mais hormis l'unité Inserm de Françoise Davidson reprise par Françoise Facy, personne ne s'intéressait à ces questions. C'était un secteur largement sous-développé. Tout se passait comme si, à l'égard de la toxicomanie, on n'avait nullement besoin d'une approche scientifique. Cela était sans doute dû à un certain mépris et à un certain aveuglement du corps social par rapport au phénomène, et également à la difficulté ou l'impossibilité dans laquelle se trouvaient les épidémiologistes et les sociologues d'avoir accès aux toxicomanes.

» Nous explorons aussi, il faut le dire, un secteur où le pouvoir politique est soumis à un certain nombre de lobbies de la prévention. Analyse scientifique ou pas, rigoureuse ou pas, la politique a été davantage influencé, au moins pendant un moment, par les lobbies plutôt que par les données des chercheurs. Au long cours, la recherche finira par avoir le dessus mais, en attendant, on est toujours dans l'idéologie.

– Les mentalités ont tout de même évolué. La création de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies ne reflète-t-elle pas une réelle volonté de tendre à l'objectivité ?

– De gros progrès ont été réalisés, c'est vrai, grâce à la dimension européenne. Au début des années 80 par exemple, les Espagnols n'avaient pas d'activités de recherche. Ils les ont développées à partir de zéro mais d'une façon considérable, de sorte qu'aujourd'hui ils sont, avec les Hollandais, l'un des pays les mieux équipés en termes de recherche sur les dépendances. En France, l'association Descartes, puis le groupement de recherches « Psychotropes, politique et société » du CNRS ont beaucoup apporté, effectuant un travail de valorisation des travaux des chercheurs. Mais on est encore loin du compte. Pour preuve, l'IREP est dans une situation de survie alors qu'il produit des données importantes, par exemple celles que nous allons prochainement publier sur l'hépatite C, une épidémie toujours actuelle chez les toxicomanes et liée aux pratiques de réutilisation des seringues.

» Dans les trois quarts des cas, les toxicomanes, aujourd'hui comme il y a dix ans, continuent à réutiliser leur seringue. Nos résultats montrent que, dans leur ensemble, ils n'ont pas compris les mécanismes du risque et, en particulier, qu'ils peuvent se contaminer de façon indirecte, c'est-à-dire sans partage de seringue mais avec le partage de l'eau, du coton, de la cuillère. Leur degré d'information par rapport à l'hépatite C est catastrophiquement bas. Les messages de prévention sont à revoir. »

Propos recueillis par Laurence Folléa

Une lente légitimation d'une approche américaine

RODOPLE INGOLD, *médecin psychiatre*, a introduit en France, au début des années 80, une nouvelle discipline scientifique importée des Etats-Unis : l'ethnographie, définie comme *« l'ethnologie appliquée aux environnements modernes et urbains »*.



RODOLPHE INGOLD

Après avoir travaillé en tant que psychiatre à l'hospitalisation des toxicomanes, le docteur Ingold est chargé de la création du département de recherches du centre médical Marmottan, dirigé par le professeur Claude Olievenstein. En 1982, il crée l'Institut de recherche en épidémiologie de la pharmacodépendance (IREP) et soutient, en 1983, *une thèse de troisième cycle en anthropologie*-écologie humaine (université René-Descartes Paris-V) intitulée « Contribution à une anthropologie de la pharmacodépendance ».

Œuvrant pendant plusieurs années dans une certaine marginalité, le docteur Ingold a finalement réussi à faire légitimer son approche et à obtenir plusieurs commandes des pouvoirs publics.

En juillet 1988, l'IREP publie la première évaluation des effets de la libéralisation de la vente des seringues, intervenue en mai 1987. En juillet 1992 paraît une étude sur la consommation de cocaïne à Paris, puis, en septembre 1993, une enquête ethnographique dans les milieux de la prostitution, intitulée « Le travail sexuel, la consommation de drogues et le VIH ». En 1994, l'IREP alerte les pouvoirs publics sur la montée de la consommation de crack dans la capitale puis démontre l'efficacité de l'eau de Javel dans la *lutte contre les épidémies de sida et d'hépatites chez* les toxicomanes intraveineux.

Depuis 1982, le docteur Ingold est expert auprès du groupe Pompidou au Conseil de l'Europe, chargé de l'épidémiologie des problèmes de drogue.

L. F.

Jiro Nemeto, président de la Fédération patronale japonaise Nikkeiren

« Le Japon est assez puissant pour résister aux secousses financières asiatiques »

LA FÉDÉRATION des associations d'employeurs du Japon (Nikkeiren) représente quelque 100 000 entreprises regroupant vingt millions de travailleurs. Fondée en 1948, cette organisation, la plus importante de l'archipel avec le Keidanren, le CNPF nippon, est spécialisée dans les relations du travail. De passage à Paris, au terme d'une tournée en Europe, son président, Jiro Nemeto, répond aux questions du *Monde*.

« Comment analysez-vous la crise financière et boursière qui frappe plusieurs pays d'Asie ?

– La crise était prévisible. L'Asie du Sud-Est a connu des phénomènes de forte spéculation dont un boom de l'immobilier. Dans ce domaine, Hongkong est parfois devenu plus cher que Tokyo. A cela s'ajoutent les incertitudes sur l'avenir de l'ancienne colonie britannique depuis qu'elle est redevenue chinoise. Les marchés se demandent si et comment le slogan « Un pays, deux systèmes » peut se traduire dans les faits. La « bulle » spéculative asiatique a donc fini par éclater, comme elle avait éclaté au Japon en 1992. Mais la crise est beaucoup moins grave que lors des krachs précédents. En 1987, lors du fameux « lundi noir », les fondamentaux de l'économie mondiale, et d'abord ceux de l'économie américaine, étaient très mauvais. L'inflation et le chômage étaient élevés. Et puis, aujourd'hui, Hongkong et derrière lui la Chine disposent de réserves considérables en devises qui peuvent leur permettre d'intervenir s'il le faut. *La Thaïlande, la Malaisie, l'Indoné*sie surmonteront cette épreuve. Cela prendra peut-être deux ou trois ans.

– Cette tourmente aura-t-elle des effets négatifs au Japon ?

– Elle survient à un moment où notre économie sort lentement de la récession. Elle peut donc retarder ce processus de sortie de crise. Et il est vrai que nous sommes très concernés par ce qui se passe en Asie puisque les entreprises japonaises y ont délocalisé 12 % de leur production. Mais l'industrie, les banques et la Bourse japonaises sont assez puissantes pour tenir bon, pour résister à ces secousses financières asiatiques. L'impact négatif ne devrait pas être trop grand. Il peut même y avoir quelques effets bénéfiques car les importations japonaises en provenance des pays d'Asie dont les monnaies auront été fortement dépréciées, coûteront moins cher.

– *Ces turbulences* remettent-elles en question ce qu'on a appelé le « modèle asiatique » de développement ?

– Une première chose est sûre : cette crise ne remet pas en cause le modèle japonais. Ensuite, on a surestimé les capacités économiques réelles des pays d'Asie du Sud-Est. Il est vrai que leurs industries ont atteint un niveau de production convenable, qu'elles sont capables d'exporter d'excellents produits dans le monde entier. Leurs bonnes performances commerciales, ajoutées à l'essor de leurs marchés financiers, ont créé une illusion de puissance industrielle, mais ce n'était qu'une illusion. En réalité, leur assise industrielle demeure très fragile, notamment parce que leur développement se nourrit pour l'essentiel de capitaux étrangers. Il faut absolument que, dans ces pays, l'investissement soit le fait de capitalistes locaux. C'est d'ailleurs le discours que nous leur tenons. Il faudra du temps pour qu'il devienne réalité.

– Ne pourrait-on pas prévenir, du moins en partie, les secousses financières dans cette région ?

– Pour éviter des crises à répétition, le *Japon est prêt à participer à* l'élaboration de mécanismes préventifs, par exemple en coopération avec le Fonds monétaire international. Ce pourrait être aussi le travail des ministres des finances de l'APEC, le forum de coopération économique Asie-Pacifique.

– Votre organisation, dont le slogan d'origine est *« Employeurs, soyez équitables et forts »*, se proclame réformiste.

– Nous souhaitons l'avènement d'un nouveau modèle japonais. Si le Japon veut conserver sa puissance, il doit mener à bien des réformes de structure d'ici à l'an 2000. Notre économie est trop réglementée, trop protégée. Il faut réduire le fardeau fiscal, rendre l'administration plus efficace. En même temps, nous voulons préserver de bonnes relations dans l'entreprise entre la direction et les salariés, car c'est un facteur de stabilité. Notre fédération s'est fixé *quatre priorités : un chômage* minimum, une meilleure qualité de la vie, le renforcement de notre compétitivité internationale et le respect d'une éthique dans l'entreprise. Il faut maintenir un équilibre entre ces quatre priorités. Pour promouvoir ces idées, nous avons lancé un programme d'action de trois ans, le plan « Oiseau bleu », du nom d'une œuvre du dramaturge belge et Prix Nobel Maurice Maeterlinck.

– Comment les patrons japonais accueillent-ils la perspective de la monnaie unique européenne ?

– Pour nous, c'est une bonne chose. La monnaie unique contribuera à la stabilité monétaire mondiale. Nous souhaitons que l'euro réussisse. »

Propos recueillis par Jean-Pierre Langellier

هكذا من الاصل

Le « mauvais rêve » russe en Bulgarie

L'AMBASSADEUR russe en Bulgarie qualifiait ainsi, récemment, l'état des relations entre les deux pays : *« Un mauvais rêve. »* La Bulgarie, le plus fidèle des satellites européens au temps de l'URSS, est en effet saisie d'une fièvre antirusse sans précédent. Sous-jacente depuis le remplacement, au début de cette année, des socialistes *« russophiles »* par un gouvernement de centre-droit *« pro-occidental »*, la tension entre les deux pays est montée d'un cran à la faveur de la négociation d'un contrat de livraison de gaz russe à la Bulgarie.

Il n'y a pas si longtemps, la météo était au beau fixe. A la différence de la plupart des anciennes démocraties populaires, la chute du régime communiste de Todor Jivkov, en novembre 1989, n'avait pas altéré les relations, excellentes, entre Moscou et Sofia. Pour preuve, en mars 1996, le président russe Boris Eltsine crut opportun de préciser que *« la CEI* (Communauté des Etats indépendants) *est ouverte à d'autres Etats... par exemple, à la Bulgarie »*. Cette réflexion avait alors soulevé l'indignation de l'opposition bulgare, qui dénonça *« une atteinte à la souveraineté »*. En revanche, il fallut attendre une semaine pour que Jan Videnov, premier ministre socialiste de l'époque, repousse la proposition russe. Preuve que la « sortie » de Boris Eltsine n'était pas si incongrue.

Située hors des limites de cet « étranger proche » où Moscou entend exercer son droit de regard, la Bulgarie fut et reste malgré tout le plus russophile des pays d'Europe de l'Est. Selon l'Institut bulgare pour les relations internationales, un Bulgare sur deux se sent *« proche, voire très proche »* de la Russie pour des raisons culturelles et religieuses ou par nostalgie envers l'époque socialiste.

BRAS DE FER AVEC GAZPROM

Mais, depuis l'arrivée au pouvoir, au printemps, de l'ancienne opposition de droite regroupée au sein de l'Union des forces démocratiques (UFD), la politique étrangère a tourné le dos à l'Est pour embrasser l'Union européenne et l'OTAN auxquelles elle entend adhérer. Pour ce faire, Sofia veut donner des signes de son émancipation vis-à-vis du « grand frère » d'hier. Les exemples se multiplient d'investisseurs russes refoulés par les autorités. Une partie de la presse sofiote s'est lancée, en octobre, dans une violente campagne accusant Moscou d'espionnage. Pour sa part, le gouvernement bulgare a provoqué le mécontentement de la Russie en n'invitant pas, en octobre, Moscou à une rencontre des ministres de la défense du sud-est européen à laquelle les Etats-Unis participaient. Face à la dégradation du climat, le Parlement a organisé, le 24 octobre, un débat sur l'avenir des relations avec la Russie. En présence du chef de l'Etat, Petar Stoianov, les députés ont voté une déclaration apaisante appelant toutefois à redéfinir ces rapports sur les bases d'un *« intérêt mutuel »*.

En toile de fond à la mauvaise humeur des Bulgares, apparaissent les discussions sur le renouvellement d'un important contrat gazier, venant bientôt à échéance, et qui doit assurer l'approvisionnement de la Bulgarie pour dix à quinze ans. Car, après avoir coupé le cordon ombilical qui la reliait à Moscou, Sofia entend affirmer son indépendance sur le plan économique. D'où le bras de fer engagé avec le gazier russe Gazprom, décrit comme un substitut de la diplomatie russe à l'Est et dont la Bulgarie essaie de desserrer l'étreinte.

Fournisseur unique des 6,5 milliards de mètres cubes de gaz consommés annuellement par la Bulgarie, Gazprom avait réussi, il y a quelques mois, à racheter discrètement des actions – détenues par des hommes d'affaires proches des socialistes – dans le joint-venture russo-bulgare Topenergy, créé il y a trois ans pour gérer et négocier le contrat gazier. Majoritaires dans Topenergy, les Russes pouvaient dicter leur loi en matière de prix. De haute lutte, Sofia a court-circuité Topenergy, exigeant que les négociations se déroulent dorénavant entre les monopoles gaziers nationaux : Gazprom et Bulgargaz.

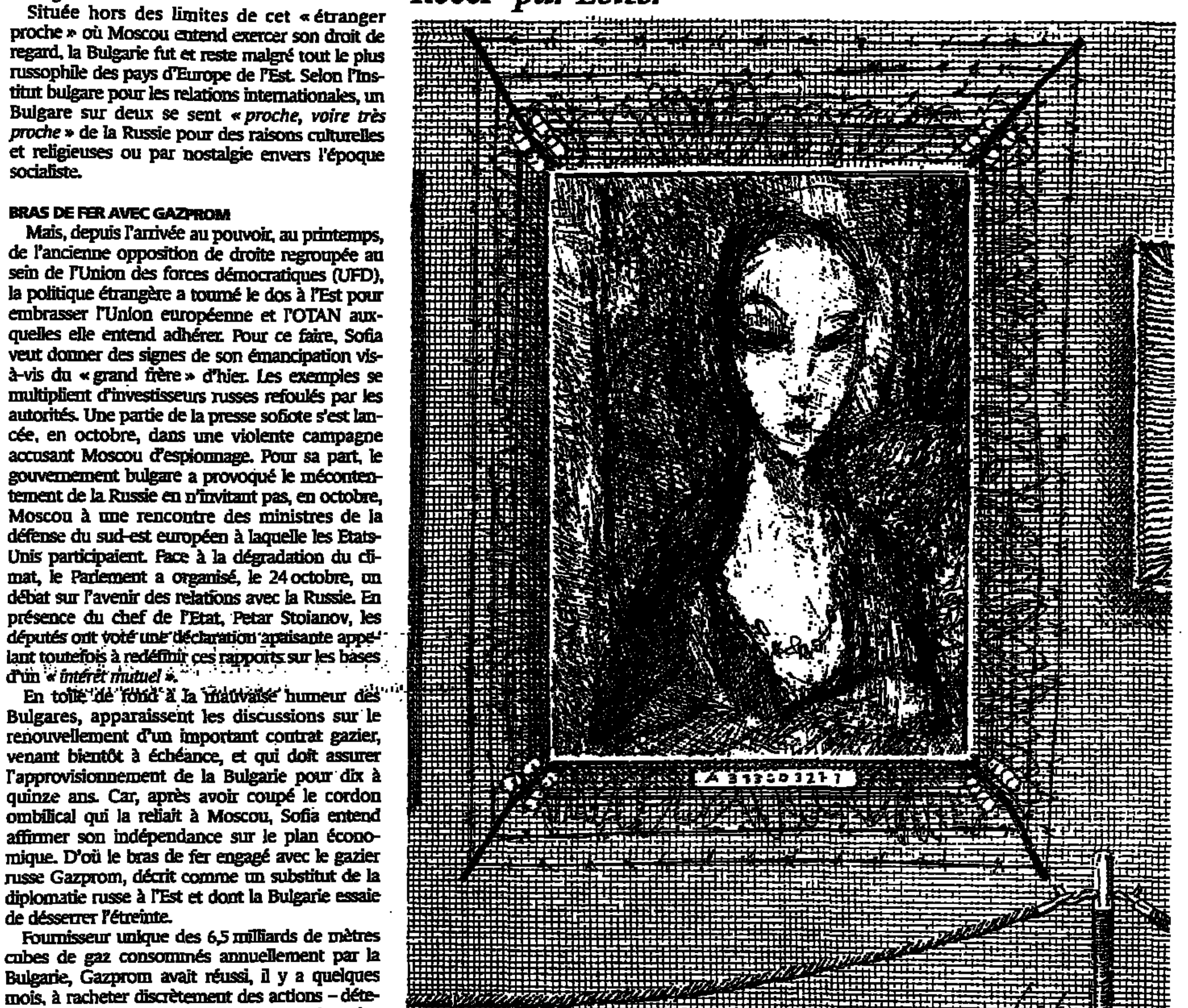
À L'APPROCHE DE L'HIVER

Privée de ressources naturelles et de solution alternative au gaz russe, la Bulgarie dispose d'un atout fort dans ces négociations : sa position géographique. Le raisonnement des Bulgares est simple, comme le résume le premier ministre, Ivan Kostov : *« Nous avons besoin de gaz russe, mais ils* (les Russes) *ont besoin des droits de transit en Bulgarie pour les énormes marchés potentiels de Turquie et des Balkans. »* Donnant donnant. Les Bulgares retardent ainsi un projet auquel les Russes tiennent beaucoup, dans lequel ils peuvent difficilement se passer de Sofia. Il s'agit de la construction d'un nouveau gazoduc qui transportera l'énergie de la Caspienne à travers le sud de la Russie, puis l'Ukraine, la Moldavie, la Roumanie et la Bulgarie. De là des ramifications alimenteraient la Turquie, à l'est, la Grèce, au sud, et les autres pays des Balkans à l'ouest et au nord. Forte de sa position de plaque tournante, Sofia aurait convaincu les Russes de lier les discussions sur la fourniture de gaz à ce projet de gazoduc estimé à 500 millions de dollars (3 milliards de francs).

Le contenu de ce protocole n'a pas été rendu public et l'essentiel du contrat sera défini dans les semaines à venir. Pour les Bulgares, l'issue de ces discussions sera déterminante, comme semble le croire M. Kostov. *« A la place de la doctrine de la souveraineté limitée de Leonid Brejnev, nous pourrions avoir sa version moderne :* "La doctrine Viakhirev" », du nom du président de Gazprom. Et de dramatiser : *« Si un gouvernement tombait à la suite d'une interruption de la livraison de gaz, son successeur ne serait pas un gouvernement bulgare, mais un gouvernement Gazprom. »* A l'approche de l'hiver, toujours rigoureux sous cette latitude, M. Kostov sait de quoi il parle. Il doit son poste au mécontentement d'une population transie de froid qui, en février, a chassé les socialistes du pouvoir.

Christophe Châtelot

Recel *par Leiter*



Le Monde

21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http : //www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

L'Etat de droit social

UN an après un conflit qui avait déjà immobilisé pendant plusieurs semaines l'économie nationale, la France redécouvre la colère de ses routiers. Sous le regard inquiet de ses partenaires européens, elle confirme son incapacité non seulement à faire accepter par la base les compromis sociaux négociés au sommet, mais surtout à les faire appliquer par les patrons de ce secteur.

L'Etat va donc être conduit, bien malgré lui et sans que cela soit une garantie de succès, à jouer un rôle de premier plan. Si le transport routier est un secteur bien particulier (au fonctionnement anarchique, à la concurrence exacerbée, où se côtoient artisans individualistes et filiales de grandes entreprises comme la SNCF, etc.), il n'en reproduit pas moins avec force l'un des archaïsmes les plus permanents de la société française : l'absence d'organisations syndicales et patronales véritablement représentatives, et de ce fait la difficulté d'un véritable dialogue social.

Côté salariés, le décalage entre les déclarations des négociateurs syndicaux, très satisfaits, dimanche matin, de l'accord salarial – qualifié d'*« historique »* par l'un d'entre eux – conclu au terme de longues discussions et le vote massif des chauffeurs routiers, dans la journée, en faveur de la grève, est à cet égard révélateur.

Côté patronal, l'attitude des organisations dites représentatives, elles-mêmes très divisées, est tout aussi symptomatique. Car c'est bien leur incapacité à faire respecter par leurs adhérents les engagements pris en 1996, voire leur refus de les mettre en œuvre, qui est la véritable cause du conflit actuel. En dépit d'une volonté affichée par l'Etat de veiller au respect des accords de 1996, la profession continue donc à vivre dans un état de concurrence féroce où prédominent les formes les plus scandaleuses de dumping économique et social.

Jean-Claude Gayssot, le ministre – communiste – des transports, a promis une loi et, surtout, un renforcement du contrôle du secteur. Le premier ministre, Lionel Jospin, a annoncé une carotte fiscale – une réduction de la taxe professionnelle pour les entreprises concernées.

L'intervention de l'Etat est légitime. Même aux Etats-Unis, lorsqu'un conflit menace le fonctionnement de l'économie dans son ensemble, c'est Bill Clinton, directement, qui est conduit à assumer le rôle de médiateur. Aujourd'hui, c'est non seulement la France, mais l'Europe dans sa totalité qui pourrait souffrir du blocage des routes françaises.

Mais cette intervention est aujourd'hui, plus que jamais, nécessaire, après un an d'engagements non tenus suscitant amertume et déception parmi les salariés. Le respect de l'Etat de droit est aussi celui des lois, règlements et accords sociaux. On attend de la puissance publique qu'elle le rappelle, fût-ce sévèrement, aux entreprises de transport routier.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Pierre Georges,
Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 961 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

L'inébranlable confiance de l'Amérique en son économie

Suite de la première page

Suite de la première page

D'autres statistiques publiées un peu plus tard dans la semaine ont confirmé la bonne santé de l'économie américaine : le produit intérieur brut a augmenté au troisième trimestre à un taux annuel de 3,5 %, contre 3,3 % le trimestre précédent, sans que l'inflation montre forcément le bout de son nez puisque l'augmentation des prix des biens et services a été dans le même temps la plus faible depuis 1964. Un chômage toujours en baisse, inférieur à 5 %, et de bons chiffres sur les ventes de logements neufs ont fourni d'autres signes de la vigueur de l'économie.

Paradoxalement, ensuite, la proximité du dixième anniversaire du krach de 1987 n'est sans doute pas étrangère à la sérénité des investisseurs. Depuis deux semaines, ces derniers s'entendaient répéter par des médias friands de commémorations que, pour brutal qu'il fût, ce krach avait finalement eu très peu de conséquences, voire avait été bénéfique, et que des mécanismes tels que les circuit-breakers avaient été créés pour éviter les mêmes chutes libres.

Vendredi, le *Wall Street Journal* décernait des médailles à sept héros de la semaine, ceux qui ont fait leur travail et *« qui l'ont bien fait »*. Kent Simons, gestionnaire de fonds, a acheté, dès lundi 27 octobre, d'énormes quantités de titres : *« oui, reconnaît-il, un vent de panique soufflait sur Wall Street, mais quand vous parliez aux gens dans les entreprises, ils étaient très calmes. »* Richard Grasso, président du Stock Exchange, a permis d'éviter le blocage des transactions grâce à son travail de longue haleine en faveur de l'informatisation des transactions. Lawrence Ricciardi, directeur financier d'IBM, a pris la décision du rachat pour 3,5 milliards de dollars (près de 20 milliards de francs) des propres titres de sa compagnie, envoyant, dès mardi matin, un signal de confiance stratégique aux autres investisseurs.

UNE CORRECTION « SALUTAIRE »

David Komansky, PDG de Merrill Lynch, est, pour sa part, descendu dans l'arène pour être aux côtés de ses troupes. Eduardo Cortes, vice-président de JP Morgan Investment Management, fort de son expérience de la crise du peso mexicain il y a deux ans, a acheté, mardi, un demi-milliard d'obligations sur les marchés émergents : là aussi, cette firme solide et réputée a su envoyer un signal rassurant. Enfin, Abby Joseph Cohen, stratège de Goldman Sachs et gourou du *bull market* (marché haussier) de Wall Street, a tenu bon : après avoir soigneusement observé l'évolution des marchés, lundi, elle a conclu qu'il fallait acheter et en a persuadé les clients de Goldman Sachs.

Le *Wall Street Journal* aurait, en fait, pu ajouter un huitième héros : M. Tout-le-monde, le petit porteur. Grâce aux rentrées d'argent sécrétées par l'économie, l'Américain n'a jamais été si actif en Bourse, directement ou à travers les fonds communs de placement. En 1996, les Américains, attirés par un marché boursier en hausse depuis 1982, ont investi 222 milliards de dollars (1 330 milliards de francs) dans ces fonds, soit près de 100 milliards de plus que le précédent record, établi en 1993.

Il y a quinze ans, 7 millions d'Américains possédaient des fonds mutuels ; ils sont aujourd'hui 63 millions à placer ainsi leurs économies pour financer leur retraite ou les études des enfants. Dans leur grande majorité, ils sont restés calmes tout au long de cette semaine pourtant particulièrement agitée, beaucoup plus calmes que les gros investisseurs institutionnels.

Pour eux, la Bourse reste le meilleur placement à long terme : les 7,2 % perdus par le Dow Jones, lundi 27 octobre, doivent se lire dans le contexte d'une augmentation de 20 % en 1997, de 26 % en 1996 et de 33 % en 1995.

Déjà, fin mars-début avril, un coup de semonce qui avait fait chuter le Dow Jones de 6,7 % avait permis de tester la résistance des investisseurs individuels. Beaucoup de ces petits porteurs ont fait leur entrée sur les marchés boursiers depuis la reprise économique de 1991 et n'ont donc jamais connu de grosses secousses ; il n'ont même jamais connu un marché à la baisse.

Enfin, Alan Greenspan a vécu cette crise bien plus sereinement que celle de 1987, ne changeant rien à son programme du jour, surveillant le déroulement de la journée mais sans créer de cabinet de crise. Pour lui, la correction du 29 octobre a été *« salutaire »*, car elle nettoie les marchés des spéculateurs qui contribuent à sa volatilité et va ralentir un peu l'économie, ce qui lui permettra encore quelque temps d'éviter d'avoir à augmenter les taux d'intérêt. Que faudra-t-il pour ébranler la foi des petits porteurs ? Réponse, peut-être, à la prochaine « correction » sur un marché que de nombreux analystes à Wall Street jugent encore surévalué.

Sylvie Kauffmann

RECTIFICATIF

Ismaïl Kadaré

Fayard nous précise qu'il est bien l'éditeur de la quasi-totalité des œuvres d'Ismaïl Kadaré et de ses œuvres complètes en langues française et albanaise. Il est cessionnaire des droits mondiaux des dites œuvres. Il a confié, en accord avec l'auteur, la gestion des droits de traduction de ces œuvres à The Wylie Agency, agent littéraire qui n'a donc pas fait, contrairement à ce que nous avions indiqué dans *Le Monde* du 21 octobre, *« acquisition des droits mondiaux de l'œuvre de M. Kadaré »*.

IL Y A 50 ANS, DANS *Le Monde*

Régimes lactés

LES BRUITS contradictoires et les informations mal contrôlées qui circulent au sujet des attributions de régimes aux malades demandent une mise au point. Le ravitaillement en lait, absolument insuffisant dans les villes, ne permet plus de distribuer aux enfants au-dessus de quatre ans ni aux bénéficiaires du régime lacto-végétarien (régime 2) le lait qui devrait leur être régulièrement attribué.

En revanche, le nombre des régimes lactés intégraux (régime 1) est passé de six mille, en 1944, à soixante mille, actuellement. La situation sanitaire n'explique pas à elle seule une si considérable différence, non plus que la complaisance des médecins. Mais ceux-ci, dans les familles de plusieurs enfants âgés de plus de quatre ans, sont tentés de mettre un des membres de la famille au régime lacté intégral pour assurer une petite ration de lait à chacun des enfants qui, sans cet expédient, n'en recevraient pas.

Il faut cependant trouver une solution qui, ramenant à un chiffre raisonnable le nombre des bénéficiaires du régime 1, rendrait aux enfants l'allocation de lait dont ils sont privés. La meilleure façon de faire consisterait à limiter à dix jours le bénéfice du régime 1, sur certificat médical ordinaire. Pour être renouvelée cette attribution devrait être appuyée d'un nouveau certificat contrôlé par le conseil de l'ordre des médecins. Ce contrôle s'effectuerait sur le vu d'une note médicale confidentielle remise sous enveloppe par la famille au conseil de l'ordre, qui accorderait ou refuserait l'allocation du régime d'après les renseignements purement médicaux fournis par le médecin traitant.

(4 novembre 1947.)

هكذا من الاصل

La morale civique contre l'ordre moral

par Alain Etchegoyen

IL reste encore quelques intellectuels pour sortir leur revolver dès qu'ils entendent le mot de morale. Saisis d'un spasme pavlovien, ils entendent faire passer leur propre phobie pour un raisonnement philosophique. Ainsi Michel Onfray, dans l'esthétique et surannée posture du *« rebelle »*, nous donne-t-il le spectacle d'une confusion peu propice au débat démocratique : la volonté de renforcer la *« morale civique »* et l'*« éducation à la citoyenneté »* dans l'école marquerait le retour de l'*« ordre moral »*. Quand on rapproche ailleurs le *« travailleur exploité »* du déporté et les entreprises des camps d'extermination, il n'est guère étonnant de déboucher sur la confusion entre éducation à la citoyenneté et ordre moral. Néanmoins, à défaut de ses contempteurs, le mot de « morale » mérite d'être justifié puisque la philosophie devrait servir à éclaircir les concepts au lieu de les confondre.

Depuis une vingtaine d'années, le *« politiquement correct »* faisait employer à l'envi le mot d'« éthique », *« ce petit vocable étriqué d'éthique »*, comme le dit un jour Michel Serres. Par frilosité, par peur d'être renvoyé à l'extrême droite de l'extrême droite, on n'osait plus parler de la morale ; la morale dont il est aujourd'hui question dans le discours de Claude Allègre n'est pas cette morale sexuellement obsédée, politiquement conservatrice et viscéralement haineuse qu'évoque l'*« ordre moral »*. Je ne vois nulle trace de ressentiment dans la morale républicaine. Elle me semble au contraire plus subversive aujourd'hui que tous les discours individualistes dans lesquels chacun s'ausculte ou se sculpte.

Le discrédit du politique, l'accumulation des affaires, la banalisation de la corruption, le sempiternel argument selon lequel *« les autres ont fait pareil »*, la marchandisation des corps, l'eugénisme rampant, le danger du communautarisme, tous ces phénomènes contemporains rendent nécessaire l'affirmation des principes. Le danger qui nous menace est le suivant : qu'on confonde le fait et le droit ; que les arguments de fait *(« les principes de la République sont sans cesse transgressés »)* ne se substituent à la volonté de faire passer les principes dans les faits. Bafoués comme ils le sont nécessairement – puisque l'homme reste toujours libre de transgresser –, ces principes n'en méritent pas moins d'être enseignés. En voulant les taire, on propose de démissionner.

On ne saurait donc dénier à l'éducation nationale le droit d'utiliser le mot de « morale ». Il serait même surprenant qu'on ne lui en imposât pas le devoir. La formation d'hommes et de femmes responsables passe par des énoncés de droits et de devoirs. Seuls des adversaires de la République peuvent en disconvenir.

Il n'est évidemment pas question que l'école enseigne une morale individuelle normative qui serait *« de retour »* pour inhiber les rêves lubriques et les désirs privés des élèves ou étudiants. En revanche, l'école publique a pour mission de former des citoyens et l'idée de *« morale civique »* est consubstantielle à cette formation. Mais l'enseignement varie au fil des âges et des classes fréquentées. C'est pourquoi, tout en renforçant cet enseignement – souvent laissé pour compte – dans les écoles et les collèges, il semble indispensable d'en dispenser un autre, plus original, au lycée qui en est aujourd'hui dépourvu. Outre les aménagements prévus pour la classe de seconde, il est ainsi programmé d'introduire un nouvel enseignement d'*« éducation à la citoyenneté »* en classe de première, c'est-à-dire à peu près au moment où les élèves deviennent électeurs et seront même désormais inscrits automatiquement sur les listes électorales.

Traditionnellement, dans le collège, l'éducation civique est en général l'apanage des professeurs d'histoire et géographie. En première cet enseignement sera confié prioritairement aux professeurs de philosophie, qui seront chargés d'une mission noble mais difficile. Les verra-t-on alors en zélateurs de l'ordre moral ? Ce serait, je crois, mal les connaître et méconnaître la nature de cet enseignement nouveau. Car il s'agit bien d'un enseignement nouveau qui n'anticipe pas sur le cours de philosophie en terminale et qui ne lui enlève rien en termes horaires. Bien distinguer le fait et le droit, développer les principes et les pratiques de la citoyenneté, favoriser l'exercice du jugement politique, étayer l'ensemble sur des textes qui disent le droit et sur d'autres qui montrent ce que furent les débats, luttes et conquêtes qui fondent la citoyenneté, tout ceci n'a strictement rien de commun avec un quelconque ordre moral, dès lors qu'on pense avec des concepts et non avec des slogans.

L'ordre moral est castrateur, la citoyenneté est libératrice ; l'ordre moral consacre et redouble l'ordre social, la citoyenneté transforme le même ordre ; l'ordre moral fait régner le silence, la citoyenneté libère la parole ; l'ordre moral exténue le jugement, la citoyenneté est l'exercice même du jugement politique ; l'ordre moral maintient dans l'ignorance, la citoyenneté révèle les droits et les devoirs des hommes et des femmes. L'ordre moral fait le lit de l'extrême droite, la citoyenneté nous en protège.

Mais il est vrai que l'éducation à la citoyenneté ne promeut ni le désordre moral ni l'absence de principes. *« Nul n'est censé ignorer la loi »*, ambitionne-t-on dans tout Etat de droit. *« Nul n'est censé ignorer les principes de la République »*, pourrait-on dire à l'occasion de ce nouvel enseignement : il faut comprendre les qualifications de la République que la Constitution nous propose (laïque, indivisible, etc.), le sens de l'élection, de la souveraineté nationale, de l'identité nationale par rapport aux appartenances communautaires, etc. On ne naît pas citoyen, on le devient. Le droit du sol pour la nationalité ou l'inscription automatique sur les listes électorales proposent des statuts et des droits ; il importe de favoriser leurs conditions d'exercice.

C'est pourquoi brandir l'épouvantail de l'ordre moral quand on évoque l'éducation à la citoyenneté, c'est prendre les lanternes pour des vessies : la vraie morale se moque de l'ordre moral.

> L'ordre moral est castrateur, la citoyenneté est libératrice ; l'ordre moral consacre et redouble l'ordre social ; la citoyenneté transforme le même ordre ; l'ordre moral exténue le jugement ; la citoyenneté est l'exercice même du jugement politique

Alain Etchegoyen *est professeur de philosophie et conseiller du ministre de l'éducation, de la recherche et de la technologie.*

Histoires de coolies

par Léopold de Stabenrath

LES exportations de Thaïlande ou de n'importe quel autre pays de l'Asie de l'Est sont essentiellement de la sueur de coolies dont Orwell disait que *« de son pillage dépend la prospérité de l'Occident »*, à quoi il ajoutait, péremptoire : *« Je le sais, j'ai été officier de police en Birmanie... »*

A part peut-être la soie, les épices et quelques papillons rares, il n'y a pas vraiment dans cette région de produits que l'on ne puisse trouver ailleurs. La véritable mine d'or, c'est une population laborieuse, bien concentrée par le surpeuplement et relativement docile. Le problème est de savoir l'exploiter habilement parce que, en définitive, pour s'enrichir, les vieilles recettes sont encore les meilleures : s'approprier une portion du travail d'autrui sur la plus grande échelle possible.

A ce point il faut opérer un distingo entre les populations situées en deçà de la cordillère indochinoise – Thaïlandais, Birmans, Malaisiens, Cambodgiens, Laotiens, Indonésiens – et celles installées au-delà – Vietnamiens, Coréens, Chinois. On laissera de côté les Japonais qui, depuis l'ère Meiji, ont très bien compris la nécessité de l'exploitation de la sueur des coolies.

Les premiers (sauf les Thaïlandais) se sont laissés gentiment coloniser mais, grâce ou à cause du bouddhisme et de l'islam, ils ont toujours tenu la richesse et l'agitation en grande suspicion. Il fallait donc trouver des relais capables de les mettre sérieusement au travail, quitte à leur laisser une part du profit. Les diasporas chinoises se sont chargées de cette tâche ingrate mais rentable. Avec les autres, beaucoup moins malléables car ils croient au moins autant que nous aux bienfaits de l'opulence, des moyens plus obliques ont été utilisés : ports francs, traités de commerce plus ou moins inégaux, concessions ou, en dernier ressort, colonisation pure et simple. Les Occidentaux ne sont d'ailleurs pas seuls en cause, les Japonais ont appliqué la même méthode en Corée et en Mandchourie avec le succès que l'on sait.

C'était le bon temps de la colonie où la France importait, par exemple, du coton d'Extrême-Orient, dont nos tisserands jurassiens tiraient des cotonnades que les fidèles sujets de l'Empire achetaient au prix fort, pour le plus grand profit de nos industriels métropolitains. Il suffisait d'y penser.

Changement de décors dans les années 50, les coolies se rebiffent, inventent l'homme nouveau en Chine, avec son bol de riz incassable, mettent au point la lutte révolutionnaire, bref, tentent pendant un temps de nous mettre à la porte. Les Japonais avaient bien essayé, des années plus tôt, une formule avoisinante avec leur *« sphère asiatique de coprospérité »*, mais les Américains y avaient mis énergiquement fin. Entracte, donc, qui permet aux pays riches de mettre en piste le libre-échangisme entre eux. On débouche ainsi sur le fameux miracle asiatique des années 70, qui n'a jamais été autre chose qu'une remise au travail des coolies dans un contexte un peu rénové.

Il s'est agi, dans un premier temps, de faire fabriquer aux Asiatiques les produits des industries à basses marges et à faible technologie dont les pays industrialisés – Japon compris, mais un peu plus tard – pouvaient encore tirer profit en baissant les coûts de fabrication. L'opération a été immensément rentable : les bénéfices commerciaux ont largement compensé ceux de l'ancienne manufacture, et ces transferts nous ont débarrassé tout à la fois des univers disciplinaires de production (chers à Foucault), des contre-pouvoirs syndicaux qui les accompagnent et de toutes les pollutions qui les suivent. Ce n'était pas non plus dangereux en terme de stratégie industrielle car nous étions rentrés dans une troisième révolution technologique capable d'assurer une puissance et des rendements supérieurs.

En Asie du Sud-Est, les diasporas chinoises se sont chargées d'attirer les capitaux et d'aligner les coolies. En Asie du Nord (à l'exception notoire de la Chine), le nationalisme économique sous protection américaine est parvenu au même résultat. Ce mouvement s'est accompagné chez nous du fameux débat sur la délocalisation qui rappelle un peu celui du *« déclin inéluctable de la France »* après la perte de son empire. Tout le monde sait aujourd'hui que la décolonisation n'a non seulement pas causé de dommage au capitalisme français mais, comme le souligne l'historien Jacques Marseille, *« que, bien plus, elle a été une des conditions et l'accompagnement logique de la modernisation »*. La délocalisation n'est rien d'autre que la décolonisation au bénéfice de nos vieilles industries : le coolie occidental n'a eu qu'à se reconvertir dans les merveilleuses applications de la troisième révolution industrielle.

Pour en revenir à ces fameuses exportations de l'Asie dont le ralentissement fait aujourd'hui couler tant d'encre, il faut se rappeler que pendant ces quinze dernières années la sueur du coolie était tellement bon marché que tout le monde a pu se servir. Le client, en passant généreusement commande sans regarder de trop près ni la qualité des produits ni la productivité des usines ; les diasporas chinoises, en encaissant une bonne partie de la différence entre les prix d'achat occidentaux et les nouveaux coûts de production et, pour la portion congrue, les petits coolies de Nike, de Levi's ou de Toshiba qui se sont acheté une motocyclette Honda à crédit. Bref tout le monde s'y est retrouvé ou à peu près, si on veut bien oublier les forêts coupées, la pollution, les barrages, les usines insalubres, les bidonvilles et les taux de suicide. En prime, on a eu droit à des explications savantes d'économistes sur les *« cercles vertueux de rattrapage »*, ou grinçantes avec le *« déclin de l'Occident »*, et même moralisantes, avec les *« valeurs asiatiques »* de M. Lee Kuan Yew.

Quoi qu'il en soit, nos coolies et leurs patrons locaux ont cru que tout cela allait durer éternellement. C'était méconnaître l'esprit rationnel du capitalisme occidental, surtout dans sa version orwellienne. Très vite, on a commencé par les mettre en concurrence entre eux, histoire de ne pas laisser déraper les prix. Ensuite, on leur a demandé de moderniser leurs usines. Après, on leur a dit d'arrêter de spéculer (le jeu, cette plaie de l'Asie...) sous peine de fermer la pompe à capitaux et, enfin, d'ouvrir leurs frontières à nos splendides produits *« conceptuels »*... L'ennui, c'est que certains, comme les Thaïlandais, ont déjà tellement mangé la grenouille qu'il faut maintenant envoyer le Fonds monétaire international pour leur expliquer le code de conduite du bon coolie de libre-échangisme. Il reste à savoir jusqu'à quel point on peut réduire la part du coolie de base, après prélèvement des élites locales, sans qu'il tourne amok...

> Pendant ces quinze dernières années, la sueur du coolie était tellement bon marché que tout le monde a pu se servir

Léopold de Stabenrath *est l'ancien éditeur de « Une lettre d'Asie ».*

Pour une loi Pons « mesurée » *par Eric Fountaine*

GÉRANT d'une société de développement et d'investissement aux Antilles, je ne peux que contester l'analyse et les conclusions de l'article paru dans *Le Monde* daté du 17 octobre à propos de ce qu'il est convenu d'appeler la loi Pons. Mon expérience et les sources dont je puis disposer dans ma profession me conduisent à des conclusions bien différentes, qu'il s'agisse des effets fiscaux pour les investisseurs, du coût pour l'Etat ou des conséquences sur l'emploi.

En ce qui concerne les effets fiscaux pour les investisseurs, il est important de s'entendre sur le sens des mots. Pour le contribuable qui investit dans le cadre de la loi Pons, les effets financiers sont un transfert de charge beaucoup plus qu'une économie d'impôt : les sommes versées sont, au total, proches du montant de son impôt. Simplement, après cinq ans de financement, il devient propriétaire du bien qu'il a financé. Mais, entre la valeur vénale du bien et les plus-values fiscales, son gain est beaucoup plus modeste : globalement, l'opération « loi Pons » lui aura permis seulement une fois (l'année de l'investissement) de ramener sa tranche marginale d'imposition à 35 %, alors que le financement et l'exploitation du bien devront durer au moins cinq ans.

En outre, il est rarissime que les impôts soient ramenés à zéro : le principe de la défiscalisation est d'écrêter la tranche marginale. Il est inexact de dire que l'impôt aurait été acquitté si l'investissement en « loi Pons » n'avait pas eu lieu : un contribuable peut organiser ses revenus en fonction des solutions fiscales existantes. Par exemple, un médecin qui réussit peut décider d'alléger ses horaires et donc de diminuer ses revenus...

Dire que le coût pour l'Etat de la loi Pons est de 5 milliards de francs relève d'une large surévaluation. En la matière, l'étude fiscale doit être consolidée. Il faut effectivement mettre au débit le montant probable de l'impôt non versé par le contribuable, mais il faut mettre dans la colonne crédit les impôts, directs ou indirects, générés par les entreprises intervenantes : TVA, impôt sur les sociétés, taxes, ainsi que les plus-values. Au terme de ce type d'analyse, le bilan consolidé pour l'Etat donne un coût net annuel pour les DOM de l'ordre de 500 millions de francs.

On peut aussi faire valoir que la loi Pons dispense l'Etat de certaines autres subventions. La notion de coût pour l'Etat se mesure aussi par rapport aux créations d'emplois. Mais il est, en ce domaine, bien difficile de comparer des modes d'aides qui ne fonctionnent pas sur le même principe. La loi Pons est une aide exclusive à l'investissement, et non une aide directe à l'emploi. Il faut donc tenir compte de l'ensemble des effets si l'on cherche à établir une comparaison.

Il faut prendre en compte les effets directs (constructions d'usines, de navires, d'hôtels, etc.) et des effets induits qui touchent de nombreux secteurs économiques. Par exemple, il est évident que le tourisme entraîne des besoins qui vont des infrastructures aéroportuaires à l'usage de taxis ou de voitures de location, en passant par l'hôtellerie et la restauration.

L'intérêt d'une aide directe à l'investissement, à la différence d'une aide directe à l'emploi, est le renforcement et la création d'entreprises. Il est tout de même révélateur que, de 1982 à 1993, la population active employée ait augmenté de 40 % dans les départements d'outre-mer, alors que ce taux était de 0,5 % en métropole. Ce sont 113 000 emplois qui ont été créés dans les DOM au cours de cette période. Le fait que, malheureusement, le taux de chômage soit resté élevé est dû à une forte croissance démographique.

Enfin, il ne peut être contesté que c'est l'ensemble des habitants des DOM qui profitent des effets de la loi Pons. La construction et l'exploitation d'aéroports, d'hôtels, de compagnies aériennes, de compagnies de taxis, de compagnies maritimes, d'installations portuaires ont eu des effets pour tous.

Si l'on admet que le tourisme est une activité majeure et d'avenir pour ces îles, ce que tous les gouvernements successifs ont admis, il n'est pas douteux que la loi Pons, par son apport en infrastructures, a largement contribué à l'essor des départements d'outre-mer. Pour la seule Martinique, le nombre de touristes est passé de 250 000 en 1983 à près d'un million en 1997 !

Il est donc, à mes yeux, incontestable que la loi Pons a eu des effets positifs considérables. Sans elle, le fort développement constaté ces dernières années aux Antilles et à la Réunion n'aurait jamais eu lieu. Comme dans tout domaine, des excès et des anomalies ont été constatés. Précisons que les dérapages relevés dans votre enquête ont eu lieu à partir d'opérations lancées entre 1986 et 1990. Les corrections ont été apportées en 1992 avec la mise en place de l'agrément fiscal délivré par la direction générale de impôts, qui, maintenant, régule et contrôle les montages.

La loi est devenue adulte. La sagesse recommanderait plutôt de continuer à améliorer son contrôle et à veiller à ses effets, d'instaurer donc une loi Pons mesurée. Alors que les dispositions votées à l'Assemblée nationale le 17 octobre induisent non pas sa limitation, mais son arrêt quasi complet. Sans imputation des bénéfices industriels et commerciaux, l'investissement devient impossible !

Quelles entreprises peuvent se permettre de voir leur marché disparaître totalement en un jour ? La volonté politique est claire. C'est la volonté du gouvernement et c'est le jeu démocratique. Mais, là encore, la sagesse commanderait d'agir dans la progressivité et de prévoir, sur deux ou trois ans, des mesures d'accompagnement. Non pas fictives ou illusoires, mais réalistes.

Eric Fountaine *est gérant de la société DIVA (Développement-Investissement-Voile-Antilles).*

AU COURRIER DU « MONDE »

UN PATIENT TRAVAIL D'INVESTIGATION

Concernant le livre que j'ai écrit sur la vie de Che Guevara (*Che Guevara*, éd. du Rocher) et que vous évoquez dans *Le Monde* du 9 octobre, je ne me suis jamais *« fait traduire les livres que je ne connaissais pas »*, pas plus que je ne me suis *« fait expliquer ceux que je n'avais pas lus »*. J'ai lu et traduit, lorsqu'ils étaient en espagnol – langue que je parle couramment –, une trentaine d'ouvrages traitant du Che. J'ai également bénéficié à Cuba de la complicité d'Alberto Granado, l'ami d'une vie du Che, et d'Hilda, la fille aînée du Che (co-signataire du livre), pour m'aider à trouver les ouvrages qui me manquaient (...).

Cet ouvrage, tout comme celui que j'ai également consacré au Che et qui a été publié par les éditions Gallimard (collection Découverte), est le fruit d'un patient travail d'investigation qui s'est étiré sur près de huit ans (...). Grand reporter au *Parisien*, je suis allé seize fois à Cuba et, au total, une cinquantaine de fois en Amérique latine ; parlant l'espagnol et le portugais, je pense pouvoir m'exprimer sur le continent de Bolivar et sur l'homme qu'a été Ernesto Guevara de la Serna.

Jean Cormier

HEURE D'HIVER

De bon matin, profitant du beau temps j'ai entrepris de mettre à l'heure d'hiver mes différentes pendules. Allons-y ! Dans la cuisine : le four. Dans le séjour : la mini-chaîne, le magnétoscope, la pendulette. Dans ma chambre : le radio-réveil. Dans la chambre de mon lycéen de fils : son radio-réveil, son ordinateur (...). Dans mon bureau : le fax, la pendulette, mon ordinateur. Sur les tables de nuit : ma montre, la montre de ma femme. Au parking : la montre de ma voiture. Nous n'avons qu'une voiture. Je ne réglerai pas la montre de mon fils. Sa grande sœur n'habite plus la maison : ce n'est donc pas mon problème. Tout à l'heure je vais rendre visite à ma mère dans sa maison de retraite. Comme elle aura oublié je réglerai sa montre, sa pendule, son réveil. Cela ne fait que 16 montres, pendules (et autres clepsydres comme dit *Le Monde* !) à régler. Je vais aller voir mon député européen pour lui proposer une nouvelle loi consistant à ce qu'il y ait désormais une heure d'hiver, une heure de printemps, une heure d'été, une heure d'automne !

Philippe Hugon
Paris

Histoires de coolies

par Léopold de Stabenrath

L

INDUSTRIE Les constructeurs ont modifié leurs relations avec leurs équipementiers ces dernières années. Ignacio Lopez, chez General Motors puis chez Volkswagen, avait imposé un rapport « maître-esclave ». Le constructeur concevait ses équipements et choisissait le fournisseur à même de les lui facturer au plus bas prix. ● CHRYSLER, pour survivre dans les années 80, a dû sabrer dans ses équipes d'ingénieurs : ses fournisseurs ont pris en charge une grande part de la conception, et Chrysler a fait vœu de fidélité. ● LA TAILLE des fournisseurs croît et leur concentration s'accélère. ● PSA comme Renault en comptent aujourd'hui environ 700, contre plus de 1 000 il y a vingt ans. ● LES IMMATRICULATIONS ont reculé de 15 % durant le mois d'octobre par rapport à 1996, une amélioration par rapport à la tendance observée depuis le début de l'année.

Les équipementiers automobiles regagnent du poids face aux constructeurs

Hier, Renault ou Peugeot avait un droit de vie et de mort sur le sous-traitant maintenu en état de dépendance. Aujourd'hui, le fournisseur conçoit lui-même les pièces et s'internationalise. Certains sont devenus incontournables.

« ON A AU MOINS un fournisseur aussi gros que nous. Quelques autres ont des positions de force, ils sont incontournables. » Jean-Baptiste Duzan, directeur des achats de Renault, constate le basculement des rapports qui s'est opéré, ces dernières années, entre constructeurs et équipementiers dans l'industrie automobile.

Hier la relation était du type « maître-esclave » : le fournisseur livrait, à *un prix imposé*, des pièces qu'avait dessinées le constructeur. Une dépendance complète, qui faisait absorber par la sous-traitance les à-coups de la production et beaucoup de la baisse des prix. Tout a changé en peu de temps. *« Il n'y a plus de fournisseur de premier rang avec qui on peut faire ce que l'on veut. Nos rapports sont aujourd'hui quasiment équilibrés »*, estime Jean Wolff, patron de la Sogedac, la filiale de PSA responsable des achats du groupe.

« Nous nous rendons indispensables à nos clients », développe Noël Goutard, patron de Valeo. Parce que les constructeurs demandent à leurs équipementiers de baisser leurs coûts, de se montrer toujours plus innovants, de développer et de produire des modules entiers pour leurs voitures, de suivre un rythme croissant de renouvellement de leurs modèles et, surtout, de les suivre partout à l'international, ils les ont forcés à grossir pour survivre. Conséquence de cette politique : le constructeur a, peu à peu, intimement lié son destin à ses fournisseurs. Il ne peut plus en changer du jour au lendemain.

L'époque d'Ignacio Lopez est bel et bien révolue. Celui qui fut directeur des achats chez General Motors avant d'occuper, entre mars 1993 et novembre 1996, les fonctions de directeur d'achat et de la production chez Volkswagen, avait alors révolutionné la profession, en imposant aux équipementiers une concurrence exacerbée : le constructeur concevait lui-même ses équipements et choisissait le fournisseur à même de les lui facturer au plus bas prix. *« Parfois aux dépens de la qualité »*, estime un cadre dirigeant d'un gros équipementier.

Les adeptes de ce modèle se raréfient. *« Volkswagen est en pleine évolution. Il ne reste plus guère qu'Opel et General Motors qui appliquent encore ces recettes »*, estime Jean Cazade, président de la filiale française de Delphi. *« Opel sera obligé d'y renoncer s'il veut tenir ses objectifs : lancer 26 nouveaux modèles d'ici l'an 2001 »*, estime le patron d'un grand équipementier français.

VŒU DE FIDÉLITÉ

Le modèle à la mode aujourd'hui est celui de Chrysler. Au bord de la faillite au tournant de la décennie, le plus petit des Big Three américains avait alors été obligé, pour survivre, de sabrer dans ses investissements et dans ses équipes d'ingénieurs : ses fournisseurs avaient donc pris en charge une grande part de ces éléments. En échange, Chrysler a fait vœu de fidélité. Aujourd'hui, le constructeur le plus rentable du monde est aussi le plus « désintégré », celui qui affiche un des budgets de recherche et développement les plus bas (2,5 % du chiffre d'affaires, contre 5 % à 6 % en moyenne dans le secteur), et celui qui a les relations les plus fortes avec ses fournisseurs. Désormais, les équipementiers interviennent très en amont dans la conception d'un véhicule : ils développent eux-mêmes, en collaboration avec Chrysler, des modules entiers, les produisent et les livrent sur les chaînes du constructeur.

Chez Renault et, dans une moindre mesure, chez PSA, on s'inspire désormais de cet exemple. *« Nous venons de rédiger, en collaboration avec certains de nos fournisseurs, une charte globale qui décrit le type de relations que nous souhaitons désormais avoir avec eux. Y sont définis les critères de sélection, qui nous amèneront à choisir probablement entre 100 et 150 fournisseurs privilégiés. Nous voulons établir une relation de confiance avec eux, sur le long terme. On leur garantira, au sens moral, une relation de travail permanente et continue, avec une part de chiffre d'affaires stable, tant qu'il n'y aura pas de rupture de confiance »*, explique Jean-Baptiste Duzan.

SOUS-ENSEMBLES

Pour chaque sous-ensemble (poste de conduite, siège, portes...) entrant dans la composition de la voiture, Renault choisira deux ou trois fournisseurs privilégiés. Pour une nouvelle voiture en préparation, les équipementiers ne seront plus mis en concurrence pour fournir au constructeur une pièce donnée qu'il aura conçue : le fournisseur privilégié et Renault se mettront d'accord sur un prix cible et feront en sorte de l'atteindre lors de la conception.

Même type de réflexion chez PSA. *« A terme, nous aurons un petit nombre de fournisseurs par fonction. Pour une voiture donnée, il n'y en aura qu'un, alors, qu'actuellement, nous en avons parfois trois ou quatre. La Xsara est la première voiture à s'être inscrite dans cette démarche »*, annonce Jean Wolff.

Le rapport de forces, du coup, est devenu favorable à certains gros fournisseurs, et ce sont les constructeurs qui commencent à s'inquiéter. *« Les fournisseurs seraient prêts à fabriquer toute la voiture »*, prévient Jean Wolff. *« Les opérations de regroupement en cours ne doivent pas donner trop de pouvoir à un seul groupe, sinon on s'y opposera. »*

Jean-Baptiste Duzan est plus confiant : *« Je n'ai pas peur de la montée en puissance des fournisseurs. Elle est souhaitable. Je sais que certains d'entre eux pensent devenir plus gros que les constructeurs et imposer leur loi. Ils se trompent, comme nous avant. »*

Virginie Malingre

Quatre raisons pour changer le rapport de forces

LES ÉQUIPEMENTIERS automobiles français sont l'objet de rumeurs persistantes en Bourse. Ecia, filiale de PSA, pourrait fusionner avec Bertrand Faure, au capital duquel il est entré en octobre 1996, à hauteur de 17,3 %, pour barrer la route au canadien Magna. Valeo pourrait racheter Plastic Omnium ou Sommer-Allibert. A moins que ce ne soit l'américain Delphi, filiale de General Motors, qui veuille s'en emparer. Saint-Gobain serait également intéressé par Plastic Omnium. Bertrand Faure pourrait reprendre l'activité sièges de Delphi...

Justifiées ou pas, ces spéculations reflètent le mouvement de concentration sans précédent dans lequel est engagé le secteur des fournisseurs de l'automobile depuis quelques années. L'américain Federal Mogul a récemment lancé une OPA pour racheter le britannique T & N. Lucas et Varity ont fusionné. Robert Bosch a repris les activités freins d'Allied Signal.

« Ce mouvement va encore s'accentuer », estime Jean-Baptiste Duzan, directeur des achats de Renault. Le nombre de fournisseurs des constructeurs a considérablement diminué. PSA, comme Renault, n'en utilisent plus que 700 environ, contre plus de 1 000 il y a vingt ans. Renault est engagé dans un programme d'économies sur ses achats de 10 milliards de francs d'ici à l'an 2000, soit une baisse de plus de 18 %. PSA veut réduire ces dépenses (75 milliards) de 25 % dans les mêmes délais. *« Aujourd'hui, les constructeurs sortent des voitures qui sont, en tenant compte de leurs équipements et de leur sophistication, 20 à 30 % moins chères que celles qu'elles remplacent. La nouvelle Golf, par exemple, comprend infiniment plus d'équipements que le modèle de 1972 : conditionnement d'air, ABS, direction assistée... Elle pèse 400 kilos de plus. Et elle est vendue au même prix, inflation prise en compte »*, souligne Noël Goutard, PDG de Valeo.

Les équipementiers ont quatre bonnes raisons d'augmenter ces dépenses. D'abord, ils doivent, de plus en plus, livrer des modules entiers. *« De simple plasturgistes, nous sommes devenus ingénieurs, de l'automobile : nous concevons, en tant qu'architectes intégrant le style et la technique, des postes de conduite complets, en passant par l'électronique, l'électricité, le chauffage, la colonne de direction et la pédalerie »*, explique Jean Michel Elter, directeur général de Sommer Allibert Industrie, qui rassemble les activités automobiles du groupe Sommer Allibert.

> « La nouvelle Golf comprend infiniment plus d'équipements que le modèle de 1972 (...). Et elle est vendue au même prix, inflation prise en compte »

Ensuite, les équipementiers doivent être toujours à la pointe de l'innovation. *« Nous avons dépensé 2 milliards de francs en recherche et développement en 1997. En 1987, ce poste représentait 450 millions de francs, pour un chiffre d'affaires de l'ordre de 12 milliards de francs. Sur les 36 000 personnes qui travaillent pour le groupe, 5 000 sont des ingénieurs. En valeur absolue, ces chiffres vont continuer à augmenter. Comme notre chiffre d'affaires va également augmenter, sa proportion consacrée à la recherche et au développement devrait se stabiliser aux alentours de 6 à 7 % »*, indique M. Goutard.

Troisième raison : ils sont en charge d'une part croissante de la voiture, le constructeur se concentrant de plus en plus sur la conception et l'assemblage. L'arrivée de l'électronique a accéléré ce phénomène. VDO, la filiale équipementière de Mannesmann, a acquis dans cet esprit, le 24 octobre, les autoradios et les systèmes de navigation pour l'automobile de Philips pour 4,6 milliards de francs, complétant ainsi son offre dans les systèmes embarqués.

Actuellement, plus de 60 % du prix de revient d'une automobile provient de chez les équipementiers. Dans le cas de la Smart, la petite voiture deux places qui sera lancée en mars 1998 par MCC, née de l'association entre Mercedes et SMH (la société de Nicolas Hayek, l'inventeur de la Swatch), ce pourcentage dépasse 80 %.

Son exemple est éloquent : onze fournisseurs ont développé et conçu, en collaboration avec MCC, l'ensemble de la petite voiture, de la carrosserie au siège. Sept d'entre eux sont installés sur le site de production, à Hambach, en Lorraine : il y produisent, entièrement ou partiellement selon les cas, des modules complets qu'ils livrent sur la chaîne d'assemblage. Un moyen pour MCC de réduire au maximum ses frais de développement et de production. *« La Smart représente, à cet égard, le futur »*, estime Noël Goutard.

Enfin, l'internationalisation. Les équipementiers doivent suivre les constructeurs à l'étranger, pour y produire, à côté d'eux, les modules dont ils sont responsables. Ainsi, Plastic Omnium a, actuellement, deux usines en construction : l'une en Belgique pour fournir la remplaçante de l'Astra de General Motors, l'autre au Mexique pour équiper la New Beetle de Volkswagen, la nouvelle Coccinelle. Valeo compte 104 usines dans le monde contre 81 en 1996.

La concentration n'est cependant pas la seule réponse à l'ensemble de ces impératifs. De plus en plus d'équipementiers choisissent de s'allier. Ainsi, Plastic Omnium et Valeo vont créer une société commune pour développer, produire et commercialiser des postes de conduite automobile, tout comme le font Sommer Allibert et Siemens depuis deux ans.

V. Ma.

Les immatriculations reculent de 15 % en octobre

LES CONSTRUCTEURS automobiles hésitent encore à se réjouir bien que, pour la première fois depuis le début de l'année, la chute des immatriculations en France ait été contenue dans des limites jugées raisonnables. En octobre, les ventes de véhicules aux particuliers devraient s'établir autour de 167 000 unités, selon des estimations provisoires. Elles n'auraient donc baissé « que » de 17 % par rapport à la période correspondante de 1996, au cours de laquelle la « prime qualité » instaurée par le gouvernement d'Alain Juppé faisait sentir ses derniers effets. Avec les petits utilitaires, le marché total se serait établi à près de 200 000 voitures (- 15 % par rapport à octobre 1996).

Il s'agit du meilleur résultat mensuel en tendance depuis le début de l'année, en faisant exception du mois de juillet, marqué par le changement de millésime. De quoi susciter de – prudents – espoirs dans la profession. Arrêtée théoriquement à fin septembre, la « juppette » avait encore entraîné, en octobre 1996, environ 20 000 ventes artificiellement dopées par la prime. Sa disparition a conduit à un effondrement, prévisible, du marché français de l'automobile.

Après une hausse des ventes de 10,4 % en 1996, qui succédait à la grave déprime de 1995, les neuf premiers mois de 1997 se sont en effet soldés par une chute cumulée de 24,4 %. En septembre, les immatriculations avaient plongé à 130 230 unités. La baisse avait même frôlé les 40 %. Un passage à vide dont les constructeurs français ont été les premières victimes. Les chiffres définitifs d'octobre, dont la publication était attendue dans la journée du 3 novembre, marquent peut-être le début d'une inversion de tendance.

Anne-Marie Rocco

Usinor freine la dégradation de ses positions en Espagne

QUATRE MOIS après avoir essuyé un échec lors de la privatisation de l'espagnol Aceralia (ex-CSI), Usinor a décidé de normaliser ses relations avec le sidérurgiste. Les deux groupes détiennent en commun depuis une dizaine d'années des filiales spécialisées dans la production de tôles pour l'automobile et l'électroménager. La reprise d'Aceralia par le luxembourgeois Arbed, au mois de juillet, risquait de remettre en cause ces coopérations, et par contrecoup, le développement d'Usinor en Europe du Sud. Toute la statrégie industrielle et commerciale menée depuis dix ans par le groupe français était menacée.

Vendredi 31 octobre, Francis Mer est allé signer à Madrid un nouvel accord à Madrid avec Aceralia et Arbed portant sur l'avenir de ces filiales communes. Le texte a été rendu public lundi 3 novembre.

Usinor, par le biais de sa filiale Sollac (produits plats), va faire passer de 35 % à 49 % sa participation dans Sidmed, filiale commune de laminage à froid. Cette montée en puissance se fait à l'occasion d'une augmentation de capital destinée à financer de nouvelles capacités . Celles-ci seront doublées pour atteindre 2 millions de tonnes.

PLAINTES RETIRÉES

Ces nouvelles productions serviront à alimenter l'autre filiale commune, Galmed, spécialisée dans la fabrication de tôles revêtues. Cette société verra aussi doubler ses capacités de production. Une nouvelle ligne de 400 000 tonnes sera construite. Elle sera détenue à hauteur de 75 % par Sollac et 25 % par Aceralia. Au total, le groupe sidérurgique français va investir 1,5 milliard de francs en deux ans dans les deux sociétés espagnoles.

Dans le même temps, Usinor a décidé de retirer sa plainte contre la procédure de privatisation d'Aceralia. Le groupe avait déposé un recours après avoir constaté des différences de traitement entre les candidats à la reprise du deuxième sidérugiste espagnol. Le gouvernement de Madrid avait notamment repoussé sa proposition de payer avec ses propres actions la reprise d'Aceralia. Cette formule a été acceptée par la suite pour Arbed, qui a apporté 9 % de son capital en échange de 35 % dans Aceralia.

« Plutôt que de poursuivre des batailles juridiques, nous préférons nous engager dans la voie de la coopération. Cet accord de cohabitation nous permet de mettre un point final à l'affaire Aceralia », remarque Robert Hudry, directeur général adjoint en charge des affaires financières et juridiques du groupe français.

S'il n'efface pas toutes les traces de l'échec espagnol, ce nouveau pacte a le mérite d'en limiter les conséquences. Le sidérurgiste français assure grâce à lui ses débouchés en Espagne, pays qui constitue une pièce maîtresse dans sa stratégie de développement vers les marchés moins concurrencés de l'Europe du Sud. *« Nous nous renforçons même dans la partie qui nous intéresse le plus, les tôles pour l'automobile et l'électroménager, qui sont deux axes majeurs pour nous »*, dit M. Hudry.

Libéré de ce poids, le groupe sidérurgique français va pouvoir reprendre sa marche en avant. En octobre, il a repris 50,7 % du capital de la société Fabrique de fer (FAFER) de Charleroi pour 800 millions de francs et pense en acquérir la totalité. En réponse à des invites de Jean Gandois, PDG de Cockerill Sambre, Usinor se dit prêt aussi à réfléchir à d'éventuelles coopérations avec le groupe d'acier belge.

« D'autres occasions devraient se présenter à l'avenir. Car la concentration dans nos métiers va continuer. Nos clients nous l'imposent », note Robert Hudry.

Désendetté, Usinor a la capacité financière de participer à ces mouvements. Son échec espagnol prouve, toutefois, qu'il ne possède pas encore tout l'art des négociations.

Martine Orange

هكذا من الاصل

Cegetel juge la concurrence dans le téléphone déjà menacée

France Télécom aurait la part trop belle

CEGETEL, qui se pose comme le principal rival de France Télécom à partir du 1er janvier 1998, dévoilera son offre commerciale le 26 novembre. Déjà, toutefois, la filiale de la Générale des eaux se montre critique sur les conditions de l'ouverture à la concurrence. « *Le contexte sera plus difficile que nous le pensions* », affirme Charles Rozmaryn, directeur général de Télécom Développement, filiale commune à Cegetel et à la SNCF, chargée de déployer une infrastructure nationale de communication. « *L'équilibre actuel est fragile. Il ne faudrait pas s'apercevoir dans deux ans que cela ne marche pas.* »

M. Rozmaryn estime que la marge brute des nouveaux acteurs sera d'emblée du même ordre que celle des concurrents de BT en Grande-Bretagne, « *mais après treize ans de concurrence* ». « *En 1998, environ la moitié des sommes que nous facturerons à nos clients sera reversée à France Télécom* ».

Dans le collimateur de l'opérateur figure la décision de l'Autorité de régulation des télécommunications (ART) de fixer au niveau du département la frontière entre communications locales et appels longue distance (d'un département à l'autre). Ce découpage s'imposera aux concurrents de France Télécom, qui, dans un premier temps, pour des raisons économiques, s'attaqueront uniquement au trafic longue distance (50 milliards de francs). Il ne s'appliquera pas à France Télécom, qui conservera ses zones locales « élargies » : elles autorisent un abonné à téléphoner dans un rayon de 30 kilomètres en tarif local, même si l'appelé se situe dans un département limitrophe. Dans ce cas de figure, à partir de 1998, l'abonné pourra utiliser Cegetel. Mais ce dernier, pour être compétitif, devra appliquer non pas un tarif longue distance, mais un tarif local. « *Nous perdrons de l'argent sur ces appels. La somme facturée au client sera inférieure aux sommes versées à France Télécom (interconnexion à ses réseaux, contribution au service universel)* », explique M. Rozmaryn.

TARIFS TROP BAS

« *Pour gagner mieux* [sa] *vie* ». Cegetel prévoit de faire évoluer le raccordement de son réseau à celui de France Télécom du niveau des commutateurs de transit régionaux (début 1998) à celui des commutateurs d'abonnés, où les coûts d'interconnexion à acquitter sont plus faibles.

L'autre sujet d'inquiétude de Cegetel concerne les tarifs de France Télécom, qui ont fortement baissé ces derniers mois, réduisant les marges de manœuvre. Le téléphone longue distance est « *deux fois moins cher qu'en Allemagne* », relève M. Rozmaryn, qui juge qu'« *il y a un équilibre à trouver entre ce que l'on rend au consommateur et ce que peuvent prélever les opérateurs en marges. Si on ne régule pas, cela ne marchera pas* ».

Chez Cegetel, on veut croire que la cotation en Bourse de France Télécom le conduira à ne pas sacrifier ses marges en baissant ses prix pour préserver ses parts de marché. « *Cela serait dramatique pour nous,* relève M. Rozmaryn. *A la fin, ces baisses de tarifs s'arrêteraient, car il n'y aurait plus d'acteurs pour susciter la concurrence.* »

Philippe Le Cœur

McDonnell Douglas, racheté par Boeing, ne produira plus d'avions civils

Airbus a évincé du marché le deuxième constructeur américain

En prenant le contrôle de McDonnell Douglas, le 15 décembre 1996, Boeing cherchait à renforcer ses activités militaires. La branche aéronautique civile du numéro deux américain, mise à mal par la concurrence des avions européens, ne l'intéressait guère. L'arrêt de la production d'appareils MD devait être annoncé le 3 novembre. Seul le projet d'avion de 100 places pourrait être éventuellement maintenu.

DIX MOIS après avoir annoncé son intention de fusionner avec McDonnell Douglas, Boeing s'apprête à porter le coup de grâce aux avions civils de Douglas. Ron Woodward, patron de la branche aéronautique de la firme de Seattle, devait annoncer, lundi 3 novembre, l'arrêt de la production de tous les avions de la firme de Saint-Louis, à l'exception du projet d'avion de 100 places, baptisé MD-95.

Pour ceux qui doutaient encore que le rachat de McDonnell Douglas par le géant de Seattle ne visât qu'à renforcer son activité militaire et mettre la main sur les budgets de recherche et de développement accordés par le Pentagone, la preuve est faite. Les clients de McDonnell Douglas n'avaient, eux, plus aucune illusion. Depuis le début de 1997, le constructeur n'a réussi à vendre que 11 nouveaux avions, contre 325 pour Boeing et 249 pour Airbus.

Soixante-dix-sept ans après le début d'une *success story* à l'américaine, les héritiers de Donald Wills Douglas et de James Smith McDonnell n'avaient pu résister, le 15 décembre 1996, à une offre de rachat qui a fait progresser leur fortune de 2 milliards de francs. Dès lors, le centre de gravité de l'aéronautique aux Etats-Unis allait définitivement basculer du sud au nord de la côte du Pacifique, de Long Beach, en Californie, vers Seattle, dans l'Etat de Washington.

En 1939, dix-neuf ans après leur création par un jeune ingénieur en aéronautique, Donald Wills Douglas, les usines de Santa Monica, près de Los Angeles, régnaient sans partage sur le ciel américain : 93 % du transport aérien était alors assuré par les DC-3, les célèbres Dakota. La structure industrielle de Douglas fut rapidement convertie à l'économie de guerre, et devint l'un des éléments clefs de « *l'arsenal de la démocratie* ». Ses six usines livrèrent 29 385 avions à l'armée américaine.

GUERRE TECHNOLOGIQUE

A la sortie de la guerre, Douglas repart à la conquête pacifique du ciel avec le DC-6, puis les DC-8 et DC-9. Boeing – qui se lance dans l'aéronautique civile en 1958 – commence à lui faire de l'ombre avec son 707, dérivé d'un programme militaire, et plus tard, en 1969, avec le super-jumbo 747, dont la taille n'a encore jamais été égalée.

En 1967, Douglas fusionne avec McDonnell, un constructeur aéronautique de Saint-Louis, spécialisé dans les avions de combat. Trente ans plus tard, le groupe réalise 14 milliards de dollars de chiffre d'affaires, et emploie 63 000 personnes. La production d'avions civils a du mal à résister à la guerre technologique et commerciale que se livrent Boeing et Airbus, débarqué sur le marché en 1972. L'européen et Douglas sont au coude-à-coude pendant la décennie 80 et au début des années 90. Ironie de l'histoire, une semaine après qu'Airbus a célébré, mardi 28 octobre 1997, le vingt-cinquième anniversaire de son premier vol, Boeing décide d'immobiliser Douglas sur le tarmac.

En 1996, le groupe avait pourtant essayé de relancer sa branche commerciale, sacrifiée depuis plusieurs années au profit des avions militaires. Les petits porteurs MD-80 et MD-90 ne faisaient plus le poids face aux A-320 d'Airbus et aux 737 de Boeing. Les moyens porteurs MD-11, dérivés des DC-10, avaient une génération de retard. Mike Sears, auréolé de sa brillante carrière dans la branche militaire, est parachuté à Long Beach et promet de redresser la marque. Trop tard. En 1996, le bilan commercial est catastrophique. C'est le dernier coup de semonce : un peu plus d'une vingtaine d'avions vendus contre 301 pour Airbus et 559 pour Boeing. Plutôt que d'investir des milliards, les actionnaires préfèrent vendre.

Pour 73 milliards de francs, Boeing met la main sur le chasseur bombardier F/A-18, le F-15 Eagle, le transporteur C-17, l'hélicoptère AH-64 Apache, les missiles Harpon et les lanceurs Delta. L'activité commerciale est abandonnée au prix de la casse. Reste l'activité de maintenance et d'assistance aux clients de Douglas, qui devrait être lucrative pendant plus de vingt ans. D'autant que le groupe Boeing, grâce à l'acquisition de Douglas, a la charge d'entretenir 84 % du parc d'avions en service.

Ne restera, en principe, de Douglas que le projet d'avion de 100 places encore dans les cartons, le MD-95, que Boeing se propose de reprendre à son compte. Le projet devra être complètement revu et modifié pour convaincre le marché, au-delà de l'unique client pour l'instant déclaré, la compagnie américaine en difficulté Valujet, récemment devenue AirTran Airlines. Certains observateurs doutent que Boeing aille au bout de ce projet d'avion sur un créneau qu'il avait abandonné en 1991, en vendant sa filiale de Havilland au canadien Bombardier.

Christophe Jakubyszyn

A Nantes, la Société générale passe aux 32 heures

DEPUIS le lundi 3 novembre au matin, le département des titres et Bourse de la Société générale à Nantes, situé à deux pas du stade de la Beaujoire, est passé à la semaine de 32 heures – quatre jours par semaine – pour au moins trois ans. C'est le résultat d'un accord d'entreprise signé le 15 mai, après plus d'un an et demi de discussion. Des négociations difficiles, car les employés ont dû faire un sacrifice financier : pour 32 heures, ils ne toucheront plus que 96 % de leur salaire à 39 heures. L'Etat, dans le cadre de la loi Robien, et la banque n'ont compensé qu'en partie la réduction du temps de travail, tout en prévoyant un aménagement particulier pour les salaires les plus bas.

REPORTAGE

L'accord syndicats-direction a permis de régler un problème de sureffectif chronique

Pour passer à la semaine de quatre jours, la Société générale a mis en place une organisation particulière : la journée de repos est « *glissante* » : « *La première semaine, vous ne travaillez pas le lundi, la semaine suivante le mardi, la troisième le mercredi, et ainsi de suite. Ce faisant, toutes les cinq semaines, vous avez un week-end de quatre jours : vous ne travaillez ni le vendredi ni le lundi suivant* », explique Emile Rauleau, délégué syndical de la CFDT, l'une des deux organisations avec le SNB-CGC, signataires de l'accord. Ce schéma vise à ne léser personne. « *Tout le monde aurait voulu avoir son lundi ou son vendredi. En faisant tourner la journée de repos, la solution est plus équitable* », précise Dominique Barbier, directeur des ressources humaines du département nantais. Les salariés qui tiennent à avoir un jour libre fixe ne sont donc pas passés à 32 heures payées 39. Ils ont conservé leur statut de temps partiel.

L'organisation dans chaque service n'est pas simple. « *Nous pratiquons déjà, depuis plusieurs années, les horaires à la carte dans la journée et 23 % du personnel sont à temps partiel. Il faut s'assurer que les effectifs sont suffisants dans chaque service aux bonnes heures* », explique M. Barbier. Pour le « pont » du 11 novembre, des dérogations sont déjà prévues.

DEUX PLANS SOCIAUX

Syndicats et direction sont, en tout cas, persuadés que les six cent quarante salariés qui viennent de passer à quatre jours ne le regretteront pas, quand le pli sera pris. Même s'ils n'ont fait ce choix que pour éviter une nouvelle vague de licenciements dans ce département qui compte un peu moins de mille salariés. « *Nous avions déjà fait les frais de deux plans sociaux, en 1993 et en 1994, et nous étions toujours en sureffectifs* », souligne M. Rauleau. « *Nous avons choisi de réduire le temps de travail à 32 heures et non 35 heures, car cela correspondait à 92 postes, l'équivalent de nos sureffectifs* », explique M. Barbier.

La Société générale avait deux problèmes à résoudre. D'abord, un sureffectif chronique depuis que l'activité de gestion des titres – qui a occupé jusqu'à mille deux cents personnes – est passée à l'ère du tout-informatique avec la « *dématérialisation* » des actions et des obligations au milieu des années 80. Une pyramide des âges complètement déséquilibrée ensuite. Le transfert du service à Nantes ne date que de 1975 et s'était traduit par l'embauche massive de jeunes peu qualifiés. Aujourd'hui, la classe d'âge des 40-45 ans forme un énorme ventre dans la structure. En dessous et au-dessus, c'est le vide, ce qui ne laisse aucune marge de manœuvre à la banque pour adapter ses effectifs par le biais des départs en retraite, ou même en préretraite. Et ne permet pas de recruter de jeunes employés mieux qualifiés. Grâce à l'accord, 30 nouveaux emplois devraient être créés.

Preuve que l'accord est purement défensif, il n'inclut pas dans son périmètre les informaticiens. « *Pour eux, il n'est vraiment pas question de sureffectif* », précise M. Barbier. Pour les cadres, seule une option était prévue pour quelques dizaines de volontaires éventuels. « *Quarante et un cadres sur deux cent cinquante ont finalement fait la demande* », explique Philippe Miécret, responsable de la direction titres, qui s'en dit plutôt satisfait.

Pas question pour autant d'en tirer une leçon pour l'ensemble de la Société générale en France. « *L'accord n'a jamais été conçu comme tel. Les négociations sont toujours restées sur une base locale pour régler un problème précis* », précise-t-on à Paris.

Sophie Fay

Les places asiatiques se redressent

LES MARCHÉS asiatiques se reprenaient nettement, lundi 3 novembre. La Bourse de Hongkong gagnait 5,93 % à la mi-séance et celle de Singapour, 5,66 %. A Kuala Lumpur, les actions progressaient de 6,35 % et à Taïwan de 4,55 %.

Sur le marché des changes, la roupie indonésienne s'inscrivait en hausse de 12 % face au dollar, dopée par une intervention concertée des banques centrales de Singapour, du Japon et d'Indonésie. « *Cette opération est destinée à corriger une dépréciation excessive de la roupie* », a expliqué le ministre japonais des finances Hiroshi Mitsuzuka. « *La participation de Singapour reflète notre confiance dans la politique macro-économique du gouvernement indonésien* », a, de son côté, relevé le ministre des finances de Singapour, Richard Hu.

Net rebond

DOLLAR CONTRE ROUPIE INDONÉSIENNE

échelle inversée

2 200
2 400
2 600
2 800
3 000
3 200
3 400
3 600
3 800
3 307,5
M J J A S O N

La roupie indonésienne bénéficie du plan d'aide international de 33 milliards de dollars en faveur de Djakarta.

Cette action intervient après l'annonce, vendredi 31 octobre, d'un plan international d'aide financière en faveur de l'Indonésie, d'un montant total de 33 milliards de dollars (191 milliards de francs), composé de deux enveloppes. La première, de 18 milliards de dollars, comprend 10 milliards de dollars du Fonds monétaire international (FMI), 4,5 milliards de la Banque mondiale et 3,5 milliards de la Banque asiatique de développement. La deuxième enveloppe, de 15 milliards de dollars, représente les engagements de gouvernements : 3 milliards de dollars des Etats-Unis, 5 milliards du Japon, un montant identique de Singapour, auxquels s'ajoutent 1 milliard de la Malaisie et 1 milliard de l'Australie.

En contrepartie, Djakarta a annoncé, samedi 1er novembre, la fermeture de seize banques de petite et moyenne tailles, dont certaines proches du pouvoir. Le gouvernement s'est aussi engagé à démanteler un premier monopole, connu sous le nom de Bulog, qui contrôle les importations de blé, d'ail et de soja. Une mesure identique sera prise pour le commerce du ciment.

Le rebond des places asiatiques, s'il se confirme, devrait contribuer à ramener le calme sur les marchés occidentaux. Le financier américain George Soros a affirmé, samedi 1er novembre, que la « *tempête* » est « *finie* ». Le premier ministre malaisien, Mahathir Mohamad, a, pour sa part, réitéré, lundi, ses attaques contre les spéculateurs internationaux, dont il a comparé l'action à celle des anciens colons d'Amérique échangeant « *des bouteilles de whisky et des colliers de verre contre des trésors appartenant aux peuples indigènes* ». Début octobre, il avait vu dans la chute du ringgit malaisien la conséquence d'« *un complot juif* ».

P.-A. D. et J.-C. P.

DÉPÊCHES

■ **ROTHSCHILD : le baron Edmond de Rothschild est décédé**, dans la nuit du 2 au 3 novembre, à l'âge de soixante et onze ans. Il présidait la Compagnie financière Edmond et Benjamin de Rothschild. Son fils, Benjamin, trente-quatre ans, lui succédera.

■ **RENAULT : l'annonce par le** constructeur de la création d'une société d'assemblage à Moscou a provoqué l'indignation des syndicalistes de Vilvorde. Ceux-ci dénoncent, notamment, la « *brutalité* » du système économique actuel et le « *show médiatique* » réalisé dans la capitale russe.

■ **US AIRWAYS : la compagnie américaine a obtenu**, dimanche 2 novembre, l'aval de 84 % de ses pilotes pour l'application d'un plan de réduction des salaires. Cet accord débloque une commande ferme de 124 Airbus.

■ **LLOYDS-TSB : la banque britannique pourrait fermer** jusqu'à 800 agences (sur 2 700) au cours des quatre prochaines années au Royaume-Uni, selon le *Sunday Times*. Un porte-parole de la banque a reconnu que les agences seront moins nombreuses à l'avenir.

■ **ELF-AQUITAINE : la Commission de Bruxelles a interdit à Bonn** d'accorder une subvention supplémentaire à Elf-Aquitaine pour la raffinerie de pétrole Leuna, dans l'ancienne RDA, selon *Der Spiegel* du lundi 3 novembre.

L'Italie choisit une plate-forme de télévision numérique unique

Tous les opérateurs de l'audiovisuel italien sont parvenus à un accord, jeudi 30 octobre, pour participer au bouquet de programmes numériques de la chaîne cryptée Telepiù. L'évaluation financière de la plate-forme devra être réalisée avant le 15 décembre

PARI réussi pour Canal Plus. Il ne devrait pas y avoir, comme en France ou en Espagne, de TPS ou de Via Digital à l'italienne. Dans la Péninsule, une plate-forme numérique unique devrait réunir tous les opérateurs actuels ou à venir de la télévision à péage. Au terme d'une journée marathon, jeudi 30 octobre, la RAI, Telecom Italia et Canal Plus sont parvenus à s'entendre pour se répartir les pouvoirs et les tâches au sein de la plate-forme numérique de Telepiù, télévision à péage italienne. Avec une participation de 40 %, Telecom Italia devient le premier actionnaire devant Canal Plus (30 %) et la RAI (10 %), Cecchi Gori, propriétaire de Telemontecarlo (10 %), et Mediaset, contrôlé par Silvio Berlusconi (10 %).

Selon Michel Thoulouze, directeur général de Canal Plus, chargé de l'international, cette répartition est idéale : « *Canal Plus conserve les programmes, notre vrai métier, et nous sommes le deuxième actionnaire de la plate-forme dont personne n'a la majorité.* » A l'occasion de ces négociations, les partenaires italiens se sont beaucoup inspirés de l'organisation de Canal Plus, et de son bouquet de complément CanalSatellite. Ainsi, en Italie, Telepiù aura le rôle de chaîne premium avec pour tâche de tirer le bouquet numérique. L'accord ne concerne pas Telepiù, chaîne cryptée dont Canal Plus conserve « *la majorité du capital et la maîtrise* ». Selon Michel Thoulouze, « *Canal Plus reste maître de Telepiù et de ses dérivés Pay per view* ».

A l'occasion de ces négociations, « *la minorité de contrôle a été la partie la plus difficile* », précise le directeur général de Canal Plus. Telecom Italia voulait la majorité, mais, selon Michel Thoulouze, « *il y a eu un refus de tous les partenaires italiens* ». Même l'association de la RAI et de Telecom Italia au sein d'une société commune « *n'est pas un pacte d'actionnaires* ». Pour lui, « *cet accord est parfaitement équilibré* ». En outre, il a l'avantage de « *prévoir des majorités fluides sur chaque sujet* ».

L'OBSTACLE DE BRUXELLES

Avant de prendre effet, l'accord devra recevoir l'aval de la commission antitrust italienne, puis de Bruxelles. Cela ne sera pas qu'une simple formalité. L'instance européenne pourrait voir d'un mauvais œil la réunion de tous les opérateurs italiens de télévision sur une même plate-forme numérique touchant au câble et au satellite. Les signataires de l'accord semblent en avoir déjà pris conscience. Dans leur communiqué, ils ont assuré que le futur bouquet, comme les décodeurs numériques, serait ouvert à tous les opérateurs.

Outre le cap de Bruxelles, la seconde difficulté concernera l'évaluation financière de la plate-forme. Selon certains, Canal Plus aurait souhaité faire de cette évaluation un préalable à la signature de l'accord. Une démarche refusée par tous les opérateurs italiens. Deux banques d'affaires ont été chargées de conduire l'évaluation de la plate-forme numérique. Elles devraient remettre leur copie le 1er décembre. Les signataires se sont fixé « *la date butoir du 15 décembre* » pour s'entendre sur une évaluation. Du côté de la RAI, on annonce que les investissements dans la plate-forme numérique pourraient atteindre « *1 600 milliards de lires* » (environ 5,4 milliards de francs) dans les prochains mois.

Malgré un « *environnement pacifié et positif* », dit Michel Thoulouze, toutes les difficultés ne sont pas encore aplanies, le vrai problème étant « *la répartition des revenus entre la plate-forme et les chaînes* ». Hormis Canal Plus, aucun opérateur italien ne possède de véritable expérience de la télévision à péage. La chaîne cryptée française, opérateur de Telepiù, devra peser de tout son poids pour empêcher que la plate-forme pâtisse de la volonté des chaînes d'être rétribuées au meilleur prix. Canal Plus a déjà lancé des versions italiennes de certaines chaînes thématiques françaises. D'autres doivent suivre dans les prochains mois. A l'instar de la plate-forme, « *Canal Plus est prêt à ouvrir le capital de ces chaînes* », annonce le directeur général.

Guy Dutheil

Jean-Marie Messier : « Havas ne peut rester un groupe franco-français »

HAVAS doit s'internationaliser et se renforcer dans le multimédia, a estimé Jean-Marie Messier, président-directeur général de la Compagnie générale des eaux, actionnaire de référence du groupe de communication français, vendredi 31 octobre à Londres, à l'occasion d'une conférence de presse. « *Havas ne peut pas rester un groupe franco-français* », a-t-il déclaré, rappelant qu'« *environ 80 à 85 % du chiffre d'affaires d'Havas dans l'édition sont réalisés en France* ».

Le patron de la Générale des eaux a évoqué deux pistes possibles pour le développement international d'Havas : des acquisitions dans des « *niches* » à l'étranger ou des alliances avec d'autres groupes d'édition. En réponse à une question, M. Messier a indiqué qu'IPC Magazines, la filiale de presse spécialisée que l'éditeur anglo-néerlandais Reed Elsevier a mise en vente après l'annonce de sa fusion avec Wolters Kluver (*Le Monde* du 14 octobre), représentait une possibilité d'investissement. Le néerlandais VNU a déjà fait connaître son intérêt pour les 70 titres et les 3 milliards de francs de chiffre d'affaires d'IPC Magazines. La revue *New Scientist* n'est pas inclue dans cette vente, qui pourrait s'élever, selon diverses estimations, à près de 7,5 milliards de francs.

Jean-Marie Messier a aussi estimé qu'« *Havas a pris du retard par rapport à des groupes comme Reed Elsevier ou Bertelsmann dans les produits multimédia* ». M. Messier s'exprimait au lendemain de la décision du Conseil des marchés financiers, estimant que la Générale des eaux n'est pas gestionnaire de fait d'Havas. Aussi a-t-il pris le soin de préciser que son groupe est le « *premier actionnaire* » d'Havas, avec 29,3 % des parts détenues directement (31,4 % avec Audiopar), et non pas l'« *actionnaire majoritaire* ».

Un communiqué de la Société des journalistes de « L'Express »

LE BUREAU de la Société des journalistes de L'Express *a publié, vendredi 31 octobre, le communiqué suivant :*

« Suite à la parution dans *Le Monde* daté 1er novembre d'un article signé de son directeur, Jean-Marie Colombani, et intitulé « La peur du *Monde* », le bureau de la Société des journalistes (SDJ) de *L'Express* souhaite, sans esprit polémique, apporter quelques précisions. Ainsi, il est inexact d'affirmer que la rédaction de *L'Express* aurait voté « *sur une offre qui n'existait plus* ». En effet, le mardi 28 octobre, à l'heure même où les personnels de *L'Express* débattaient des atouts et des handicaps des trois candidats, la Financière et Immobilière Dassault avait confirmé le maintien de son offre. Lorsque le scrutin s'est ouvert, le mercredi 29 octobre vers 10 h 15, Dassault, qui s'était engagé à informer la SDJ d'un éventuel retrait, ne s'était nullement manifesté auprès d'elle. Dès lors, la logique exigeait que cette candidature figurât parmi les trois hypothèses soumises au vote.

De même, on ne peut soutenir que la rédaction de *L'Express* aurait « *appelé de ses vœux un industriel de l'armement engagé politiquement à la droite de la droite* ». En effet, le communiqué de la SDJ, publié immédiatement après le dépouillement des votes, invitait au contraire très clairement le groupe Havas à « *surseoir à la vente* ». Par ailleurs, s'agissant des pressions politico-industrielles et des « *intérêts coalisés* », la vérité commande de souligner qu'elles n'ont pas, tant s'en faut, joué à sens unique.

Loin de vouloir « *donner la main à Dassault* », les journalistes de *L'Express* étaient à l'évidence disposés à la tendre au *Monde*, tant la perspective d'un rapprochement entre le premier quotidien et le premier news-magazine français s'avérait séduisant. Hélas, la fragilité du montage financier et la mise à l'écart annoncée du directeur d'une rédaction à qui l'on promettait dans le même temps un droit de regard sur ses dirigeants ont suscité des doutes et des réticences dont témoigne le résultat du scrutin.

A notre grand regret, *Le Monde* aura, en l'occurrence, inspiré moins de peur que de déception. »

[NDLR. – L'annonce du retrait de l'offre Dassault a été faite par Eric Licoys, directeur général d'Havas, le mardi 28 octobre en début d'après-midi ; elle a été officiellement confirmée par Serge Dassault à Pierre Dauzier, patron d'Havas, à 20 heures le même jour ; mercredi 29 octobre, en début de matinée, le président de la Société des rédacteurs du *Monde*, actionnaire principal de la SA Le Monde, informé de ce retrait, prenait contact avec le président de la Société des journalistes de *L'Express* pour s'assurer que la nouvelle lui était parvenue. Peu après, la rédaction de *L'Express* était néanmoins invitée à se prononcer en faveur de cette offre désormais caduque et accordait 53 voix à l'industriel de l'armement, celle du *Monde* recueillant 19 voix et celle d'Excelsior 1 voix.]

DÉPÊCHES

■ **RADIO : les programmes de Sud Radio seront diffusés dans le bouquet CanalSatellite** à partir de mardi 4 novembre, permettant à cette radio qui couvre actuellement vingt-deux départements français en Aquitaine, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon d'être captée dans l'ensemble de l'Europe en son numérique. Sud Radio s'ajoute aux trente autres radios déjà proposées par CanalSatellite à partir du satellite Astra.

■ **TÉLÉVISION : aux termes d'un accord signé, mercredi 29 octobre, avec Multithématiques** (Canal Plus, Havas Images et TCI), la chaîne britannique BBC fournira 500 heures de programmes documentaires inédits à Planète, qui les *diffusera en exclusivité via* le bouquet CanalSatellite.

■ **AUDIOVISUEL : le numérique a fait ses débuts sur le câble en Allemagne.** Le groupe Leo Kirch et la chaîne cryptée Premiere ont indiqué qu'ils ont démarré, samedi 1er novembre, la vente aux abonnés du câble de leurs chaînes numériques, jusqu'ici cantonnées sur le satellite. La clientèle du câble est restée inaccessible au numérique du fait de l'absence d'un accord avec Deutsche Telekom, propriétaire du premier réseau câblé, finalement conclu en juillet. Certains Länder (Etats régionaux) n'ont toutefois pas encore autorisé la diffusion de chaînes numériques dans le réseau câblé de leur région. – *(AFP.)*

■ **SONDAGES : Le groupe Sofres s'implante en Hongrie** en acquérant 51 % du capital de la société Modus. Quatrième institut hongrois avec 9 % de parts de marché, Modus, qui emploie 57 personnes, prévoit de réaliser cette année un chiffre d'affaires de 9 millions de francs.

■ **PUBLICITÉ : Christian Liabastre prend la direction générale** de l'agence Young & Rubicam en France. Il était jusque-là directeur du marketing pour le monde de Cognac Hennessy (LVMH).

■ **DISTRIBUTION : Hachette Distribution Services (HDS) a repris à la société Polskapresse** (Neue Passauer Presse, All) deux grossistes régionaux polonais de presse, *Inmedio Gdansk* (Nord) et *Inmedio Lodz* (Centre). Cette transaction intervient alors que la société mixte créée par HDS et l'organisation des éditeurs de journaux polonais tentent depuis longtemps, sans succès jusqu'ici, de reprendre le plus grand distributeur polonais de journaux, Ruch. – *(AFP.)*

هكذا من الاصل

RÈGLEMENT MENSUEL

LUNDI 3 NOVEMBRE

Liquidation : 22 novembre
Taux de report : 3,50
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↗ PARIS
+1,27 %
CAC 40 : 2773,97

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% + -	% variation 31/12 (1)
B.N.P. (T.P)	980	952	- 2,85	- 0,62
Cr.Lyonnais(T.P.)	959	950	- 0,93	+ 16,56
Renault (T.P.)	1785	1770	- 0,84	+ 10,62
Rhone Poulenc(T.P)	2181	2190	+ 0,41	+ 15,56
Saint Gobain(T.P.)	1245	1250	+ 0,40	- 1,34
Thomson S.A (T.P)	945	—	—	- 7,80
Accor	1074	1090	+ 1,48	+ 65,90
AGF-Ass.Gen.France	303,50	305	+ 0,49	+ 82,08
Air Liquide	895	900	+ 0,55	+ 11,11
Alcatel Alsthom	696	702	+ 0,36	+ 68,42
Atos (ex.Axime) CA	648	652	+ 0,61	+ 8,66
Axa	395	398,80	+ 0,96	+ 20,84
Bail Investis	784	789	+ 0,63	+ 6,47
Bancaire (Cie)	740	737	- 0,40	+ 23,23
Bazar Hot. Ville	525	517	- 1,52	+ 16,46
Bertrand Faure	348	358	+ 2,87	+ 77,14
BIC	394,60	411	+ 4,15	+ 5,65
BIS	490	490	—	- 8,06
B.N.P.	255	265,50	+ 4,11	+ 52,22
Bollore Techno	740	770	+ 4,05	+ 35,08
Bongrain	2120	2120	—	+ 5,63
Bouygues	540	542	+ 0,37	+ 0,74
Bouygues Offs.	273,50	281	+ 2,74	+ 111,27
Bull#	63	65,50	+ 3,96	+ 105
Canal +	1004	1013	+ 0,89	- 11,60
Cap Gemini	458	459,90	+ 0,41	+ 85,30
Carbone Lorraine	1530	1556	+ 1,69	+ 58,45
Carrefour	3010	3080	+ 2,32	- 8,76
Casino Guichard	320	320	—	+ 32,45
Casino Guich.ADP	250	247	- 1,20	+ 30
Castorama Dub.(Li)	601	609	+ 1,33	- 31,80
C.C.F.	326,80	332	+ 1,59	+ 38,33
Cegid (Ly)	625	620	- 0,80	+ 4,37
Cerus Europ.Reun	34,35	33,20	- 3,34	+ 3,04
Cetelem	640	640	—	+ 6,66
CGIP	1880	1850	- 1,59	+ 29,28
Chargeurs	386	390	+ 1,03	+ 51,75
Christian Dalloz	685	680	- 0,72	+ 10,32
Christian Dior	640	641	+ 0,15	- 23,41
Ciments Francais	236	246	+ 4,23	+ 69,65
Cipe France Ly #	144,50	151,80	+ 5,05	- 26,23
Clarins	447	455	+ 1,78	- 33,56
Club Mediterranee	420	413	- 1,66	+ 22,62
Coflexip	636	636	—	+ 131,27
Colas	840	842	+ 0,23	+ 12,26
Comptoir Entrep.	11,40	11,40	—	+ 18,75
Comptoirs Mod.	2595	2650	- 2,11	- 5,35
CPR	447,50	443,50	- 0,89	+ 7,17
Cred.Fon.France	63	62	- 1,58	- 8,14
Credit Lyonnais CI	317	330	+ 4,10	+ 148,12
Cred.Nat.Natexis	324	329,80	+ 1,79	+ 10,37
CS Signaux(CSEE)	202	200	- 0,99	- 14,85
Damart	3726	3731	+ 0,13	- 10,09
Danone	882	898	+ 1,81	+ 24,20
Dassault-Aviation	1337	1364	+ 2,01	+ 16,58
Dassault Electro	580	581	+ 0,17	+ 30,56
Dassault Systemes	173	178	+ 2,89	+ 48,76
De Dietrich	268,90	268	- 0,33	+ 37,08
Deveaux(Ly)#	570	566	- 0,70	- 21,38
Dev.R.N-P.Cal Li #	45,95	45,50	- 0,97	+ 4,59
Dexia France	579	592	+ 2,24	+ 30,97
DMC (Dollfus Mi)	110,40	113,70	+ 2,98	- 9,61
Dynaction	155	155	—	+ 26,94
Eaux (Gle des)	673	699	+ 3,86	+ 9,36
Eiffage	264,90	274,50	+ 3,62	+ 33,90
Elf Aquitaine	714	715	+ 0,14	+ 51,38
Eramet	230	241,80	+ 5,13	- 11,10
Eridania Beghin	830	852	+ 2,65	+ 2,09
Essilor Intl	1540	1550	+ 0,64	- 1,58
Essilor Intl.ADP	1501	1540	+ 2,59	+ 18,46
Esso	524	516	- 1,52	- 3
Eurafrance	2349	2333	- 0,68	+ 4,85
Euro Disney	7,60	7,65	+ 0,65	- 25,72
Europe 1	1200	1172	- 2,33	+ 6,54
Eurotunnel	5,65	5,65	—	- 17,51
Fimalac SA	498	485,20	- 2,57	+ 0,66
Finextel	108,10	108,10	—	+ 34,78
Fives-Lille	345	349	+ 1,15	- 28,77
France Telecom	218,30	218,80	+ 0,22	—
Fromageries Bel	4148	4090	- 1,39	- 4,83
Galeries Lafayette	2700	2700	—	+ 46,26
GAN ex.dt sous	120,90	122,40	+ 1,24	+ 25,88
Gascogne (B)	524	517	- 1,33	+ 13,12
Gaumont #	375	375	—	- 12,79
Gaz et Eaux	2385	2389	+ 0,16	+ 18,48
Geophysique	800	815	+ 1,87	+ 126,38
G.F.C.	522	518	- 0,76	+ 10,33
Groupe Andre S.A.	569	560	- 1,58	+ 48,35
GROUPE GTM	360	354	- 1,66	+ 47,50
Gr.Zannier (Ly) #	132,50	133,10	+ 0,45	+ 13,56
Guilbert	753	748	- 0,66	- 26,30
Guyenne Gascogne	1830	1840	+ 0,54	- 10,89
Hachette Fil.Med.	1065	1070	+ 0,46	- 7,35
Havas	380	381	+ 0,26	+ 4,67
Havas Advertising	660	668	+ 1,21	+ 16,17
Imetal	620	625	+ 0,80	- 18,40
Immeubl.France	344	340,20	- 1,10	+ 11,17
Infogrames Enter.	805	806	+ 0,12	+ 34,33
Ingenico	122,10	123	+ 0,73	+ 41,37
Interbail	170	170,50	+ 0,29	- 24,85
Intertechnique	1227	1250	+ 1,87	+ 61,29
ISIS	675	680	+ 0,74	—
Jean Lefebvre	322	322	—	+ 19,03
Klepierre	788	780	- 1,01	+ 12,39
Labinal	1550	1543	- 0,45	+ 55,70
Lafarge	360,40	365,50	+ 1,41	+ 17,41
Lagardere	165,90	165,70	- 0,12	+ 16,36
Lapeyre	337	340	+ 0,89	+ 14,69
Lebon	228	231	+ 1,31	+ 35
Legrand	1074	1085	+ 1,02	+ 22,73
Legrand ADP	739	740	+ 0,13	+ 28,91
Legris indust.	205	209,80	+ 2,34	- 3,98
Locindus	775	770	- 0,64	+ 0,52
L'Oreal	2044	2082	+ 1,85	+ 6,55
LVMH Moet Hen.	980	1006	+ 2,65	- 30,57
Marine Wendel	664	654	- 1,50	+ 37,39
Metaleurop	60,60	61,45	+ 1,40	+ 45,73
Metrologie Inter.	14,30	14,40	+ 0,69	- 7,75
Michelin	295,90	302,80	+ 2,33	+ 8,10
Moulinex #	130	131,30	+ 1	+ 16,26
Nord-Est	115,90	118,70	+ 2,41	- 8,05
Nordon (Ny)	399,50	382	- 4,38	+ 4,08
NRJ #	825	800	- 3,03	+ 21,58
Olipar	68,25	67,20	- 1,53	- 18,74
Paribas	418,90	425,50	+ 1,52	+ 21,20
Pathe	1035	1037	+ 0,19	- 17,04
Pechiney	237,20	240	+ 1,18	+ 10,39
Pernod-Ricard	267,30	267,10	- 0,07	- 6,93
Peugeot	653	668	+ 2,29	+ 14,38
Pinault-Print.Red.	2638	2696	+ 2,19	+ 31
Plastic Omn.(Ly)	647	644	- 0,46	+ 53,33
Primagaz	430	429,40	- 0,13	- 29,72
Promodes	1878	1862	- 0,85	+ 27,09
Publicis #	520	532	+ 2,30	+ 17,69
Remy Cointreau	106,60	108	+ 1,31	- 26,53
Renault	160,50	157,90	- 1,61	+ 41,61
Rexel	1530	1570	+ 2,61	- 8,31
Rhone Poulenc A	251,50	254,90	+ 1,35	+ 44,09
Rochette (La)	26,50	26,20	- 1,13	+ 1,35
Rue Imperiale(Ly)	5570	5600	+ 0,53	+ 9,80
Sade (Ny)	186	186,50	+ 0,26	- 0,69
Sagem SA	2693	2650	- 1,77	- 15,33
Saint-Gobain	828	829	+ 0,12	+ 12,94
Salomon (Ly)	514	510	- 0,77	+ 14,60
Salvepar (Ny)	451	450	- 0,22	+ 12,38
Sanofi	548	561	+ 2,37	- 8,72
Sat	1700	1690	- 0,58	+ 9,38
Saupiquet (Ns)	500	500	—	- 31,50
Schneider SA	308	315	+ 2,27	+ 37,30
SCOR	267,90	263,10	- 1,79	+ 44,16
S.E.B.	659	679	+ 3,03	- 33,23
Sefimeg CA	350	351,90	+ 0,54	- 6,40
SEITA	184	184,20	+ 0,10	- 15,11
Selectibanque	70,90	70,90	—	- 2,87
SFIM	980	1000	+ 2,04	- 2,91
SGE	147,80	146,80	- 0,67	+ 31,07
Sidel	324	329,30	+ 1,63	- 7,75
Silic CA	820	820	—	+ 10,36
Simco	419	420	+ 0,23	- 7,28
S.I.T.A.	1075	1085	+ 0,93	- 1,36
Skis Rossignol	114,30	111,40	- 2,53	- 22,47
Societe Generale	790	788	- 0,25	+ 40,46
Sodexho Alliance	2877	2950	+ 2,53	+ 2,07
Sommer-Allibert	195	188	- 3,58	+ 21,29
Sophia	228	229	+ 0,43	+ 20,52
Spir Communic. #	368,90	366	- 0,78	- 25,89
Strafor Facom	399	391	- 2	+ 1,82
Suez Lyon.des Eaux	599	602	+ 0,50	+ 24,66
Synthelabo	679	685	+ 0,88	+ 22,10
Technip	610	611	+ 0,16	+ 25,46
Thomson-CSF	156,80	156,10	- 0,44	- 7,24
Total	640	642	+ 0,31	+ 52,13
UIF	417	409	- 1,91	- 3,42
UIS	206	207	+ 0,48	+ 18,28
Unibail porteur	550	546	- 0,72	+ 5,51
Union Assur.Fdal	645	640	- 0,77	—
Usinor	95,50	96,90	+ 1,46	+ 28,34
Valeo	384,70	389,90	+ 1,35	+ 21,84
Vallourec	379	393,50	+ 3,82	+ 43,09
Via Banque	169,70	165	- 2,76	- 4,06
Worms & Cie	495	495	—	+ 57,39
Zodiac ex.dt divid	1158	1200	+ 3,62	- 24,33
Elf Gabon	1102	1101	- 0,09	- 16,90

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% + -	% variation 31/12 (1)
ABN Amro Hol.#	113	117,80	+ 4,24	+ 37,31
Adecco S.A.	1872	1801	- 3,79	+ 37,16
Adidas AG #	837	850	+ 1,55	+ 88,97
American Express	452,50	455	+ 0,55	+ 48,20
Anglo American #	245	259,90	+ 6,08	- 8,16
Amgold #	256	268	+ 4,68	- 31,28
Arjo Wiggins App.	18,10	18	- 0,55	+ 15,38
A.T.T. #	276,60	285,40	+ 3,18	+ 51,46
Banco Santander #	157,30	164	+ 4,25	+ 47,49
Barrick Gold #	117,60	120,80	+ 2,72	- 18,65
B.A.S.F. #	201,80	200,10	- 0,84	+ 0,10
Bayer #	209	207,50	- 0,71	- 1,65
Cordiant PLC	11,75	11,90	+ 1,27	+ 41,66
Crown Cork ord.#	260	—	—	- 10,34
Crown Cork PF CV#	251	—	—	- 2,71
Daimler Benz #	395,70	402,50	+ 1,71	+ 11,63
De Beers #	138,60	140	+ 1,01	- 6,66
Deutsche Bank #	384	388	+ 1,04	+ 60,72
Dresdner Bank	241	241	—	+ 56,35
Driefontein #	41,40	42,25	+ 2,05	- 23,18
Du Pont Nemours #	317,80	331	+ 4,15	+ 34,82
Eastman Kodak #	345	—	—	- 19,71
East Rand #	1,49	1,52	+ 2,01	- 15,08
Echo Bay Mines #	24,75	24,15	- 2,42	- 30,10
Electrolux #	471,60	490,50	+ 4	+ 88,97
Ericsson #	258,50	261,70	+ 1,23	+ 62,54
Ford Motor #	■ 260	257	- 1,15	+ 52,97
Freegold #	29,80	30	+ 0,67	- 24,24
Gencor act.regr.	12,70	13,30	+ 4,72	—
General Elect. #	369,50	380	+ 2,84	+ 46,15
General Motors #	373,90	—	—	+ 28,48
Gle Belgique #	566	515	- 9,01	+ 28,71
Grd Metropolitan	52,90	53,35	+ 0,85	+ 33,57
Guinness Plc #	51,40	52,95	+ 3,01	+ 32,57
Hanson PLC reg	29,35	30,50	+ 3,91	—
Harmony Gold #	20	20,20	+ 1	- 50,61
Hitachi #	44,15	46,80	+ 6	- 2,50
Hoechst #	224	225,90	+ 0,84	- 7,34
I.B.M #	563	580	+ 3,01	+ 45
I.C.I #	89,95	90,90	+ 1,05	+ 42,05
Ito Yokado #	284,70	286,50	+ 0,64	+ 24,27
Kingfisher plc #	83	81,20	- 2,16	+ 46,30
Matsushita #	95,50	96,55	- 1,29	+ 15,55
Mc Donald's #	260	261,10	+ 0,42	+ 9,24
Merck and Co #	510	524	+ 2,74	+ 24,17
Mitsubishi Corp.#	49	50,20	+ 2,44	- 4,52
Mobil Corporat.#	410,50	424	+ 3,23	+ 31,47
Morgan J.P. #	631	649	+ 2,85	+ 24,38
Nestle SA Nom. #	7950	8250	+ 3,13	+ 47,75
Nipp. MeatPacker #	79	80	+ 1,26	+ 23,57
Nokia A	503	514	+ 2,18	+ 73,76
Norsk Hydro #	326	323,30	- 0,82	+ 15,51
Petrofina #	2071	2129	+ 2,80	+ 29,42
Philip Morris #	230,50	232,30	+ 0,78	+ 15,68
Philips N.V #	444	462	+ 4,05	+ 121,25
Placer Dome Inc #	88,85	91,60	+ 3,09	- 23,08
Procter Gamble #	388,50	402,30	+ 3,55	+ 43,17
Quilvest	310	303	- 2,25	+ 5,59
Randfontein #	10,60	10,55	- 0,47	- 60,92
Rio Tinto PLC #	75,90	76,40	+ 0,65	- 5,91
Royal Dutch #	305,40	311	+ 1,83	+ 38,99
Sega Enterprises	142	141,10	- 0,63	- 37,25
Saint-Helena #	22,35	21,70	- 2,90	- 27,66
Schlumberger #	519	514	- 0,95	+ 92,14
SGS Thomson Micro.	410,50	424,50	+ 3,41	+ 35,66
Shell Transport #	■ 40,15	42,10	+ 4,85	+ 37,40
Siemens #	362	367,10	+ 1,40	+ 52,35
Sony Corp. #	489	498,50	+ 1,94	+ 46,62
Sumitomo Bank #	63,05	64,75	+ 2,69	- 10,68
T.D.K #	428	478	- 2,04	+ 40,55
Telefonica #	160	161	+ 0,62	+ 31,42
Toshiba #	26,60	26,60	—	- 16,74
Unilever act.Div.#	306,10	312,10	+ 1,96	- 37,05
United Technol. #	422,60	409,10	- 1,61	+ 15,23
Vaal Reefs #	247,60	249	+ 0,56	- 26,54
Volkswagen A.G #	3477	3505	+ 0,80	+ 61,52
Volvo (act.B) #	152	150,10	- 1,25	+ 47,56
Western Deep #	120,20	124	+ 3,16	- 22,50
Yamanouchi #	139,80	141,40	+ 1,14	+ 34,66
Zambia Copper	14,85	15,15	+ 2,02	+ 146,36

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
LUNDI 3 NOVEMBRE

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
Nat.Bq. 9% 91-02	—	0,049
CEPME 9% 89-99 CA#	107,04	1,948
CEPME 9% 92-06 TSR	—	3,353 o
CFD 9,7% 90-03 CB	120,35	7,282 d
CFD 8,6% 92-05 CB	—	6,338
CFF 10% 88-98 CA#	105,10	0,411
CFF 10,25%90-01CB#	114	6,627
CLF 8,9% 88-00 CA#	109,38	3,950
CLF 9%88-93/98 CA#	101,23	6,855 ↓
CNA 9% 4/92-07	121,33	4,586 ↑
CRH 8,6% 92/94-03	115,13	3,063 o
CRH 8,5% 10/87-88#	105,08	5,729
EDF 8,6% 88-89 CA#	108,04	6,220
EDF 8,6% 92-04 #	116,52	4,972 d
Finansder 9%91-06#	123	8,987
Finansd.8,6%92-02#	113,05	6,668
Floral9,75% 90-99#	—	2,805 ↓
OAT 88-98 TME CA#	—	3,836 ↑
OAT 9/85-98 TRA	—	0,469
OAT 9,50%88-98 CA#	103,40	3,488
OAT TMB 87/99 CA#	99,90	2,601
OAT 8,125% 89-99 #	105,62	3,673 o
OAT 8,50%90/00 CA#	—	5,193 o
OAT 85/00 TRA CA#	102,90	0,818
OAT 10%5/85-00 CA#	112,62	4,466 ↑
OAT 89-01 TME CA#	101,50	3,836 ↑
OAT 10% 90-01 ecu	114,62	6,932 d
OAT 7,5%7/86-01CA#	108,58	2,137
OAT 8,5% 91-02 ecu	112,42	5,496 ↑
OAT 8,5% 87-02 CA#	115,11	8,058
OAT 8,50% 89-19 #	128,18	0,279
OAT 8,50%92-23 CA#	—	4,541
SNCF 8,8% 87-94CA	104,51	6,678
Suez Lyon.Eaux 90	960,10	—

ACTIONS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours
Arbel	61,95	61,95
Baccarat (Ny) ◆	540	540
Bains C.Monaco	512	515
Bque Transatlantl. ◆	175	175
B.N.P.Intercont. ◆	805	805
Bidermann Intl. ◆	110	110
B T P (la cie) ◆	7,60	7,60
Centenaire Blanzy	385	384,40
Champex (Ny) ◆	22,30	22,30
CIC Un.Euro.CIP	421	429
C.I.T.R.A.M. (B) ◆	2265	2265
Generali Fce Assur	1330	1340
Continental Ass.Ly	544	544
Darblay ◆	506	506
Didot Bottin	776	776
Eaux Bassin Vichy ◆	2700	2700
Ecia	955	990
Ent.Mag. Paris ◆	1360	1360
Fichet Bauche ◆	46,60	46,60
Fidei	34	34,20
Finalens	260,10	260,10
F.I.P.P. ◆	311	311
Fonciere (Cie)	605	604
Fonc. Lyonnaise #	700	710
Foncina #	501	501
Francarep	275	275
France S.A. ◆	1180	1180
From. Paul-Renard ◆	2050	1113 o
Gevelot	1271	1271
G.T.I (Transport) ◆	196	196
Immobail	142,70	143,60
Immobanque	625	596
Locamion (Ly) ◆	401,20	401,20
Lucia ◆	50,50	50,50
Monoprix	312,50	315
Metal Deploye	362	351
Mors	5,75	5,85
Navigation (Nle)	126,50	128
Optorg ◆	345,10	345,10
Paluel-Marmont	330	330
Exa.Clairefont(Ny)	820	810
Parfinance ◆	260	260
Paris Orleans	261,10	262,10
Promodes (CI)	1550	1500
PSB Industries Ly	510	510
Rougier #	336,90	340
Saga	124	125
S.I.P.H. ◆	320,20	320,20
Sofragi ◆	4900	4900
Taittinger	3050	3050
Tour Eiffel ◆	282	282
Vicat	495	495
Caves Roquefort ◆	1850	1850
Elyo	329,80	330
Finaxa	336	339
Gaillard (M) ◆	1521	1521
Givaudan-Lavirotte ◆	1290	1290
Grd Bazar Lyon(Ly) ◆	140	140
Gd Moul.Strasbourg ◆	1725	1725
Hotel Lutetia	340	340
Hotels Deauville ◆	550	550
Immeubl.Lyon (Ly) ◆	514	514
L.Bouillet (Ly) ◆	300	300

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
LUNDI 3 NOVEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) #	40	41,65
AFE #	475	420
Algle #	311	310
Albert S.A (Ns) ◆	149	149
Altran Techno. #	1540	1540
Arkopharma#	300	296
Montaignes P.Gest.	1995	1998
Assystem #	168	171
Bque Picardie (Li) ◆	800	800
Bque Tarneaud(B)#	325	320
Bque Vernes ◆	180	180
Beneteau #	850	850
B I M P	94,10	91
Boiron (Ly)	287,80	287,80
Boisset (Ly) #	670	686
But S.A.	259,90	257,70
Cardif SA	741	800
C.E.E #	70,10	70,10
CFPI # ◆	380	380
Change Bourse (M)	197	208
CNIM CA#	190	190
Codetour ◆	370	370
Comp.Euro.Tele-CET	237,50	236,90
Confiandey #	308	307,90
C.A. Hte Normandie	324,90	319
C.A. Paris IDF	740	721
C.A.Ille & Vilaine	300	298
C.A.Loire Atl.Ns #	272	278
C.A.Pas de Calais	545	545
C.A.du Nord (Li)	522	518
C.A. Oise CCI ◆	325,70	325,70
C.A. Somme CCI	308,70	308,70
C.A.Toulouse (B)	427	425
Devanlay	600	630
Devernois (Ly)	560	560
Ducros Serv.Rapide ◆	51	51
Emin-Leydier (Ly)#	417,50	412,10
Europ.Extinc.(Ly)#	386	396
Expand s.a	549	560
Factorem	620	620
Faiveley #	185	182,10
Finacor	62,20	65
Fininfo	700	718
Fructivie	625	620
Gautier France #	242,20	242
Gel 2000	50	51
GEODIS #	320	320
GFI Industries #	960	1025
Girodet (Ly) # ◆	27	29,75
GLM S.A.	246	246,90
Grandoptic.Photo #	929	925
Gpe Guillin # Ly	195	195
Kindy #	152	153
Guerbet	208	201
Hermes Internat.1#	389	386
Hurel Dubois	711	700
ICBT Groupe #	204	208,90
I.C.C.	139	147
ICOM Informatique	410	420
Idianova ◆	66	66
Int. Computer #	60,50	58,50
IPBM ◆	68	68
M6-Metropole TV	522	540
Manitou #	744	740
Manutan	400	380
Marie Brizard # ◆	673	673
Maxi-Livres/Profr#	34,10	33
Mecelec (Ly)	55,20	57,15
MGI Coutier #	253	258,60
Monneret Jouet Ly#	176,10	174,90
Naf-Naf #	71	70
Norbert Dentres.#	590	572
NSC Groupe Ny	797	808
Onet #	835	821
Paul Predault #	137,80	134,70
P.C.W. ◆	19	19
Petit Boy #	78,55	79
Phyto-Lierac #	203	205
Pocher ◆	600	600
Poujoulat Ets (Ns) ◆	220	220
Radiall #	638	638
Robertet #	1044	1080
Rouleau-Guichard ◆	294,90	294,90
Securidev #	106	110
Smoby (Ly)#	590	598
Sofco (Ly) ◆	12	12
Sofibus ◆	363,80	362,80
Sogeparc (Fin)	369	365
Sopra #	533	505
Steph.Kelian #	64,10	63
Sylea	510	518
Teisseire-France	180,50	186
TF1	537	534
Thermador Hol. #	285,20	285
Trouvay Cauvin #	90,50	90,50
Unilog	775	806
Union Fin.France	565	558
Viel et Cie #	147,10	147,50
Vilmorin et Cie #	476	475
Virbac	448,80	449

NOUVEAU MARCHÉ

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
LUNDI 3 NOVEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Appligene Oncor	33	32
Belvedere ●	644	653
BVRP	186	190
Coil	170	174,10
Electronique D2	720	728
FDM Pharma n.	205	210
Genset ◆	325,50	325,50
Guyanor action B ◆	10,90	10,90
High Co. ◆	151	151
Infonie	76	74,50
Joliez-Regol ◆	77	77
Mille Amis ◆	49	49
Naturex	72	72
Oiltec	700	706
Picogiga ◆	187	187
Proxidis	17,50	16,50
R21 Santé ●	406,70	410
Stelax	8,50	8,50

HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
LUNDI 3 NOVEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Eridania-Béghin CI ◆	733	733
Crédit Gén.Ind. ◆	9,50	9,50
Générale Occidentale ◆	178	144,20
Sté lecteurs du Monde ◆	149	149
Via Crédit (Banque) ◆	25,30	25,30

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 31 octobre

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
AGIPI		
Agipi Ambition (Axa)	138,58	131,98
Agipi Actions (Axa)	112,74	107,37
BANQUES POPULAIRES		
Valorg ◇	2452,96	2416,71
BNP — 3615 BNP		
Natio Court Terme	14332	14332
Natio Epargne	2225,71	2203,67
Natio Oblig. M.T. C/D	858,36	849,86
Natio Ep. Croissance	3119,18	3058,02
Natio Ep. Patrimoine	135,74	133,08
Natio Epargne Retraite	156,18	153,12
Natio Epargne Trésor	11316,19	11293,60
Natio Euro Valeurs	1009,33	989,54
Natio Euro Oblig.	1022,54	1002,42
Natio Euro Opport.	1036,22	1015,90
Natio Inter	1093,80	1072,35
Natio Opportunités	185,15	181,52
Natio Revenus	1116,77	1105,71
Natio Sécurité	11536,05	11536,05
Natio Valeurs	1340,21	1313,93
BRED BANQUE POPULAIRE		
Moneden	93285,19	93285,19
Oblig. ttes caté.	272,25	268,23
CDC-GESTION (Groupe Caisse des dépôts)		
Livret Bourse Inv. D PEA ◆	825,69	801,64
Nord Sud Dévelop. C ◆	2590,30	2585,13
Nord Sud Dévelop. D ◆	2447,56	2442,67
MULTI-PROMOTEURS CCBP-CDC		
Patrimoine Retraite C ◇	315,17	308,99
Patrimoine Retraite D ◇	305,63	299,64
Sicav Associations C ◆	2440,12	2440,12
CDC TRÉSOR		
Fonsicav C ◇	19846,18	19846,18
Mutual. dépôts Sicav C ◇	19421,73	19402,33
CAISSE D'EPARGNE		
Écur. Act. Futur D PEA ◇	280	274,51
Écur. Capitalisation C ◇	253,86	253,86
Écur. Expansion C ◇	83738,69	83738,69
Écur. Géovaleurs C ◇	3513,28	3444,39
Écur. Investis. D PEA ◇	223,48	219,10
Écur. Monépremière ◇	11438,02	11438,02
Écur. Monétaire C ◇	13141,79	13141,79
Écur. Monetaire D ◇	12515,89	12515,89
Écur. Trésorerie C ◇	322,59	322,59
Écur. Trésorerie D ◇	310,07	310,07
Écur. Trimestriel D ◇	2025,59	2025,59
Éparcourt-Sicav D ◇	193,74	193,74
Géoptim C ◇	12945,21	12753,98
Géoptim D ◇	11890,70	11714,98
Horizon C ◇	2244,02	2200,02
Prévoyance Écur. D ◇	105,71	105,71
Sensipremière C ◇	13367,11	13333,78
Fonds communs de placements		
Écur. Capipremière C ◇	12132,04	12107,82
Écur. Sécuripremière C ◇	12096,87	12084,79
CNCA (INDOCAM Asset Management)		
Amplia ◇	120798,42	120798,42
Atout Amérique	189,54	184,82
Atout Asie	90,06	87,86
Atout Futur C	791,17	771,87
Atout Futur D	744,79	726,62
Coeds	1960,73	1927,95
Dieze	2175,53	2139,16
Elicash ◇	959142,77	959142,77
Epargne-Unie	207,06	202,01
Eurodyn	2569,41	2506,74
Indicia ◆	1691,12	1649,56
Moné.JC ◇	12053,59	12053,59
Moné.JD ◇	11670,40	11670,40
Oblifutur C	552,61	543,37
Oblifutur D	529,51	520,66
Oraction	1566,60	1528,39
Revenu-Vert	1186,09	1166,36
Sévéa ◆	117,11	114,25
Synthésis	18323,84	17959,84
Uni Association ◇	121,72	121,72
Uni Foncier	1400,02	1365,87
Uni France	842,91	822,35
Uni Garantie C	1902,86	1871,05
Uni Garantie D	1455,39	1431,86
Uni Régions	1631,81	1592,01
Univar C ◇	312,38	312,38
Univar D ◇	299,37	299,37
Univers Actions	239,93	234,08
Univers-Obligations	249,93	245,75
CIC BANQUES		
Francic	727,41	706,22
Francic Pierre	137,99	133,97
Europe Régions	230,66	223,94
CIC PARIS		
[illegible]		
CRÉDIT LYONNAIS		
[illegible]		
Crédit Mutuel FINANCE		
Avenir Alizes	2346,55	2300,54
CM Option Dynamique ◆	123,13	121,46
CM Option Equilibre	261,90	258,99
Créd.Mut.Mid.Act.Fr.	154,97	150,82
Créd.Mut.Ep.Cour.T	925,48	925,48
Créd.Mut.Ep.Ind. C	140,58	136,82
[illegible]		
LCF E. DE ROTHSCHILD BANQUE		
[illegible]		
LEGAL & GENERAL BANK		
[illegible]		
Kaleis Dynamisme ◇	1087,23	1065,91
Kaleis Équilibre ◇	1065,91	1045,01
Kaleis Sérénité ◇	1038,10	1027,82
Latitude C ◇	149,76	149,76
Latitude D ◇	136,43	136,43
Oblitys D ◇	623,63	614,41
Plénitude D PEA ◇	203,08	198,13
Poste Gestion C ◇	15006,26	15006,26
[illegible]		
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSET MANAGEMENT		
[illegible]		

SYMBOLES
◇ cours du jour; ◆ cours précédent.

SPORTS A l'occasion des championnats du monde de course sur piste et sur route, qui s'achèveront dimanche 9 novembre, à Mar Del Plata, en Argentine, les patineurs à roulettes français entendent contester la suprématie américaine dans la spécialité et se faire connaître du grand public. ● PRATIQUÉ par des milliers de jeunes dans la rue et alors que 1,5 million de paires de rollers ont été vendues en 1996, le roller-skating regroupe à peine 25 000 licenciés officiels. ● LES MUNICIPALITÉS ont du mal à appréhender le phénomène et laissent souvent aux équipementiers le soin d'organiser compétitions et aires de jeu tout en tolérant la pratique sauvage sur les trottoirs et les esplanades. ● LE PATIN À ROULETTES regroupe sept disciplines : la randonnée, la course, le roller acrobatique, le rink-hockey, le skate-board, le roller-in-line et le patinage artistique.

En France, le roller-skating cherche à discipliner ses adeptes

Pratiquées dans la rue par des milliers de jeunes, les diverses formes du patin à roulettes ont du mal à se faire connaître du grand public. Pourtant, en vitesse, les patineurs français pointent au troisième rang mondial, derrière les Etats-Unis et l'Italie

SUR ROULETTES, les patineurs de vitesse français sont terriblement ambitieux. Une ambition inversement proportionnelle à la médiatisation de leur discipline. Troisième nation mondiale derrière les Etats-Unis et l'Italie, la France possède un solide palmarès et deux champions du monde de course, Sandrine Plu et Arnaud Gicquel. Mais le haut niveau n'attire pas encore les télévisions, ni les sponsors, ni même les dizaines de milliers de pratiquants français qui ne s'identifient pas à l'élite et pratiquent hors du cadre fédéral. Aux championnats du monde de course sur piste et sur route, qui s'achèveront, dimanche 9 novembre, à Mar Del Plata (Argentine), les six garçons et cinq filles, qui constituent l'équipe de France, tenteront néanmoins de concrétiser leurs objectifs : damer le pion aux Italiens et talonner les invincibles Américains.

A vrai dire, ils souhaiteraient également en profiter pour mieux se faire connaître du grand public. *« Depuis longtemps, la grande famille du roller-skating, qui regroupe sept disciplines sous la même bannière* (lire ci-dessous), *est assimilée à un sport de trottoir pour adolescents*, déplore Dominique Rousset, directeur technique national. *Mais, en 1991, l'officialisation des patins en ligne dans les compétitions internationales a révolutionné notre univers. En une année, les athlètes ont gagné 20 % en vitesse pure et la plupart des licenciés ont immédiatement adopté ces nouveaux patins. »*

CROISSANCE DES EFFECTIFS

Grâce à ce progrès technique venu de Calfornie (les rollers-in-line, ou patins en ligne, ont relégué les patins à roulettes traditionnels – les *quads* – au rang de reliques, sauf pour certains slalomeurs qui apprécient encore leur souplesse), le roller-skating poursuit sa conquête du bitume français. En 1989, la Fédération française de roller-skating (FFRS) ne comptait qu'un unique cadre technique. Ils seront huit en 1998 et les effectifs de la FFRS ont connu, en deux ans, une extraordinaire inflation, passant de 17 000 licenciés en 1995 à 25 000 aujourd'hui. *« Or, lorsqu'on sait que seuls 8 à 10 % des skateurs français sont licenciés, on prend rapidement conscience de l'ampleur du phénomène »*, note Joël Retureau, président de la FFRS.

« Depuis le début du mois de septembre, ajoute-t-il, *nous enregistrons même un nouveau club par jour. Avec presque 1,5 million de paires de rollers vendues en 1996, il s'agit bien sûr d'un boum commercial, mais il me semble que l'effet de mode de ce que l'on a appelé la rollermania ait définitivement laissé place à un véritable enracinement dans le paysage sportif. »* Par ailleurs, les arrivées indirectes de Nike (propriétaire de l'équipementier Bauer) et d'Adidas (avec le rachat de Salomon) sur un marché dominé par l'américain Rollerblade démontrent l'intérêt économique que suscite ce sport urbain devenu populaire. Et comme les collectivités locales ont réagi avec un temps de retard, c'est le secteur privé – et souvent les équipementiers – qui ont financé les premières initiatives.

En fait, le roller-skating, à l'image d'autres sports nouveaux comme le basket de rue, présente trois spécificités : il est essentiellement pratiqué dans la rue, ses adeptes sont rarement inscrits en club et la plupart d'entre eux ont banni l'esprit de compétition.

JÉRÔME PRÉVOST/TEMPSPORT

Le patin en ligne a détrôné le traditionnel « quad » à quatre roues.

PROBLÈME JURIDIQUE

Sport de glisse urbain par essence, le roller-skating est confronté à une série de problèmes originaux. Exemple : le statut juridique du skateur. Selon les articles 217 et 219 4 du Code de la route, il est assimilé à un piéton alors qu'il se comporte souvent comme un cycliste... Une commission créée par la FFRS devrait bientôt permettre aux pouvoirs publics de trancher.

« Les formes spontanées, éphémères, clandestines ou sauvages que revêtent les nouvelles pratiques sportives des jeunes comme le roller-skating échappent aux circuits classiques et deviennent particulièrement difficiles à appréhender par les acteurs publics », remarque Jean-Charles Basson, politologue à l'Ihesi (Institut des hautes études de la sécurité intérieure), dans un rapport d'enquête réalisé en décembre 1996 dans le cadre du Centre de recherche sur le politique, l'administration, la ville et le territoire (Cerat) de Grenoble. Prisonniers de vieux schémas (*« le sport se pratique en club »* et *« la subvention annuelle comme unique vecteur de communication des municipalités envers les acteurs sportifs »*), les élus locaux adoptent souvent deux positions complémentaires : l'interdiction et/ou l'aménagement d'infrastructures.

DEUX PROJETS À PARIS

La mairie de Colmar (Haut-Rhin) a pris un arrêté dans ce sens, en mars. *« Il interdit la pratique du roller-skating sur les voies et places publiques dans la mesure où celle-ci constitue une entrave aux commodités de déplacement*, précise l'avocat colmarien et adjoint aux sports, Dominique Grunenwald. *Mais parallèlement nous avons construit une piste pour ne pas brimer les jeunes. »*

A l'inverse, Paris, comme la plupart des autres municipalités françaises, tolère les skateurs sur ses trottoirs. Et, forte du succès du *skate-park* couvert de Balard, dans le quinzième arrondissement, la mairie devrait mettre sur pied deux autres projets : *« Un anneau de 200 mètres pour le rink-hockey dans le douzième arrondissement et, surtout, l'aménagement des deux côtés de la place des Invalides, si nous obtenons l'accord des architectes des Bâtiments de France »*, dévoile Dominique Cane, l'adjoint aux sports. Si ce projet, évalué à 1 million de francs, était mené à bien, le roller-skating ferait alors un pas de plus dans sa grande marche vers la reconnaissance.

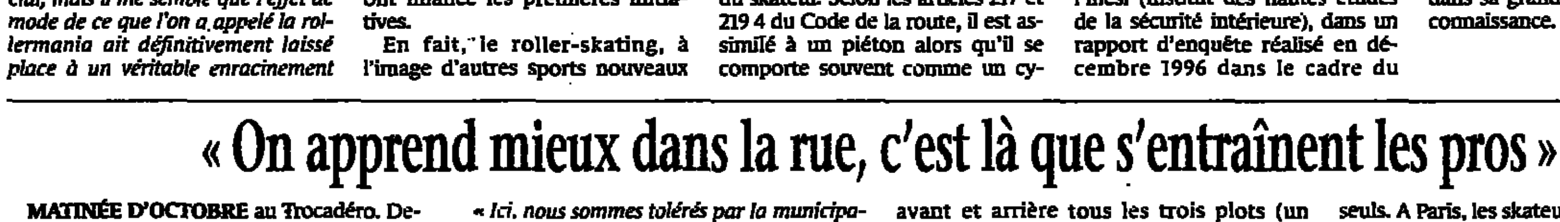
Paul Miquel

Né à la Belle Epoque

● **Créée en 1910**, la Fédération des patineurs à roulettes de France a profité de la vague de popularité qu'a connue, au début du siècle, ce sport importé des Etats-Unis et de Grande-Bretagne. Des compétitions de course et de patinage artistique se déroulent sur la piste de l'hippodrome du boulevard de Clichy et de celle du Vel' d'Hiv'. Après la guerre, la fédération renaît en 1920 sous le nom de Fédération de patinage à roulettes, puis, en 1926, de Fédération française de rink-hockey. Ce sport oppose deux équipes de cinq patineurs sur un terrain de 30 à 40 mètres de long sur 15 de large. Les joueurs, armés d'une crosse, doivent diriger la balle dans des buts gardés.

● ***Aujourd'hui**, la Fédération* française de roller-skating (FFRS) installée à Talence (Gironde), regroupe sept disciplines : la randonnée, la course, le roller acrobatique, le rink-hockey, le skate-board, le roller-in-line hockey et le patinage artistique.

● **En démonstration aux Jeux de Barcelone** en 1992, le rink-hockey n'a jamais été réintroduit dans un programme olympique malgré le travail d'influence des professionnels du roller-skating. Ces derniers espèrent encore convaincre le président du Comité international olympique (CIO), Juan-Antonio Samaranch, qui a été, dans sa jeunesse, gardien de but puis entraîneur national de l'équipe de rink-hockey espagnole.



« On apprend mieux dans la rue, c'est là que s'entraînent les pros »

REPORTAGE

Au Trocadéro, Willy et Fouad parfont leurs « spécials », leurs slaloms et leurs « slides »

MATINÉE D'OCTOBRE au Trocadéro. Devant le palais à l'architecture écrasante, sur les dalles lissées par les pas des touristes, deux jeunes skateurs disposent une vingtaine de plots en file indienne. Willy Jeanne, vingt et un ans, disc-jockey dans une discothèque de la capitale et Fouad Dhiv, lycéen de dix-huit ans en BEP de vente, se retrouvent ici tous les mercredis et samedis. Comme les deux cent quatre-vingt autres membres du 340 Roller Team, ils ont fait de l'esplanade du « Troca » leur aire de jeu. *« Notre lieu d'entraînement »*, corrige Fouad. Le roller-skate doit rester un sport *fun*, voire rebelle, mais pas question, pour ses adeptes, d'être perçus comme de jeunes irresponsables.

« Ici, nous sommes tolérés par la municipalité, mais cela n'a pas toujours été le cas. Dans d'autres hauts lieux parisiens du roller, comme sur le parvis de Notre-Dame ou au Palais-Royal, la cohabitation avec les riverains, les promeneurs et les forces de l'ordre est parfois électrique », note Willy. *« C'est normal*, lui répond Fouad. *Au Palais-Royal, les skateurs se produisent devant le Conseil d'Etat tandis que Notre-Dame jouxte quasiment la préfecture. Il ne faut pas, non plus, provoquer les gens qui travaillent. »*

Tandis que des autocars déversent leurs flots de touristes venus admirer la tour Eiffel, Fouad et Willy s'installent. Une fois les plots de slalom alignés au cordeau, les deux compères se vissent des écouteurs de Walkman dans les oreilles, fixent genouillères, coudières, protège-tibias, protège-poignets et débranchent leur téléphone portable. Bonnet enfoncé jusqu'à la lisière des sourcils, Willy barre le passage aux badauds. Après quelques pas de danse, Fouad prend son élan et enchaîne : slalom avant sur un pied, slalom croisé arrière, enchaînements avant et arrière tous les trois plots (un « spécial ») et freinage élégant sur deux jambes parallèles (un « slide ») pour clôturer le spectacle.

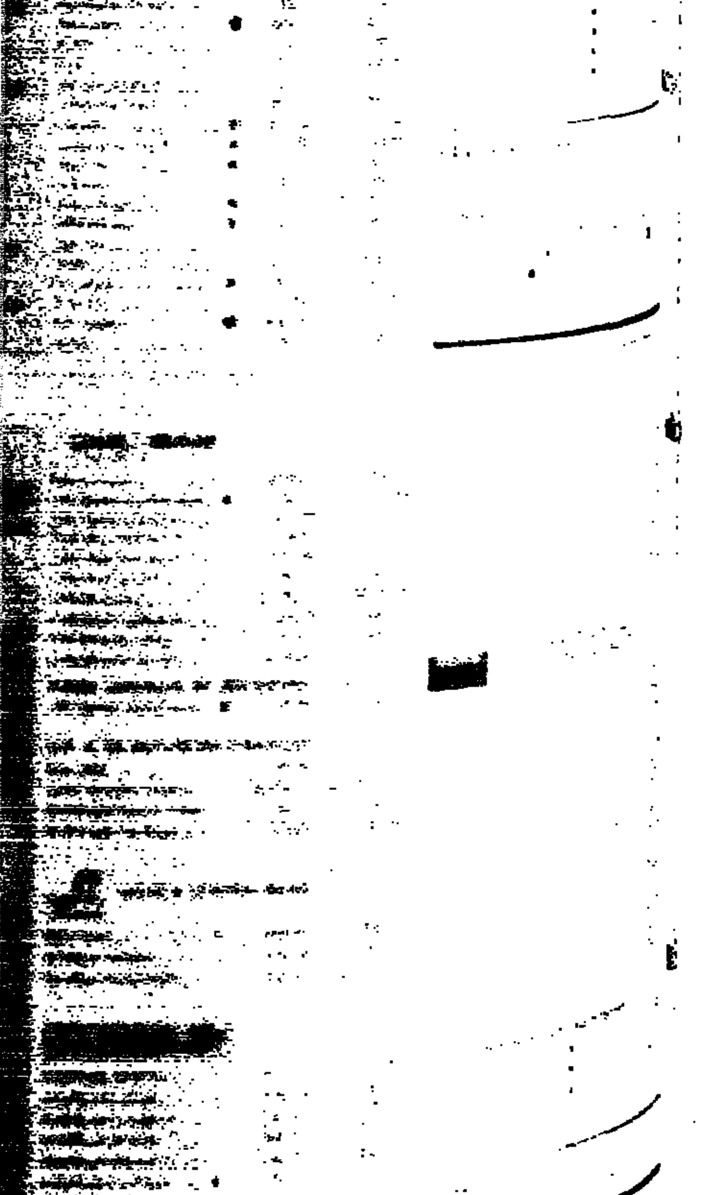
DES TERRITOIRES BIEN DÉTERMINÉS

« Son style paraît inné mais on ne s'imagine pas à quel point tout est compliqué pour en arriver là. Il faut répéter ces figures des centaines de fois pour les maîtriser vraiment », explique Willy, droit sur ses *quads*, des patins à roulettes traditionnels, réputés moins stables que des patins en ligne mais mieux adaptés au slalom. *« Je passe énormément de temps sur mes rollers : pour aller en cours, pour me balader, pour m'entraîner et tout simplement pour me déplacer »*, assure Fouad. A 1 800 francs la paire, les patins de compétition représentent une lourde charge pour leur budget, sans compter les achats réguliers d'accessoires et l'entretien des roulettes.

Malgré l'éclosion d'une demi-douzaine de *skate-parks* en région parisienne, Willy et Fouad préfèrent la rue. Ils ne sont pas les seuls. A Paris, les skateurs se sont même appropriés plusieurs espaces publics : la place de la Bastille, les esplanades du Palais omnisports de Paris-Bercy (POPB) et du Trocadéro, La Villette, le Palais-Royal, Notre-Dame, les Invalides, les escaliers du Musée d'art moderne... *« On apprend mieux dans la rue car c'est là que s'entraînent les pros »*, explique Fouad qui prépare sa première compétition, prévue en avril 1998, à Bercy.

Dans l'après-midi, les slalomeurs seront rejoints par les « streeteurs », ces acrobates urbains qui domptent escaliers, rampes, tremplins et obstacles en tout genre. La division géographique du pavé parisien répond d'ailleurs à une stricte et informelle répartition des sites (les « spots »). *« Les skateboardeurs ont, par exemple, choisi l'esplanade du palais de Tokyo et les skateurs le Trocadéro. Chaque intrusion des uns chez les autres est vécue comme un outrage »*, souligne Fouad. A chacun son territoire. A chacun sa tribu.

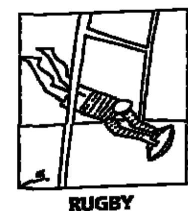
Pa. M.



Enfin sorti du piège gallois, Brive va tomber dans le « guêpier » anglais

BRIVE
de notre envoyé spécial

C'est ainsi que commencent les nouvelles histoires. Samedi 1er novembre, Brive en a fini avec Pontypridd et ses cauchemars gallois. Le champion d'Europe s'est débarrassé de cet adversaire trop encombrant (25-20), rejeté au rang d'un mauvais souvenir de Coupe d'Europe. Au coup de sifflet final, comme si de rien n'était, on a échangé les maillots. Puis, on s'est séparé, sans même se dire adieu.



RUGBY

Les Brivistes avaient déjà la tête ailleurs. Ils s'embarquent désormais pour une autre aventure sur les rives incertaines du rugby anglais, et du plus prestigieux de ses représentants, le club des Wasps, les « Guêpes ». Au sortir du terrain, samedi, joueurs et entraîneurs ne pensaient déjà plus qu'à l'Angleterre, à son rugby en pleine révolution, et aux féroces piqûres de ses imprévisibles « Guêpes », qui, l'an dernier, avaient terrassé le Stade toulousain (77-17). A Londres, dimanche 9 novembre, le Club Athlétique Brive-Corrèze (CABC) misera son avenir dans la compétition. Sur la pelouse des champions d'Angleterre, à Loftus Road, Alain Penaud et ses copains mettront leur trophée en jeu, avec quatre-vingts minutes pour se sortir d'une situation inédite.

Pour la première fois, ils disputeront un match éliminatoire de la phase finale à l'extérieur. Ils pourront mesurer, mieux que nulle part ailleurs, leur véritable valeur sportive cette année. L'édition 1997-1998 de la Coupe d'Europe ne ressemble décidément pas à la marche triomphale de la saison dernière, quand les adversaires dépités venaient tour à tour se faire battre au Stadium, ravi de ces incessants défilés de la victoire à la corrézienne.

La saison passée, le CABC ne s'était déplacé qu'une fois, pour battre Leicester en finale à Cardiff. Il avait construit une part de son succès sur l'avantage de jouer les rencontres précédentes à domicile. Il avait pu se préparer sereinement, compter sur les coups de gueule et les encouragements du public, évoluer sur une pelouse que les joueurs et le buteur connaissaient par cœur. Les Brivistes sont, cette fois, confrontés à ce difficile rôle du visiteur que l'on attend au tournant d'un quart de finale, dont beaucoup font des Wasps les favoris. En entraîneur consciencieux, Laurent Seigne s'applique à recenser les côtés positifs de ce périlleux voyage. *« Les rencontres à l'extérieur nous resserrent toujours davantage »*, dit-il notamment. *« On est outsider, et, l'an dernier, cela nous a plutôt réussi »*, ajoute aussitôt David Venditti, le trois-quarts centre.

Nul ne doute, cependant, que les Wasps seront un autre défi que les champions du pays de Galles. Ils représentent avec brio le cours le plus moderne du rugby professionnel anglais, et évoluent dans un confort financier et sportif inconnu des joueurs de Pontypridd. L'équipe de Lawrence Dallaglio, le tout nouveau capitaine du Quinze d'Angleterre, vient de subir deux défaites consécutives en championnat. En Coupe d'Europe, elle n'a jamais failli. Elle s'est amusée lors des matches de poule, dont elle est sortie première, tous les clubs participants confondus. Elle a maintes fois donné l'occasion à son rugby de mouvement, articulé autour d'une troisième ligne de coureurs infatigables, et de trois-quarts rapides et percutants, de s'exprimer pleinement.

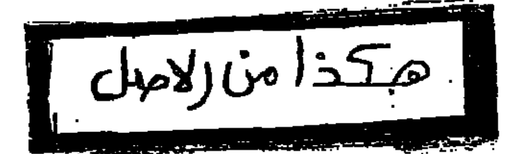
« LEÇON UTILE »

Aux Wasps, il y a toujours un Dallaglio pour marquer un essai à bout de souffle, toujours un Alex King, le demi d'ouverture, pour lancer une attaque à donner le vertige. Christophe Lamaison refuse pourtant d'avoir peur. *« A ce niveau de la compétition, il n'y a plus vraiment de match à l'extérieur*, affirme le trois-quarts centre de Brive et de l'équipe de France. *C'est simplement la course au titre. Et je rappelle que la Coupe d'Europe est pour l'instant toujours restée en France. Il faudra juste se concentrer, ne pas commettre les petites fautes de la deuxième mi-temps contre Pontypridd. »*

Le match contre Pontypridd pourrait se révéler la meilleure chance des Brivistes, qui n'en sont plus à un paradoxe près dans leur petite chronique galloise. Samedi 1er novembre, ils ont pu se livrer à une sorte de répétition générale, dont d'autres équipes auront été privées. Pau et Toulouse, par exemple, n'ont pas disputé de rencontre officielle depuis plus de deux semaines. Samedi, Brive a assouvi à satiété son envie de compétition, au fil de deux mi-temps un peu folles. Les champions d'Europe se sont offerts une première mi-temps tirée à la façon d'un feu d'artifice, dans la continuité de la grande finale de la saison dernière. Puis, ils ont joué à s'effrayer. Mené 0-18, Pontypridd a un temps pris l'avantage (20-18), au milieu de la seconde mi-temps, comme si les matches entre les deux équipes ne pouvaient se résoudre à l'ordinaire d'une histoire simple. Les Brivistes ont fait le recensement de leurs faiblesses et de leurs forces, en un curieux pêle-mêle.

« C'est une leçon utile, que nous retiendrons. A Londres, nous prendrons le temps de marquer », reconnaissait Alain Penaud, le capitaine. Cette semaine, les joueurs vont s'attacher à soigner leur récupération. Samedi soir, la plupart sont allés boire un verre au Toulzac, le bar où trois d'entre eux avaient été blessés le 14 septembre, dans la bagarre avec des adversaires gallois (*Le Monde* du 17 septembre). Comme pour prouver que Pontypridd, c'est bien du passé. Que, désormais, Brive n'en a plus que contre les « Guêpes ».

Pascal Ceaux

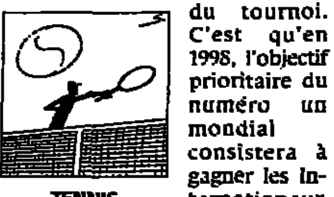


A Paris, il ne manque à Pete Sampras que les clés de Roland-Garros

En dépit d'un bras douloureux, le numéro un mondial a remporté sa deuxième victoire à Bercy

Assuré de terminer pour la cinquième année consécutive à la première place du classement mondial grâce à sa victoire face au Suédois Jonas Bjorkman en finale du tournoi de Bercy, Pete Sampras va maintenant s'efforcer de ramener la Coupe Davis aux Etats-Unis. Son objectif prioritaire de 1998 sera ensuite de gagner les Internationaux de France, la seule épreuve du Grand-Chelem qui manque à son palmarès.

PAUL ANNACONE, entraîneur de Pete Sampras, a profité de son déplacement à l'Open de Paris pour commander une caisse de balles Roland-Garros à la direction du tournoi. C'est qu'en 1998, l'objectif prioritaire du numéro un mondial consistera à gagner les Internationaux de France, le seul tournoi du Grand-Chelem *qui manque* à son palmarès.


TENNIS

Vainqueur, dimanche, de l'Open de Paris, Pete Sampras a réalisé l'un des deux objectifs de la saison qui s'achève : rester numéro un mondial. Il en est désormais assuré. Depuis qu'il a conquis pour la première fois cette place en 1993, il l'a occupée pendant 197 semaines sur 208, ne la cédant qu'épisodiquement à Andre Agassi ou Thomas Muster. Cinq fois champion du monde, titre dont est crédité le premier du classement ATP à la fin de l'année, Sampras fait ainsi jeu égal avec Jimmy Connors (1974-1978). Vainqueur de deux tournois du Grand-Chelem (Melbourne et *Wimbledon) et de quatre* rendez-vous du circuit (Cincinnati, San José, Philadelphie et Paris), Pete Sampras est resté en tête du classement toute la saison. Avec les Etats-Unis, il doit disputer la finale de la Coupe Davis contre la Suède à Göteborg du 28 au 30 novembre. Pour s'approcher encore de celui qui fut l'inspirateur de sa carrière, l'Australien Rod Laver, il lui manque une victoire sur la terre battue de Roland-Garros, victoire qui lui a échappé encore une fois en juin quand, malade, il fut battu en seizième de finale par Magnus Norman.

Pour réaliser cette ambition, il a encore étoffé son jeu… si cela était possible. Le service s'est varié : il avait la vitesse, l'acuité et la régularité, il a de plus en plus la malice. Pete Sampras sait aussi servir des *aces* à 130 km/h. Le revers frappé le long de la ligne peut être joué croisé avec la même réussite ; à force d'écumer les courts, Pete Sampras en connaît les contours mieux que tous et son tennis peut se faire perfection : un lob posé à quelques centimètres de la ligne, ces passing-shots placés avec une insolente précision, le service toujours, comme si le bras droit de Pete Sampras, qui manie un des cadres les plus petits du moment, cordé avec un cordage très fin (1,22 mm de diamètre) tendu à l'extrême (34 kg), connaissait la géométrie.

Et puis, il y a cette volonté inébranlable. Lui préfère parler d'une passion inouïe pour le jeu et d'une farouche aptitude à terminer le travail. En 1997, il n'a pas encore perdu de finale. A Paris, il a eu le tableau le plus difficile du tournoi. Boris Becker en premier match, puis Petr Korda, sa bête noire, Thomas Muster et, samedi, en demi-finale, le Russe Yevgeny Kafelnikov. Pour les battre, Pete dit avoir usé de tout son savoir et de sa hargne. C'est que le numéro un est fatigué.

Depuis quelques semaines, il joue avec une épaule douloureuse. Vendredi, contre Muster, il a semblé au bord de l'abandon avant de filer dans une clinique où les examens ont finalement révélé une bégnine inflammation. Les organisateurs du tournoi ont eu chaud. Si l'IRM avait détecté une lésion, Pete Sampras aurait quitté le tournoi de peur de l'aggraver. Rassuré, le joueur américain est resté et a gagné l'Open de Paris pour la deuxième fois après son succès 1995. Dimanche, il a livré un match difficile contre Jonas Bjorkman, lui aussi émoussé par une longue saison et une semaine épuisante : en onze mois, le Suédois est passé de la soixante-neuvième place à la quatrième.

Souvent assombrie par des fautes, la partie a connu ces instants lumineux, quand Bjorkman, corps compact, poignet solide, retournait, en un éclair, un service sorti de la raquette de Sampras à 205 km/h, ou lorsqu'au bout de l'effort, il venait se déployer à la volée, devant un Sampras agacé. Lui pouvait compter sur son service malgré ce bras douloureux, et sur ses accélérations en coup droit, et sur l'amplitude de son smash. Il s'exténuait sur son revers et sur sa volée. Après avoir perdu le deuxième set alors qu'il avait eu un service d'avance, il a jeté sa raquette. Signe de fatigue, comme cet avertissement infligé, vendredi, pour avoir juré.

Pete Sampras s'est réservé quelques jours de congé avant la finale du circuit : *« J'aurais pu rester ici, mais je préfère rentrer chez moi. C'est là que je rechargerai mes batteries au mieux. »* Avec le décalage horaire, il sera chez lui, en Floride, mardi matin et reprendra un léger entraînement mercredi puis s'envolera pour Hanovre vendredi.

Rester numéro un mondial en 1998 ? Il ne sait pas. Il rêve réellement de Roland-Garros. Il s'y est entraîné cette semaine sur les courts synthétiques couverts. Cela lui a fait quelque chose : *« C'est le tournoi qui m'a donné le plus de problèmes. Je travaillerai très dur pour en venir à bout. J'y arriverai. »*

A vingt-six ans, Pete Sampras est à deux victoires majeures du record (douze) de Roy Emerson : *« Dans trois ou quatre ans, je jouerai sans doute moins. Ce sont les Grands-Chelems qui feront que je jouerai et travaillerai encore. »* En gagnant l'Open de Paris, il a signé la 51e victoire de sa carrière et conforte sa place de joueur en exercice le plus titré.

Bénédicte Mathieu

Une fréquentation en baisse

Avec 72 608 spectateurs contre 81 716 en 1996, l'Open de Paris a enregistré, en 1997, son plus mauvais chiffre de fréquentation depuis sa création, en 1986. Patrice Clerc, directeur du tournoi, ne met pas ce mauvais résultat sur le compte du beau temps. Selon lui, les Parisiens se sont désintéressés d'une épreuve qui rassemble pourtant les meilleurs joueurs du monde : *« Les championnats du monde de judo puis Michael Jordan et les Chicago Bulls, cela a fait beaucoup avant l'Open de Paris »*, a-t-il estimé. Avec une moyenne de 9 000 spectateurs par jour (dont 9 535 pour la finale), la salle a paru vide : elle est la plus grande du circuit, avec 14 000 places (contre 8 000 pour celle de la finale du circuit, à Hanovre). Les organisateurs hésitent pourtant à la modifier : *« Il faut que les gens puissent venir. »* Patrice Clerc plaide surtout pour une nouvelle forme de circuit. Pensée autour des quatre tournois du Grand Chelem, elle serait plus dense pour les champions, plus séduisante pour les amateurs. L'ATP y réfléchit.

Le championnat de France de football de D1

[illegible]

Nantes-Châteauroux	3-1
Guingamp-Monaco	1-2
Lens-Metz	1-1
Lyon-Paris-SG	1-0
Marseille-Cannes	2-0
Le Havre-Bastia	2-1
Strasbourg-Auxerre	1-1
Montpellier-Rennes	2-0
Toulouse-Bordeaux	2-2

[illegible]

	Rouges	Jaunes
1 Nantes	0	17
2 Monaco	0	21
3 Marseille	0	24
16 Strasbourg	3	26
17 Bordeaux	4	31
18 Bastia	4	32

CLASSEMENT

	Points	J.	G.	N.	P.	Diff.	Chgts	Séries
1 Paris-SG	30	14	9	3	2	+17	=	PGGGP
2 Bordeaux	28	14	8	4	2	+6	=	GGGNN
3 Metz	27	14	8	3	3	+9	=	NGPPN
4 Marseille	27	14	8	3	3	+9	=	GGGNG
5 Monaco	23	14	7	2	5	+6	▲	NGPPG
6 Auxerre	22	14	7	1	6	+8	▼	GGGGN
7 Lens	22	14	6	4	4	+3	▼	GPGPN
8 Montpellier	20	14	5	5	4	+1	▲	PGGGG
9 Toulouse	20	14	5	5	4	-3	=	PGPNN
10 Bastia	19	14	5	4	5	+3	▼	PGPNP
11 Lyon	19	14	6	1	7	-1	=	GPPNG
12 Nantes	16	14	4	4	6	-1	▲	NPGNG
13 Guingamp	15	14	4	3	7	-5	▼	PPPNP
14 Strasbourg	14	14	3	5	6	-6	=	GPGPN
15 Rennes	13	14	3	4	7	-11	=	PPNGP
16 Le Havre	12	14	2	6	6	-5	▲	NPNNG
17 Châteauroux	12	14	3	3	8	-11	▼	PGPNP
18 Cannes	8	14	2	2	10	-17	=	PPPNP

[illegible] 1 Paris-SG 28 buts • 2 Auxerre 25 • 3 Bordeaux 22 buts.

[illegible] 1 Marseille 10 buts • 2 Paris-SG 11 buts • 3 Metz 12 buts

[illegible] 1 Guivarc'h (Auxerre) • Laslandes (Bordeaux) • Ikpeba (Monaco) 8 buts

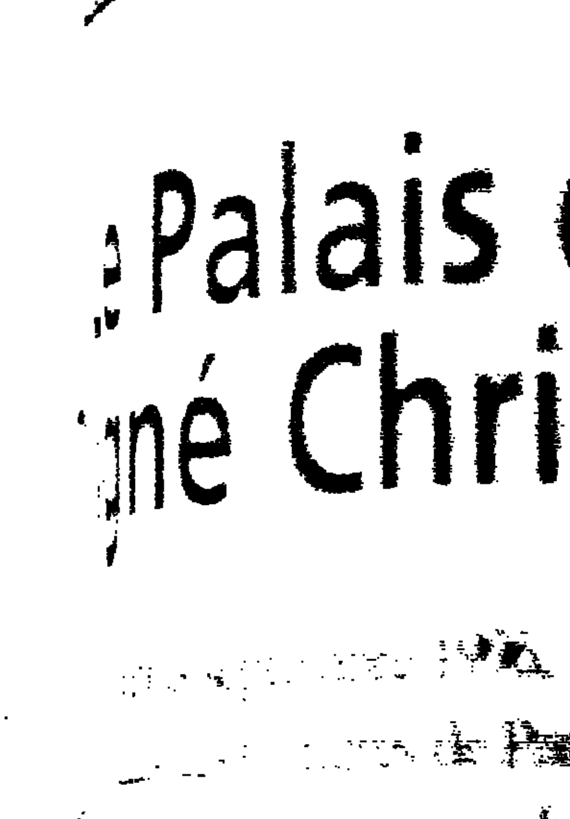
15e JOURNÉE : Samedi 8 novembre : Bordeaux-Lyon • Metz-Guingamp • Rennes-Lens • Cannes-Montpellier • Auxerre-Le Havre • Bastia-Strasbourg • Châteauroux-Toulouse • Dimanche 9 novembre : Monaco-Nantes et Paris-SG-Marseille.

Bordeaux, nouveau dauphin du PSG en championnat de France de football

LE PARIS-SAINT-GERMAIN, qui a enregistré sa deuxième défaite de la saison (0-1), vendredi 31 octobre, à Lyon, conserve la tête du championnat de France de première division, après la 14e journée, avec deux longueurs d'avance sur Bordeaux. Les Girondins ont en effet manqué l'occasion de rejoindre les Parisiens en ne ramenant qu'un nul (2-2) de Toulouse, dimanche 2 novembre, *dans le « derby » du Sud-Ouest.*

Les joueurs de Guy Stéphan, qui ont terminé la rencontre à dix après l'exclusion de Michel Pavon, continuent ainsi leur série sans défaite (cinq victoires, trois nuls). *Mais ils ont* dû remonter un handicap de deux buts grâce à un doublé de leur attaquant Lilian Laslande en seconde mi-temps. Dans l'autre match en retard de la 14e journée, Montpellier s'est imposé sur son terrain (2-0), confirmant sa bonne forme actuelle (quatrième succès consécutif).

Le club parisien voit également revenir, à 3 points, Metz, auteur d'un nul à Lens (1-1), et Marseille, vainqueur de Cannes (2-0). Les Messins, qui restaient sur deux défaites, ont obtenu un résultat nul méritoire au stade Félix-Bollaert, grâce à un but de Robert Pires. Les Marseillais, qui ont pris 13 points lors de leurs cinq dernières sorties, poursuivent implacablement leur remontée. Ils n'ont pas eu à forcer leur talent pour prendre le meilleur sur la lanterne rouge, Cannes. *Deux buts de Laurent et Serge* Blanc ont suffi à leur bonheur. Après deux défaites consécutives (contre Lens et Auxerre), Monaco a bien réagi en l'emportant, vendredi 31 octobre, à Guingamp (2-1). Ce *succès relance les* hommes de Jean Tigana, qui se retrouvent à la cinquième place et à 7 points du PSG. Enfin, Auxerre, qui restait sur quatre victoires d'affilée, a obtenu son premier nul de la saison à Strasbourg (1-1), qui ne parvient décidément pas à transposer en championnat ses excellents résultats en Coupe d'Europe. – *(Avec AFP.)*



Un vieux conflit sur un excédent d'hormones prive l'équipe nationale de squash du meilleur joueur français, Julien Bonétat

LA TRAJECTOIRE sportive de Julien Bonétat est étrange. Accusé de s'être dopé à la testostérone en 1989, mais réhabilité l'année suivante, le numéro un du squash hexagonal est toujours en délicatesse *avec la Fédération française* de squash (FFS), à laquelle il réclame 1 million de francs pour le préjudice moral subi. Depuis plus de six ans, il refuse ainsi d'intégrer la sélection tricolore tant que subsistera le *différent judiciaire qui* l'oppose à la FFS. Lors des championnats du monde par équipes, qui auront lieu du 10 au 15 novembre à Kuala Lumpur (Malaisie), l'équipe nationale devra donc se passer une nouvelle fois du meilleur joueur français, qui préfère privilégier sa carrière individuelle dans le circuit professionnel.

L'affaire débute en mai 1989, à Aix-en-Provence, lors des championnats de France, quand un contrôle anti-dopage révèle que le jeune joueur du club des Carnaux (Indre-et-Loire) a un taux de sécrétion d'hormones mâles anormal. Il n'a alors que dix-sept ans, symbolise *l'espoir* du squash français et, en quelques jours, tout s'écroule autour de lui. La FFS, appuyée par son ministère de tutelle, le suspend immédiatement pendant plusieurs mois. Tandis que médecins, défenseurs et amis prouvent que son taux de testostérone est naturellement élevé, un vice de forme dans la procédure *de suspension fédérale complique* l'affaire… jusqu'au 12 octobre 1990, quand la Fédération internationale de squash (la World Squash Association) réhabilite le joueur français. Le 6 décembre de *la même année, la FFS revient sur* sa décision suspensive, mais la position du ministère de la jeunesse et des sports n'évolue pas. Quatre ans plus tard, le 13 janvier 1994, un arrêt du Conseil d'Etat donne raison à Julien Bonétat.

SOUTIEN FAMILIAL

Le marathon procédurier aurait pu s'arrêter là, mais la famille Bonétat, persuadée de l'innocence de son fils, est traumatisée par ces années de suspicion et veut obtenir réparation. Elle propose alors un règlement à l'amiable à la Fédération en échange d'une somme d'argent. Mais la FFS reste silencieuse… ce qui incite le clan Bonétat à *porter* le dossier sur le bureau du tribunal administratif. A ce jour, rien n'a été décidé.

Toutefois, de 1989 à aujourd'hui, Julien Bonétat n'a pas perdu de temps. Il a même accédé aux places d'honneur du squash mondial sans jamais disputer un seul match sous les couleurs de l'équipe de France. *« Je donnerais tout pour pouvoir défendre les couleurs de mon pays,* regrette-t-il, *ce serait pour moi un réel plaisir, un honneur. Mais comment pourrais-je jouer dans l'équipe nationale d'une Fédération contre laquelle j'ai engagé une procédure judiciaire ? »* Pointant à la seizième place du classement PSA – la Professionnal Squash Association, qui organise le circuit professionnel, et qui est donc au squash ce que l'ATP est au tennis –, Julien Bonétat fut le premier joueur de l'histoire du squash français à se classer dans le « Top 20 » du circuit mondial, généralement dominé par les joueurs pakistanais, anglais et canadiens.

Résidant aujourd'hui en Angleterre parce que, d'après Jean-Luc Bonétat, son entraîneur et père, *« il ne trouve pas d'adversaire de son niveau en France »*, le numéro un français assure *« ne plus vouloir polémiquer »* mais estime encore que l'affaire n'est pas finie. *« Cette vieille histoire est malheureuse car tout le monde est perdant,* soupire Bertrand Bonnefoy, directeur technique national (DTN) du squash. *C'est dommage… Julien Bonétat est un garçon extrêmement talentueux qui mérite sa place en équipe de France. Je comprends que son amour-propre ait pu être profondément meurtri dans cette douloureuse affaire de dopage. Mais tant que le procès qu'il a engagé contre la Fédération ne sera pas terminé, aucun consensus ne pourra être trouvé sur sa participation dans la sélection. »*

Arrivé le 1er janvier 1997 à la direction technique nationale de la FFS, Bertrand Bonnefoy a récupéré le dossier Bonétat avec impuissance. Ancien DTN du tir à l'arc, ce fleurettiste constate avec amertume que son équipe souffre de l'absence du meilleur joueur français. *« Julien Bonétat porte comme un fardeau cette réputation de dopé alors qu'il faudrait plutôt oublier cette histoire et s'intéresser à ses actuelles performances sportives. De toute façon, l'équipe de France se débrouille aujourd'hui sans lui. »* Classée onzième en 1995 aux championnats du monde du Caire (Egypte), l'équipe tricolore, entraînée par l'ancien champion de France d'origine britannique John Elstob, s'est effectivement étoffée. *« Depuis deux ans, l'équipe de France commence même à faire peur… »*, note Bertrand Bonnefoy.

Grâce à l'arrivée de jeunes talents comme Thierry Lincou (59e au classement PSA), Jean-Michel Arcucci (72e mondial) ou Renan Lavigne (75e),les Français peuvent espérer cette année passer le cap des poules qualificatives pour entrer dans le cercle des huit premières nations mondiales. Classés quatrièmes en 1996 et cinquièmes en 1997, lors des derniers championnats d'Europe, les Français se rapprochent petit à petit du niveau des équipes britanniques. Avec Julien Bonétat, ils l'auraient sans doute atteint depuis longtemps.

Pa. M.

Deux épreuves en parallèle organisées en Malaisie

● **Dates.** Organisés par la Fédération internationale de squash (la World Squash Association), les championnats du monde par équipes se dérouleront *du lundi 10 novembre au samedi* 15 novembre à Kuala Lupmur (Malaisie). Les championnats du monde en individuel (The Men's World Open), qui sont une étape du circuit professionnel organisé par la Professionnal Squash Association (PAS), s'y joueront du mardi 4 novembre au dimanche 9 novembre.

● **La France.** Pour espérer se placer avec les meilleures équipes du monde, la France devra finir dans les deux premières places de sa poule qualificative, où se trouvent également l'Afrique du Sud, la Nouvelle-Zélande et l'Espagne. *C'est à cette condition* que les Français accéderaient au deuxième tour et joueraient pour se classer entre la 5e et la 12e place.

● **Les Français.** Julien Bonétat, 16e au classement PSA et numéro un français, n'a pas été aidé par le tirage au sort. Il jouera en effet au premier tour des championnats du monde en individuel contre le jeune Canadien Jonathan Power, numéro trois mondial. Thierry Lincou, numéro deux français et 59e mondial, devra passer le cap des qualifications.

● **Les dotations.** Les principales *épreuves PSA du circuit* professionnel sont richement dotées. Les compétitions les plus prestigieuses restent le British Open (95 000 dollars) et le Méhindra International de Bombay (100 000 dollars), aussi appelé « Open des Indes ». Mais l'épreuve la plus lucrative demeure sans conteste les championnats du monde en individuel (135 000 dollars).

DÉPÊCHES

■ **FOOTBALL : le Mexique est le vingt-deuxième qualifié** pour la phase finale de la Coupe du monde 1998, après le match nul obtenu face aux Etats-Unis (0-0), dimanche 2 novembre à Mexico, en match comptant pour la poule finale des éliminatoires de la zone Concacaf.

■ **Le FC Barcelone s'est imposé** sur le terrain du Real de Madrid (3-2), samedi 1er novembre, et a porté à sept points son avance sur son grand rival en championnat d'Espagne.

■ **L'Inter de Milan conserve la tête** du championnat d'Italie, avec deux points d'avance sur la Juventus de Turin, après son succès sur Parme (1-0), samedi 1er novembre

■ **Manchester United, vainqueur de Sheffield Wednesday (6-1), a profité** de la défaite d'Arsenal à Derby (3-0) pour accroître à quatre points son avance en tête du championnat d'Angleterre.

■ **ATHLÉTISME : le Kényan John Kagwe a remporté** la 28e édition du Marathon de New York, dans le temps de 2 h 8 mn 12 s, dimanche 2 novembre. Il a précédé son compatriote Joseph Chebet (2 h 09 mn 27 s) et l'Italien Stefano Baldini (2 h 09 mn 31 s).

■ ***la baie du Mont-Saint-Michel servira** pour la première fois*, le 21 juin 1998, de cadre à un marathon disputé entre Cancale et le célèbre site. L'épreuve, reconnue par la Fédération française d'athlétisme, devrait servir de championnat de Bretagne de la spécialité.

■ **AUTOMOBILISME : l'Ecossais Colin McRae (Subaru Impreza) s'est imposé** lors du Rallye automobile d'Australie, avant-dernière épreuve de la saison, dimanche 2 novembre, à Perth, devant le Finlandais Tomi Makinen (Mitsubishi Lancer) et le Français Didier Auriol (Toyota Corolla).

■ **BASKET-BALL : tenants du titre, les Chicago Bulls ont concédé** une défaite à Boston face aux Celtics (85-92), en ouverture du championnat américain NBA.

■ **CYCLISME : Tony Rominger a mis fin**, dimanche 2 novembre, à douze ans de cyclisme professionnel à l'occasion du critérium de Vaux d'Uxo. Âgé de trente-six ans, le triple vainqueur de la Vuelta, en 1992, 1993 et 1994, a aussi remporté le Tour d'Italie en 1995 et établi un record de l'heure sur piste en 1994.

■ **GOLF : Colin Montgomerie a remporté** le Tour européen pour la cinquième fois consécutive, record absolu.

■ ***HANDBALL :* la France s'est qualifiée**, samedi 1er novembre, à Nantes, pour la phase finale des championnats d'Europe après sa victoire sur la Slovénie (26-24).

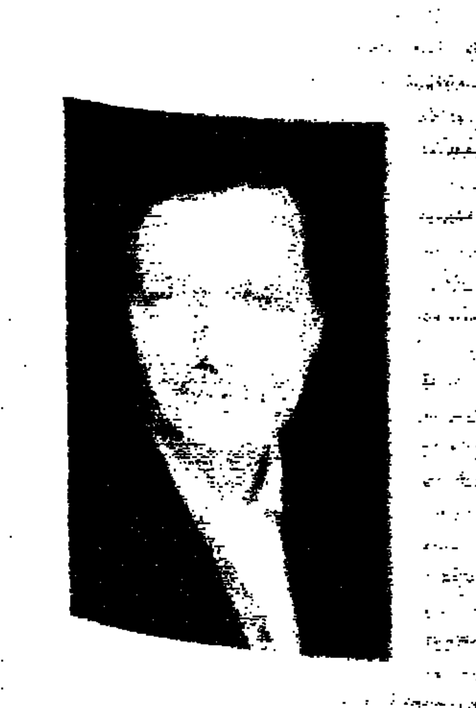
■ **PATINAGE ARTISTIQUE : le Canadien Elvis Stojko a remporté** l'épreuve individuelle de la Coupe des nations de patinage artistique, dimanche 2 novembre à Gelsenkirchen (Allemagne). Le Français Philippe Candeloro termine à la quatrième place.

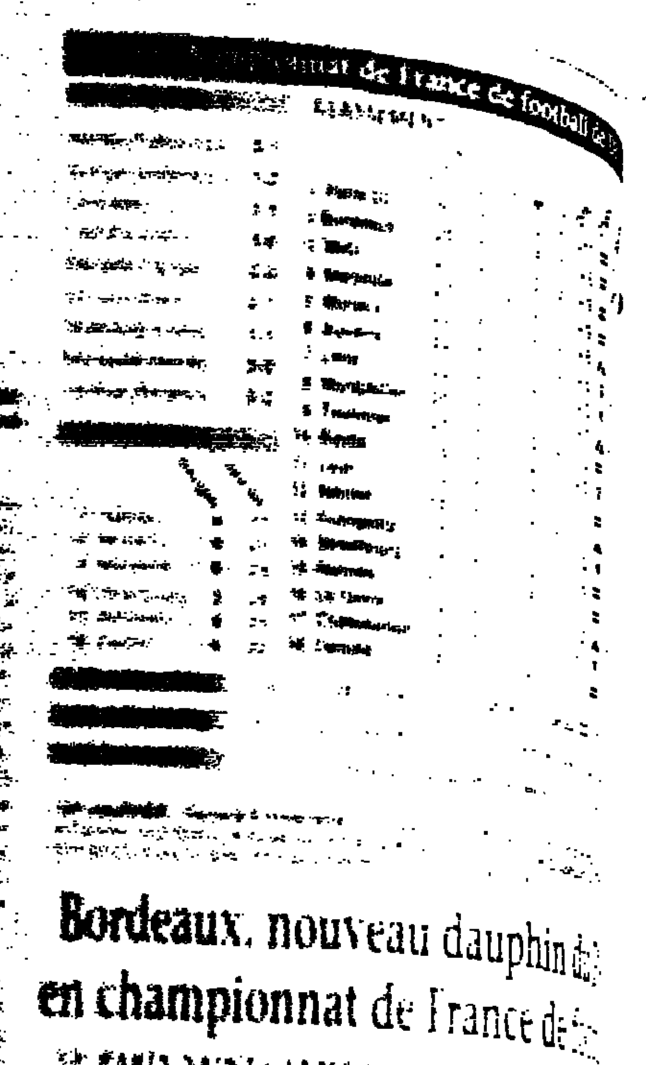
■ **RUGBY : l'Italie rejoindra le Tournoi des cinq nations en l'an 2000**, a annoncé le président de l'International Rugby Board, Vernon Pugh, qui se rendra à Rome d'ici deux semaines pour mettre la dernière touche à cette petite révolution.

■ **LOTO : les tirages numéro 88 du Loto** effectués samedi 1er novembre ont donné les résultats suivants :

● premier tirage : 9, 13, 26, 35, 37, 42, numéro complémentaire : 7. Les rapports sont, pour six bons numéros, de 1 694 235 F ; pour cinq bons numéros et le complémentaire, de 35 215 F ; pour cinq bons numéros, de 4 510 F ; pour quatre bons numéros et le complémentaire, de 224 F ; pour quatre bons numéros de 112 F ; pour trois bons numéros et le complémentaire, de 26 F ; pour trois bons numéros, de 13 F.

● second tirage : 3, 19, 29, 31, 33, 45, *numéro complémentaire* : 7. Les rapports sont pour cinq bons numéros et le complémentaire de 54 045 F ; pour cinq bons numéros, de 6 495 F ; pour quatre bons numéros et le complémentaire, de 288 F ; pour quatre bons numéros, de 144 F ; pour trois bons numéros et le complémentaire, de 30 F ; pour trois bons numéros, de 15 F.





هكذا من الأصل

PALAIS ET ARCHITECTURE

Le Palais des Congrès de Paris signé Christian de Portzamparc

Depuis septembre 1996, le Palais des Congrès de Paris écrit une nouvelle page de son histoire. Les travaux engagés, sous l'autorité de Christian de Portzamparc, s'achèveront fin 1999.

PORTRAIT

«Grand penseur de la ville»,
«L'un des architectes les plus doués de sa génération»,
«Le plus brillant architecte français»...

Le talent de Christian de Portzamparc est incontestable aujourd'hui. Couronné par le fameux prix américain Pritzker Prize en 1994, cet éternel jeune homme de 51 ans reste discret en dépit de 25 années d'une carrière au palmarès impressionnant.

De Casablanca, où il naquit en 1944 à Tokyo en passant par New-York et de nombreuses cités françaises (Marne-la-Vallée, Grasse, Rennes, Toulouse), sans oublier les Beaux-Arts où il fit avant l'heure sa propre révolution, Christian de Portzamparc a laissé une empreinte *toute* personnelle, celle d'un homme aux talents multiples traçant son propre chemin. Au milieu des années 60, il s'insurgeait contre les rituels établis qui sonnaient le glas de la créativité architecturale et permettaient la construction de grands ensembles dont on reconnaît à posteriori le caractère «anti-social». Aujourd'hui, il nous donne une leçon de cohérence avec le chantier du Palais des Congrès où cohabitent contraintes draconiennes et impératifs économiques, le tout étant imprégné par sa vision personnelle de Paris, une entité dans laquelle chaque partie doit trouver sa place. Christian de Portzamparc est à la fois penseur de solutions urbaines, créateur d'espaces, visionnaire des cités de demain. Et, derrière le grand architecte, il y a l'homme, un homme simple, courtois et humble en dépit du succès. Brillant architecte et architecte-citoyen qui crée en pensant aux autres. ■

INTERVIEW

Le père de la Cité de la *Musique*, Christian de Portzamparc, explique pourquoi et comment il s'est lancé dans la grande aventure du Palais des Congrès de Paris.

Question : Vous êtes à la tête du plus important chantier parisien de la fin du second millénaire. Comment est-ce arrivé ?
Réponse : Je me suis tout simplement inscrit au concours, parce que l'enjeu me paraissait énorme, d'un intérêt majeur pour Paris.

Q : C'est-à-dire ?
R : Aussi parfait soit-il dans son fonctionnement, l'architecture du Palais des Congrès n'est plus adaptée. Et pourtant le Palais des Congrès est d'une importance capitale parce qu'il est situé sur l'axe historique Concorde - La Défense. Un axe d'autant plus sensible que La Défense est en plein essor. Voyez-vous, la forme incurvée du Palais n'est absolument pas justifiée, car rien, à l'opposé, n'y répond. Alors que les places de la Concorde et de l'Etoile sont des modèles d'équilibre et de cohérence. Si vous regardez la Concorde, par exemple, c'est un angle droit avec, en son centre, l'Obélisque, un axe transversal et des bâtiments rectilignes autour. L'Étoile, elle, est concentrique, donc les bâtiments sont circulaires. Quant à la Grande Arche, située à la fin de l'axe, c'est une grande fenêtre optique, une porte symbolique. La Porte Maillot, qui est une porte réelle, avait besoin de trouver sa propre cohérence.

Q : Et cette cohérence est indissociable du Palais...
R : Oui, bien sûr. Et le problème était que le bâtiment semblait avoir honte de lui-même. Petiot, incurvé, il ne reflétait pas l'ampleur du lieu. Et, comme le rond-point est en sens unique, le Palais est incontournable, qu'on arrive de Paris ou de Neuilly, on ne peut pas le rater. Pour que le bâtiment prenne enfin toute sa dimension urbaine, pour que la Porte Maillot trouve enfin sa place, j'ai créé une parallèle, une dissymétrie qui allonge la silhouette du bâtiment.

Q : Quelle a été votre démarche ?
R : La même que d'habitude, c'est-à-dire que je me suis inspiré au départ d'un projet - qui, en l'occurrence, n'a pas été retenu - pour le centre culturel de Copenhague. J'ai donc repris l'idée d'une façade en verre, qui semble suspendue dans les airs. Comme je ne savais pas où placer la nouvelle salle de 400 places, je l'ai imaginée comme «portée», en forme de cône. En imaginant cela, je m'autorisais une petite dérogation, je sortais des limites autorisées. Mais je ne savais toujours pas où mettre le cône ! Et c'est en y réfléchissant que j'ai réalisé à quel point la façade en verre serait chère et finalement inutile, voire *pas fonctionnelle du tout*. Imaginez l'effet de serre en été et les efforts constants pour masquer la lumière pendant les séances de projection. Alors j'ai pensé à un plan incliné et tout est devenu simple et limpide. Il ne me restait plus qu'à demander l'autorisation de «sortir en l'air» ! Il m'a donc fallu un mois de réflexion et d'étude pour trouver «la bonne idée»... Le plan incliné, c'est une manière de gagner de la surface : non seulement on en gagne au sol mais plus on monte et plus il y en a ! Ça m'a permis, par exemple, d'agrandir le parvis réservé aux piétons.

Q : Quelles étaient les principales contraintes du cahier des charges ?
R : Le cahier des charges prévoyait une extension des surfaces d'exposition, et notamment la création d'une salle de conférence de 400 places. C'est le fameux cône, dans lequel les salles sont ovales et de plus en plus petites au fur et à mesure que l'on descend. Il fallait également réunir les services administratifs qui étaient complètement éparpillés. Aujourd'hui, ils sont concentrés au dernier étage du bâtiment, sur deux niveaux. Les besoins étaient en fait extrêmement fonctionnels : il fallait faire en sorte que le Palais reste numéro 1.

Q : Et la sécurité ?
R : Les contraintes en matière de sécurité étaient énormes. Il faut pouvoir évacuer tout ce monde-là rapidement en cas d'incendie. C'est ce qui explique la présence des «pinces de crabe» de l'ancien Palais. Pour m'en débarrasser et éviter la multiplication des escaliers d'évacuation qui auraient alors occupé trop d'espace, j'ai croisé un plan oblique et un plan horizontal et j'ai mis des escaliers en métal entre les deux, comme des sculptures. Les escaliers ont aussi des sorties sur le balcon. J'ai *présenté cette solution* aux Pompiers de Paris, qui l'ont approuvée. Pour que la lumière du jour passe, filtre, j'ai perforé le plan horizontal d'une multitude de fenêtres. De l'extérieur, la taille de la façade est tellement gigantesque, que ces fenêtres semblent minuscules, presque inexistantes. Elles ressemblent juste à de petites perforations, à de légères empreintes. Je les ai positionnées de façon très précise pour créer une trame géométrique, une mosaïque monochrome. Je parlerais d'un rythme de perforation. De l'intérieur, ces fenêtres sont de taille tout à fait normale et particulièrement faciles à occulter.

Le plus grand chantier parisien de la fin du siècle

Q : On vous dit impliqué dans les travaux jusqu'aux moindres détails ?
R : Tout dépend de ce que vous entendez par «détails» ! Je m'intéresse aux couleurs, aux lumières, aux matériaux. Cela me paraît essentiel. Je travaille par exemple le béton en deux teintes, l'une foncée, l'autre plus claire. J'étais à l'atelier justement ce matin. Je

Suite page suivante

هكذا من الأصل

voudrais que là où les deux teintes se rencontrent, ce ne soit pas une ligne qui apparaisse, mais une déchirure, une sorte de frise, qui se dessine... Je travaille aussi sur les câbles et leur force, comme sur un gros bateau à voile, pour pouvoir tendre d'immenses toiles à l'extérieur qui annonceront les événements du Palais.

Q : Quel est le plus grand défi de ce chantier ?
R : Faire avancer les travaux pendant que le Palais continue à fonctionner, comme si de rien n'était. ■

ENTREPRISE

Cap sur les années 2 000 !



Dominique Fondacci,
Directeur Général de la Société d'Exploitation du Palais des Congrès de Paris. (SEPCP)

«Ces trois années de travaux sont, pour nous, une nouvelle occasion de démontrer nos capacités d'innovation et d'organisation»

Question : Comment le Palais des Congrès aborde-t-il l'an 2 000 ?
Réponse : Depuis 20 ans, nous sommes le premier Palais des Congrès du monde. Pourtant, en 5 ans, le paysage économique de notre secteur d'activité n'a cessé d'évoluer : accroissement de la concurrence tant hexagonale qu'internationale, regroupement des organisateurs de salons au sein de sociétés souvent basées *outre-atlantique*, exigences toujours plus grandes du public. Pour conserver sa première place, le Palais des Congrès se devait d'anticiper ces mutations. Et de réagir pour relever un double défi : le passage au deuxième millénaire, et surtout le passage des 20 années à venir en doublant notre chiffre d'affaires et ce, malgré 3 années de travaux gigantesques !

Q : Quels sont vos atouts ?
R : La force de ce grand navire, c'est évidemment l'«équipage», son savoir-faire, ses compétences techniques, sa rigueur de travail. Le Palais des Congrès compte 200 hommes qui savent miser sur l'excellence. Des hommes dont la maxime depuis toujours est «quand on promet, on tient».

Q : Pourquoi avoir entrepris des travaux ?
R : L'image du Palais avait besoin, elle aussi, d'évoluer. Sa façade vieillissante n'était plus à la dimension de l'entreprise et de Paris, capitale internationale, ville des lumières. Son architecture future conférera au Palais des Congrès une force vive, puissante et innovante, visible par tous, à l'intérieur comme à l'extérieur. *Telle une véritable démonstration* de notre capacité à bouger.

Q : Quel est le prochain cap à franchir ?
R : Aujourd'hui, nous faisons le chiffre d'affaires de l'an 2 000. Et je ne suis plus dans la phase des travaux, je signe des contrats pour l'année 2 005 ! Car, finalement, notre véritable enjeu stratégique, c'est 2 001, 2 002, puisque nous avons prouvé que, pendant cette phase de travaux, nous étions parfaitement opérationnels. Bref, quand nous couperons le ruban du nouveau Palais en septembre 1999, nous ne serons pas prêts pour l'an 2 000. Nous serons déjà «branchés» sur le XXIème siècle ! ■

CHIFFRES-CLEFS :

• 41 000 m^2 de surface supplémentaire dès septembre 1999

• 2 hectares au sol de zones d'expositions sur 4 niveaux
novembre 1997 : 8 000 m^2
septembre 1999 : 16 000 m^2

• Grand Auditorium :
3 723 places assises

• 9 000 places de congrès en l'an 2 000

• 70 salles de séminaires :
de 10 à 400 personnes

• Une équipe de 200 professionnels

• 75 commerces

• 9 cafés et restaurants

• 1 800 places de parking en l'an 2 000

Le pôle économique le plus important du XXIème siècle

Philippe André, Président de la Société d'Exploitation du Palais des Congrès expose toutes les raisons qui ont présidé aux travaux d'extension du Palais. Ces travaux ont commencé le 1er février 1997 et s'achèveront en septembre 1999.

«Les travaux de cet énorme chantier ont débuté il y a un an déjà. C'est une décision qui avait été prise et votée en Assemblée Générale par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris le 9 novembre 1996. La CCIP, actionnaire principal de la Société d'Exploitation du Palais des Congrès, tenait à affirmer sa volonté, son souhait, de participer activement au maintien de ce capital commun. En effet, grâce à la qualité de ses équipements et à la compétence de ses hommes, le Palais des Congrès de Paris est le premier dans le monde entier. Et Paris, en tant que capitale économique, est le centre le plus important au monde en matière de congrès internationaux grâce à des équipements identiques à ceux proposés par le Palais des Congrès !
Pour rester le pôle économique le plus important du XXIème siècle et demeurer leader en matière de congrès internationaux, il était indispensable que l'on envisage l'agrandissement des surfaces d'expositions et des salles de réunions. Nous avons bien-sûr pris en compte le vieillissement inévitable de l'architecture en général et de la façade en particulier. Nous avons donc pris cette décision de doubler la surface actuelle tout en recréant la façade. Car, plus que jamais, à l'occasion de grandes rencontres, d'importants congrès médicaux et autres, nos clients ont besoin, non seulement de démontrer, mais aussi d'exposer, de montrer et de présenter l'ensemble de leurs produits et les motivations qui les animent.
Pour conserver cette place en tête de classement et ne pas faire peser sur l'environnement du Palais des Congrès de graves menaces économiques, nous nous sommes engagés à maintenir notre exploitation durant tout le temps des travaux. Pour preuve de notre efficacité, notre chiffre d'affaires pour 1997 est supérieur à celui de 1996. Ce résultat est significatif et nous permet de mesurer la pleine confiance dont nous honorent nos clients.» ■

Le challenge du Palais des Congrès

Depuis le 1er février 1997, le Palais des Congrès s'est tranformé en gigantesque chantier. Pourtant, à l'intérieur, rien ne semble avoir bougé, ni bruit, ni poussière, ni gravats. Les clients de la Galerie Commerciale, les congressistes reconnaissables à leurs badges, vont et viennent, circulent comme d'habitude... Il s'agit pourtant bien du dernier gros chantier de Paris !

Rendez-vous était pris le mardi 14 octobre à 14 h 30 avec Laure Mouton, Directrice des Congrès Expositions, pour élucider ce mystère, voire ce tour de force. Arrivée au Palais, premier indice : les bureaux des services commerciaux et de la Direction Informatique ne sont plus au 6ème étage, mais perchés au dernier étage sur la terrasse dans ce que Laure Mouton appelle «des bungalows de luxe» ! Ce sont des Algéco parfaitement aménagés, avec vue imprenable sur Paris. En un week-end, au mois d'août 1997, 1 000 cartons étaient empaquetés et déballés pour que les 25 personnes de ces services n'aient plus qu'à changer d'étage sans se soucier du déménagement. Bientôt ce sera le tour de la Direction Technique, de la Sécurité et du Personnel. C'est en septembre 1999 que chacun intègrera son bureau définitif au 8ème, étage virtuel aujourd'hui.

Preuve de confiance !
Laure Mouton précise qu'avant d'aborder cette période de travaux, toutes les équipes se sont mobilisées pour trouver les meilleures solutions aux problèmes auxquels elles auraient à faire face et pour garantir une qualité de service optimale. Depuis 18 mois, Laure Mouton a rencontré tous ses plus fidèles clients et utilisateurs du Palais afin de leur expliquer l'incidence de l'extension du Palais sur les volumes qu'ils exploitent actuellement. Et elle reconnait également avoir été très agréablement surprise par la confiance qu'ils lui accordaient pour l'accompagner pendant toute cette période délicate des travaux.

Murs anti-bruit et anti-poussière.
Des murs anti-bruit et anti-poussière ont été posés dans le but de préserver le calme inhérent aux salles de réunions et autres rencontres professionnelles. Laure Mouton raconte comment de nombreuses personnes ont été surprises de découvrir, en tournant la tête vers une fenêtre, une mangeuse de béton grignotant, dans un silence absolu, un pan de mur, ou une énorme grue passer telle un fantôme de fer et d'acier !

Décors de circonstances !
De la même façon, les galeries passantes et commerçantes ont été décorées de panneaux peints qui camouflent les fameux murs anti-bruit. Un montage astucieux d'effets de lumière recrée une ambiance conviviale et une atmosphère agréable pour compenser le manque passager de lumière du jour. La phase la plus critique aurait pu être celle de la destruction de la façade, quand il a fallu creuser le sol pour les parkings et les sous-sols du bâtiment. Cependant le trou, vertigineux et digne d'un bombardement, n'est visible que du haut de la terrasse. La façade est totalement masquée et habillée par une bâche imaginée par Catherine Feff, l'artiste qui avait créé la bâche enveloppant l'Arc de Triomphe. Et, pour les passants, qui ne peuvent qu'admirer les couleurs franches du Palais des Congrès et l'affiche du prochain opéra- rock *Notre-Dame de Paris*, le spectacle continue... en attendant le Palais nouveau ! ■

LES 9 DATES CLEFS DU PALAIS DES CONGRÈS

1969 - Etude par la CCIP et la Ville de Paris pour la création du Palais des Congrès.
1972 - Pose de la 1ère pierre.
1974 - Inauguration, le 29 février.
1974 - 1er événement, le 2 mars : le festival du Son.
1985 - Programme de rénovation des salles et des espaces.
1991 - Rénovation du Grand Auditorium.
1996 - Vote en Assemblée Générale de la CCIP des travaux d'extension, le 9 novembre
1997 - Début des travaux d'extension, le 1er février.
1999 - Inauguration du nouveau Palais des Congrès, le 15 septembre.

هكذا من الأصل

LA GALERIE COMMERCIALE

Une Galerie Commerciale du 3ème type

«La Galerie Commerciale du Palais des Congrès n'est pas une Galerie comme les autres», affirme son Directeur Général Bertrand Allain-Dupré. Et c'est bien naturel, puisqu'elle est au coeur du Palais des Congrès, ensemble à triple vocation : centre de Congrès-Expositions-Spectacles, hôtel 4 étoiles «Concorde Lafayette» et Galerie Commerciale.

La galerie, qui bénéficie bien-sûr de la notoriété internationale du Palais des Congrès, a su se doter d'une image forte. Pour s'en assurer, il suffit de demander à n'importe quel chauffeur de taxi de vous conduire au Palais des Congrès : inutile de lui en donner l'adresse.

Une clientèle à trois têtes !
La Galerie Commerciale reçoit 3 types de visiteurs. En premier lieu, les participants aux 1 000 manifestations annuelles du centre de congrès-expositions et, avec l'extension du Palais, ce sera bientôt plus d'un million de personnes. La deuxième catégorie vient des hôtels «Le Concorde Lafayette» et «Le Méridien». Ces deux hôtels ont chacun une capacité d'accueil de 1 000 chambres, à laquelle s'ajoute, dans un périmètre de 300 mètres autour de la Porte Maillot, une offre hôtelière particulièrement attractive. Le troisième flux de clients vient évidemment de la zone de chalandise, le Palais des Congrès étant au carrefour du 16ème, du 17ème, de Neuilly et de Levallois. Ces 3 types de clients aisés ont des attentes différentes mais complémentaires.

Un certain esprit...
Cette clientèle diversifiée et exigeante explique la présence d'enseignes et de marques créatives et prestigieuses. Ainsi aujourd'hui 75 commerces exercent leur activité dans des domaines aussi variés que l'équipement de la personne, les cadeaux, la décoration, les loisirs... Jean-Paul Gaultier, Cerruti, Escada, Lanvin, Bally, Lancel, Ferrari, Daum, Aldebert, Air France... et bien d'autres seront rejoints par de nouvelles enseignes avant l'an 2 000. Et, parce que le talent va de pair avec l'esprit d'accueil et de convivialité, la Galerie s'emploie à développer des services en adéquation avec les attentes de sa clientèle. Une illustration parmi d'autres étant la mise en place, depuis janvier 1997, d'un service de voituriers.

Un lieu de vie d'exception.
L'extension et la rénovation du Palais des Congrès insufflent à la Galerie Commerciale une formidable ambition d'excellence. Ce sont plusieurs fois par an des ventes aux enchères de voitures de collection sous la houlette de Maître Poulain. Ces magnifiques véhicules sont exposés durant une semaine dans la Galerie. Ainsi les deux prochaines ventes auront lieu le 17 novembre et le 8 décembre. Ou encore, du 11 décembre au 5 janvier, une animation exceptionnelle autour du théâtre pour enfants, où ateliers, spectacles, maquillages, exposition... feront découvrir l'univers de la scène aux enfants. Dans un monde où le commerce a tendance à se modéliser, enfin une galerie qui a le souci de l'originalité et de l'innovation ! ■

Quelles sont les raisons qui ont poussé le célèbre commissaire-priseur Maître Poulain à organiser des ventes de voitures de collection au Palais des Congrès ?



La Ferrari 225 S adjugée 7 millions et demi... avec les frais !

«Tout simplement parce qu'il n'existe pas à Paris un autre lieu couvert qui permette d'exposer jusqu'à 110 véhicules, d'accueillir 4 000 personnes tout en offrant une infrastructure de cette qualité (gardiennage, organisation, facilité d'accès)... En 1980, à l'occasion des successions Bugatti, j'ai cherché un lieu à la hauteur de cette manifestation et j'ai choisi le Palais des Congrès. Aujourd'hui, c'est le rendez-vous incontournable de tous les amateurs, vendeurs et collectionneurs internationaux. En juin, nous avons enregistré le record mondial de l'année avec une Ferrari 225 S !» ■

BRÈVES

CINÉMA
La Galerie Commerciale du Palais des Congrès fait son cinéma dans les 4 salles UGC de 200 places. En raison de sa clientèle internationale, nombre de films y sont diffusés dans leur version originale. Of course !

PRATIQUE
Les services les plus simples mais les plus professionnels sont indispensables parce qu'ils font partie du quotidien. C'est pourquoi, tabac, presse, opticien, pharmacie, coiffeur, parfumerie, bureau de change, photo/vidéo, voyage... ont une place de choix dans la Galerie Commerciale.

RESTAURATION
Qu'il s'agisse de se restaurer rapidement, de faire un déjeuner d'affaire, de prendre un thé ou de dîner en tête à tête, les restaurants ou salons de thé de la Galerie Commerciale et de l'hôtel Concorde Lafayette, offrent une grande variété de choix selon l'urgence ou l'envie du moment.

CULTURE

Les dessous d'une grande salle

Le Grand Auditorium du Palais des Congrès affiche depuis sa création des succès retentissants : des stars de la variété française et internationale, aux institutions comme les Ballets du Bolchoï et de l'Opéra de Paris... Il accueille aussi de grands événements comme la Nuit des Publivores ou les Victoires de la Musique.

Cette salle, de 3 723 places, offre des qualités techniques exceptionnelles qui reposent sur des équipements scéniques performants et une technologie audiovisuelle innovante. Les dimensions avantageuses de la scène (26 mètres de large et 22 mètres de profondeur) laissent une totale liberté à l'imagination des metteurs en scène.

Au service des plus grands professionnels, entreprises et artistes, l'équipe technique du Grand Auditorium a le talent et la rigueur pour réaliser de véritables prouesses...

Double face
Dans la journée, cette salle est le théâtre des plus sérieuses conventions et des plus prestigieuses manifestations des entreprises. Et, à la nuit tombante, elle se métamorphose pour recevoir les plus grandes stars. A la fin d'une convention, il est arrivé d'entendre un Président Directeur Général saluer son auditoire et quitter la scène en annonçant l'artiste qui lui succédera à la même place 2 heures plus tard !
Certains organisateurs de congrès déterminent parfois leur date d'événement en fonction du spectacle programmé au Grand Auditorium, qu'ils achètent pour l'offrir en soirée de clôture à leurs congressistes.

Côté coulisses
Une organisation parfaite est nécessaire pour gérer ces 2 activités. Recevoir un corps de ballet ou la troupe d'une comédie musicale exige également une infrastructure particulière. Il est indispensable de disposer d'un nombre de loges conséquent : loges de stars, loges de 2 ou 3 personnes mais également de surfaces de loges transformables pour accueillir 160 danseurs et pouvoir ainsi séparer les hommes et les femmes, stocker les costumes... Et pourquoi pas aménager une bergerie pour héberger les brebis de l'opéra «Porgy and Bess». Ou encore créer une loge spéciale pour une poule magique. Celle de David Copperfield !
Il faut aussi un «catering», c'est à dire une cantine, où l'on peut préparer et servir les repas pour toute l'équipe technique et artistique.
Les hommes du Grand Auditorium jouent un rôle capital dans cette organisation. Par exemple, «l'huissier de loge», cet homme qui arrive le premier et part le dernier. Tout simplement, parce qu'il distribue les clefs des loges, filtre l'entrée des artistes et allume en partant «la servante», cette petite lampe qui brille toute la nuit. ■

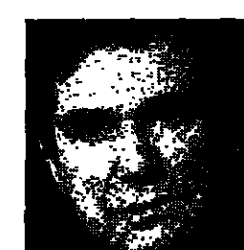
Notre-Dame de Paris sous les feux de la rampe...

Qui ne se souvient pas de Starmania, l'opéra-rock composé par Michel Berger et écrit par Luc Plamondon ? C'était au Palais des Congrès, il y a 20 ans déjà ! Aujourd'hui, Luc Plamondon récidive avec Notre-Dame de Paris. Ce sera en septembre 1998... Au Palais des Congrès, évidemment !

«J'ai toujours aimé les mélodies. Celles de Michel Berger, de Julien Clerc, de Diane Dufresne... Et celles de Richard Cocciante, avec lequel j'avais envie de travailler sur un vrai projet d'envergure. Alors je me suis mis à la recherche d'une histoire, d'une belle histoire lyrique, que l'on pourrait transformer tous les deux en opéra-rock. Et j'ai relu le livre de Victor Hugo. En plus, l'avantage, avec Notre-Dame de Paris, est qu'aucun journaliste ne me demande de raconter l'histoire ! J'ai donc écrit une adaptation de 2 heures. Après coup, j'ai découvert que Victor Hugo lui-même en avait fait un opéra dont la musique a disparu. Quand j'ai lu ce livret, j'ai été très surpris parce qu'il s'était permis des libertés que je n'avais pas pris moi-même. Par exemple, il n'a pas osé la vraie fin. Moi, je l'ai gardée parce que je trouve très beau le moment où Quasimodo déplie enfin tout son corps pour soulever Esmeralda à bout de bras. Et puis, le sujet est celui de l'exclusion, du racisme, le tout inclu dans une histoire passionnelle. Je voulais créer ce spectacle au Palais des Congrès, parce qu'en plus de sa scène aux caractéristiques techniques fabuleuses, c'est une véritable salle d'aujourd'hui, merveilleusement située et fréquentée par tous les publics. Car on peut y proposer des places de 150 à 180 francs.» ■

EXCLUSIVITÉ

Le Général De Gaulle



mis en scène par Robert Hossein

En septembre 1999, pour inaugurer le nouveau Palais, le prochain spectacle de Robert Hossein sera à l'affiche. Cet illustre metteur en scène, habitué au Palais des Congrès, se confie...

Question : Après Danton et Robespierre, Jésus-Christ, pourquoi choisir le Général de Gaulle?
Réponse : En cette fin de siècle, c'est assez logique et normal de rendre hommage à un des plus grands hommes de la période écoulée. J'avais ce projet depuis longtemps. Donc, en septembre 1996, tout était signé, y compris les droits exclusifs sur les mémoires du Général.

Q : Quelles périodes allez-vous montrer ?
R : Celle qui s'étend de 1940 à 1945, de son départ pour Londres jusqu'à la libération de la France. Ce sont les grands événements de l'Histoire avec un grand «H» et ses rapports avec les grands dirigeants de ce monde : Churchill, Roosevelt, Staline, Malraux, Moulin. A la façon d'une grande fresque et d'un véritable hommage aux compagnons de la résistance et de la libération. Bref, il s'agit d'une chronique de ces années-là.

Q : Comment travaillez-vous ?
R : C'est une version à 3 voix : celle des mémoires et celle des 2 auteurs, Alain Peyrefitte et Alain Decaux, qui écrivent l'adaptation. J'ai imaginé le Général à la fin de sa vie, revivant des moments

Suite page suivante

هكذا من الأصل

LES NOUVELLES TECHNOLOGIES

de cette fameuse période, se souvenant de ceux qu'il a aimés, mais également de ses ennemis. L'histoire se jouera sur scène et dans la salle avec 200 acteurs. Une multitude de musiques, des chansons de Lili Marlen au chant des Partisans, accompagneront l'ensemble.

Q : A qui pensez-vous confier le rôle du Général?

R : L'erreur serait d'avoir une tête d'affiche. Je suis donc à la recherche d'un comédien, avec un physique, une voix et un caractère. Je sais qu'il en existe de remarquables même s'ils ne sont pas célèbres. Nous commencerons la préparation à la fin de l'été 1998. Je suis très content de travailler avec le Palais. C'est le lieu idéal pour créer l'osmose entre la salle et la scène, le public et les acteurs. Ce qui est un des buts de ma recherche artistique. ■



Liaisons directes avec le monde...

Le Palais des Congrès propose un département «télévision-production-vidéo» particulièrement performant : Palais Images. Ce savoir-faire audiovisuel est au service de l'événementiel congrès, conventions ou spectacles et de producteurs privés ou chaînes de télévision. En effet, les moyens techniques sont suffisamment importants pour mener les deux activités de front.

L'équipe de Palais Images intervient d'abord en préproduction pour assister le service marketing de l'entreprise ou l'agence de communication chargée de l'événement, dans la détermination de ses besoins et des moyens audiovisuels à mobiliser. Ensuite, elle prend en charge le tournage des images. Puis, sur place, elle assure la post-production, c'est à dire le montage, l'habillage et la production des éléments à diffuser le jour «J».

La technologie communicante !
Les régies de Palais Images sont connectées directement aux 3 amphithéâtres, Grand Auditorium, Salle Havane et Salle Bleue, et permettent de retransmettre en direct, d'enregistrer et de diffuser simultanément, sur grand écran ou dans une autre salle, tout événement s'y déroulant. Grâce à la vidéotransmission, un intervenant, se trouvant à l'autre bout du monde, ou un chirurgien, en pleine salle d'opération, peut dialoguer en direct et en duplex avec les participants se trouvant dans la salle.

Une reconnaissance significative.
Pour preuve du professionnalisme des équipes et des équipements de pointe de Palais Images, le nombre important de productions privées ou de chaînes de télévision qui lui font confiance ! Les 2 plateaux de télévision servent ou ont servi pour des émission comme «Lignes de Mire» (France 3), «Les Enfants de la Télé» (France 2), «M6 Boutiques» (M6), etc...

Télétransmission : un des points forts de Palais Images.
Disposant de moyens de réception et d'émission en fibres optiques (vers les principales chaînes), en faisceaux hertziens ou par satellites, Palais Images peut répondre à toutes les demandes. Une liaison par satellite a ainsi été réalisée pour «Envoyé Spécial» entre Paris et Jérusalem.

Le monde en direct...
Palais Images a engagé deux partenariats qui élargissent encore la palette des possibilités offertes aux clients. Le Palais des Congrès héberge ainsi une station d'émissions/réception de l'Américain PanAmSat, filiale de Hughes Communications, qui opère une liaison numérique bi-directionnelle avec le Canada, utilisée notamment pour transmettre TV5. De la même façon, une station appartenant au département Broadcast Services de la société BT (British Telecom) lance un pont numérique vers Londres, donnant accès aux principaux réseaux satellitaires couvrant l'Europe (Astra, Eutelsat) et le monde (Orion, Intelsat). BT utilise également ce site comme point central de son déploiement en France. Grâce à ces diverses possibilités, Palais Images est à même de monter et de gérer des opérations complexes mettant en jeu plusieurs sites d'émission et de réception dispersés dans l'Hexagone et partout dans le monde. Un véritable téléport même s'il n'en revendique pas l'appellation. ■

LES «PLUS» DE L'AN 2 000

- **Surfaces de planchers :** + 35 000 m²
- **Zones d'exposition :** + 8 000 m²
- **Accueil :** + 15 000 personnes
- **Salles :** + 1 amphithéâtre, + 2 salles de conférences, + 26 salles de réunions
- **Parking :** + 230 places

Encart conçu et réalisé par : Revolver - 8, Boulevard de la Madeleine 75009 Paris
Directeur de la publication : Dominique Foudacci, Directeur Général de la Société d'Exploitation du Palais des Congrès de Paris, filiale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris
Rédaction : Anne-Isabelle Jolly
Illustrations : Christian de Portzamparc/Gabriel Rebuffello
Photos : F. Mantovani/Spaden/BT Broadcast Services.
Le Palais des Congrès de Paris - 2, place de la Porte Maillot - 75017 Paris
Contacts : Congrès-Expos-Spectacles : 01 40 68 25 60
Galerie Commerciale-CIPCOM : 01 40 68 26 24



Les glaciations ont contribué à la biodiversité

Conquêtes et extinctions d'espèces ont ponctué avancées et retraits des glaciers au fil des âges. Un congrès organisé en Italie a tenté de retracer divers scénarios décrivant ces processus chaotiques

L'histoire évolutive de la faune et de la *flore* européennes a été marquée, depuis 2,5 millions d'années, par les caprices des glaciers. Leurs *progressions et reculs* ont constitué des barrières géographiques plus ou moins perméables vis-à-vis des espèces. Nombre d'entre elles, isolées dans des « refuges » plus cléments, ont pu se diversifier en diverses lignées et coloniser des régions naguère interdites. Ces migrations, auxquelles nos ancêtres ont participé, sont de mieux en mieux décrites par les écologistes et les biogéographes. Réunis récemment lors d'un congrès consacré aux espèces alpines, ils ont présenté les progrès effectués en ce domaine, notamment grâce à la génétique.

LA THUILE (Val d'Aoste)
de notre envoyé spécial

Des ours qui *sautent les Pyrénées* pour s'élancer vers la Scandinavie ; des criquets et des hêtres des Balkans qui contournent les Alpes par le nord pour mieux envahir la France, puis la péninsule Ibérique ; des sapins et des musaraignes isolés dans la botte italienne durant des millénaires... L'histoire évolutive de la flore et de la faune européennes depuis 2,5 millions d'années, aux âges glaciaires du quaternaire, est pleine d'allers et retours, de conquêtes et d'extinctions, d'isolements et de divergences.

Si ce processus chaotique de création de nouvelles lignées a pris parfois des millénaires, le climat a souvent donné de sacrés coups d'accélérateur. Par diverses mesures physico-chimiques, les géophysiciens ont ainsi calculé qu'au Groenland, entre 130 000 et 10 000 ans, des fluctuations de 10 à 14 degrés ont surgi en seulement dix ou vingt ans ! Si bon nombre de populations animales et végétales ont été balayées par des variations aussi brutales, d'autres ont survécu et n'ont cessé d'évoluer. Elles ont bénéficié non seulement de la « plasticité » de leur patrimoine génétique, qui leur permet d'évoluer rapidement pour s'adapter à de tels changements, mais aussi, sans doute, de « refuges » géographiques sans glace permanente.

De tels scénarios de colonisation et d'évolution étaient au cœur des discussions du deuxième congrès d'écologie et de biogéographie alpines, organisé récemment à La Thuile (Italie) par les universités de Neuchâtel, Turin et Chambéry, *avec le soutien de l'Ordre mauritien* (Turin).

REMPARTS INFRANCHISSABLES

Si les données géophysiques et *fossiles* – notamment l'étude des pollens – ont permis d'écrire les premières pages de la conquête de la vie en Europe après la dernière glaciation, elles ne révèlent pas *pour autant les voies de colonisation* et de différenciation des espèces. C'est à cela que tentent de répondre aujourd'hui la génétique et l'écologie.

La carte des voies de colonisation de l'Europe à la fin du dernier âge glaciaire (vers 18 000 à 20 000 ans) a été reconstituée par l'équipe de Pierre Taberlet (laboratoire de biologie *des populations d'altitude*, université de Grenoble) pour dix espèces européennes de mammifères, amphibiens, insectes et plantes.

Elle permet de distinguer quatre zones centrales. D'abord trois vastes refuges-réservoirs, en Espagne, en Italie et dans les Balkans, où la plupart des espèces se maintiennent lorsque la calotte glaciaire couvre le nord de l'Europe. Ensuite d'immenses plaines de toundra et de steppe, en France et en Allemagne notamment, qui sont régulièrement « ensemencées » lors des réchauffements par les espèces méridionales et orientales.

Surgissent encore des barrières montagneuses : les Alpes, plus élevées que les Pyrénées et couvertes de glaciers, constituent un rempart infranchissable durant les périodes froides. Enfin, autour de ces barrières, dans des « zones de suture », les différentes populations d'une espèce peuvent se rencontrer et s'hybrider.

Ce qu'ont montré les scientifiques réunis à La Thuile, c'est que, au-delà de la création d'espèces telles que nous pouvons les connaître aujourd'hui – et qui sont certainement apparues avant la fin du quaternaire –, ces brutales alternances de climats froid et doux ont surtout favorisé un foisonnement *de populations et même de lignées* distinctes au sein d'une même espèce, ce que les scientifiques nomment la diversité intraspécifique.

C'est le cas, par exemple, du criquet des prairies *Chorthippus parallelus*. Parti de Turquie à la conquête de l'Europe il y a 500 000 ans, sa zone de distribution s'est réduite à quelques refuges méridionaux lors de plusieurs épisodes glaciaires. Et des différences génétiques et morphologiques se sont accumulées au cours des âges entre les populations de criquets peuplant l'Espagne, l'Italie et les Balkans. Cependant, explique Godfrey Hewitt, de l'University of East Anglia (Norwich, Angleterre), ce qui vaut pour cet insecte très dynamique ne vaut pas nécessairement pour l'ensemble des espèces. *« Chacune a réagi différemment aux changements climatiques, en fonction de toute une série de facteurs biologiques et environnementaux, telle la présence de prédateurs, de parasites et de nourriture. »*

REFUGES MÉRIDIONAUX

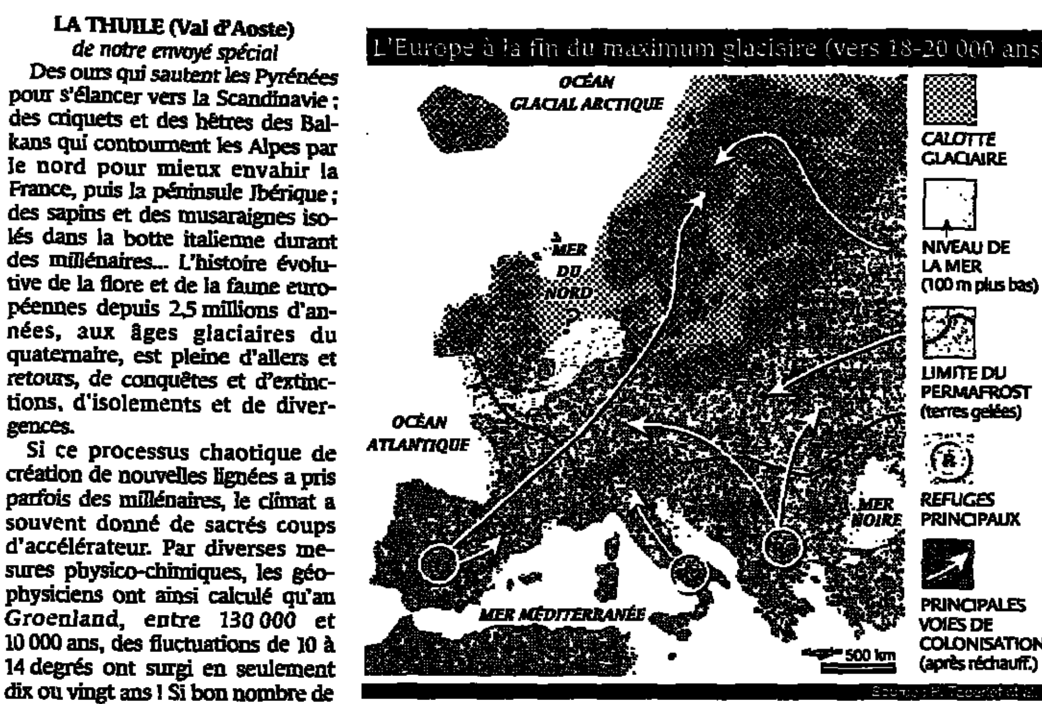
Ainsi certaines espèces ou populations de la même espèce ont avancé plus vite que d'autres et occupé la place, condamnant à mort les nouveaux arrivants. D'autres, en revanche, se sont épanouies dans des refuges-réservoirs méridionaux, où elles ont formé une grande diversité génétique (cas extrême, le criquet *C. parallelus*, dont Godfrey Hewitt a relevé 17 groupes de populations dans le seul massif de la sierra Nevada !) Certaines populations, enfin, parties comme une flèche vers le nord, se sont fait surprendre par un brusque retour du froid, piéger par un site inhospitalier, ou ont perdu en route une partie de leur bagage génétique et ont disparu.

Différences toujours, les vitesses de migration des espèces demeurent très variables. Si la plupart des végétaux peuvent connaître des expansions de 50 à 500 mètres par *an, certains, comme le pin et le noisetier*, atteindraient des distances de 1,5 km par an, et l'aulne 2 km/an. Mais le vent et les oiseaux peuvent disperser graines et pollen sur des distances bien supérieures.

Pour reconstituer cette grande fresque de la conquête du Vieux Continent, la biologie moléculaire est devenue un instrument précieux. Mais les spécialistes comme Pierre Taberlet n'ont pas manqué de le souligner : dans ce domaine hautement complexe, il faut nécessairement croiser les approches et les techniques. *« Du fait de taux de mutation trop lents chez les organismes étudiés, nous avons des difficultés à dater des événements évolutifs qui surviennent durant les derniers millénaires*, précise-t-il. *Les sens de migration et l'histoire évolutive des espèces sont alors parfois difficiles à reconstituer. La génétique seule ne peut pas tout élucider. »*

Vincent Tardieu

L'Europe à la fin du maximum glaciaire (vers 18-20 000 ans)





Le réchauffement du climat à la fin du maximum glaciaire, il y a environ 20 000 ans, a permis à diverses espèces jusqu'ici confinées dans des zones plus tempérées – les « refuges » – d'entamer des migrations. Ces colonisations ont cependant pu être bloquées par les Pyrénées et les Alpes. On a constaté que hêtres et sauterelles suivaient les mêmes routes, tandis que les itinéraires de certaines lignées d'ours et du chêne blanc des Balkans ont été similaires.

Frontières naturelles pour les premiers hommes

Les premiers Européens ont eu eux aussi à composer avec les grands froids des épisodes glaciaires. Certains paléontologues considèrent même que ces barrières naturelles expliquent l'émergence de *lignées différenciées* chez nos ancêtres. Yves Coppens estime ainsi que Neandertal, un *sapiens* particulier, descendant d'*Homo habilis*, puis d'*Homo erectus*, se serait ainsi retrouvé isolé en Europe de l'Ouest.

De fait, les Neandertaliens qui sont restés de l'autre côté de la chaîne des Alpes, et qui peuplaient il y a environ soixante mille ans le *Proche-Orient*, étaient *plus grands, moins trapus* que leurs parents occidentaux. L'allure massive de ceux-ci, un peu comparable à la morphologie des esquimaux, était plus adaptée aux climats rigoureux. Mais bientôt, *Homo sapiens sapiens*, notre ancêtre direct, émigrait depuis l'Orient – à la faveur d'un réchauffement ? –, pour le supplanter *en quelques millénaires. Il y a vingt-cinq mille ans*, l'homme de Neandertal avait vécu.

Quand quatre phoques gris s'égaillent sous le regard d'Argos

Des chercheurs ont suivi les pérégrinations des jeunes mammifères entre Bretagne et Grande-Bretagne

BREST
de notre correspondant

Leur allure a peut-être intrigué plus d'un congénère. Mis à l'eau en juin, à Brest, quatre jeunes phoques gris avaient été dotés d'un enregistreur d'activités de 400 grammes, des informations étant relayées par des satellites grâce au système Argos. Initiateur du programme, *Océanopolis*, le Centre de culture scientifique, technique et industriel de la mer installé à Brest, connaissait cette espèce protégée pour avoir re*cueilli dans son centre de soins* une centaine de phoques gris, dont soixante-dix ont été sauvés et relâchés. *« Mais on ne savait pas vraiment ce qu'ils devenaient »*, observe Vincent Ridoux, le biologiste responsable de l'opération.

Océanopolis restait d'autant plus sur sa faim que la Bretagne accueille la quasi-totalité de la population de phoques gris résidant en France. Ils ne sont pas plus d'une centaine et la moitié se trouve sur l'archipel de Molène où ils utilisent des rochers comme reposoirs. Cette présence, de même que celle de grands dauphins, aux abords de Molène et de l'île de Sein n'est pas anodine dans une région qui réfléchit à un futur parc marin d'Iroise. Océnaopolis a fait appel à des balises conçues par le Sea Mammal Research Unit, en Grande-Bretagne, pays qui ne compte pas moins de 150 000 phoques gris...

Les quatre « Brestois » ont donné de leurs nouvelles avec un dernier signal le 1er septembre, les batteries ayant fait leur temps. L'un a atteint la côte de Cornouailles en trois jours et la côte irlandaise en huit. *Ce grand voyageur*, qui a plongé à 169 mètres au centre de la mer d'Irlande, a été vu fin août par des scientifiques de ce pays à 30 kilomètres au nord de Dublin. Un second *a pris* une route très côtière jusqu'à Perros-Guirec puis a traversé la Manche pour effectuer du cabotage à nouveau avant de toucher l'île de Wight. Sa trace se perd *le 15 août sans que l'on en* connaisse la raison.

Un troisième a filé sur Molène effectuer quelques escapades limitées avant de partir pour l'Angleterre fin *juillet. Puis il est vite revenu* sur l'archipel avec des plongées au large plus nombreuses qu'auparavant. Le quatrième s'est rapidement établi à Molène, mais n'a plus émis à partir du 1er juillet. Son corps putréfié sera retrouvé le 24. Vincent Ridoux penche pour une mort accidentelle, un phoque sur deux n'atteignant pas l'âge d'un an dans la nature.

« Nous avons la satisfaction technique d'avoir recueilli un grand nombre de données, jusqu'à quatre ou cinq localisations et jusqu'à dix à quinze plongées par jour et par phoque », explique le biologiste. *« Sur les quatre, trois ont touché les îles britanniques faciles d'accès pour des animaux jeunes, ce qui laisse penser qu'il peut exister des échanges entre les populations irlandaise, galloise, cornouaillaise et bretonne. »*

Il relève aussi : *« Nous craignions qu'une trop grande familiarisation soit un handicap pour le retour à la vie sauvage. Cela n'a pas été le cas. On les voit aussi modifier leur comportement de chasse et développer un savoir-faire. »* Vincent Ridoux va bientôt se rendre au Sea Mammal Research Unit pour approfondir les résultats tout en souhaitant *renouveler l'expérience* sur un nombre plus important de phoques. La première opération a coûté, elle, 250 000 francs.

Vincent Durupt

Une colle biologique stoppant les hémorragies a été mise au point

UNE COLLE BIOLOGIQUE stoppant les hémorragies a été mise au point par Uri Martinowitz, du centre médical Shiba de Tel-Aviv, annonce le quotidien israélien *Haaretz*. Commercialisée en Israël sous le nom de Quixil par la société pharmaceutique Omrix, ce produit a été *élaboré à partir d'enzymes et protéines dérivées du plasma sanguin* humain.

Il se présente sous la forme de deux composants liquides séparés qui, lorsqu'ils sont mélangés et appliqués sur une blessure, forment un film élastique imitant la cicatrisation naturelle. Les tests sur des patients opérés du genou ont montré que le besoin de transfusion pouvait être réduit des cinq sixièmes, voire disparaître entièrement, affirment les promoteurs du Quixil, qui tentent de faire autoriser leur produit aux Etats-Unis et en Europe.

DÉPÊCHES

■ **ÉLECTRONIQUE : le japonais Toshiba** commercialisera le 16 novembre au Japon les deux premiers lecteurs de DVD-Vidéo portables. *Le plus léger pèse 1,2 kg pour 26 cm de long, 18 cm de large et 47 mm* d'épaisseur. Le second est plus lourd (3,2 kg), mais fonctionne directement sur le secteur alors que le premier est alimenté en courant continu (9 volts). Les deux modèles seront vendus pour 75 000 yens (environ 3 500 francs). Toshiba mise sur les utilisations professionnelles et *sur les familles disposant de plusieurs téléviseurs. C'est le cas de 75 %* des ménages japonais. Plus du tiers d'entre eux possèdent même trois postes ou plus.

■ **ESPACE : l'Agence spatiale russe** vient d'annoncer que la construction de la partie de la station orbitale Alpha dont elle avait la charge ne prendrait aucun retard. Selon un responsable de l'agence russe, Sergeï Gorbunov, les financements de ce programme ont été trouvés à temps, ce qui devrait permettre aux sous-traitants industriels de tenir les délais. Le constructeur de fusées Khrunichev, qui a la responsabilité de plusieurs modules, a confirmé qu'il livrerait ses matériels à temps pour que la station soit effectivement lancée le 20 décembre 1998. – *(AFP.)*

■ **La désintégration de la station spatiale russe Mir** dans les basses couches de l'atmosphère terrestre est prévue pour la fin de l'année 1999, quand la station internationale Alpha sera opérationnelle. La descente et la chute vers la Terre de ce complexe spatial de plus de 130 tonnes seront contrôlées par l'Agence spatiale russe et dureront au total neuf à dix mois. L'altitude de la station passera progressivement de 400 km d'altitude, sa position actuelle, à 200 km puis 120 km. Ensuite, commencera une phase de freinage, pour que la chute finale ait lieu au bon moment et au bon endroit. En principe, l'entrée à grande vitesse dans l'atmosphère, sous un angle d'attaque calculé, doit désintégrer la station. – *(AFP.)*

■ **FRAUDE : la justice allemande** va devoir se prononcer dans une affaire de fraude scientifique impliquant Friedhelm Herrmann, un éminent spécialiste de la thérapie *génique, et son ex-collègue* Marion Brach, soupçonnés d'avoir falsifié ou fabriqué de toutes pièces des données dans plus de 30 articles scientifiques. Marion Brach a reconnu certains des faits et prétend que Friedhelm Hermann était au courant. Ce dernier, qui a été suspendu de ses fonctions, nie. Il a annoncé qu'il poursuivait devant les tribunaux les membres des commissions d'enquête qui l'ont accusé. Il leur réclame environ 33 millions de francs de dommages et intérêts pour avoir brisé sa carrière.

■ **PHYSIQUE : mettant fin à vingt ans de polémiques** entre des laboratoires américains, russes et allemands, l'Union internationale de *chimie pure et appliquée (IUPAC) vient de baptiser officiellement* les éléments transuraniens de la table de Mendeleïev dont le numéro atomique va de 104 à 109. L'élément 104 est appelé rutherfordium, l'élément 105 dubnium, l'éléments 106 seaborgium, l'élément 107 bohrium, l'élément 108 bassium et l'élément 109 meitnerium.

هكذا من الاصل

(Publicité)

هكذا من الأصل

Nuages et douceur s'installent

LE TEMPS PLUVIEUX qui sévit depuis plusieurs jours sur la péninsule ibérique va gagner la France mardi. En contrepartie, les températures seront en hausse. En effet, la dépression qui vient se centrer au large de la Bretagne dirigera un flux de sud-ouest très doux sur le pays.

Bretagne, Pays-de-Loire, Basse-Normandie. – Le temps sera changeant. En matinée, les pluies affecteront les régions côtières de la Manche et de l'Atlantique. L'après-midi, elles se décaleront vers l'intérieur. Le vent de sud-ouest atteindra 90 km/h en pointes. Il fera de 17 à 20 degrés.

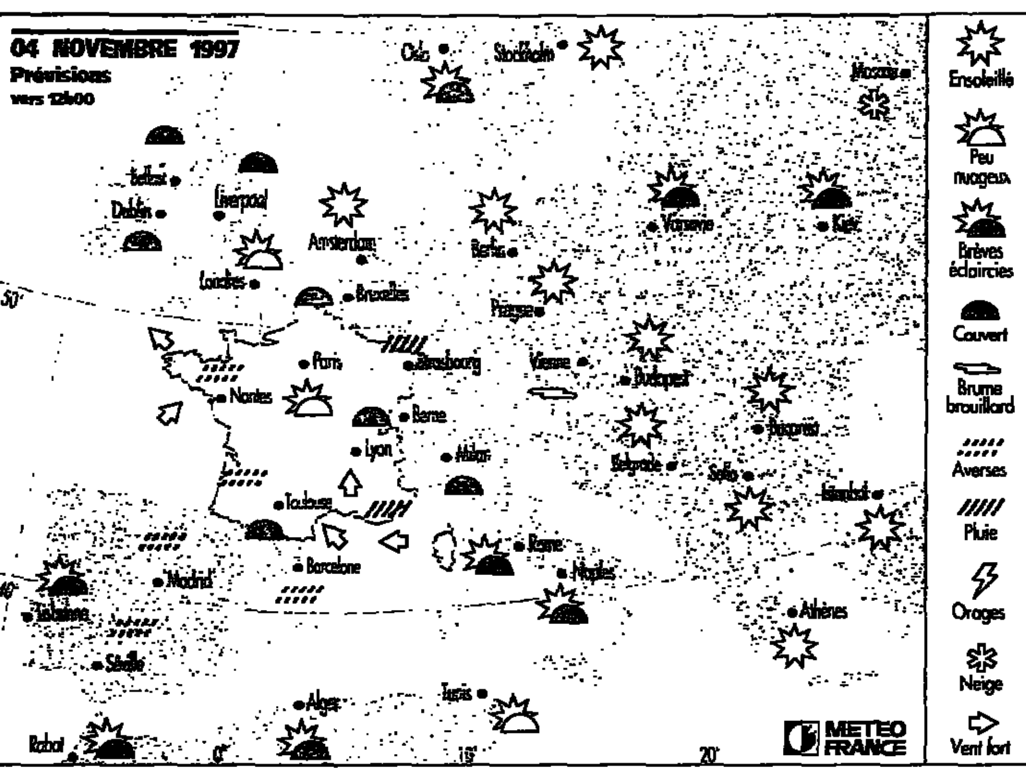
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Des Flandres aux Ardennes, la matinée sera encore froide. Ailleurs, la douceur se sera installée. Il pleuvra en matinée de la Haute-Normandie à la Picardie et l'Artois. L'après-midi, des pluies toucheront le Centre. Il fera de 12 à 18 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Nuages et douceur arrivent par le sud-ouest. De faibles pluies tomberont de temps à autre, la plaine d'Alsace sera épargnée avec encore une relative fraîcheur. Ailleurs, il fera de 12 à 15 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Les températures seront douces, de 18 à 21 degrés. Une bande de pluie se décalera d'ouest en est et touchera la façade atlantique en matinée puis le Poitou et le nord de Midi-Pyrénées l'après-midi.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – La pluie dominera. Le vent de sud soufflera avec des rafales à 80 km/h en vallée du Rhône, 100 km/h sur les hauteurs. Il fera de 15 à 20 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Le temps sera très perturbé. Il pleuvra fréquemment, avec parfois de l'orage. Le vent d'est à sud-est soufflera fort en montagne et sur la côte varoise. Il fera de 15 à 20 degrés.



LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **ÉTATS-UNIS.** La compagnie américaine Northwest Airlines offre le transfert en limousine à tous les passagers de la classe Affaires ayant acheté en France un billet pour les Etats-Unis. Une voiture particulière avec chauffeur assurera leur acheminement (aller et/ou retour) entre Paris ou la proche banlieue dans un rayon de 25 kilomètres et l'aéroport de Roissy. Cette offre est valable jusqu'au 15 décembre.

■ **HONGKONG.** La compagnie aérienne Cathay Pacific vient d'ouvrir trois nouveaux vols hebdomadaires, en Airbus A340, entre Hongkong et Sydney, portant ainsi à dix le nombre de liaisons hebdomadaires entre ces deux villes.

■ **GRANDE-BRETAGNE.** La compagnie British Airways ouvrira, le 17 novembre, une troisième liaison vers Caracas et Bogota au départ de Gatwick.

PRÉVISIONS POUR LE 04 NOVEMBRE 1997
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

				PAPEETE	25/29 N	KIEV	-4/0 S	VENISE	6/10 C	LE CAIRE	18/25 N
				POINTE-A-PIT.	24/30 P	LISBONNE	15/19 S	VIENNE	-4/6 S	MARRAKECH	16/25 C
				ST-DENIS-RÉ.	20/25 N	LIVERPOOL	6/12 C	**AMÉRIQUES**		NAIROBI	17/20 P
				EUROPE		LONDRES	5/13 N	BRASILIA	16/30 S	PRETORIA	19/31 S
				AMSTERDAM	1/10 S	LUXEMBOURG	0/10 C	BUENOS AIR.	13/22 C	RABAT	17/23 S
FRANCE métropole		NANCY	-1/11 P	ATHENES	11/16 S	MADRID	11/17 P	CARACAS	25/29 S	TUNIS	16/24 N
AJACCIO	11/20 P	NANTES	9/18 N	BARCELONE	17/22 P	MILAN	8/14 C	CHICAGO	2/6 C	**ASIE-OCÉANIE**	
BIARRITZ	13/20 N	NICE	12/16 P	BELFAST	7/11 C	MOSCOU	-6/-4 *	LIMA	20/23 C	BANGKOK	24/29 P
BORDEAUX	11/20 N	PARIS	5/17 N	BELGRADE	-2/6 S	MUNICH	-6/7 C	LOS ANGELES	18/24 C	BOMBAY	24/34 S
BOURGES	8/18 P	PAU	10/18 N	BERLIN	-2/5 S	NAPLES	12/20 S	MEXICO	11/20 N	DJAKARTA	26/33 N
BREST	8/17 N	PERPIGNAN	15/19 P	BERNE	1/9 C	OSLO	-6/1 N	MONTREAL	7/11 N	DUBAI	23/30 S
CAEN	5/16 P	RENNES	7/19 N	BRUXELLES	2/12 C	PALMA DE M.	16/24 N	NEW YORK	8/13 N	HANOI	19/27 S
CHERBOURG	5/16 P	ST-ETIENNE	7/18 P	BUCAREST	-3/8 S	PRAGUE	-6/4 S	SAN FRANCIS.	15/20 C	HONGKONG	19/26 S
CLERMONT-F.	8/20 N	STRASBOURG	-1/8 N	BUDAPEST	-3/6 S	ROME	12/20 S	SANTIAGO/CHI	10/20 N	JERUSALEM	17/24 P
DIJON	4/16 P	TOULOUSE	11/20 C	COPENHAGUE	-2/4 N	SEVILLE	17/21 P	TORONTO	2/7 C	NEW DEHLI	15/26 S
GRENOBLE	6/15 P	TOURS	8/18 N	DUBLIN	8/13 C	SOFIA	0/6 S	WASHINGTON	5/11 N	PEKIN	5/13 S
LILLE	0/11 C	**FRANCE outre-mer**		FRANCFORT	0/8 C	ST-PETERSB.	-10/-3 C	**AFRIQUE**		SEOUL	9/16 N
LIMOGES	11/18 P	CAYENNE	23/34 S	GENEVE	4/9 C	STOCKHOLM	-5/2 S	ALGER	18/25 S	SINGAPOUR	28/32 C
LYON	6/16 P	FORT-DE-FR.	26/30 S	HELSINKI	-11/-3 S	TENERIFE	16/22 C	DAKAR	27/31 S	SYDNEY	15/20 N
MARSEILLE	11/17 P	NOUMEA	20/24 C	ISTANBUL	9/11 S	VARSOVIE	-6/2 N	KINSHASA	24/26 C	TOKYO	12/20 S

Situation le 3 novembre à 0 heure TU

Prévisions pour le 5 novembre à 0 heure TU

CLIMATOLOGIE

Centenaire, le marégraphe de Marseille a été réformé

Les nouvelles mesures en temps réel des fluctuations du niveau de la mer vont permettre de mieux comprendre l'évolution du climat en corrélation avec les relevés satellitaires

IL Y A tout juste un siècle, il avait permis de fixer le « point zéro » du niveau de la mer. Ensuite, jour après jour, il enregistra fidèlement la hauteur des marées. Depuis le départ à la retraite, en 1985, du dernier gardien, qui chaque jour venait le visiter, le marégraphe-totalisateur de Marseille ne faisait plus l'objet de la même attention méticuleuse que par le passé : les relevés n'étaient plus effectués qu'une fois par semaine par Michel Rondet et ses collègues, géomètres de l'Institut géographique national (IGN) d'Aix-Marseille. Après un siècle de bons et loyaux services, la belle mécanique a été mise au rancart. C'est un marégraphe acoustique flambant neuf, à transmission entièrement automatique, qui a pris le relais.

C'est en 1883 que le Comité général de la France choisit Marseille – la Méditerranée présentant de faibles amplitudes de marée – pour y installer son marégraphe-totalisateur. Abrité dans un bâtiment situé juste en face de l'île du célèbre château d'If, l'appareil est constitué d'un flotteur situé au fonds d'un puits communiquant avec la mer par une galerie. Les hauteurs du flotteur, liées aux variations de la marée, s'inscrivent sur un cylindre enregistreur entraîné par une horloge. Les mouvements du flotteur sont également transmis à un chariot se déplaçant devant un disque totalisateur mobile actionné par l'horloge – ce qui permet de calculer le niveau moyen des eaux pour l'intervalle de temps considéré.

DÉCOUVREUR DU « POINT ZÉRO »

Entre 1885 et 1897, le marégraphe de Marseille mesura ainsi les oscillations des marées. Vint ensuite l'établissement du « point zéro », ou repère fondamental du nivellement général de la France. Un rivet en bronze le symbolise, encastré dans une plaque de granit scellée dans les rochers à une cote de 1,68 mètre au-dessus du niveau moyen de la mer. Depuis cinquante-cinq ans, l'IGN a implanté sous forme de médaillons, scellés dans la pierre des mairies, des églises, des ponts, des tunnels, des voies ferrées et même des cimetières, 400 000 repères de nivellement. Tous se réfèrent au point zéro du marégraphe de Marseille, et sont les témoins de l'altitude des lieux, calculée, au millimètre près, au dessus du niveau moyen de la mer.

Sans eux, point de TGV, ni de tunnel sous la Manche, ni de distribution d'eau potable... Compagnon indispensable à toutes ces réalisations, le marégraphe a également permis de constater *« qu'en cent ans le niveau de la mer s'est élevé de dix centimètres »*, précise Michel Rondet.

D'une technologie désormais obsolète, l'appareil centenaire continuera sans doute de fonctionner en parallèle avec son moderne successeur pendant un an. Ce marégraphe dernier cri fonctionne aux ultrasons et il envoie automatiquement ses informations par téléphone, via un modem, à un centre de validation. Quoi qu'en penseront les nostalgiques, les avantages du nouvel appareil sont nombreux. Il apportera une précision supplémentaire aux mesures et fournira l'information en temps réel. Les données que livrera le nouveau marégraphe pourront ainsi être confrontées instantanément avec celles recueillies par les engins spatiaux, tel le satellite franco-américain Topex-Poséidon.

Une telle corrélation intéresse tout à la fois les climatologues, les océanologues et les spécialistes de l'environnement, qui espèrent ainsi mieux comprendre les relations entre l'évolution du climat et celle du niveau des mers. D'autant que l'installation du nouveau marégraphe s'accompagne de la mise en place d'une station GPS (Global Positioning System) qui permet une estimation du mouvement absolu de la côte terrestre. Et donc, compte tenu des mesures marégraphiques, de celui du niveau moyen des mers. – *(Stag.)*

DÉPÊCHES

■ **VIANDE : l'Union française des consommateurs** (l'UFC-*Que choisir ?*), qui vient d'effectuer un sondage sur l'étiquetage de la viande bovine (2 013 barquettes contrôlées au cours de 447 visites), a constaté que l'étiquetage indiquant l'origine, le type et la catégorie du morceau est rarement respecté aussi bien dans le commerce traditionnel que dans la grande distribution. Craignant une levée de l'embargo qui frappe la viande britannique depuis l'affaire de la « vache folle », l'organisation conseille de refuser toute viande non étiquetée. Elle s'inquiète également de l'opacité qui règne dans les secteurs de la restauration d'entreprise, des cantines scolaires et des plats cuisinés, *« où l'on risque de voir orienter toute la viande importée, dans la mesure où pas un distributeur n'acceptera d'afficher la mention viande anglaise »*.

■ ***TROISIÈME ÂGE : vieillir n'est pas forcément une calamité,*** pour peu que l'on fasse quelques efforts pour garder la forme physique et l'esprit en éveil. Le numéro spécial que consacre la revue *60 Millions de consommateurs* aux plus de cinquante ans aborde les thèmes de la santé (mémoire, diététique, sport, esthétique), de la sexualité et des loisirs. Il fait aussi le point sur le chômage et la préretraite, la fiscalité et le logement. Il donne enfin des pistes à ceux qui veulent s'investir dans le bénévolat, s'adonner à leur passion (de l'archéologie à l'œnologie) ou voyager de manière originale : échange d'appartements, vie de château, vacances rurales. Avec, pour chaque thème, des adresses utiles. « Seniors actifs », hors-série de *60 Millions de consommateurs*, novembre-décembre 1997, 96 p., 38 F.

■ **FILIATION : quel nom porte l'enfant** dont les parents ne sont pas *mariés ? Qui peut adopter ? Les enfants légitimes, adoptés et naturels* ont-ils les mêmes droits à la succession ? Des concubins peuvent-ils recourir à une assistance médicale à la procréation ? Les réponses à ces questions se trouvent dans la brochure consacrée à *La Filiation*, qui rassemble les textes de lois sur ce thème (éditions du *Journal officiel*, collection « La loi au quotidien », 102 p., 39 F, à commander 26, rue Desaix, 75727 Paris Cedex 15).

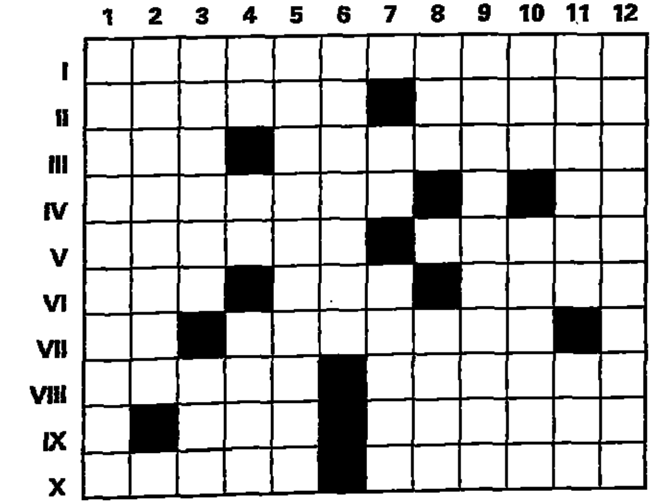
■ **HUMANITAIRE : le Festival du premier pas**, organisé du 13 au 15 novembre à l'université Paris-XIII-Villetaneuse par 27 associations de solidarité prestigieuses ou moins connues, doit permettre de découvrir les diverses facettes de l'action humanitaire.

★ **Association Dédic, Université Paris-XIII, avenue Jean-Baptiste-Clément, 94340 Villetaneuse ; tél : 01-49-40-38-84.**

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 97243

♦ *SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).*



HORIZONTALEMENT

I. On peut s'y promener entre les gondoles. – II. Beauté de la perle. Table souvent bien garnie. – III. Préparation colloïdale. Fera plusieurs culbutes. – IV. Intermédiaires entre ânes et chevaux. Le nielsbohrium. – V. Exprimées en silence. Donne du poids aux pierres. – VI. Extraite de la férule. Il faut le doubler pour faire mouche. Passé au four. – VII. Petite mesure. Repris à la plume. – VIII. Emmanché d'un long cou. Robespierre fit partie de cette société littéraire. – IX. Roi chez Alfred. Abaissât les couleurs. – X. Préparée pour récolter plus tard. Provoque.

VERTICALEMENT

1. Jeu de mots et dialogue de sourds. – 2. Cherche à combler les fossés entre chrétiens. – 3. Sensible aux changements de température. Période chaude. – 4. Dans la gamme. En général. Couleur de cheval. – 5. Qui a certainement trouvé un soutien. – 6. Agressé de toutes parts. – 7. En piste. Le petit est entré dans tous les foyers. – 8. Né dans la rue, on le retrouve en boîtes. Dans la Botte et en VO. – 9. Mettre à la portée du plus grand nombre. – 10. Fin d'office. Un palmier qui finit en panier. – 11. Fît le tour. Chez les Grecs. – 12. Permet de retrouver la forme après contrainte.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 97242

HORIZONTALEMENT

I. Exfiltration. – II. Déifié. Ge. Pô. – III. Ino. Stérlet. – IV. Lolos. Régina. – V. Ipécacuana. – VI. Th. Riad. Etai. – VII. Aire. Mies. GI. – VIII. Ile. Auto. CEI. – IX. Représentant. – X. Essorés. Arte.

VERTICALEMENT

1. Edilitaire. – 2. Xénophiles. – 3. Fiole. Reps. – 4. If. Ocre. Ro. – 5. Lissai. Aer (réa). – 6. Têt. Camuse. – 7. Erudites. – 8. Agréa. Eon. – 9. Teignes. Ta. – 10. Liât. Car. – 11. Open. Agent. – 12. Notabilité.

AFFAIRE DE LOGIQUE

PROBLÈME n° 42

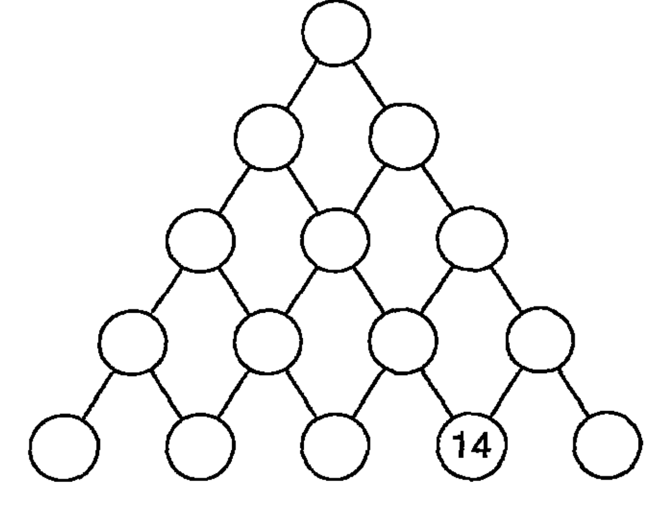
Magie triangulaire

DISPOSEZ en triangle sur cette figure les entiers de 1 à 15, de manière que chaque nombre soit la différence (en valeur absolue) des deux qui le soutiennent (au rang inférieur).

Il n'y a plus qu'une des deux solutions symétriques dès lors que, pour vous aider, nous avons placé un des nombres (14).

Solution dans* Le Monde *du 11 novembre.

Elisabeth Busser
et Gilles Cohen
©POLE 1997

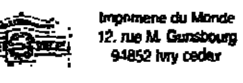


SOLUTION DU PROBLÈME N 41
paru dans *Le Monde* du 28 octobre :

Le garagiste peut servir 4 litres en seulement 4 étapes :
● 1. Il remplit le récipient de 6 litres,
● 2. Il le vide dans le récipient de 13 litres,
● 3. Il remplit le récipient de 11 litres,
● 4. Avec son contenu, il complète le récipient de 13 litres. Il reste 4 litres qu'il peut servir, puis il vide dans la citerne les 13 litres excédentaires.

Toute quantité entière de litres peut être mesurée avec ces trois récipients. Il suffit de le montrer pour 1, 2, 3, 4 et 5 litres. Au-delà, on utilisera un ou plusieurs récipients de 6 litres.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.
Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037


Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex


Le Monde PUBLICITÉ
Président-directeur général Dominique Alduy
Vice-président : Gérard Morax
Directeur général : Stéphane Corre
21 *bis*, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01-42-17-39-00 - Fax : 01-42-17-39-26

PRINTED IN FRANCE

MUSIQUE La vitalité de la scène scandinave est confirmée aujourd'hui comme une tendance durable, touchant aussi bien le rock, que la pop, le rap ou la techno. Outre l'Islande, célébrée grâce au phénomène Björk, la Finlande et la Suède s'imposent dans le classicisme anglo-saxon de la pop comme dans l'expérimentation futuriste.

● **LE FESTIVAL** Fnac/Inrockuptibles, qui débutera le 6 novembre dans la salle lilloise de l'Aéronef, a convié, parmi vingt groupes et artistes, deux représentants du Grand Nord : le Suédois Jay Jay Johanson, admirateur de Chet Baker et de Portishead, crooner et bricoleur de boucles trip-hop, et les Islandais de Gus Gus, fascinés par les synthétiseurs.

● **LE DUO ALPHA** se produira aussi dans ce festival. Dernier rejeton du « son de Bristol », il propose pour sa part une musique planante, influencée par le chanvre indien.

Classicisme pop et bouillonnements futuristes près du cercle polaire

Grâce à sa maîtrise de la langue d'Elvis, la Scandinavie fréquente de plus en plus souvent les scènes et les hit-parades internationaux. Deux de ses meilleurs représentants, le Suédois Jay Jay Johanson et les Islandais de Gus Gus, seront à l'affiche du Xe Festival des Inrockuptibles

PARMI les vingt groupes et artistes à l'affiche de la dixième édition du Festival Fnac/Les Inrockuptibles, deux descendront du Grand Nord : le Suédois Jay-Jay Johanson et les Islandais de Gus Gus. L'hebdomadaire aurait pu convier bien d'autres représentants du cercle polaire. Sans parler de Björk, star de la Scandinavie branchée (les billets de son concert parisien, le 10 novembre à la Mutualité, se sont vendus en deux heures !), on constate que les longs hivers ne nuisent pas à l'éclosion d'une scène multiple : Jimi Tenor, Stina Nordenstam, Panavision, The Cardigans, Eggstone, The Wannadies... Adeptes de la pop traditionnelle ou de l'électronique futuriste, tous auraient pu satisfaire aux critères d'un festival français anglo-américanophile. Cette nouvelle vague scandinave fréquente en tout cas de plus en plus souvent les scènes et les hit-parades internationaux.

A cela, quelques raisons objectives. Traditionnellement, les pays du nord de l'Europe maîtrisent mieux que d'autres la langue d'Elvis. Un atout pour des musiciens souvent frustrés par l'étroitesse de leur marché national. Parallèlement, les techniciens ont adapté leurs compétences à ce désir d'exportation. Dans les studios de Copenhague, Stockholm ou Helsinki, on sait carrosser des productions pop, rock, rap ou techno dignes des canons de la variété anglophone. Mais la Scandinavie n'est pas une entité globale. Nombre de particularismes et d'inégalités distinguent les cinq pays qui la forment. On compte par exemple en Norvège beaucoup plus de fjords que de pop stars. Et si le Danemark peut s'enorgueillir d'avoir produit avec le *Barbie Girl* d'Aqua un des seuls singles à avoir concurrencé, en France et ailleurs, le *Candle in the Wind 1997* d'Elton John, sa scène locale est peu coutumière d'un tel exploit.



ERIC MULLET

Le crooner suédois Jay Jay Johanson, fan de Chet Baker et bricoleur trip-hop.

Le cas de la Finlande est plus intrigant. La spécificité de la langue finnoise, la proximité de la culture slave l'ont singularisé. Même influencée par les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, la scène rock s'est distinguée, notamment dans l'étrange garage-pop de 22-Pistepirkko. Aujourd'hui, le trip hop givré de Jimi Tenor ou le post-rock de Panavision étonnent à leur tour. Et le meilleur sans doute reste caché. Ainsi Ismo Alanko, personnalité incontournable de la scène d'Helsinki. A la tête de groupes comme Hassisen Kone ou Sielun Veljet, il s'est essayé dans les années 80 à une carrière internationale. Son extrémisme psychédélique lui a valu quelques succès dans le reste de la Scandinavie, en Autriche et en Allemagne. En solo depuis le début des années 90, il a décidé de ne plus chanter qu'en finnois : *« La musicalité de ma langue est indispensable à mes chansons. J'écris enfin la musique et les textes dont j'ai toujours rêvé. J'espère qu'un jour les Européens seront capables d'écouter toutes les langues. Mais ce marché de cinq millions d'habitants suffit à mon bonheur. »* Pour l'instant, le coffret de quatre CD retraçant l'histoire de son parcours passionnant n'est disponible qu'en Finlande. Il y a quelques semaines, Ismo Alanko a donné un concert intense à Paris, devant les habitués de l'Institut finlandais.

On observe en Suède une tendance inverse. *« Les groupes suédois m'ont rarement passionné,* constate avec sévérité Ismo Alanko, *mais ce sont les meilleurs commerçants de la Scandinavie. »* Ce savoir-faire s'est d'abord affirmé dans les années 70, quand la pop sucrée d'Abba envahissait les hit-parades de la planète. Après une période creuse, la variété locale s'est de nouveau exportée avec les tubes de Roxette et Ace Of Base.

DEUX COURANTS, DEUX VILLES

Plus intéressant sans doute, le développement d'une scène indépendante partagée en deux courants et deux villes. Un mouvement *club culture*, produisant rap, acid jazz et dance music, s'est épanoui à Stockholm. Une tendance pop, érudite et anglophile, bourgeonne à Malmö grâce à un groupe leader, The Cardigans, et un studio d'enregistrement, Tambourine. Caractéristiques de cette dernière tendance, très prisée aux Etats-Unis, les guitares claires, inspirées de la génération post-Smiths, et les refrains, d'une mélancolie primesautière, de préférence chantés par une voix de Lolita. On louera ces groupes – parmi lesquels The Wannadies, Eggstone, Popsicle... – pour la perfection formelle de leurs mélodies aguicheuses, tout en regrettant leur retenue émotive. Explication du guitariste Jiri Novak, leader des mignons Cinnamon : *« Les Suédois détestent se livrer. Ils gardent leurs sentiments à distance. Nous préférons souvent le design au blues. »*

Jay-Jay Johanson possède précisément une formation de designer. Avant même son premier enregistrement, il concevait et exposait les pochettes de disques fantasmés. Lui aussi s'est inspiré de matériaux anglo-saxons pour élaborer les chansons de *Whiskey*, son merveilleux premier album. Il collectionne les disques de jazz depuis un coup de foudre ressenti lors d'un concert du trompettiste et chanteur américain Chet Baker, alors qu'il avait quatorze ans.

Conjuguant la nostalgie au futur, Jay-Jay électrise ses rêveries rétro d'inventions technoïdes. Comme pour beaucoup, *Dummy*, l'album fondateur de Portishead, et les expériences du son de Bristol ont été une révélation. Boîtes à rythmes et scratches habillent sa mélancolie fifties. Ce gringalet avoue aussi une passion pour Gainsbourg et le cinéma français. On le connaît d'ailleurs mieux à Paris qu'à Stockholm. Avec la jeune ermite Stina Nordenstam, il représente sans doute la personnalité la plus originale de la nouvelle vague suédoise. Peut-être parce que ce casque d'or ténébreux se confie plus que d'autres. *« J'écris un journal intime depuis longtemps,* explique-t-il. *Mes chansons en sont un peu le prolongement. Cela peut paraître paradoxal, mais mes textes sont plus personnels quand j'écris en anglais. J'ose plus facilement me libérer. Alors que je rougis rien que d'écrire "je t'aime" en suédois. »* Ce jeu entre fêlures intimes et romances sublimées, profondeur existentielle et roucoulades de latin lover, le décalage entre son physique de blanc-bec scandinave et ses désirs de grandeur font tout son charme. Si Jay-Jay perçoit les bouillonnements d'une scène underground suédoise prête à se renouveler, ses oreilles se tendent ailleurs quand il s'agit d'apprécier l'avant-garde scandinave : *« Les Islandais possèdent un univers bien à eux. Leur art révèle une magie et des secrets uniques. »*

L'EXCENTRICITÉ ISLANDAISE

Coupée de tout, hantée par ses légendes, habitée par sa nature de feu et de glace autant que par ses 250 000 habitants, l'Islande a enfanté une musique qu'elle a dû réinventer. Björk, la plus libre des musiciennes pop, a montré l'exemple. L'excentricité est devenu la norme. Plus que la star de l'île, c'est son ancien groupe, les Sugarcubes, qui ont servi de modèle à Gus Gus. *« Les Sugarcubes n'étaient pas un groupe de rock mais un collectif punk,* explique Stefan Arni, un des neuf membres de Gus Gus. *Plus que leur musique, c'est leur attitude qui nous a influencés, cette ironie, cette façon de vivre librement ses désirs. La musique n'est qu'un élément de nos activités. Notre collectif rassemble acteurs, peintres, cinéastes, designers, écrivains. Chacune de ces expressions s'enrichit de l'autre. »*

Polyesterday, leur premier album, propose un voyage lascif et ludique dans le trip hop polaire du XXIe siècle. Soul aérienne, synthés grinçants, effets dub scintillants composent une matière à la fois cérébrale et organique. *« Notre musique est forcément marquée par l'étrangeté de la nature qui nous entoure. Mais les Islandais ont tellement peur d'être isolés sur leur îlot qu'ils se tiennent au courant de la moindre avancée technologique. Les ordinateurs ne nous ont jamais effrayés. »* La rumeur leur prête une démesure collective spectaculaire en concert. Réponse sur la scène du Festival des Inrockuptibles.

Stéphane Davet

Les vidéastes moqueurs

Cette année, entre les concerts, les traditionnels changements de groupes du festival Fnac/Inrockuptibles seront rythmés par des projections vidéo. Plus que la diffusion de clips formatés pour les chaînes spécialisées, les organisateurs ont choisi de programmer des artistes vidéastes – Pierrick Sorin, Pipilotti Rist, Ange Leccia, Philippe Poirier... – prêts à utiliser autrement le support musical.

La musique mise en images n'est alors plus le propre du star-system avec ses ambiances ouatées et ses canons de beauté ; elle bascule dans le quotidien. On chante, on fredonne en se rasant. Les moyens techniques sont délibérément désuets, voire amateurs. Parfois les images sont floues, le son inaudible. Les vidéastes se moquent, critiquent, affichent un style de vie allant à l'encontre des stéréotypes télévisuels et retrouvent ainsi le sens des premiers jours de leur art. Une façon de provoquer la rencontre d'un public amateur de culture pop et d'artistes qui désertent de plus en plus les galeries.

Le programme du Xe Festival Fnac/Les Inrockuptibles

● **Paris**
A la Cigale (tél. : 01-49-25-81-75)
Le 7 novembre, à 18 h 30 : Finley Quaye, Lauren Hoffman, Bentley Rhythm Ace, Jim White.
Le 8, à 17 heures : Jay Jay Johanson, Stereophonics, Mogwai, Mono.
Le 9, à 17 heures : Gus Gus, Alpha, Jonathan Fire Eater, Embrace, Françoiz Breut.
Prix location : 140 F, forfait trois soirs 360 F.
Au Divan du Monde (tél. : 01-44-92-77-66).
Le 8 novembre, à 22 h 30 : Theo Hakola, Elysian Fields, Luna, Strangelove.
Le 9, à 22 h 30 : Locust, Crustation, Adam F.
Prix location : 110 F.
● **Lille**
A l'Aéronef (tél. : 03-20-78-00)
Le 6 novembre, à 20 h 30 : Embrace, Lauren Hoffman, Jim White.
Le 7, à 20 h 30 : Jay-Jay Johanson, Stereophonics, Mogwai.
Le 8, à 20 h 30 : Locust, Gus Gus, Crustation, Adam F, Finley Quaye.
Prix location : 100 F.
● **Strasbourg**
A La Laiterie (tél. : 03-88-21-09-10)
Le 7 novembre à 21 heures, Gus Gus, Jonathan Fire Eater, Embrace.
Le 9, à 21 heures : Theo Hakola, Elysian Fields, Luna.
Prix Location : 100 F.
● **Nantes**
A L'Olympic (tél. : 02-51-80-60-80)
Le 8 novembre, à 20 heures : Bentley Rhythm Ace, Lauren Hoffman, Jim White, Zézé Mago.
Le 9, à 20 heures : Jay-Jay Johanson, Stereophonics, Finley Quaye, Mogwai.
Le 10, à 20 heures : Locust, Gus Gus, Embrace, Strangelove.
Prix location : 90 F, forfait deux soirs 150 F, forfait trois soirs 210 F.
● **Toulouse**
Au Bikini (tél. : 05-61-55-00-29)
Le 9 novembre, à 21 h 30 : Bentley Rhythm Ace, Lauren Hoffman, Jim White.
Le 10, à 21 h 30 : Jay-Jay Johanson, Stereophonics, Finley Quaye, Mogwai. Prix location : 110 F.
(Site Internet des *Inrockuptibles* : http://www.inrockuptibles.presse.fr)

Alpha plane dans les paradis artificiels

PORTRAIT

Le duo donne une explication stupéfiante au mystérieux « son de bristol »

RÉSOUDRA-T-ON un jour le mystère du « son de Bristol » ? Andy Jenks, âgé de trente et un ans, membre d'Alpha, duo en vogue (et donc programmé au festival Fnac/Inrockuptibles), fournit une explication qu'il conviendra de méditer : *« L'importante communauté jamaïcaine de Bristol ne nous a pas fourni que d'excellents sound systems. Nous pouvons aussi obtenir la meilleure herbe. Il ne faut pas oublier que le dub devait accompagner à l'origine l'ivresse des fumeurs de joints. Une vraie culture de la fumette s'est développée dans l'ouest de l'Angleterre. On ne peut pas le nier. Nous fumons sans arrêt quand nous créons. »* Et son compère, Corin Dingley, vingt-cinq ans, d'ajouter : *« Il y avait un cheval dans un champ en face du studio. Au bout d'un moment, il était le seul à qui nous adressions la parole. Il y avait une osmose parfaite entre lui, nous et la vallée qui s'étendait à nos pieds. »* En effet, la beauté lysergique de leur premier album, *Come From Heaven*, décolle en volutes vaporeuses.

Signé sur le label Melankolic (distribué en France par Delabel), créé par Massive Attack, parrains respectés de la scène locale, Alpha a pris garde pourtant de ne pas ressasser les tics de ses aînés. Fonds culturel commun : un goût obsessionnel du bricolage et des samples (Corin Dingley depuis toujours, Andy Jenks depuis qu'il a lâché sa guitare punk), un penchant certain pour le spleen et la torpeur sensuelle. Une volonté aussi de se démarquer. *« Avant d'enregistrer ce disque,* se souvient Andy Jenks, *nous avons décidé de ce que nous ne voulions pas. A quoi bon utiliser comme tout le monde des rythmes hip-hop et des breakbeats ? »* Le duo s'est fixé une ambition presque démesurée. *« J'ai toujours été fasciné par la grandeur orchestrale des albums de Lee Hazlewood, Burt Bacharach ou Scott Walker. Ce paradis semblait inaccessible pour un bricoleur comme moi. Mais avec Corin nous avons finalement décidé de nous lancer dans le grand bain. »*

LES RÊVES ET LES MOYENS

C'est dans cette disproportion entre ces rêves et ces moyens que va naître la magie du groupe. Sans connaissance musicale autre qu'instinctive, Alpha agence ses échantillons et les triture comme les couleurs d'une toile baroque. Sans doute trop long d'un quart d'heure, *Come From Heaven* s'écoute pourtant d'une traite. Il faut de la patience pour en repérer tous les souterrains. De l'abandon pour apprécier ces expériences d'alchimistes planant entre jazz crépusculaire, soul désolée et élans romantiques.

La générosité de Massive Attack a aussi permis au duo d'aller au bout de ses fantasmes. Un orchestre à cordes a été invité à valser avec les machines. *« Cet enregistrement au mythique studio Abbey Road a été l'expérience la plus émouvante de ma vie,* affirme Corin Dingley. *Nous avions donné à un transcripteur des arrangements composés au synthétiseur. Nous nous sommes trouvés en face de quelques-uns des meilleurs musiciens classiques londoniens avec nos partitions. Nous avions une de ces trouilles ! Quand ils ont joué, nous n'en avons pas cru nos oreilles. J'en ai encore des frissons. »*

Trois chanteurs sont aussi venus poser des voix se fondant parfaitement dans ces ambiances oniriques. *« Nous voulions que ces vocalistes soient déconnectés comme nous des lourdeurs de la réalité. Nous les enregistrions à 3 heures du matin, le micro dans le jardin. Et jamais sans leur avoir fait fumer avant un petit pétard ! »*

S. D.



Une leçon de choses sur la lithographie

L'Urdla de Villeurbanne magnifie cette technique de reproduction

VILLEURBANNE
de notre envoyé spécial

C'est en 1797 qu' Aloys Senelfelder (1771-1834), Bavarois né à Prague, petit auteur de théâtre et éditeur de musique à l'affût d'un moyen de reproduction rapide et peu coûteux, met au point par hasard, *dans les carrières de Solnhofen*, à côté de Munich, le procédé lithographique. Il le nomme *« impression chimique »*. Le brevet est déposé le 11 février 1802, à Paris. Bonaparte, sous qui perce déjà Napoléon, comprend le parti qu'il va en tirer. Cartes, plans de batailles, diffusion des ordonnances prennent un tour nouveau. *La séduction* est aussi instantanée chez les peintres. Tous veulent y passer. C'est la pierre qui le veut.

Cette date, *ce virage sec entre* l'Ancien Régime et l'ère industrielle, ce pari de la vitesse et de la reproduction, l'intérêt des stratèges autant que la passion des utopistes (Charles Fourier), commandent l'exposition de l'Urdla, Centre international de l'estampe, dans ses 1 000 mètres carrés de Villeurbanne : deux cents ans de lithographie (1797-1997) en quelques centaines de pièces de premier plan. Que les principaux chercheurs en lithographie (Niepce et Daguerre, Nadar et Petit) aient vite poussé leurs trouvailles *vers la photographie ou la* photolitho (Poitevin), avant de laisser qui de droit foncer vers l'image animée, est *un argument* de plus.

Avec la lithographie, le geste prend un sens nouveau et le regard diffère. C'est la pierre qui le demande. On ne parle pas dans un atelier de lithographie comme on parle ailleurs (atelier du peintre, de la gravure, de l'eau-forte, marbre du typographe). Le climat est plus doux, plus accueillant. Le premier intérêt de l'exposition de l'Urdla, c'est qu'elle siège dans l'atelier. Les murs sont couverts des œuvres, du début du XIXe à aujourd'hui. En sous-main (vitrines sur lutrins) *s'alignent comme l'autre voix de la* lithographie, les exemples auxquels elle s'est immédiatement trouvée associée, caricatures, images pieuses, planches anatomiques, jouets, têtes de lettres, boites de tire-lait, cartes d'état-major. Autour, les presses et les machines. Pendant l'exposition, les travaux continuent. La visite se poursuit en leçon de choses.

L'Urdla est une association fondée en 1978, à l'initiative d'un peintre-graveur connu pour son œuvre, ses décors de théâtre et d'opéra, son érudition, sa bibliothèque très personnelle *(de vingt* mille volumes), et son talent d'agitateur débonnaire : Max Schœndorff. Avec trois ou quatre amis peintres et graveurs, il sauve, sous le nez des bulldozers, l'imprimerie Badier, à Lyon. Suivent la restauration des machines, le développement de son secteur lithographique *et la remise par le ministère* de la culture de la plus imposante des presses construites (elle vient de l'atelier Arte-Maeght) en 1983.

En 1986, l'Urdla s'installe, avec son train de presses qui s'accroît, à Villeurbanne. En 1990, elle s'associe avec l'atelier prestigieux Saint-Prex (Suiss), s'ouvre à la taille-douce, se dote d'une presse à haute performance, achète et récupère des presses typographiques, des collections de caractères, un *matériel de sérigraphie*. Mais, malgré la reconnaissance des artistes et des institutions, elle vit comme un oiseau sur la branche. Toute l'histoire de la pierre est là.

Le ressort de l'image moderne

La lithographie apparaît à l'aube des temps modernes. Senefelder (1771-1834) constate, dans une buanderie, que, partout où des traces de savon ont marqué le sol, l'eau refusée perle, tandis que le marbre poreux la boit. Grande première : *« un agent étranger à la main prend le relais de la discipline artisanale »* (Mason), *précipitant le « battement de la forme »*. La gravure immobilise l'image. La lithographie, elle, la laisse vaporeuse, respecte ses haleines et les flous. Elle n'oblige pas à apprendre l'écriture en miroir, permettant, par encre autographique, le report direct sur la pierre du texte. C'est le ressort de l'image moderne.

Cette action à l'écart du marché *et de la mode – on dit de la lithographie*, pratiquement depuis 1797, qu'elle n'a pas d'avenir ou que son avenir est passé – n'a de sens qu'au contact du public. Les grands cabinets d'estampes (Genève, le Louvre) pourraient réunir en grand nombre des pièces aussi fortes. L'activisme leur donne ici un sens particulier. D'un côté on assiste sur place au travail mélodique des ouvriers et des artistes ; d'un autre, on sait que les œuvres saisissantes sont *là*, accessibles, chez les marchands de la rue Auguste-Comte. Des incunables *aux dessins que Bob Wilson a élaborés* en 1986 dans ces locaux de Villeurbanne, entre deux décors, entre deux vodkas, entre deux essais ; des tirages maison aux recherches du musicien d'avant-garde Bill Dixon que Schœndorff a invité, connaissant ses travaux de peintre et de graveur ; de l'album *de Nodier, tel un inventaire du* patrimoine, aux séries de mai 68 exécutées chez Michel Cassé à *Paris, en passant par de trou*blantes réussites d'Odilon Redon ou de Michaux, c'est une histoire accélérée de deux cents ans, entamée en un siècle qui avait à peine deux ans. Une contre-histoire de la modernité. L'envers du regard convenu. On voit un portrait de Jean Renoir en fille, par Renoir.

Rien dans la technique lithographique *qui arrache, entaille, tail*lade ou coupe. Ni acide ni morsure. Le geste palpe et caresse, humectant ou par frottis, dans le mouvement d'aile des éponges et rouleaux, comme s'il s'agissait de baiser la pierre, laquelle rend ce qu'elle doit de mémoire et de traces anciennes. Le calcaire à grain fin que l'on trouvait à Solnhofen ou, plus pur encore, à Cerin-Marchamp, dans le Bugey, doit présenter des microcristaux réguliers, une taille régulière et homogène, sans zones de recristallisation, sans géodes ou inclusions. Le *jeu des gras (crayons, encres) et de* l'eau qui assure la reproduction sans détourage, jusqu'au halo, *jusqu'au battement de la forme*, tient à une qualité de porosité rare.

Toutes les pierres ne conviennent pas. Celles qui servent, offrent la singularité de s'abriter sous des tranches de fossiles, poissons de haute mer (requins et cœlacanthes), coraux et orphies ; squelettes, écailles ou viscères répondant à la finesse même du grain du calcaire ; étoiles de mer, feuilles de chêne, fougères, petits reptiles déjà terrestres, crocodiles ou *lézards jusqu'au* ptérodactyle ; comme une histoire du monde enfoui, parée pour porter par cinq *mémoires successives de leur* disque doux, ce que Rainer-Michael Mason appelle *« le surgissement de la forme »*.

C'est évidemment ce mouvement que Schœndorff est un des seuls à savoir rendre. Son texte liminaire, « Attention ! fin de siècle », donne bien, entre Sade, Novalis, l'histoire des presses qui escorte celle de la campagne d'Egypte, la visite de Napoléon à Goethe, et les correspondances phalanstériennes de Charles Fourier, le tempo de cette accélération du regard. En tête de l'exposition, à *peine de côté, il a installé* l'affiche bleue des cycles Fernand Clément, la marque de vélos qu'employait Alfred Jarry. C'est dans la pierre de Bavière, dans la marmaille des fossiles qui annonce le calcaire à grain fin, qu'on a trouvé l'archéoptéryx, *« oiseau*, dit Schœndorff, *hautement jarryque et quelque peu mallarméen »*. Ceci explique cela.

Francis Marmande

★ Centre international de l'estampe (Urdla), 207, rue Francis-de- Pressensé, 69 Villeurbanne. Jusqu'au 15 novembre. Tél. : 04-72-65-33-34.



PHOTOMONTAGES D'ANTOINE POUPEL D'APRÈS « ÉCLIPSE » DE ZINGARO

Des corps et des chevaux

Après le voyage rouge et or de *Chimère*, l'internationale innombrable des amis du Théâtre équestre Zingaro se demandait, confiante, comment Bartabas, écuyer, danseur, poète, allait tracer sa route. La réponse est venue au printemps, affermie cet été au Festival d'Avignon : *Eclipse*, sorte de pause envoûtante infligée au pas des chevaux et à la fureur des cavaliers. Zingaro voyage ces jours-ci en Corée, au pays du Matin-Calme, là où une très ancienne tradition née du chamanisme a métamorphosé la voix humaine pour inventer le *p'ansori*. Six musiciens et une chanteuse exceptionnelle sont donc installés en bord de piste et *accompagnent deux heures durant les exploits visibles et invisibles des* hommes et des bêtes. Noir et blanc, hommes et femmes, danseurs et cavaliers s'affrontent en un *mano a mano* tantôt sensuel, tantôt brutal, *toujours intense. En peu de gestes, sans aucun mot, ils vont nous dire* les paysages, les maisons, les travaux, les repas et les jeux d'une communauté lointaine, plus fantasmatique qu'asiatique, tout entière fédérée par la grâce. *Eclipse*, par le Théâtre équestre Zingaro, revient au fort d'Aubervilliers (Seine-Saint-Denis) à partir du 4 novembre (tél. : 01-49-87-59-59).

DÉPÊCHES

■ **CINÉMA : le gouvernement chinois** a ordonné un arrêt temporaire des transactions avec trois des principaux studios de cinéma hollywoodiens, en signe de protestation contre trois films consacrés à la Chine et au Tibet. *« En abordant les problèmes du Tibet et des droits de l'Homme, ces films attaquent la Chine* (et) *blessent les sentiments du peuple chinois »*, a fait savoir le ministère chinois de la radio, du cinéma et de la télévision dans un mémorandum daté du 29 octobre. Les trois films visés sont *Seven Years in Tibet*, du Français Jean-Jacques Annaud, projeté depuis trois semaines sur les écrans américains, *Red Corner*, avec Richard Gere, un des plus fervents avocats de la cause tibétaine à Hollywood, qui sort ce vendredi, et *Kundun* de Martin Scorsese (Etats-Unis), attendu à Noël.

■ **ROCK : Bill Berry**, batteur et membre fondateur de R. E. M., quitte le groupe. Le départ se fait *« à l'amiable »*, ont précisé les autres membres du groupe Michael Stipe, Peter Buck et Mike Mills, ajoutant que Bill Berry ne se*rait pas remplacé et que* R. E. M. continuerait sous la forme d'un trio. En mars 1995, Bill Berry avait été victime d'une rupture d'anévrisme lors d'un concert à Lausanne (Suisse). Cet accident avait failli lui coûter la vie.

■ **CHANSON : Universal, filiale de MCA**, a acquis pour un montant non précisé les droits des enregistrements de soixante chansons interprétées par Michel Polnareff entre 1965 et 1973. Ce *« contrat de licence »* porte sur *« une exploitation en Europe et dans les pays francophones du reste du monde »* d'un ensemble où figurent notamment *Tous les bateaux, tous les oiseaux* et *La poupée qui fait non*. Ces chansons, produites par la société Semi-Meridian, faisaient partie du catalogue AZ qui exploitait le répertoire de Polnareff. Ce dernier avait signé, à la fin des années 80, un contrat avec Sony Music France.

Le rap et le hip-hop squattent la Grande Halle de La Villette

C'EST un festival de l'urgence qui se déroule à la Grande Halle *de La Villette sous le nom de Ren*contres des cultures urbaines. Une urgence à hurler, à brûler, à s'exprimer. Un SAMU artistique où les médecins sont du même bord que leurs blessés – tous des jeunes des cités, venus des quartiers meurtris. Ils n'ont pas de temps à perdre avec le malheur, bien plutôt une revanche à prendre. Dans leurs créations, ils ne jouent pas les victimes, ne cherchent pas à attirer la pitié. Ils *brûlent d'énergie, toujours* renouvelable, même quand ils dansent aux limites de l'acrobatie. La *scène leur semble une affaire de* vie et de mort. Et ils veulent vivre, furieusement, généreusement.

Depuis le 10 octobre, chaque fin de semaine à partir du jeudi, les curieux peuvent découvrir près de quatre-vingts courts spectacles de danse, de théâtre ou de musique, créés par des gosses chaussés en Adidas, des adolescents à casquette et des adultes voyageant aux confins de cet univers artistique. D'habitude, pour les voir, il *faut se rendre en banlieue*. Pour une fois, ces compagnies, parmi les plus stupéfiantes, sont programmées dans Paris, sur des scènes bien équipées. Après les deux premiers week-ends des Rencontres, plus creux, la salle *Charlie-Parker, la plus grande*, avec ses mille six cents places, est désormais bourrée à craquer chaque soir.

Depuis les bouches du métro, dès la fin de l'après-midi, des centaines de jeunes convergent vers la Grande Halle, suivis par quelques dizaines d'adultes – artistes, programmateurs ou simples amateurs, curieux de ces nouveaux courants artistiques, sans oublier Jack Lang... Quelques parents accompagnent *parfois les acteurs* les plus jeunes : une trentaine de mères maliennes de Clichy-sous-*Bois, vêtues de robes tradition*nelles, portant les nourrissons sur la poitrine, ont assisté dans le plus grand recueillement au spectacle de Christiane Véricel, metteur en scène de Lyon. Elle a montré *L'Autre Moitié du ciel*, une pièce magnifique où jouent des comédiens adolescents, dont deux fillettes africaines.

PROUESSES ET « DÉFIS »

De 18 h 30 à 20 heures, la scène *appartient à des compagnies qui* ne sont pas encore professionnelles. Leur claque les accompagne, les appelant par leur prénom – *« Nejib ! »*, *« Régis, on t'aime ! »* –, applaudissant leurs prouesses. Parfois, le groupe s'est constitué avec des copains de la même cité, comme les danseurs brillants de Génération Ghetto, issus du quartier de la Fontaine-au-Loup à Chalon-sur-Saône. Ailleurs, le noyau est une famille : le *chorégraphe d'Atomic Black Style* (ABS), Thierry Anoman, a entraîné trois de ses frères et sœurs, dont un de onze ans, et huit autre jeunes de seize à vingt et un ans. Noirs pour la plupart, ces danseurs d'Aulnay-sous-Bois marient danse africaine et hip-hop, avec un talent déjà évident.

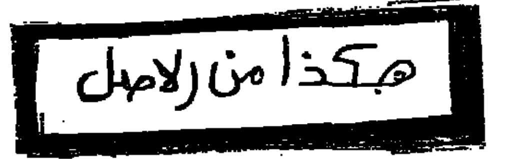
En attendant le spectacle du soir, à 21 h 30, pendant que les adultes grignotent au bar de la Grande Halle ou fouinent dans la *librairie, les jeunes se lancent des « défis »* : ils font cercle autour d'un danseur qui doit prouver sa supériorité... Vingt minutes avant le début du spectacle, ils sont déjà prêts, installés sur les sièges de la salle Charlie-Parker, dans un état de fièvre proche de la transe. Ces mordus de hip-hop, souvent eux-mêmes pratiquants, savent qu'ils vont voir les meilleurs groupes de danse du moment, comme, ces jours-ci, Melting Spot, de Villeneuve-d'Ascq ; Collectif Mouv', pour une création avec le Groove Gang du saxophoniste Julien Lou*rau* ; l'éblouissant *duo berlinois* Storm and Swift.

C'est l'occasion de mesurer à quel point le niveau des danseurs, même ceux des groupes les plus jeunes, a progressé. Les chorégraphies s'ouvrent à d'autres influences – danse contemporaine, traditions africaines. Le public s'est laissé gagner à ces nouvelles recherches. Samedi soir, la Compagnie Montalvo-Hervieu, qui mêle danse contemporaine, *hip-hop et danse africaine*, a reçu une folle ovation. Pourtant, ses quelques baisers entre danseurs ont été sifflés par les plus puristes du hip-hop, un genre où les corps ne se touchent jamais.

Les musiques aussi se diversifient : le rap et la boîte à rythmes prédominent, mais les DJs ou les jazzmen apportent leurs créations. Jeudi et vendredi, toute la journée, des ateliers ont permis aux amateurs de travailler sur le *scratch (création avec des disques* vinyle et des mixages) ou le *sample* (échantillonnage et travail d'un son). DJ Rebel et Mourad, deux maîtres qui enseignent habituellement à la Friche de La Belle de Mai, à Marseille, ont aidé les hip-hoppeurs bidouilleurs de musiques. Puis, à la fin des spectacles, dans la nuit glaciale, les jeunes mordus ont lancé leurs derniers *« défis »*, leurs ultimes figures virtuoses, sur le dur pavé *parisien*.

Catherine Bédarida

★ Parc et Grande Halle de La Villette, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mº Porte-de-Pantin. Informations : 08-03-30-63-06. Du jeudi au dimanche. Jusqu'au 9 novembre.



Un Nice sensuel et féroce dans l'objectif d'Hugues de Wurstemberger

SEPTEMBRE DE LA PHOTO DE NICE, Musée Matisse, 164, avenue des Arènes, 06000 Nice. Tél. : 04-93-81-08-08. Tous les jours sauf mardi, de 10 heures à 17 heures. Jusqu'au 12 décembre. Catalogue, 220 F.

NICE
de notre envoyé spécial

Tout un symbole. Vendredi 24 octobre, le conservateur Xavier Girard faisait « son » vernissage, au Musée Matisse, de « Nice, dix photographes et une ville », trois jours avant d'être remercié par la municipalité, au motif que les héritiers Matisse ne verraient pas d'un bon œil les manifestations qu'il organise dans ce lieu (*Le Monde* du 31 octobre).

Matisse a, certes, beaucoup regardé de photographies pour réaliser certaines de ses toiles, toutefois la centaine d'images exposées au premier étage de l'extension du musée s'apprécient en oubliant les liens qui unissaient le peintre à une ville où il a habité. Cent photos, donc, et dix auteurs. Claude Nori, Claude-Raymond Dityvon, Hugues de Wurstemberger, Gabriele Basilico, Michael Kenna, Eric Bourret, Jacques Godard, Pentti Sammallahti, Bogdan Konopka et Daniel Guillaume. Le dosage est un peu trop diplomatique : des signatures chevronnées et méconnues ; des étrangers, des Français et des Niçois ; des paysages, marines, rues, architectures, gens, animaux, matières abstraites ; et même un adepte de procédé ancien, le tirage à la gomme bichromatée. Seul point commun, l'usage du noir et blanc et la présentation classique de formats moyens, soigneusement encadrés sous verre.

Tout cela fait une exposition, mais pas une vision d'une ville. Pour beaucoup, le regard porté sur la cité est assez timoré, distant, « propre », comme s'il avait été impossible pour la plupart des photographes invités d'entrer véritablement dans la ville, de l'ausculter, d'en cerner les contradictions et, surtout, d'en donner une vision contemporaine. Se pose ici le problème de la commande, quand on n'offre que quelques jours à des auteurs pour rendre leur copie. Et la question du commanditaire – la municipalité, dont le maire, Jacques Peyrat (RPR), ex-Front national, n'a certainement pas envie de voir au Musée des images de quartiers « difficiles ». Jean-Pierre Giusto, maître-d'œuvre de l'exposition – qui dirige le festival Septembre de la photo – récuse ce reproche : *« Il n'y a pas eu de censure. On n'a pas fait dans le bon chic bon genre. Mais l'exposition et le livre doivent s'adresser à tout le monde. Nous n'avons pas dit aux photographes d'aller à tel endroit. Mais les quartiers populaires comme l'Ariane ou les Moulins représentent quoi dans la ville ? On peut y faire de belles images, mais ce n'est pas les Minguettes ! »*

On retiendra une série assez loufoque de Claude Nori sur un Niçois qui essaie d'épater une belle en plongeant à plusieurs reprises depuis le ponton de l'hôtel Négresco – séquence à découvrir non pas au Musée Matisse mais aux Editions Grégoire Gardette, 26, boulevard Victor-Hugo. Ou les architectures frontales de Basilico, sans piétons, de beaux immeubles qui donnent une structure à la ville. Cependant, seul Hugues de Wurstemberger a réussi à faire éclater le carcan de la commande, et à donner un regard tendre et féroce, sensuel et chaud, sur la ville. En dix formats carrés qui ne paient pas de mine et qui sont autant d'écrans sur Nice, il raconte une histoire qui part de la mer, passe par les ruelles sales et grasses du Vieux Nice, et débouche sur un personnage qui lui fait face, torse nu et short trop large, et s'apprête à lui casser la gueule. Un vrai Niçois, fier, brut, inquiétant. Pour une fois, le décor se brise, la chaleur monte. On sent enfin la ville, moins proprette que l'on ne croit.

Michel Guerrin

Jacques-Emile Blanche, peintre mondain et ambigu

Ce touche-à-tout a regardé passer les avant-gardes du haut de son balcon

Le Musée des beaux-arts de Rouen présente la première rétrospective consacrée à Jacques-Emile Blanche (1861-1942) depuis 1943. Elle rassemble une centaine d'œuvres venues de collections publiques et privées et sera présentée au Palazzo Martinengo de Brescia de mars à juin 1998.

JACQUES-ÉMILE BLANCHE, PEINTRE (1861-1942). Musée des beaux-arts de Rouen, square Verdrel, 76000 Rouen. Tél. : 02-35-71-28-40. Jusqu'au 15 février 1998. Ouvert tous les jours, sauf le mardi, de 10 heures à 18 heures. Entrée 25 francs. Catalogue édité par la RMN, 272 p., 290 F.

ROUEN
de notre envoyé spécial

Pour beaucoup, la peinture de Jacques-Emile Blanche évoque une suite de portraits mondains brossés de triste cire, où des dandys fin de siècle, à moitié crevés, suent l'ennui. D'autres feront remarquer que parmi les plus fervents admirateurs de son œuvre figurent les Allemands, qui, dès janvier 1941, donnent son nom à une rue d'Offranville, et organisent une rétrospective à l'Orangerie en 1943.

Et pourtant... A voir l'exposition de Rouen, force est de constater que les choses sont moins simples, et que Jacques-Emile Blanche fut un être plein d'ambiguïtés. Et d'abord, était-il peintre ? Son côté touche-à-tout, journaliste, écrivain, mélomane, pourrait en faire douter. Certains de ses tableaux aussi. Lui-même ne se définit-il pas à l'aune du héros d'un de ses romans, *Aymeris*, *« l'histoire douloureuse d'un artiste de plus en plus passionné par mille nouveautés, mais qui, fils de la bourgeoisie, n'a pas réussi à se dégager de certains modes de penser et de sentir propres au milieu où il fut élevé. Une sorte de raté »* ?

Il faut cependant s'attarder dans l'exposition, placée sous le double signe de Proust et de Barrès, peints et accrochés comme des icônes. Pour tenter de comprendre ce qui rend certains tableaux, et parfois les plus mauvais, si fascinants. C'est une mère qui en fit la meilleure critique : elle avait commandé à Blanche le portrait de son fils, le baronnet britannique Sir Coleridge Arthur Fitzroy Kennard, Roy pour les intimes. Voyant l'œuvre achevée, elle rompit toute relation avec le peintre, qui, alarmé, s'en étonna auprès de son jeune modèle. Roy répondit : *« Ma mère (...) ne vous écrit plus (...) à cause du portrait. C'est parce que mon portrait en dit trop. Il lui a révélé le vrai Roy, qu'au fond de son cœur elle imaginait fort différent. Vous avez su voir mon avenir. »* Le tableau refusé fut rebaptisé *Portrait de Dorian Gray*...

Une exposition placée sous le double signe de Proust et de Barrès, peints *comme des icônes*

C'est cette force d'analyse psychologique qui fait aujourd'hui encore le prix de la peinture de Blanche. Il avait de qui tenir. Petit-fils et fils d'aliénistes célèbres (son père soigna Nerval, Van Gogh et Maupassant), Blanche grandit entre les quatre murs d'une clinique psychiatrique. Il en fut marqué : en témoigne une de ses plus belles réussites picturales, un hommage à une des patientes de son père, *La Comtesse de Castiglione, souvenir de 1893*. Peint en 1914, il fut d'abord titré *Revenante*.

En rend compte également le remarquable et subtil accrochage du musée de Rouen : il faudrait être une buse pour ne pas remarquer la suggestion induite par le regroupement des portraits de son père, de sa mère, et de sa femme. Blanche peint les deux premiers en 1890. Composés presque symétriquement l'un par rapport à l'autre, ils sont conçus comme des pendants, ce qui offre l'indéniable avantage au fils de réunir ses parents, tout en garantissant leur séparation physique. Le père tient le *Journal des débats*, que dirige un de ses amis, John Lemoinne. Jacques-Emile en épousera la fille, Rose. *« Toi marié,* disait Mme Blanche mère, *je ne tarderai pas à mourir. »* Quatre jours après la noce, la famille est en deuil.

Très affecté par la maladie puis la mort de sa mère, Blanche produit alors un des ses tableaux les plus joyeux. *Le Peintre Thaulow et ses enfants* est un portrait de famille largement brossé, à la facture enlevée, une réussite. Là, Blanche est un peintre. Il l'est aussi dans le déploiement somptueux des gris du *Chérubin de Mozart*, où pose une étrange jeune fille nommée Désirée qui fut un des modèles préférés de Blanche, et qui fascinait Barrès. Il l'est encore dans ses trop rares pastels, ou dans la *Manifestation populaire* (absent de l'accrochage, il est visible sur demande), vision exotique du Front du même nom par un très grand bourgeois. Il l'est enfin dans le très modeste *Autoportrait* de 1920, à la composition astucieuse, où Blanche, à l'abri du reflet d'un miroir, regarde le spectateur, et lui même, par dessus ses lunettes, l'œil inquiet.

Harry Bellet

SORTIR

PARIS

Kiri Te Kanawa (soprano)
Julian Reynolds (piano)
Il est toujours dommage qu'une cantatrice consacre un récital d'airs d'opéra... sans le support d'un orchestre symphonique. Les admirateurs, fort nombreux, et à juste titre, de Kiri Te Kanawa se réjouiront quand même du retour à Paris d'une artiste devenue hélas ! bien trop rare. Œuvres de Haendel, Strauss, Berlioz, Puccini, Catalani, Massenet, Lloyd-Weber et Canteloube.
Théâtre des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, Paris 8e. Mo Alma-Marceau. 20 h 30, le 3 novembre. Tél. : 01-49-52-50-50. De 60 F à 520 F.

Rembrandt, exposition et films
A l'occasion de l'exposition Rembrandt et son école, l'Institut néerlandais présente quatre films sur le peintre du siècle d'or au Studio des Ursulines. Au programme, deux fictions et deux documentaires : *Rembrandt*, d'Alexandre Korda (1936), avec Charles Laughton, *Rembrandt fecit 1669*, un drame historique de Jos Stelling (1977), et les documentaires néerlandais *Rembrandt, peintre de l'homme*, de Bert Haanstra, et *Rembrandt, dessinateur*, de Kees Van Langeraad.
Studio des Ursulines, 10, rue des Ursulines, Paris 5e. Mo Luxembourg. Tél. : 01-43-26-19-09. 22 heures, le 3 novembre ; 20 heures et 22 heures, le 4. 10 F et 20 F.

Un hommage à Colette Magny
Une dizaine d'artistes, chanteurs et musiciens rendent un hommage à la chanteuse Colette Magny, disparue le 12 juin à l'âge de soixante-dix ans. On notera la présence à l'affiche de plusieurs personnalités partageant la même sensibilité libertaire que la créatrice de *Viva Cuba*, dont Catherine Ribeiro, Bernard Lubat, André Minvielle, Francesca Solleville, Angélique Ionatos, Jacques Labarrière, François Tusques, Michel Précastelli...
Théâtre de la Renaissance, 20, boulevard Saint-Martin, Paris 10e. Mo Strasbourg-Saint-Denis. 20 heures, le 3. Tél. : 01-42-08-18-50. 100 F.

GUIDE

FILMS NOUVEAUX

Barracuda (*)
de Philippe Haïm (France, 1 h 30), avec Jean Rochefort, Guillaume Canet, Claire Keim, Michel Scourneau, Rose Thiery, Cecile Cotte.
Le Bassin de J. W.
de Joao Cesar Monteiro (Portugal 2 h 28), avec Hugues Quester, Pierre Clémenti, Joao César Monteiro.
Bean
Film américain de Mel Smith (Etats Unis, 1 h 30), avec Rowan Atkinson, Peter McNicol, Pamela Reed, Burt Reynolds, Peter Egan, John Mills.
Le Cirque de Calder
de Carlos Vilardebo (France, 30 mn).
Copland
de James Mangold (Etats Unis, 1 h 35), avec Sylvester Stallone, Harvey Keitel, Ray Liotta, Robert De Niro.
En chair et en os
de Pedro Almodovar (Espagne, 1 h 39), avec Javier Bardem, Francesca Neri, Liberto Rabal, Angela Molina, José Sancho, Penelope Cruz.
Keita ! L'Héritage du griot
de Dani Kouyaté (Burkina Faso, 1 h 34), avec Sotigui Kouyaté, Seydou Boro, Abdoulaye Komboudri, Hamed Dicko, Seydou Rouamba, Mamadou Sarr.
Marthe
de Jean-Loup Hubert (France, 2 h 01), avec Clotilde Courau, Guillaume Depardieu, Bernard Giraudeau, Gérard Jugnot, Thérèse Liotard, Serge Riaboukine.
(*) Film interdit aux moins de 12 ans.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/mn).

REPRISES

L'Homme au masque de cire
de André de Toth (Etats-Unis, 1953), avec Vincent Price, Frank Lovejoy, Phillys Kirk, Carolyn Jones, Charles Bronson.
Action Christine, 6e (01-43-29-11-30).
Quand la ville dort
de John Huston (Etats-Unis, 1950), avec Sterling Hayden, Louis Calhern, Marilyn Monroe.
Action Christine, 6e (01-43-29-11-30).
Les Onze Fioretti de François d'Assise
de Roberto Rossellini (1950), interprétés par des moines franciscains.
Action Ecoles, 5e (01-43-25-72-07).
Le Limier
de Joseph L. Mankiewicz (1972), avec Laurence Olivier, Michael Caine.
UGC Ciné-cité les Halles, 1er (08-36-68-68-58) ; Reflet Médicis, 5e (01-43-54-42-34) ; Le Balzac, 8e (01-45-61-10-60) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20).

ENTRÉES IMMÉDIATES

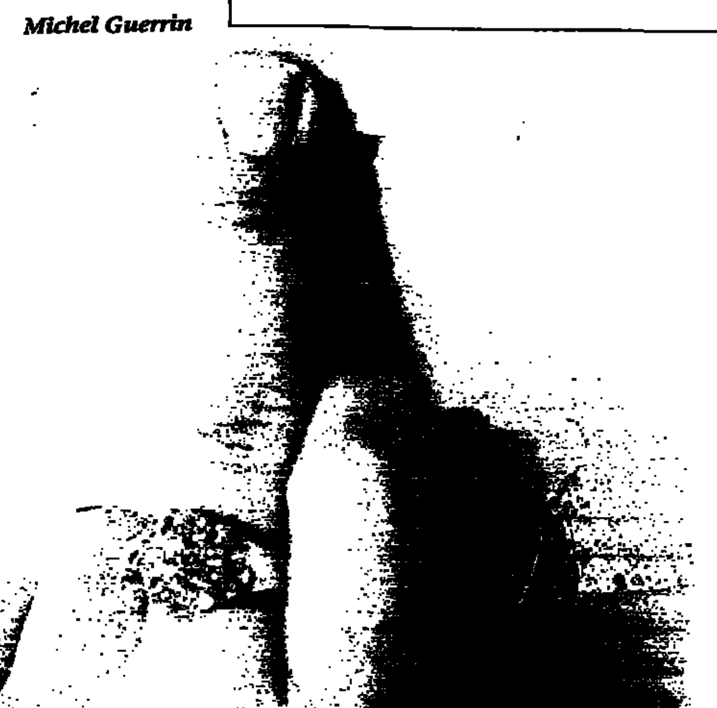
Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.
L'Atelier d'Alberto Giacometti
de Jean Genet, mise en scène d'Hervé Lelardoux, avec Jean-Marie Frin.
Cité internationale (Théâtre), 21, boulevard Jourdan, Paris 14e. RER Cité-Universitaire. 20 h 30, le 3. Tél. : 01-45-89-38-69. 55 F à 110 F.
Paco Decina, Pedro Pauwels
Paco Decina : *Solo*. Pedro Pauwels : *Echo, Larmes d'orgueil.*
Théâtre contemporain de la danse, 9, rue Geoffroy-l'Asnier, Paris 4e. Mo Saint-Paul. 19 heures, le 3. Tél. : 01-42-74-44-22. 100 F.
Hiram Bullock Group
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10e. Mo Château-d'Eau. 20 h 30, le 3. Tél. : 01-45-23-51-41. 110 F à 130 F.
Convergence Quartet
Sunset, 60, rue des Lombards, Paris 1er. Mo Châtelet. 22 h 30, le 3 novembre. Tél. : 01-40-26-46-60. 80 F.
Atari Teenage et Shizuo
La Boule noire (salle Valencia-la Cigale), 116, boulevard Rochechouart, Paris 18e. 20 heures, le 3. Tél. : 01-49-25-89-99.
Zaniboni, les Zig Zigzins
Théâtre Clavel, 3, rue Clavel, Paris 19e. Mo Pyrénées. 20 h 30, le 3. 90 F.
Ignatus
Péniche Six-huit, Quai Malaquai, Paris 6e. Mo Saint-Germain-des-Prés. 21 heures, le 3. Tél. : 01-43-80-74-54. 40 F.
Cuarteto Cedron
Sentier des Halles, 50, rue d'Aboukir, Paris 2e. Mo Sentier. 20 heures, le 3. Tél. : 01-42-36-37-27. 90 F.
Tenzin Gonpo
Théâtre Molière-Maison de la poésie, 161, rue Saint-Martin, Paris 3e. Mo Châtelet. 21 heures, le 3. Tél. : 01-44-54-53-06. 120 F.

RÉSERVATIONS

Haute surveillance
de Jean Genet, mise en scène de Jean-Baptiste Sastre, avec Gaël Baron, Nazim Boudjenah, Vincent Dissez, Eric Petitjean.
Théâtre de la Bastille, 76, rue de la Roquette, Paris 11e. Mo Bastille. Du 12 novembre au 13 décembre. Tél. : 01-43-57-42-14. 80 F et 120 F.
A trois mains
texte et mise en scène de Bruno Bayen, avec Eric Berger, Marc Berman, Valérie Dréville, Gabriel Monnet, Christophe Odent, Mikami Toru, Dominique Valadié, Félicité Wouassi.
Maison de la culture, 1, boulevard Lénine, 93 Bobigny. Du 20 novembre au 20 décembre. Tél. : 01-41-60-72-72. 60 F à 140 F.
Kiyohime Mandara
(marionnettes du Japon)
par le Dondoro Theater.
Maison des cultures du monde, 101, boulevard Raspail, Paris 6e. Mo Raspail. Du 14 au 18 novembre. Tél. : 01-45-44-72-30. 60 F à 110 F.
Boy Ge Mendes & Teofilo Chantre
Artistes du Cap-Vert.
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10e. Mo Château-d'Eau. 20 h 30, le 7 novembre. Tél. : 01-45-23-51-41. 120 F.
Brigitte Fontaine
Auditorium des Halles, Forum des Halles, Niveau – 2, Porte Saint-Eustache, Paris 1er. Du 11 au 22 novembre. Tél. : 01-44-68-44-08.
Gilbert Bécaud
Olympia, 28, boulevard des Capucines, Paris 9e. Mo Opéra. Du 14 au 23 novembre. Tél. : 01-47-42-25-49. Location Virgin. 222 F à 310 F.

DERNIERS JOURS

9 novembre :
Allemagne, années 80
Maison européenne de la photographie, 5-7, rue de Fourcy, Paris 4e. Mo Saint-Paul. Tél. : 01-44-78-75-00. De 11 heures à 20 heures. Fermé lundi, mardi et jours fériés. 30 F.
15 novembre :
Produire-créer-collectionner
Musée du Luxembourg, 19, rue de Vaugirard, Paris 6e. Mo Luxembourg. Tél. : 01-42-34-25-95. De 13 heures à 19 heures ; jeudi de 12 h 30 à 21 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 15 novembre. 20 F.



هكذا من الاصل

L'Asie en crise s'interroge déjà sur des lendemains de tempête

Quotidiens et hebdomadaires se prononcent pour l'autonomie de la monnaie de Hongkong et suggèrent un marché commun en Asie du Sud-Est

QUE faudrait-il entreprendre, une fois passé l'orage, pour éviter un nouveau krach ? « *Si Hongkong a le choix, le meilleur moment pour couper son lien avec le dollar se présentera dans quelques années. Parmi les préconditions, figurent une économie locale qui aurait retrouvé une bonne part de sa vitalité, un développement stable de la Chine et un marché mondial calme.* » « *Ainsi*, poursuit l'hebdomadaire hongkongais *Asiaweek*, *la région administrative spéciale aurait les moyens de redevenir non seulement le centre financier de la Chine, mais un centre financier global, avec sa propre monnaie indépendante et sa propre politique monétaire.* »

Alors que le Fonds monétaire international (FMI) en est encore à voler au secours de systèmes financiers en perdition – l'Indonésie après la Thaïlande et les Philippines –, la presse asiatique scrute déjà les lendemains de tempête. *The Nation*, quotidien de Bangkok, estime, par exemple, que le projet d'un marché commun de l'Asie du Sud-Est, lancé par le premier ministre malaisien, le Dr Mahathir Mohamad, « *mériterait davantage d'attention si cette bonne idée aboutit à renforcer le regroupement* » que représente déjà l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

L'Asean a déjà ébauché, en 1992, sa propre zone de libre-échange. Certes, poursuit *The Nation*, « *un marché commun – de biens et services, de flux d'investissements, de mobilité de la force de travail, d'unité monétaire, etc. – ne devrait pas être une vision répondant à une crise particulière. Mais la crise monétaire a au moins illustré les services que pourrait rendre un marché commun non pour prévenir, mais pour atténuer l'impact de certains effets négatifs de la globalisation* ».

Le quotidien de Bangkok s'interroge à cet égard sur la « *volonté politique* » des gouvernements de la région. « *Lorsqu'ils se réuniront en décembre à l'occasion d'un sommet qui coïncide avec le trentième anniversaire de leur groupe, les dirigeants de l'Asean retiendront-ils la proposition d'un marché commun comme une réalisation propre ou comme une solution qui leur a été imposée par les événements ? Dans les deux cas, les implications pour les citoyens de l'Asean seront énormes.* »

L'*Asian Wall Street Journal* se garde, quant à lui, de s'engager dans de telles considérations, mais reproche à Robert Rubin, secrétaire américain au Trésor, de s'en remettre, pour la gestion de la crise, « *purement et simplement au FMI et à la Banque mondiale* ». Or, poursuit ce quotidien édité à Hongkong par Dow Jones, si « *ce que ces institutions prescrivent est rarement clair, le FMI est largement perçu comme une force en faveur de dévaluations* ». Rubin « *aurait nettement mieux fait* », poursuit le quotidien américain, d'« *exprimer son soutien à la défense de son taux par l'Autorité monétaire* [banque centrale] *de Hongkong* ». Alors que le secrétaire américain « *pense que la réponse est le FMI, le monde est à la recherche d'un leader financier* ».

Le montage financier élaboré pour aider l'Indonésie à sortir de la tourmente souligne que l'évolution souhaitée par l'*Asian Wall Street Journal* s'amorce. Contrairement à ce qui s'était passé dans le cas de la Thaïlande en août, et qui n'a pas été un succès, les Etats-Unis sont directement impliqués, à hauteur de 3 milliards de dollars (environ 17 milliards de francs), dans le plan d'assistance négocié par le FMI avec Djakarta. Autant dire qu'il s'agit, dans un premier temps, de calmer le jeu.

Jean-Claude Pomonti

DANS LA PRESSE

RTL
Pierre-Marie Christin

■ Non, cette grève n'est pas exemplaire de l'absence de dialogue social dont on parle tant. Elle est exemplaire de ce que devient un secteur économique abondonné à la seule loi du marché. Un secteur où l'Etat a renoncé à faire respecter la moindre règle et se contente les yeux fermés d'encaisser les taxes. Le transport routier s'est développé depuis vingt ans dans une anarchie totale. C'est un monde où seuls les tricheurs survivent qu'ils soient salariés ou patrons, où les petits subissent tout le poids d'une concurrence sauvage. Un secteur qui risquerait de disparaître tout simplement si le droit commun y était appliqué. La leçon est à méditer. La flexibilité sans contrôle, ça n'est pas la modernité. Non. C'est quelque chose au contraire de totalement archaïque. Appelons-le la lutte des classes.

L'HUMANITÉ
Jean-Paul Piérot

■ La responsabilité des dirigeants patronaux dans une possible nouvelle paralysie du pays apparaît comme évidente et délibérée. On observe que ce sont les plus grosses sociétés qui se montrent les plus intransigeantes et claquent la porte, alors que les plus petites entreprises (...) seraient prêtes à des ouvertures, certes limitées, mais réelles. Comment ne pas être frappé par la concomitance entre l'attitude des grands patrons du transport et le comportement du CNPF sur les 35 heures, ainsi que la menace des banquiers de dénoncer les conventions collectives. Les « tueurs » contre les négociateurs.

LIBÉRATION
Jean-Michel Helvig

■ Peu de professions dans ce pays peuvent espérer voir leurs revenus augmenter de 23 % en trois ans. Oui, mais cette profession n'est pas comme les autres. L'archaïsme – quand ce n'est pas la voyouterie sociale – qui règne dans la plupart des entreprises rend quasiment caduc dès le départ tout accord collectif. La chasse au fret à laquelle se livrent une multitude d'entreprises a fait proliférer la violation des réglementations routières et le moins-disant social au détriment des chauffeurs, pour qui le décompte des heures est un bras de fer permanent avec leurs employeurs. Le gouvernement a annoncé un renforcement des mesures de contrôle, c'est bien la moindre des choses. La démission des pouvoirs publics en la matière est ancienne. On a craint tout à la fois le chantage au chômage et aux barrages des patrons routiers (ce sont eux qui ont encouragé en premier cette manière imparable d'enquiquiner le monde lors du conflit des permis à points de 1992), moyennant quoi on leur a tout passé et épargné bien des augmentations de carburant. On s'est aussi résigné au déclin du rail par rapport à la route, et fermé les yeux sur le développement du « flux tendu » dans l'industrie et le commerce, favorisant la jungle du transport routier. Il serait temps en effet de réagir, s'il est encore temps.

EN VUE

■ Lors d'un gala au profit de l'enfance défavorisée, samedi 1er novembre à Bucarest, les mannequins de la maison **Jean-Louis Scherrer** ont défilé en robes de soie et fourreaux de paillettes, aux côtés d'enfants des rues, chaussés de vieilles baskets, mal peignés et mal lavés, en costumes – « *drôles pour certains, émouvants pour les autres* » – créés par eux-mêmes à partir de bouteilles et de sacs plastique, de boîtes de conserve ou de morceaux de journaux ramassés dans les poubelles. Aussitôt après le spectacle, les petits modèles, particulièrement applaudis, sont retournés dans le froid.

■ **Nelson Mandela**, soixante-dix-neuf ans, qui avait invité, samedi 1er novembre, dans sa résidence de Pretoria, les **Spice Girls**, a déclaré aux journalistes : « *Je ne veux pas paraître émotif, mais c'est l'un des plus grands moments de ma vie.* » Après quoi, les jeunes femmes en tenue pop, montées sur de hautes semelles, ont embrassé le président sud-africain en lui assurant qu'il ne faisait pas du tout son âge.

■ **Georges Tziroyannis**, directeur d'*Avriani*, fait campagne contre **Dimitra Papandréou**, en exhibant, chaque jour, l'anatomie de l'*ancienne hôtesse de l'air*, maîtresse officielle, épouse, puis veuve du fondateur du PASOK, à *la « une » de son journal* : Dimitra toute nue sur une plage, avec son chien, avec une amie, etc. « *Nous continuerons tant que nous aurons des clichés,* affirme le journaliste, très satisfait des ventes, *au moins pendant un mois.* » Cette atteinte quotidienne à la vie privée ne choque cependant pas les Grecs, depuis que Mme Papandréou a publié un livre d'indiscrétions sur sa vie conjugale. « *L'affaire est déplorable, et il faudrait que quelqu'un intervienne,* a déclaré, magnanime, la directrice de l'Observatoire des droits de la femme, tout en s'empressant d'ajouter : « *Mais pas nous.* »

■ Un mari irascible qui avait, après quinze jours de mariage, jeté son épouse par la fenêtre du deuxième étage de leur habitation du Caire, l'a ensuite dénoncée pour « abandon de domicile ». Mardi 28 octobre, la jeune femme, souffrant de fractures multiples, sommée par la police de « remonter » dans l'appartement conjugal, a saisi la justice pour pouvoir rester un peu chez ses parents.

■ Le manuscrit d'un roman de **Grazia Deledda**, prix Nobel de littérature en 1926, tombée dans l'oubli, a été découvert intact, jeudi 30 septembre, dans les décombres d'une maison de Nocera Umbra, détruite par le récent tremblement de terre en Italie centrale. Son titre : *Canne al vento (Des roseaux sous le vent).*

Christian Colombani

SUR LA TOILE

ARIANE EN VOL

■ Le centre européen de recherche et de technologie spatiale (ESTEC), situé aux Pays-Bas, a affiché sur son serveur des photographies prises par le satellite Teamsat lors de la séparation de la coiffe de la fusée Ariane 5, après son envol, jeudi 30 octobre. – *(AFP.)* *(www.estec.esa. nl/teamsat)*

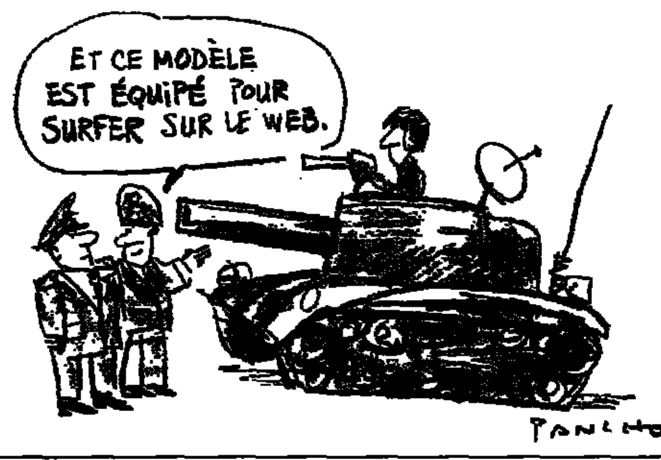
PALMARÈS DU WEB

■ Selon une étude rendue publique jeudi 30 octobre à New York, par Media Metrix, les trois sites les plus fréquentés au monde sont toujours Yahoo, America Online et Netscape (ces deux derniers bénéficiant de l'avantage d'être des pages d'accueil par défaut pour des millions de navigateurs). Vient ensuite la page de service du serveur associatif Geocities, qui rassemble plus d'un million de membres. L'étude note qu'aucun site appartenant à un éditeur « *traditionnel* » ne figure parmi les dix premiers, et que deux seulement sont parmi les vingt premiers : ZDNet de Ziff-Davis (groupe de presse informatique) et Pathfinder, qui centralise les sites de tous les journaux et magazines du groupe Time Warner. *(Media Metrix : www.npd.com/ pcmeter.htm)*

www.hr/mprofaca/

Un journaliste croate solitaire tente de tenir à jour une base de données sur les conflits mondiaux

DANS un ciel étoilé et rougeoyant, des diablotins écarlates s'agitent en tous sens. On entend un cri de chouette sur fond de bruit d'océan, un soupir de femme, un coucou suisse, une voix d'acteur hollywoodien. En découvrant la « cyberstation » de Mario, le visiteur croit atterrir sur un site de BD de science-fiction ou de jeu vidéo. Une carte de visite apparaît pour lui rappeler qu'il est bien chez Mario Profaca, « *journaliste free-lance de Zagreb, Croatie* ».



Sur son site bourré de graphiques et de gadgets, Mario recense, sélectionne et compile toutes les informations qu'il peut trouver sur Internet concernant les conflits en cours dans le monde, les activités des mafias et les opérations des services secrets. Il pille d'innombrables banques de données, depuis celles de l'OTAN et de la Croix-Rouge jusqu'aux bases des comités de soutien des groupes paramilitaires les plus obscurs, en passant par les sites des journaux, agences et télévisions de tous les pays. Les archives l'intéressent peu, il est centré sur l'actualité immédiate et fait des efforts surhumains pour rester à jour, avec des succès divers.

Les suites du conflit en ex-Yougoslavie y tiennent une place importante, avec notamment une rubrique sur les criminels de guerre, mais Mario a d'autres points forts, comme le Moyen-Orient, Chypre, l'Amérique latine. Lors de la prise d'otages de l'ambassade du Japon à Lima, il parvint à centraliser tant d'informations que le *Washington Post* le contacta, croyant qu'il était lié à Tupac Amaru. Même chose pour le conflit israélo-palestinien : « *Beaucoup de juifs me prennent pour un Palestinien, et des Arabes m'écrivent pour me demander si je suis juif !* » Mario n'a pas toujours été internaute ; il a une solide expérience de terrain. Ancien reporter pour la presse yougoslave, il a connu la guerre au Biafra, au Laos, au Mozambique, en Somalie, à Chypre, au Sahara occidental, et a même été blessé au Bangladesh. Puis la guerre est venue à lui : « *Je n'avais plus besoin de voyager pour être correspondant de guerre.* »

Aujourd'hui, Mario travaille seul, dans son appartement de Zagreb. Son site est hébergé gratuitement par le serveur de l'université, et grâce à son début de notoriété sur le réseau il dispose de deux sites miroirs, aux Etats-Unis et en Nouvelle-Zélande. Ainsi, en surfant inlassablement, Mario offre aux internautes une radioscopie instantanée de la planète en guerre.

Catherine Nivez

Faut-il plaindre M. Léotard ? *par Alain Rollat*

FAUT-IL ménager un homme public ? Faut-il lui épargner les sujets de contrariété quand il traverse une mauvaise passe ? Faut-il le traiter avec modération lorsqu'il se trouve dans une situation difficile ? Faut-il faire preuve d'indulgence à son égard si l'adversité paraît s'acharner contre lui ? Comment déterminer le seuil au-delà duquel la mansuétude devient complaisance ? Comment interviewer François Léotard ?

Toutes ces questions, Michel Field, qui recevait, dimanche soir, le président de l'UDF sur le plateau de « Public », les avait sans doute tournées et retournées mille fois dans sa tête. Comment interroger honnêtement cet élu en proie aux pires accusations sans preuve ? Comment le faire sans alimenter la calomnie, mais sans lui servir non plus de faire-valoir ? Comment confronter cet homme blessé à sa part d'ombre sans faire le jeu de ses calomniateurs ? Comment le ramener au passé dont il est comptable sans raviver le présent dont il est victime ?

Michel Field a choisi de ne pas s'autocensurer. Il a posé à François Léotard, d'emblée, les questions que l'ancien ministre n'aime pas qu'on lui pose sur ses anciens démêlés judiciaires et administratifs. Ce fut donc, pendant quatre minutes, avant que l'émission reprenne son cours habituel, un entretien hors du commun consensuel de TF 1 :

« *Vous me faites honte, Monsieur Field...*

– Je vous pose des questions liées à des documents...

– Vous faites un amalgame. Je trouve ça nul !

– Ne répondez pas comme cela, c'est trop facile !

– Je trouve tout à fait lamentable la façon dont vous vous comportez. Si vous pensez que les journalistes vont continuer à être respectés en agissant de cette manière...

– Il y a des affaires autour de vous, vous ne pouvez pas le nier...

– Etes-vous procureur, Monsieur Field ?

– Non, je suis citoyen.

– Alors, soyez bon citoyen ! Un bon citoyen, cela essaye de regarder la vérité ! Ce n'est pas ce que vous faites...

– Votre cri d'alarme sur la démocratie aurait gagné à ce que vous vous expliquiez franchement sur un certain nombre d'affaires...

– Le jour où vous serez élu, Monsieur Field, on en reparlera... »

Le contraire, donc, d'un entretien de connivence. Un face-à-face d'anthologie. En faisant son travail en conscience, Michel Field, que l'on disait bétonné, a honoré sa profession. En exprimant sa révolte sans fard, François Léotard, qui paie le denier du culte de l'image, à laquelle il a tant sacrifié, a gagné en authenticité ce qu'il a perdu en sang-froid. La télévision privée, elle, y a gagné en citoyenneté.

LUNDI 3 NOVEMBRE

FILMS DE LA SOIRÉE

13.15 **Monsieur Coccinelle** ■ De Bernard Deschamps (France, 1938, N., 85 min). Ciné Cinéfil
14.35 ***Quai des Orfèvres*** ■ ■ ■ D'Henri-Georges Clouzot (France, 1947, N., 110 min). La Cinquième
14.40 ***Rendez-vous*** ■ ■ D'André Téchiné (France, 1985, 85 min). Ciné Cinémas
15.35 ***La Route semée d'étoiles*** ■ ■ De Leo McCarey (Etats-Unis, 1944, N., 130 min). Ciné Cinéfil
16.05 **True Lies, le caméléon** ■ De James Cameron (Etats-Unis, 1994, 140 min). Ciné Cinémas
17.45 **Coulez le Bismarck** ■ De Lewis Gilbert (Grande-Bretagne, 1960, N., 95 min). Ciné Cinéfil
18.25 **Le Rideau déchiré** ■ ■ D'Alfred Hitchcock (Etats-Unis, 1966, v.o., 125 min). Ciné Cinémas
19.20 **Le Masque d'or** ■ ■ De Charles Brabin (Etats-Unis, 1932, N., v.o., 70 min). Ciné Cinéfil
20.25 **La Cérémonie** ■ ■ De C. Chabrol (F., 1995, 115 min). TSR
20.30 **L'Affaire Maurizius** ■ ■ De Julien Duvivier (France, 1953, N., 110 min). Ciné Cinéfil
20.30 **L'Aveu** ■ ■ De Constantin Costa-Gavras (France, 1969, 135 min). Ciné Cinémas
20.30 **Sois belle et tais-toi** ■ De Marc Allégret (France, 1958, N., 100 min). Festival
20.45 ***Gas, Food, Lodging*** ■ D'Allison Anders (Etats-Unis, 1992, 100 min). Arte
20.45 ***La Veuve joyeuse*** ■ De Curtis Bernhardt (Etats-Unis, 1952, 105 min). France Supervision
20.50 **Le Silencieux** ■ ■ De Claude Pinoteau (France, 1972, 120 min). France 3
20.50 **Le Bounty** ■ De Roger Donaldson (Etats-Unis, 1984, 140 min). M 6
21.00 **La Quatrième Dimension** ■ ■ De John Landis, Steven Spielberg, Joe Dante et George Miller (Etats-Unis, 1983, 105 min). Paris Première
22.05 **Point limite zéro** ■ De Richard Sarafian (Etats-Unis, 1971, 95 min). Canal Jimmy
22.10 **Absence de malice** ■ ■ De Sydney Pollack (Etats-Unis, 1981, 115 min). TMC
22.20 **Gangway** ■ De Sonnie Hale (Grande-Bretagne, 1937, N., v.o., 90 min). Ciné Cinéfil
22.20 ***Runaway* : L'Evadé du futur** ■ De Michael Crichton (Etats-Unis, 1984, 100 min). RTL 9
22.25 **Guantanamera** ■ ■ De Tomas Gutierrez Alea et Juan Carlos Tabio (Cuba, 1995, v.o., 104 min). Canal +
22.35 **Clerks, les employés modèles** ■ ■ De Kevin Smith (Etats-Unis, 1994, N., v.o., 85 min). Arte
22.45 **Le Seigneur de l'aventure** ■ De Henry Koster (Etats-Unis, 1954, v.o., 95 min). Ciné Cinémas
23.00 **Octobre** ■ ■ ■ De Serguei Mikhaïlovitch Eisenstein (Urss, 1927, N., 105 min). Histoire
23.25 ***L'histoire du garçon qui voulait qu'on l'embrasse*** ■ De Philippe Harel (France, 1993, 100 min). France 3
23.50 **Feux croisés** ■ ■ D'Edward Dmytryk (Etats-Unis, 1947, N., 90 min). Ciné Cinéfil
0.20 **Colonel Blimp** ■ ■ De Michael Powell et Emeric Pressburger (Grande-Bretagne, 1943, v.o., 160 min). Ciné Cinémas
0.40 **Carnival of Souls** ■ De Harold «Herk» Harvey (Etats-Unis, 1962, N., v.o., 75 min). Arte
1.20 **Maître après Dieu** ■ ■ De Louis Daquin (France, 1950, N., 100 min). Ciné Cinéfil

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

21.50 L'Ecran témoin. L'adoption internationale. RTBF 1

MAGAZINES

18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. Eros Ramazotti ; Martin Sheen. Canal +
21.00 Enjeux - Le Point. Les enfants de la rue au Mexique. Maurice Papon. TV 5
22.35 52 sur la Une. Sonia, fille de la steppe et des bords de Marne. TF 1
22.40 D'un monde à l'autre. La délinquance des mineurs. Avec Jean-Claude Mignon ; Bruno Leroux ; Jean-Louis Daumas. France 2
0.05 Le Cercle des arts. Avec Gisèle Freund ; Marc Riboud ; Sabine Weiss ; Jean-Luc Monterosso ; Gérard Rondeau ; Georges Lavaudant ; Natacha Makakova. France 2

DOCUMENTAIRES

20.00 Sweet Home Chicago. Muzzik
20.00 Reportage. Les Limiers de la came. Arte
20.35 Dubout. Planète
20.55 Accident de carrière. Le chômage des «cadres sup». Téva
21.25 *Les Barrières de la solitude.* Planète
22.10 Les Premiers Pas. [2/3]. Spécial comédiens. Festival

MUSIQUE

21.00 Aïda. Mise en scène de Giancarlo Sbragia. Muzzik
23.10 Musique sacrée, de Purcell. France Supervision
23.40 Fleetwood Mac. Canal Jimmy
23.50 Programme 5, Montreux 88. Muzzik

TÉLÉFILMS

20.10 Un enfant à tout prix. De David Attwood. RTBF 1
22.35 Sandra, princesse rebelle. TV 5

SÉRIES

18.05 Sliders, les mondes parallèles. Un monde de stress. M 6
18.15 Friends. Celui qui vit sa vie. France 2
20.45 Passeur d'enfants. L'Enfant de la Terre promise. TF 1
20.55 Urgences. O L'issue était fatale. O Foi en la vie. France 2
21.15 New York Police Blues. Arnaque princière. Canal Jimmy

NOTRE CHOIX

● 20.30 Ciné Cinéfil
L'Affaire Maurizius

Le fils d'un procureur de Berne découvre que son père a, autrefois, fait condamner un homme à la réclusion à vie sur de simples présomptions. Il reprend le dossier et l'enquête. Cette adaptation modernisée d'un roman de Jakob Wassermann, paru en Allemagne dans les années 20, fait partie des films les plus méconnus de Julien Duvivier. C'est à la fois une intrigue criminelle et une étude de moeurs avec implications morales de l'erreur judiciaire. Les images sont souvent traitées en clair-obscur, l'atmosphère psychologique et sociale est oppressante, la direction d'acteurs très serrée. Une œuvre qui n'a pas été distribuée dans les salles depuis sa première sortie, en 1953. A découvrir, donc. – *J. S.*

● 23.00 Histoire
Octobre

En 1917, après la chute du tsar Nicolas II, Kerenski et le parti menchevik ont instauré en Russie une démocratie bourgeoise. Fin octobre, *Lénine* et les bolcheviks déclenchent une révolution armée. Commandé à Sergueï Mikhaïlovitch Einsenstein pour le dixième anniversaire de la révolution d'Octobre, ce film s'inspire du livre de John Reed, *Dix jours qui ébranlèrent le monde.* Il fut réalisé dans la fièvre et une atmosphère de grande tension mais ne put être terminé à temps pour la célébration. *Octobre* est une œuvre visionnaire, dont le paroxysme lyrique, les métaphores inattendues, l'aspect expérimental des images et de la mise en scène peuvent déconcerter. Mais c'est essentiellement de cinéma qu'il s'agit. – *J. S.*
★ **Autre diffusion : mardi, 19.00.**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

19.05 Walker, Texas Ranger.
19.50 Météo, Journal.
20.38 Coupe du monde 98 passionnément, Météo.
20.45 Passeur d'enfants. L'Enfant de la Terre promise.
22.35 52 sur la Une. Sonia, fille de la steppe et des bords de Marne.
23.50 Ex Libris.
0.55 Football.
1.30 TF1 nuit, Météo.
1.40 Enquêtes à l'italienne.

FRANCE 2

19.20 *1 000 enfants vers l'an 2000.*
19.25 et à 1.55 C'est toujours l'heure.
19.55 Au nom du sport.
20.00 Journal, A cheval, Météo.
20.55 Urgences. O L'issue était fatale. O Foi en la vie.
22.40 D'un monde à l'autre.
23.45 En fin de compte.
23.50 Journal, Météo.
0.05 Le Cercle des arts.
1.30 ▶ Histoires courtes. Pourquoi partir ?

FRANCE 3

18.50 *Un livre, un jour.*
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.00 et 22.50 Météo.
20.05 Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.50 Le Silencieux ■ ■ Film de Claude Pinoteau.
23.00 Soir 3.
23.25 L'histoire du garçon qui voulait qu'on l'embrasse ■ Film de Philippe Harel.
1.05 La Case de l'Oncle Doc.

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 20.35
18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs.
20.30 Pas si vite.
20.35 Mort subite. Film de Peter Hyams.
22.20 Flash infos.
22.25 Guantanamera ■ ■ Film de Tomas Gutierrez Alea et Juan Carlos Tabio (v.o.).
0.10 Le Désert de feu. Téléfilm d'Enzo G. Castellari.

ARTE

19.00 The Monkees.
19.30 7 1/2. La grogne des routiers.
20.00 Reportage. Les Limiers de la came.
20.25 Contre l'oubli, pour l'espoir.
20.30 8 1/2 Journal.
20.45 Gas, Food, Lodging ■ Film d'Allison Anders.
22.25 Kinorama.
22.35 Clerks, les employés modèles ■ ■ Film de Kevin Smith (v.o.).
0.00 Court circuit.
0.40 Carnival of Souls ■ Film de Harold « Herk » Harvey.

M 6

19.00 FX, effets spéciaux : La Série.
19.54 6 minutes, Météo.
20.05 Notre belle famille.
20.35 Décrochages info, 6 sur 6.
20.50 Le Bounty ■ Film de Roger Donaldson.
23.10 Flirts avec la mort. Téléfilm Δ de Kevin Alber.
1.05 Jazz 6. Joe Henderson New Quintet.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.00 Les Chemins de la musique.
20.30 Agora. Marc Trillard.
21.00 L'Histoire en direct. Les radio libres, 1977-1983.
22.10 Fiction. *La Chambre*, de Christian Garachaud. 22.49 *Le Père*, d'Heiner Muller.
23.00 Nuits magnétiques.
0.05 Du jour au lendemain.
0.48 Les Cinglés du music-hall.

FRANCE-MUSIQUE

19.45 Concert. Prom's. *Jephta*, oratorio de Haendel.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Werner, Ton-That Tiêt.
23.07 *Le Bel aujourd'hui.* Musica 97. Œuvres de Takemitsu, Neuwirth.

RADIO-CLASSIQUE

20.40 Les Soirées. Paul Tortelier, violoncelle. Œuvres de Beethoven, Boëllmann, Fauré, Ravel, Elgar.
22.35 Les Soirées... (suite). Œuvres de Fanny Mendelssohn Hensel, Mendelssohn.

MARDI 4 NOVEMBRE

FILMS DE LA SOIRÉE

13.20 **Les Quatre Malfrats** ■ De Peter Yates (Etats-Unis, 1972, v.o., 100 min). Ciné Cinémas
13.35 **Ridicule** ■ De Patrice Leconte (France, 1996, 100 min). Canal +
13.45 **Le Chevalier de Maupin** ■ De Mauro Bolognini (Italie, 1966, 95 min). Festival
14.00 **L'Affaire Maurizius** ■ ■ De Julien Duvivier (France, 1953, N., 110 min). Ciné Cinéfil
15.50 **Feux croisés** ■ ■ D'Edward Dmytryk (Etats-Unis, 1947, N., 90 min). Ciné Cinéfil
15.50 **Le Passage** ■ ■ De René Manzor (France, 1986, 85 min). Ciné Cinémas
16.15 **Guantanamera** ■ ■ De Tomas G. Alea et Juan Carlos Tabio (Cuba, 1995, 100 min). Canal +
17.15 ***Taking Off*** ■ De Milos Forman (Etats-Unis, 1971, v.o., 95 min). Ciné Cinémas
17.20 **Gangway** ■ De Sonnie Hale (Grande-Bretagne, 1937, N., v.o., 95 min). Ciné Cinéfil
18.50 **Trois places pour le 26** ■ ■ De Jacques Demy (France, 1988, 100 min). Ciné Cinémas
18.55 **Maître après Dieu** ■ ■ De Louis Daquin (France, 1950, N., 95 min). Ciné Cinéfil
19.00 **Octobre** ■ ■ ■ De Serguei Mikhaïlovitch Eisenstein (Urss, 1927, N., 120 min). Histoire
20.10 **Hocus Pocus : Les Trois Sorcières** ■ De Kenny Ortega (Etats-Unis, 1994, 90 min). Disney Channel
20.30 ***La Route semée d'étoiles*** ■ ■ De Leo McCarey (Etats-Unis, 1944, N., v.o., 125 min). Ciné Cinéfil
20.30 **Le Maître d'escrime** ■ ■ De Pedro Olea (Espagne, 1992, 90 min). Ciné Cinémas
20.35 **Ali Baba et les quarante voleurs** ■ De Jacques Becker (France, 1954, 95 min). TMC
20.55 **James Bond contre Dr No** ■ ■ De Terence Young (Grande-Bretagne, 1963, 110 min). France 2
21.35 ***La pluie qui chante*** ■ De Richard Whorf (Etats-Unis, 1946, 140 min). France Supervision
22.00 **Made in America** ■ De Richard Benjamin (Etats-Unis, 1992, v.o., 110 min). Ciné Cinémas
22.10 **Superman** ■ De Richard Donner (Etats-Unis, 1978, 145 min). RTL 9
22.25 **Ludwig II, le Crépuscule des dieux** ■ ■ ■ De Luchino Visconti (Italie - France - Allemagne, 1973, 230 min). Muzzik
22.35 **Symphonie magique** ■ ■ D'Andrew L. Stone (Etats-Unis, 1943, N., v.o., 80 min). Ciné Cinéfil
22.50 ***Le Sauvage*** ■ ■ De Jean-Paul Rappeneau (France, 1975, 105 min). France 2
23.05 **Sweet Sweetback's Baadasssss Song** ■ ■ De Melvin Van Peebles (Etats-Unis, 1971, v.o., 90 min). Arte
23.50 **The Snapper** ■ ■ De Stephen Frears (Grande-Bretagne, 1992, 95 min). Ciné Cinémas
23.55 **Monsieur Coccinelle** ■ De Bernard Deschamps (France, 1938, N., 90 min). Ciné Cinéfil
0.00 **Parfait amour** ■ ■ De Catherine Breillat (France, 1996, 115 min). Canal +
1.25 **Le Masque d'or** ■ ■ De Charles Brabin (Etats-Unis, 1932, N., v.o., 70 min). Ciné Cinéfil

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

13.00 Une heure pour l'emploi. La Cinquième
13.35 Parole d'Expert. Invité : Bernard Giraudeau. France 3
22.35 Célébrités. Invitée : Liane Foly. Liane Foly, le retour. La saga des Spice Girls. MC Solaar, un rappeur à Los Angeles. Albert de Monaco. Billy Joël. La leçon de maquillage du top-model Amber Valleta. Jean-Marc Barr. Le mariage d'un Habsbourg en Hongrie. L'actualité de Claudia Schiffer et Sylvester Stallone. TF 1
22.35 Bouillon de culture. Les hommes, les mots et les produits du terroir. Invités : Philippe Bourguignon ; Gabrielle Cosson ; Michel Delaunay ; Pierre Hermé ; Henri Jayer ; Marcel Lachiver. TV 5
23.30 Science 3. Etat d'apesanteur. France 3
0.55 Les Grands Entretiens du Cercle. Bartabas. France 2

DOCUMENTAIRES

19.05 Les Origines de la musique. [3/3]. Mythes et réalités. Muzzik
19.20 Les Oiseaux de la colère. Planète
20.10 Des hommes dans la tourmente. McArthur *versus* Truman. Planète
20.35 La Royal Air Force. [5/8]. L'élite : le Fighter Command. Planète
20.45 La Vie en face. Vie de couple avec chien. Arte
21.05 Le Siècle des hommes. Les couleurs de la loi. RTBF 1
21.25 Hôpital, silence. Planète
21.45 L'homme qui court. Arte
22.00 Yemen, pays de la reine de Saba. Paris Première
22.25 Naître hutterite. Planète
23.10 Kim's Story. TSR
23.20 Dubout. Planète
0.00 Davantage de lumière. [2/2]. Histoire
0.10 *Les Barrières de la solitude.* Planète
0.10 Femmes dans le monde. Femmes fidèles. Téva

SPORTS EN DIRECT

18.00 Soir d'Europe. Coupe de l'UEFA (16e de finale, Matches retour) : Karlsruhe - Metz, Liverpool - Strasbourg, Lyon - Inter Milan, OFI Crète - Auxerre et Bastia - Steaua Bucarest. Canal+
18.30 Tennis. Open messieurs de Stockholm (2e jour). Eurosport
1.55 Basket-ball. Championnat NBA : Seattle - Houston. Canal+

MUSIQUE

21.00 Symphonie pour cordes de Mendelssohn. Muzzik
21.45 Kurt Masur dirige... Mendelssohn : *La Symphonie italienne.* Muzzik
23.55 The Fairy Queen. Mise en scène de David Pountney. France Supervision
0.55 *Jazz à Vienne.* Sounds of Blackness. Paris Première

VARIÉTÉS

20.50 Que la musique commence. France 3

TÉLÉFILMS

18.00 Nord et Sud. De Richard T. Heffron [2/15]. Téva
18.15 Docks des anges. De Bruno Gantillon. Festival
20.30 La Petite Maman. De Patrice Martineau. Festival
22.05 Aime-toi toujours. De Michael Perrotta. Festival
22.50 La Croisière maudite. O De Tommy Lee Wallace [1/2]. M 6

SÉRIES

17.30 Les Rues de San Francisco. Les déserteurs. RTBF 1
17.35 Sentinel. Etat de siège. TSR
18.00 *Sliders, les mondes parallèles.* Un monde de pyramides. M 6
18.00 Le Pain noir. La dernière saison. Histoire
18.10 La Conquête de l'Ouest. Série Club
18.15 Friends. Celui qui remplace celui qui part. France 2
19.00 FX, effets spéciaux : La Série. La traque. M 6
19.00 Agence Acapulco. Une vieille amitié. Série Club
19.05 Walker, Texas Ranger. Les exécuteurs. TF 1
20.00 François Kléber. L'Amé du rasoir. TV 5
20.30 Walker Texas Ranger. Mascarade meurtrière. RTL 9
20.45 *Murder One : L'Affaire Jessica.* Chapitre IX. Série Club
20.55 Docteur Quinn, femme médecin. Daniel [1 et 2/2]. M 6
20.55 Guerres privées. Remue ménages. Guerres privées. Téva
21.30 Twin Peaks. Episode nº 4. Série Club
22.15 Colorado. Le chariot et l'éléphant. Série Club
22.25 Profit. Security (v.o.). Canal Jimmy
23.00 Les Disparues de l'île aux mouettes. [5/5]. Série Club
23.00 Les Anges du bonheur. L'échelle de Jacob. Téva
23.10 Star Trek : la nouvelle génération. Evolution (v.o.). Canal Jimmy
23.50 Le Retour du Saint. Rendez-vous à Florence. Série Club
0.10 Le docteur mène l'enquête. O Du grabuge au dispensaire. TF 1
0.40 Agence Acapulco. Une vieille amitié. Série Club
1.30 Bottom. Culture (v.o.). Canal Jimmy

SIGNIFICATION DES SYMBOLES :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classiques

LES CODES DU CSA :
O Accord parental souhaitable
Δ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
□ Public adulte ou interdit aux moins de 16 ans

Le Monde publie chaque semaine, dans son supplément daté dimanche-lundi, les programmes complets de la radio et – accompagnés du code ShowView – ceux de la télévision ainsi qu'une sélection des programmes du câble et du satellite.
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

NOTRE CHOIX

● 21.40 Arte
Melvin Van Peebles : carte blanche à un cinéaste noir

Un parrain du cinéma noir indépendant

SWEET SWEETBACK BAADASSSSS SONG est l'un des films américains les plus importants des années 70. Jamais distribué en Europe, il est programmé pour la première fois à la télévision dans le cadre d'une soirée thématique consacrée au cinéaste noir le plus marquant de sa génération. *Sweet Sweetback* sonne comme un coup de tonnerre dans le paysage très normalisé du cinéma américain de l'époque. Après avoir réalisé en France son premier film, *La Permission,* Melvin Van Peebles tourne *Watermelon Man* aux Etats-Unis. Désarçonnés par le scandale suscité par *La Permission,* mis en scène par un Noir américain sous la bannière française, les grands studios avaient décidé d'ouvrir leurs portes à trois réalisateurs noirs – Gordon Parks, Michael Schultz et Van Peebles –, de manière à corriger leur image ségrégationniste.

Sweet sweetback est le premier film américain réalisé, interprété et financé par un Noir. Devant le refus de tous les studios de produire son film, Melvin Van Peebles réunit lui-même les 500 000 dollars nécessaires pour tourner cette histoire d'un Noir de Harlem poursuivi par tous les flics de la ville à la suite d'un malentendu, et qui réunit toutes les « qualités » prêtées aux Noirs : il fait parfaitement l'amour, il court vite, il se bat continuellement. Sauf que Van Peebles retourne les clichés et décrit une société dominée par les Blancs où le Noir, coupable ou non, sert toujours d'exutoire.

Une démonstration appuyée par *Classé « X »,* un remarquable documentaire de Mark Daniels et Melvin Van Peebles sur la place des Noirs dans le cinéma américain. Classé X par la censure, comme un vulgaire film pornographique, *Sweet Sweetback* sort en 1971 dans deux salles, avant d'être distribué dans tout le pays et de faire 14 millions de dollars de recettes, un chiffre énorme pour l'époque, qui révèle l'existence d'un public noir. Melvin Van Peebles mettra quinze ans pour réaliser un autre film. Les studios, eux, retiendront la leçon : ils lanceront la « *blaxploitation* ».

Samuel Blumenfeld

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

13.45 Les Feux de l'amour.
14.40 Arabesque.
15.35 Côte Ouest.
16.30 TF 1 Jeunesse.
17.10 Savannah.
18.00 Paradis d'enfer.
18.30 *Mokshû Patamû.*
19.05 Walker, Texas Ranger.
19.50 et 20.40 Météo.
20.00 Journal, Résultat des courses.
20.45 Sister Act, acte 2. Film de Bill Duke.
22.35 Célébrités.
0.10 Le docteur mène l'enquête.
1.05 TF1 nuit, Météo.
1.15 Reportages.
1.40 Histoires naturelles.

FRANCE 2

13.50 Derrick.
14.55 Dans la chaleur de la nuit.
15.45 Tiercé.
16.00 *La Chance aux chansons.*
17.00 Des chiffres et des lettres.
17.30 et 22.45 Un livre, des livres.
17.40 Qui est qui ?
18.15 Friends.
18.45 C'est l'heure.
19.20 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.25 C'est toujours l'heure.
19.55 Au nom du sport.
20.00 Journal, A cheval, Météo.
20.55 James Bond contre Dr No ■ ■ Film de Terence Young.
22.50 *Le Sauvage* ■ ■ Film de Jean-Paul Rappeneau.
0.35 En fin de compte.
0.40 Journal, Météo.
0.55 Les Grands Entretiens du Cercle. Bartabas.

FRANCE 3

13.35 Parole d'Expert.
14.30 *Vivre avec...*
14.48 Le Magazine du Sénat.
14.58 Questions au gouvernement.
16.10 Le Jardin des bêtes.
16.40 Minikeums.
17.45 Je passe à la télé.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.01 et 22.55 Météo.
20.05 Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.50 Que la *musique commence.*
23.05 Soir 3.
23.30 Science 3. Etat d'apesanteur.
0.25 Magazine olympique.
0.55 Rencontres à XV.
1.20 *New York District.*

CANAL +

13.35 Ridicule ■ Film de Patrice Leconte.
15.15 Le Grand Forum.
16.15 Guantanamera ■ ■ Film de Tomas Gutierrez Alea et Juan Carlos Tabio.
▶ En clair jusqu'à 18.00
17.55 Football. 18.00 Coupe de l'UEFA. 16es de finale retour. En direct et en multiplex. Karlsruhe-Metz, Liverpool-Strasbourg, Lyon-Inter Milan, OFI Crète-Auxerre, Bastia-Steaua Bucarest.
0.00 Parfait amour ■ ■ Film de Catherine Breillat.
1.55 Basket-ball. Seattle Supersonics - Houston Rockets.

LA CINQUIÈME/ARTE

13.00 Une heure pour l'emploi.
14.00 Chercheurs d'aventure.
14.30 Droit d'auteurs.
15.30 Les Rois d'Afrique.
16.25 Gaïa.
16.55 Cellulo.
17.20 *Allô la terre.*
17.35 De cause à effet.
17.50 Le Journal du temps.
18.00 Lamu au Kenya.
18.30 Le Monde des animaux.
19.00 The Monkees.
19.30 7 1/2. Pithiviers, diagnostic d'un malaise.
20.00 Archimède. Spécial racisme.
20.30 8 1/2 Journal.
20.45 La Vie en face. Vie de couple avec chien.
21.40 Soirée thématique. Melvin Van Peebles : Carte blanche à un cinéaste noir.
21.45 L'homme qui court.
22.10 Classé X.
23.05 Sweet Sweetback's Baadasssss Song ■ ■ Film de Melvin Van Peebles (v.o.).
0.35 La Pluralité des cultures, un frein pour l'Europe ?
1.25 L'ABC de l'horreur. [1/3].

M 6

13.30 Passion criminelle. Téléfilm de Larry Elikann.
15.20 Wolff, police criminelle.
16.15 Boulevard des clips.
17.25 M 6 Kid.
18.00 Sliders, les mondes parallèles.
19.00 *FX, effets spéciaux : La Série.*
19.54 6 minutes, Météo.
20.05 Notre belle famille.
20.40 Décrochages info, E = M 6 junior.
20.55 Docteur Quinn, femme médecin. Daniel et Daniel [1 et 2/2].
22.50 La Croisière maudite. Téléfilm O de Tommy Lee Wallace [1/2].
0.30 Zone interdite. Interdit aux moins de dix-huit ans ?

RADIO

FRANCE-CULTURE

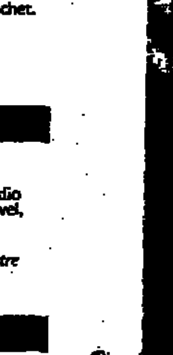
19.45 Les Enjeux internationaux.
20.00 Les Chemins de la musique.
20.30 Agora. Anne Delbee.
21.00 Poésie studio.
22.10 Mauvais genres. Jean-Yves Bochet.
23.00 Nuits magnétiques. Saint-Pétersbourg.
0.05 Du jour au lendemain.
0.48 Les Cinglés du music-hall.

FRANCE-MUSIQUE

19.30 Prélude.
20.00 Concert. Orchestre symphonique de la Radio de Suède. Œuvres de Franck, Ravel, Debussy.
22.30 Musique pluriel. *Concerto pour trompette et orchestre nº 2*, de Chaynes.
23.07 Le Dialogue des muses.

RADIO-CLASSIQUE

19.30 Classique affaires-soir.
20.40 Les Soirées. La musique dans les films de Michel Deville. Œuvres de Haydn, Beethoven, Rossini, Pasculli, Gottschalk, Janacek.
22.30 Les Soirées... (suite). Œuvres de Schubert, Saint-Saëns, Granados, Bizet, De Falla, Chostakovitch.





Le Monde
MARDI 4 NOVEMBRE 1997

Italie : gouvernement et syndicats parviennent à un accord sur le système de retraites

Les mesures adoptées représentent une économie budgétaire de 14 milliards de francs en 1998

ROME
de notre correspondant

Après quatre mois et demi de difficiles négociations, le gouvernement italien et les trois principales centrales syndicales sont parvenus, samedi 1er novembre, à un accord sur l'aménagement du système de retraites qualifié d'« *historique* » par le président du conseil italien, Romano Prodi. Cette réforme était jugée indispensable afin d'éviter le dérapage de plus en plus important des dépenses sociales qui obèrent les finances de l'Etat et creusent le déficit public. La rigueur imposée par le traité de Maastricht rendait la révision obligatoire. Le gouvernement de Lamberto Dini était parvenu, en août 1995, à faire adopter une refonte du système en faisant comprendre aux syndicats que la faillite était assurée si rien *n'était fait*.

Entrée en vigueur le 1er janvier 1996, cette réforme, bien que jugée satisfaisante, pâtissait cependant d'une mise en place beaucoup trop longue notamment en ce qui concerne les retraites d'ancienneté également appelées « baby retraites ». Ces dernières permettent en effet de faire valoir ses droits à partir de trente-cinq années de cotisations, quel que soit l'âge. C'est ainsi que ces jeunes retraités se retrouvent sur le marché du travail et concurrencent les jeunes générations à la recherche d'un emploi. De plus, ces retraites anticipées *contribuaient à accroître les inégalités* par rapport à d'autres branches professionnelles. Normalement, elles n'auraient dû disparaître qu'en 2008.

Il fallait trouver une formule qui satisfasse tout le monde sur cette question centrale. Fausto Bertinotti, dirigeant de Rifondazione comunista, avait depuis longtemps placé la barre très haut et menacé de faire tomber le gouvernement s'il était touché aux avantages acquis de certaines catégories comme les ouvriers ou personnels assimilés. Finalement, la base de trente-cinq années de cotisations n'a pas été changée, mais des limites ont été fixées concernant l'âge de départ qui passe de cinquante-trois ou cinquante-quatre ans, selon qu'il s'agit du secteur privé ou du secteur public, à cinquante-sept ans en 2002 ou 2004.

Il est impossible de rentrer dans tous les détails de l'accord dont sont exclus notamment les ouvriers et tous ceux qui ont commencé à travailler à un âge compris entre quatorze et dix-huit ans. Mais les privilèges dont bénéficient les pilotes de ligne, les employés de la banque d'Italie, les magistrats, les professeurs d'université sont supprimés. Pour trente-deux mille enseignants, le départ en retraite est repoussé à 1999. Au total, les nouvelles mesures permettront au gouvernement d'économiser 4 100 milliards de lires (14 milliards de francs) en 1998.

« PRISE DE CONSCIENCE »

« Ce fut une prise de conscience générale des problèmes du pays, et tout le monde a consenti à des sacrifices dont le bénéficiaire a été l'Italie », a fait remarquer Romano Prodi, tout en reconnaissant que tous les objectifs n'avaient pas été atteints. A l'origine, il était question d'épargner 8 000 milliards de lires (27 milliards de francs). En revanche, l'opposition parle d'un accord *« cosmétique »*, tandis que le patronat estime qu'il s'agit d'*« un renoncement à affronter les nœuds structurels du déséquilibre des dépenses sociales et que de nouvelles discussions seront nécessaires à brève échéance »*. Confindustria (équivalent du CNPF) souligne dans son communiqué que le gouvernement s'est plié aux exigences de Fausto Bertinotti, lequel est parfaitement satisfait du résultat.

Cependant, il reste encore à négocier avec les professions autonomes et agricoles. Et il doit être procédé à des ajustements, tout particulièrement en matière de santé et d'assistance. Le gouvernement a jusqu'au 5 novembre pour présenter les amendements à la loi de finances, mais un bon bout de chemin a été accompli.

Michel Bôle-Richard

Les splendeurs de « L'Indien magnanime »

TOUT le monde aime songer que parmi les milliers de boîtes de pellicule encore non inventoriées de la Cinémathèque française se cachent des trésors secrets. Précisément, voilà qu'une découverte dépasse les espoirs les plus insensés : une série de films inconnus, récemment retrouvés, se révèlent être de véritables splendeurs.

Il s'agit de westerns d'une durée d'un quart d'heure, produits par la filiale américaine de Pathé entre 1912 et 1915 – de manière assez systématique pour qu'on retrouve de l'un à l'autre les mêmes acteurs (inconnus), parfois les mêmes décors. Mis au jour et restaurés par Claudine Kaufmann, responsable des collections à la Cinémathèque, ces films s'intitulent *Amour d'Indienne, L'Appel du sang, Le Calumet de la paix* ou *Justice de Manitou*. Dus à des réalisateurs à ce jour non identifiés, ils sont remarquables comme pourront s'en rendre compte les spectateurs de la manifestation CinéMémoire, à partir du 8 novembre.

Remarquables, d'abord, par la beauté plastique des images, utilisant avec un talent impressionnant la lumière, les effets d'eau, de fumée, de poussière, de texture, filmant de façon étonnamment sensuelle la nature et les corps. Remarquables, aussi, par la beauté de la composition cinématographique, extrêmement moderne, qu'il s'agisse des *cadrages, de l'utilisation de la profondeur de* champ, du plan-séquence, de la complexité des récits. Plus étonnant encore, ces westerns réalisés à peine vingt ans après la fin des guerres indiennes donnent des Indiens une image beaucoup moins caricaturale et négative que ne le fera le western classique – *avant que le milieu des années 50 ne* commence « officiellement » à remettre en cause le cliché du sauvage emplumé.

Dans ces petits films, les Indiens sont parfois dans le camp des « bons », parfois dans celui des « méchants ». Surtout, ils évoluent dans des histoires qui – phénomène rarissime à l'époque – ne débouchent sur aucune résolution morale claire. Bref, loin d'être réduits à des archétypes, ce sont de véritables personnages, traités avec respect par des scénarios élaborés, aux développements souvent inattendus.

Outre leur qualité intrinsèque, ces seize films restaurés (il en existe au moins autant déjà repérés et en cours de restauration, sans préjuger d'autres découvertes probables) remettent en question l'idée globale d'un cinéma de genre américain se développant d'emblée, sous l'égide du père fondateur *David W. Griffith, sur un ton mythologique, bâtissant* l'épopée de la construction du pays dans son arrachement stylisé à une sauvagerie figurée par ses premiers occupants.

Un film comme *L'Indien magnanime*, véritable petit chef-d'œuvre, relève en effet d'une approche qu'on dirait « à la française », dans l'esprit d'un *Jean Renoir plaidant que chaque personnage a ses* raisons – un cinéma de la nuance et du doute.

Jean-Michel Frodon

« Marianne » critique le « mauvais choix » des journalistes de « L'Express »

SOUS *le titre « Le mauvais choix des journalistes de L'Express »*, Jean-François Kahn, directeur de *Marianne*, écrit dans le numéro du 3 novembre de l'hebdomadaire : *« Disons-le franchement : nos confrères de* L'Express *nous semblent avoir commis une grave faute en rejetant l'offre de reprise du* Monde *au profit de la proposition de la Financière Dassault. En préférant l'argent aux principes. Ils ont privilégié en cela des intérêts " matériels " à très court terme. [...] Nul n'ignore à quel point, sur des problèmes essentiels, notre sensibilité est radicalement différente de celle du* Monde*, à qui nous reprochons volontiers sa tendance à l'exclusion (et parfois même à la diabolisation) de la différence. Cela dit, le journal de Jean-Marie Colombani, dont nul ne conteste le sérieux, l'indépendance et la qualité intellectuelle, offrait à nos amis de* L'Express *la meilleure garantie de conserver leur liberté politique, leur spécificité rédactionnelle, et surtout leur image. »*

Lire aussi page 21

La mémoire-rutabaga

par Pierre Georges

ET LE SUCRE ? Vous avez pensé au sucre ! Et la farine ? Et le lait ? Et le beurre ? Et le café ? Et les pâtes ? Et le thon ? C'est bon, le thon. Et l'huile ? Et l'essence surtout, des bidons, des jerrycans, des tonneaux d'essence, de la cave au grenier, du garage au clapier, plein d'essence pour ne plus rouler si les routes étaient *bloquées et pouvoir rouler tout* de même, on ne sait jamais.

Quel pays de mémoire, la France ! Une mémoire d'écureuil, une mémoire-rutabaga. Provisionner, provisionner toujours en prévision de la prochaine pénurie, de la disette à venir. Provoquer la rupture de stock par crainte de la subir. Remplir les placards en mémoire de la dernière *et en attente de la prochaine*. Faire le plein, tous les pleins de toutes les choses, par peur du vide. Passer l'hiver social avec provisions de bouche et de route. Ce n'est pas la guerre. Mais ce n'est plus la paix des ménages. L'intendance précède. La France stocke comme aux pires jours. La France est, comme toujours, en retard, ou en mémoire, d'une guerre. Elle prépare ses conflits routiers comme confits de canard. A l'ancienne ! Elle est un vieux et beau pays qui a l'horreur du vide des garde-manger et des pénuries. Toujours cela que les Prussiens n'auront pas puisque, par atavisme, expérience et culture, la nation sait que, du jour au lendemain, la route du beurre, du café, du tout peut être coupée.

Les antiques réflexes fonctionnent à merveille. Pour la Toussaint, outre les gerbes de chrysanthèmes *déposées sur les* tombes de glorieux disparus et précisément en mémoire d'eux, le pays a vaqué à ses provisions. Dans l'Est, où l'on garde un souvenir précis des flux distendus, on a pu assister à des scènes étonnantes. Des gens accumulaient l'essence ou le gasoil, par centaines de litres, le fuel par citernes. De quoi tenir l'hiver, puisque l'hiver, en avance de température, s'annonce socialement rude.

Revenant sur Paris, avant que la herse ne tombe, guettant l'ho*rizon pour voir si quelques gros* culs n'auraient pas pris un peu d'avance à l'allumage, on put constater que si la route était libre, les stations-service ne l'étaient plus. Des files d'attente interminables s'y formaient aux abords de la capitale pour l'ultime plein, le dernier plein.

C'était reparti. Comme en 1996 ! Il faut dire que le pays, *cette fois, n'a pas été pris par surprise*. Des jours, des nuits entières de négociations suivis à la radio, presque comme une scie, sur l'antenne de France-Info. Rupture, pas rupture. Accord, pas accord. Politique de la chaise vide, noms d'oiseaux. Avancées, reculades, rien ne nous fut épargné. Une autre spécialité française : l'introuvable dialogue social. Discuter pendant des jours, des nuits avec la présumée résolution d'aboutir et la non moins absolue certitude d'échouer. Dix bons jours de négociations pour aboutir à un projet d'accord entre une fédération patronale minoritaire et des syndicats débordés par leurs bases.

Il n'y a pas de quoi pavoiser. Surtout quand on apprend, parallèlement, que les accords signés en 1996 n'ont même pas été tenus. Un peu comme ces promesses qui n'engageraient que ceux qui les ont entendues. Et l'on voudrait que les chauffeurs-routiers ne bloquent pas quelque part quand le tachygraphe social est ainsi maquillé !

Hausse dans le calme à Paris

LA BOURSE DE PARIS a ouvert en hausse, lundi 3 novembre. A la mi-journée, l'indice CAC 40 gagnait 1,11 % à 2 769,71 points. Les autres marchés européens étaient également orientés à la hausse. A Francfort, l'indice DAX du marché électronique Ibis s'appréciait de 2,3 % à 3 840 points et, à Londres, l'indice Footsie gagnait 0,95 % à 4 888,10 points.

Alors que la Bourse de Tokyo chômait en raison de la célébration de la Fête de la culture, la Bourse de Hongkong effectuait un nouveau rebond. L'indice Hang Seng terminait en hausse de 631,33 points pour finir à 11 255,11 points, soit un gain de 5,94 %. Selon les opérateurs, la tendance a été dopée à la fois par une chasse aux bonnes affaires, la bonne tenue de Wall Street à la veille du week-end ainsi qu'une *stabilisation des devises de la région*.

Sur le marché des changes, le dollar progressait face au franc et au deutschemark. La devise américaine s'échangeait à 5,8130 francs et 1,7355 mark contre respectivement 5,7625 francs et 1,7193 deutschemark, vendredi dans les derniers échanges interbancaires.

VALEURS LES PLUS ACTIVES

SÉANCE, 12 h 30	03/11 Titres échangés	Capitalisation en F
France Telecom	2558694	561356074,90
Eaux (Gle des)	257943	178153951
Rhone Poulenc A	493080	125622131,30
Elf Aquitaine	174498	124481924
Total	174675	112532431
Axa	259097	103060593,10
Carrefour	27803	85336542
Societe Generale	88303	69968381
B.N.P.	250353	65555917,40
Alcatel Alsthom	88909	62422741

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 31/10	% 30/10	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	334,9500	-0,04	322	346
Ecu	6,5945	+0,31	—	—
Etats-Unis (1 usd)	5,7732	+0,55	5,4500	6,0500
Belgique (100 F)	16,2395	-0,04	15,6600	16,7600
Pays-Bas (100 fl)	297,0800	-0,04	—	—
Italie (1000 lir.)	3,4120	+0,09	3,1500	3,6500
Danemark (100 krd)	88,0200	[illegible]	82	92
Irlande (1 iep)	8,6695	+0,47	8,2200	9,0680
Gde-Bretagne (1 L)	9,6670	+0,96	9,1800	10,0300
Grèce (100 drach.)	2,1280	+0,33	1,8500	2,3500
Suède (100 krs)	77,0200	+0,30	71	81
Suisse (100 F)	412,9600	+0,47	398	422
Norvège (100 k)	82,7400	+0,81	76,5000	85,5800
Autriche (100 sch)	47,5870	-0,05	45,8500	48,9500
Espagne (100 pes.)	3,9655	[illegible]	3,6500	4,2500
Portugal (100 esc.	3,2800	[illegible]	2,9000	3,6000
Canada 1 dollar ca	4,1079	+0,75	3,7900	4,3900
Japon (100 yens)	4,8022	+0,45	4,6000	4,9500

PARITES DU DOLLAR	03/11
FRANCFORT : USD/DM	1,7250
TOKYO : USD/Yens	120,4100

LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 31/10	Taux jour le jour	Taux 10 ans
France	3,31	5,59
Allemagne	4,25	5,59
Grande-Bretagne	7,19	6,56
Italie	6,81	6,25
Japon	0,48	1,83
Etats-Unis	5,53	5,83

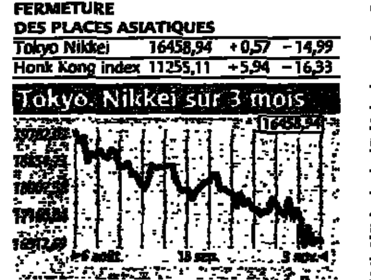
MATIF

Echéances 31/10	volume	dernier prix
NOTIONNEL 10 %		
Déc. 97	69164	98,96
Mars 98	618	98,40
Juin 98	2	97,94

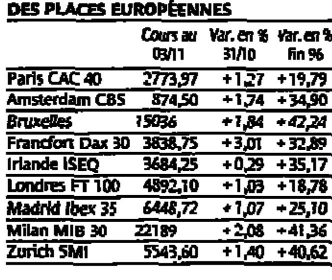
BOURSE TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE
Cours relevés le lundi 3 novembre, à 12 h 30 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	16458,94	+ 0,57	− 14,99
Honk Kong index	11255,11	+ 5,94	− 16,33



OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES



	Cours au 03/11	Var. en % 31/10	Var. en % fin 96
Paris CAC 40	2773,97	+1,27	+19,79
Amsterdam CBS	874,50	+1,74	+34,90
Bruxelles	15036	+1,84	+42,24
Francfort Dax 30	3838,75	+3,01	+32,89
Irlande ISEQ	3684,25	+0,29	+35,17
Londres FT 100	4892,10	+1,03	+18,78
Madrid Ibex 35	6448,72	+1,07	+25,10
Milan MIB 30	22189	+2,08	+41,36
Zurich SMI	5543,60	+1,40	+40,62

Tirage du *Monde* daté dimanche 2-lundi 3 novembre : 532 136 exemplaires 3

هكذا من الاصل

(Publicité)

banques
…es en fau

CONJONCTURE
Asie en crise, croissance moins forte en Europe
page IV

ENJEUX
Oui, la mondialisation accroît le chômage et les inégalités
page V

Le Monde ÉCONOMIE

ENJEUX ET STRATÉGIES

ENQUÊTE
La Californie va déréglementer le secteur de l'électricité
page VI

ANNONCES



IMMOBILIÈRES
pages VI et VII

MARDI 4 NOVEMBRE 1997

DOSSIER

Les banques prises en faute

▼ Au cours des quinze dernières années, aucun pays n'a été épargné par les défaillances bancaires. Mais on commence seulement à envisager des sanctions contre les responsables

Les économies d'aujourd'hui ont un talon d'Achille. Et c'est le même pour toutes : le système bancaire. La crise asiatique en est le dernier exemple. La mèche allumée dans les banques thaïlandaises au printemps dernier n'a mis que quelques mois à faire exploser toutes les certitudes financières. On a découvert, s'il en était besoin, qu'aucune économie n'est saine durablement si ses banques sont malades.

Depuis le début des années 80, les banques vivent dans un monde devenu très dangereux. La disparition progressive de métiers protégés et compartimentés, la plus grande brutalité des cycles économiques, le développement de la concurrence et l'explosion des activités de marchés ont totalement changé leur environnement. Les risques augmentant et les bénéfices étant plus difficiles à réaliser, accidents et scandales bancaires se sont multipliés dans les pays développés et émergents au point de faire partie maintenant du paysage.

Au cours des quinze dernières années, de la Suisse à la Thaïlande, du Japon aux Etats-Unis ou de la France à la Corée du Sud pratiquement aucun pays n'a été épargné par des défaillances de plus ou moins grande ampleur. *Les exemples récents « d'ardoises »* historiques ne manquent pas, du Crédit lyonnais (100 milliards de francs) aux caisses d'épargne américaines (1 200 milliards de francs) en passant, en Suède, par Nordbanken (90 milliards) ou par les établissements de crédit immobilier japonais (*jusens*) pour 70 milliards. Le risque-banque a changé de nature : il menace moins désormais les déposants, généralement couverts par des fonds de garantie, que les contribuables contraints de combler les pertes.

On ne s'en rend pas toujours compte, mais les banques jouent un rôle macroéconomique considérable. Elles drainent l'épargne et répartissent les crédits. Elles créent des instruments qui sont des substituts monétaires et sont irremplaçables pour assurer le fonctionnement du système de paiement. La multiplication des défaillances bancaires a des effets immédiats sur la santé des agents économiques et sur leur confiance. La faillite de 10 000 établissements aux Etats-Unis entre 1930 et 1933 n'a pas compté pour rien dans l'ampleur et la durée de la grande dépression.

« On peut affirmer qu'il n'y a pas d'économie et de croissance saine avec un système financier en mauvais état », explique Laurence Scialom, maître de conférences à Paris-X et spécialiste des questions d'économie bancaire. Une règle qui ne souffre pas d'exception et que la situation des pays du Sud-Est asiatique étaye amplement. La croissance économique exceptionnelle enregistrée au cours des dernières années dans la région a fini par sécréter des effets pervers qui ont pour nom spéculation immobilière et boursière. L'afflux de capitaux de l'étranger a rendu le crédit trop facile et multiplié les investissements économiquement injustifiés et trop peu rentables. Les banques ont ainsi commencé à accumuler dans leur bilan des créances de mauvaise qualité. Tant que l'euphorie régnait, la santé des débiteurs n'était pas un problème. Le jour où la croissance s'est ralentie, les doutes sont apparus sur la solidité des banques. Cercle vicieux : les inquiétudes sur les banques et leur capacité à se refinancer à l'étranger ont alimenté la fuite des capitaux, provoquant des chutes des marchés boursiers, de change et immobiliers et rendant la situation des établissements financiers encore plus difficile. Les hausses de taux d'intérêt pour défendre les monnaies ont achevé de les fragiliser.

Eric Leser

Lire suite page II

CHRONIQUE

par Erik Izraelewicz

Bientôt, les surplus américains

Masqué par la crise boursière, l'événement est presque passé inaperçu. Il est pourtant considérable. Pour la première fois depuis plus de trente ans, l'Etat fédéral américain termine son exercice fiscal sur un bilan presque équilibré. Le déficit prévu pour 1997 (1er octobre 1996-30 septembre 1997) devait être de 125 milliards de dollars (750 milliards de francs). Il n'aurait été que de 22,6 milliards ! Depuis l'arrivée de Bill Clinton à la Maison Blanche, en 1992, l'évolution est spectaculaire. Le déficit, ce mal que l'on disait endémique, y est tombé de 290 milliards de dollars à 22 milliards, de 4,8 % du produit intérieur brut à 0,3 % à peine.

Alors que la France tente de réduire ses déficits, l'Amérique est ainsi engagée dans un autre débat : que va-t-elle faire des surplus que devraient dégager, dans les années à venir, ses finances publiques ! Cette perspective n'est peut-être ni aussi proche, ni aussi certaine que veulent bien le croire démocrates et républicains réunis. Les finances de l'Etat américain sont, elles aussi, infectées par de nombreuses bombes à retardement. Le financement, à terme, de certains programmes sociaux (*Medicaid* et *Medicare* notamment, l'aide médicale aux personnes à faible revenu et aux personnes agées) n'est pas vraiment assuré. Les réformes de structure ont été reportées à 1999, c'est-à-dire après les élections de novembre 1998. Il n'est pas inutile, pourtant, de s'interroger sur les voies qui ont permis cette contraction de l'impasse budgétaire outre-Atlantique.

La baisse du déficit américain

Le facteur décisif, c'est naturellement la croissance. Régulière et soutenue depuis le printemps 1991, celle-ci a engagé les finances publiques américaines – celles de l'Etat fédéral comme celles des autres collectivités territoriales, d'ores et déjà excédentaires – dans un véritable cercle vertueux. La croissance y a favorisé, par exemple, la création d'emplois. Davantage d'emplois, ce sont davantage de revenus, davantage d'impôt sur le revenu et donc davantage de recettes fiscales. Côté dépenses, davantage d'emplois, ce sont moins de chômeurs et donc, moins de prestations versées aux chômeurs.

La bonne santé de l'économie a aussi favorisé une envolée des cours des actions à Wall Street et un gonflement des gains réalisés sur les marchés financiers. Le budget américain en a lui profité, avec une augmentation sensible des recettes tirées des taxes sur les plus-values boursières. La contraction du déficit, année après année, a enfin permis un ralentissement dans la progression de la dette publique. Elle a ainsi favorablement pesé sur les taux d'intérêt et finalement sur les charges de la dette payées par l'Etat.

Si la croissance a favorisé la baisse du déficit, qu'est-ce alors qui a favorisé la croissance ? C'est une *« policy mix »* pertinente, comme disent les économistes, c'est-à-dire un bon équilibre entre les politiques monétaire et budgétaire. Après avoir mené une politique plutôt restrictive visant à inciter l'Etat à la rigueur, la Réserve fédérale a progressivement assoupli sa politique monétaire. Des taux d'intérêt faibles et un dollar bas ont largement aidé, pendant toute une partie de la période, au soutien de l'activité. Dans le même temps, l'Etat a marqué une nette détermination à réduire son déficit. L'accord d'août dernier, entre le Congrès et la Maison Blanche, visant à l'élimination du déficit budgétaire d'ici à l'an 2002, s'inscrit dans cette perspective.

En 1992, le candidat Bill Clinton avait promis un vaste plan de relance. Il y a renoncé et a mené, au contraire, une active politique de réduction des dépenses de l'Etat. Avec une nouvelle diminution des crédits militaires, la réforme de l'administration, la contraction des effectifs publics et la remise en cause de certains programmes sociaux, il a réussi à stabiliser le poids de la dépense publique dans l'ensemble du PIB – *autour de 33 %, contre 54 % en France.*

Dans le même temps, il est parvenu à accroître rapidement les recettes du Trésor. Pour cela, contrairement à une tradition européenne, il n'a pas procédé à une augmentation générale des taux de certains impôts. Au contraire, il a accepté d'en réduire quelques-uns – comme ceux qui pèsent sur les gains en plus-values. Les rentrées fiscales s'en sont trouvées brusquement gonflées. C'est d'ailleurs, en 1997, ce qui explique la réduction bien plus forte que prévu du déficit. Les experts américains sont à la recherche des origines de *quelque 46 milliards de dollars de recettes fiscales inattendues.* En France, Bercy est en quête des causes de nombreuses moins-values fiscales.

Même si elle s'inscrit dans un environnement très différent de celui de l'Europe (une monnaie impériale, des marchés dérégulés, etc.), l'expérience américaine illustre une nouvelle fois qu'une réduction des déficits publics n'est pas incompatible avec la croissance et l'emploi. Elle démontre même plutôt que, bien gérée, une contraction du déficit peut être facteur de croissance et d'emplois.

FICHE PRATIQUE du 4.11.1997

Cette fiche hebdomadaire est rédigée par les spécialistes du mensuel immobilier **Immoneuf.**

■ Labels et garanties techniques

Normes strictes obligent, la qualité des logements neufs est aujourd'hui très performante. Reste qu'une certification par un label représente pour l'acquéreur une sécurité supplémentaire sur l'aspect technique de la construction.

Véritables attestations de qualité, les labels apportent une réponse adaptée aux acquéreurs qui souhaitent disposer d'une information objective sur l'aspect technique de leur logement. Evidemment, des programmes sans labels peuvent présenter des qualités équivalentes, voire supérieures, dans la mesure où ces certifications ne sont pas obligatoires. Reste que leur présence rassure incontestablement les acquéreurs. D'ailleurs, de plus en plus de constructeurs les utilisent comme argument de vente.

De nombreux organismes se chargent de certifier les produits et de délivrer les labels. Ils peuvent être attribués aux logements, mais aussi à des produits comme la moquette, le vitrage, l'installation électrique, l'isolation, l'insonorisation, etc. C'est l'examen approfondi des documents techniques (plans, devis descriptifs, note de calcul...) de la future construction qui détermine leur attribution.

■ Quels labels ?

Les principaux labels sont Qualitel et Promotelec. Le premier est décerné par l'association du même nom. Créée en 1974 à l'initiative du ministère du Logement, elle accorde sa certification en toute indépendance. Le label Qualitel est attribué à l'ensemble d'une construction. Pour son obtention, sept points sont analysés : la protection contre les bruits intérieurs et extérieurs au bâtiment, le niveau prévisionnel des charges de chauffage et d'eau chaude, le confort thermique d'été, la qualité de la plomberie, la qualité de l'installation électrique et le coût d'entretien des façades et toiture. Chacune des rubriques doit au minimum obtenir la note de 3 sur une échelle allant de 1 à 5. A l'issue de l'étude technique, Qualitel certifie le projet et le constructeur s'engage à réaliser la construction en conformité avec les caractéristiques précédemment citées. En cas de non-respect, Qualitel exige des travaux de modification ou de réparation.

Le label Promotelec (normes Confort-plus et Vivrelec) porte uniquement sur l'installation électrique, sa qualité, sa performance et sa sécurité (équipement électrique, isolation thermique, aération, vitrage, chauffe-eau, production d'eau chaude sanitaire par l'électricité, chauffage électrique, climatisation). Le processus d'attribution s'effectue en deux temps. Le promoteur ou le constructeur adresse une demande auprès de la délégation régionale de Promotelec. Sur dossier, un label provisoire est délivré. Il devient définitif un an après l'achèvement de la construction.

Enfin, certains constructeurs sont certifiés ISO 9000 ou 9001, une norme très stricte qui contrôle tout le processus de fabrication et de commercialisation des logements neufs.

N. G.

هكذا من الاهمل

Christian de Boissieu, professeur à l'université Paris-I Panthéon-Sorbonne.

« Il y a trop de surcapacités bancaires dans le monde »

« Comment expliquez-vous la succession des crises bancaires ?

– La plus grande fragilité bancaire tient aux difficultés d'adaptation, partout dans le monde, d'établissements confrontés, sans y être prêts, à un environnement devenu beaucoup plus dur et plus exigeant. Prenons le cas de la France, sachant qu'à quelques nuances près, on retrouve ce type d'évolution dans de nombreux pays. La France a longtemps été par tradition un pays à faible natalité et à faible mortalité bancaire. Cette situation est en train de changer. La conception très administrative de la vie financière, l'encadrement du crédit, le contrôle des changes, ont créé des rentes qui faisaient que le niveau nécessaire pour faire face aux contraintes de la concurrence et de l'environnement n'était pas très élevé. L'ouverture, la déréglementation, le renforcement de la concurrence, la suppression de toutes les contraintes quantitatives en matière de changes et de crédit, ont tout changé et souvent mis en lumière l'existence de systèmes de contrôle des risques insuffisants.

» On peut citer deux exemples de mauvaise gestion des risques. Le premier, c'est celui de la crise de l'immobilier avec des effets de Panurge. En France, on était persuadé que la valeur de l'immobilier ne pouvait pas baisser. Au Japon aussi, d'ailleurs. Les banques nipponnes ne s'en sont toujours pas remises. Le second exemple est celui de l'appréciation des risques de marché et de la qualité des contrôles internes, notamment en matière d'opérations complexes faisant appel aux produits dérivés. Même si les normes internationales érigées par la Banque des règlements internationaux et, pour l'Europe, plus spécifiquement par Bruxelles, obligent maintenant les établissements à couvrir les risques de marché, certaines maisons utilisent des outils très pointus sans en mesurer tout à fait les conséquences et les risques.

– Certains pays semblent plus fragiles que d'autres ?

– Je voudrais insister sur la notion de cycle en matière d'évolution des systèmes financiers et bancaires. Le décalage est flagrant dans le développement des crises immobilières qui ont toujours une influence considérable sur la santé des banques. Il y a, en dépit de la globalisation financière en marche, des phénomènes d'avance et de retard par rapport à des pays qui sont entrés en avance dans la crise bancaire et en sont sortis les premiers. C'est clairement le cas des Etats-Unis et du Royaume-Uni. A l'opposé, l'Allemagne est en retard sur la France et n'a pas traversé de période de grande fragilité bancaire. Les banques ont longtemps réussi à fonctionner outre-Rhin dans un marché protégé et cartellisé.

– Peut-on faire une distinction entre plusieurs types de crises ?

– Les banques sont soumises à deux types de krachs. Il y a des crises courtes, comme le krach boursier du 19 octobre 1987, qui appellent l'intervention d'un ou plusieurs prêteurs en dernier ressort. C'est la Réserve fédérale américaine qui injecte des liquidités dans le système financier le 20 octobre 1987 pour permettre d'absorber le choc de la veille. Il y a un deuxième type de krach, plus insidieux, plus durable, qui relève d'un temps long. Une crise immobilière profonde comme en ont connu ou en connaissent les Etats-Unis, la France, le Japon ou la Thaïlande. Elle se prolonge pendant des années au cours desquelles il faut purger le système financier de ces mauvaises créances. Cela ne se traduit pas par des problèmes de prêteur en dernier ressort, mais par ce que j'appelle des problèmes d'investisseur en dernier ressort. L'investisseur en dernier ressort est souvent l'Etat, qui intervient directement ou indirectement par des aides budgétaires, des recapitalisations, des prises en charge de créances pour soutenir ou fermer sans trop de casse des banques en difficultés. Mais l'investisseur en dernier ressort peut aussi être privé. En 1984, c'est l'organisme fédéral américain de garantie des dépôts bancaires, la FDIC, qui intervient pour sauver la Continental Illinois, huitième banque du pays. C'est la même chose pour les caisses d'épargne américaines dont le coût du sauvetage a été à la charge du budget fédéral. Le krach, insidieux et long, est d'une certaine façon plus grave.

– De quelle catégorie relève la crise asiatique ?

– Cette crise me paraît relever plutôt de l'échelle de temps de la crise immobilière que de l'échelle de temps du krach boursier, même si nous venons de vivre une période très agitée. La crise asiatique peut encore durer un ou deux ans compte tenu du fait qu'elle mêle plusieurs origines. D'abord une crise immobilière, ensuite des problèmes de corruption, le non-respect des principes de division des risques et une difficulté de fond qui consiste à transformer les structures économiques et financières pour leur permettre de passer d'un environnement marqué par un taux de croissance très élevé, de 8 % par an, à des taux de 5 %.

– Le paysage bancaire international va-t-il se stabiliser et devenir moins dangereux ?

– Pas tant qu'il y aura une telle surcapacité dans le monde en matière de services bancaires. Il s'agit bien d'un problème à l'échelle de la planète. La surcapacité tient à l'augmentation du nombre des acteurs et à la diversification de chacun vers de nouveaux métiers plus ou moins proches de l'activité originelle et plus ou moins maîtrisés. L'entrée de nouveaux acteurs, ce sont par exemple des entreprises de la grande distribution qui pénètrent sur le marché de services financiers. La surcapacité cela signifie une offre de produits de services bancaires et financiers significativement supérieure à la demande. Même si la baisse des marges ne suffit pas à affirmer qu'il existe des surcapacités, je pense que dans certains métiers comme l'intermédiation, la collecte des dépôts, le crédit à la consommation et certaines activités de marché, elle est évidente.

– Comment cette surcapacité va-t-elle disparaître ?

– Elle ne va pas se résorber par la seule augmentation de la demande. L'élimination de la surcapacité se fera par la disparition d'une partie de l'offre et la disparition de certains établissements. D'où l'accélération des fusions et acquisitions dans le secteur sur le plan national comme transfrontalier, surtout en Europe, compte tenu du lancement de la monnaie unique. »

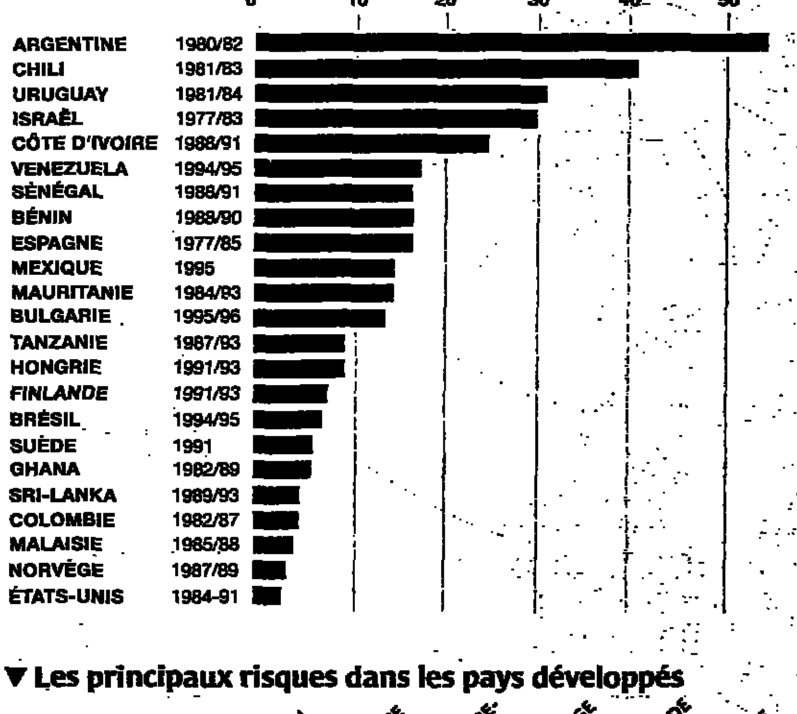
Propos recueillis par E. L.

Le grand malaise

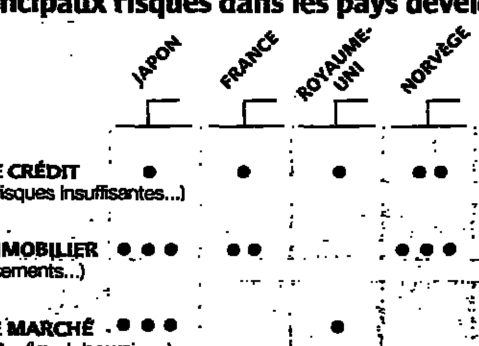
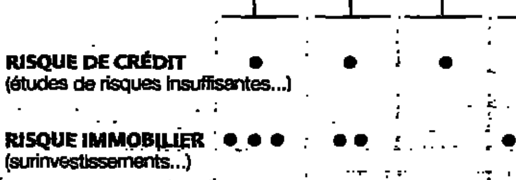


▼ Le coût des crises

en pourcentage du PIB

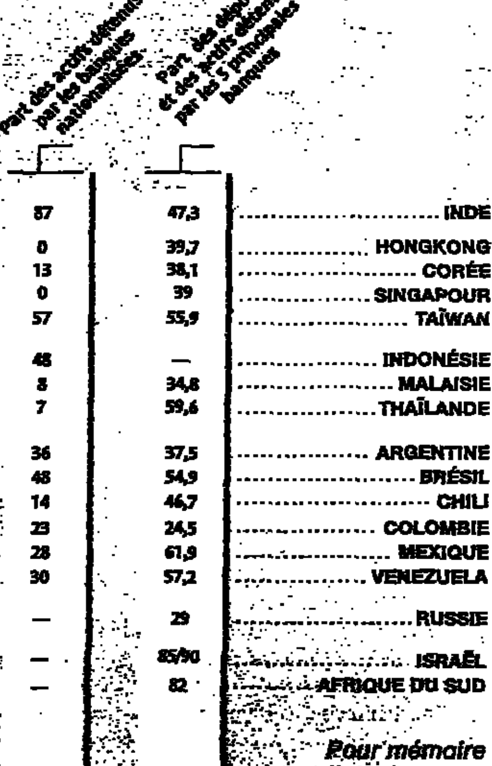


▼ Les principaux risques dans les pays développés

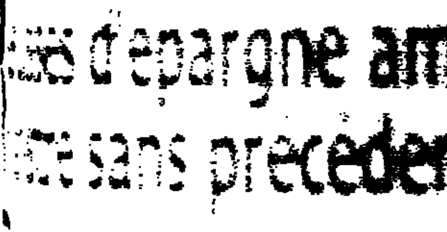
▼ Les indicateurs de concentration dans l'industrie bancaire

en pourcentage



	Part des actifs détenus par les banques nationalisées	Part des dépôts et des actifs détenus par les 5 principales banques
INDE	87	47,3
HONGKONG	0	39,7
CORÉE	13	38,1
SINGAPOUR	0	39
TAÏWAN	57	55,9
INDONÉSIE	48	—
MALAISIE	8	34,8
THAÏLANDE	7	59,6
ARGENTINE	36	37,5
BRÉSIL	48	54,9
CHILI	14	46,7
COLOMBIE	23	24,5
MEXIQUE	28	61,9
VENEZUELA	30	57,2
RUSSIE	—	29
ISRAËL	—	85/90
AFRIQUE DU SUD	—	82
Pour mémoire		
ÉTATS-UNIS	0	13,8
JAPON	0	27,3
ALLEMAGNE	50	16,7

Source : Asian Business, sept. 1997, OFCE, OCDE, IBCA Ltd.



Les banques prises en faute

Suite de la page I

Les crises bancaires suivent toujours le même scénario. Les établissements paraissent soumis à des cycles à l'origine desquels on trouve des phénomènes de mimétisme et de myopie. La phase ascendante est entretenue par une croissance exceptionnelle dans un secteur particulier. L'investissement se concentre trop sur une même catégorie d'actifs. Cette phase optimiste dure en général trois ou quatre années, jusqu'à la surchauffe. Lorsque le cycle se retourne, l'euphorie fait place au pessimisme. Le nombre de créances douteuses augmente et la valeur des actifs chute. Les pertes subies deviennent telles qu'elles conduisent les plus fragiles à la faillite. Les « accidents » ponctuels comme ceux de la BCCI au Luxembourg, de Barings au Royaume-Uni ou de Banesto en Espagne correspondent évidemment moins bien à ce schéma général. Mais ils sont souvent moins graves et résolus plus aisément par les autorités de tutelle.

Les difficultés des établissements bancaires ont de nombreuses origines. La Banque des règlements internationaux (BRI), la « banque des banques centrales », installée en Suisse, à Bâle, distingue quatre grandes catégories de crises. Les plus graves sont directement liées à un choc macroéconomique, notamment après une croissance trop rapide et une surchauffe qui se traduisent à la fois par des investissements économiquement peu viables et souvent par l'apparition de bulles spéculatives immobilières. Des situations que l'on retrouve aussi bien en Argentine, au Chili et en Uruguay entre 1979 et 1983, en Scandinavie entre 1987 et 1994, au Japon depuis 1992 et en Thaïlande aujourd'hui.

Une autre origine des défaillances bancaires se trouve dans les erreurs de gestion ou le manque de contrôle. Des dysfonctionnements devenus fréquents au cours des dernières années dans des établissements confrontés à la libéralisation et au développement d'activités nouvelles qu'ils ne parvenaient pas à maîtriser. Les marchés financiers dérivés ont souvent été mis en accusation et sont à l'origine de la banqueroute de la Barings ou des lourdes pertes au Japon de Daiwa.

La BRI met aussi en avant la *« myopie devant le désastre qui s'annonce »* des dirigeants d'établissements en difficulté. Il est clair que les patrons du Crédit lyonnais en France, du Banesto en Espagne et de Barings au Royaume-Uni ont eu ce type d'attitude. Les erreurs de gestion les plus lourdes et les malversations s'accompagnent souvent de *« prêts accordés à des entreprises ou des individus associés à la banque ou à ses dirigeants »*. De tels crédits sont fortement limités par la réglementation dans la plupart des pays, mais les autorités de contrôle sont alors souvent *« trompées, contournées ou rendues impuissantes »*.

La Banque des règlements internationaux identifie enfin une dernière forme de dérive du contrôle des risques et de la gestion liée au fait que le fonctionnement du secteur bancaire est soumis à la volonté de l'Etat. *« Les banques ne sont plus alors des entreprises autonomes cherchant à réaliser des profits mais des auxiliaires de la politique fiscale ou budgétaire d'un gouvernement. »* Quand la conjoncture est favorable, un tel système peut fonctionner, mais au moindre choc économique et compte tenu d'engagements dont la qualité n'a jamais été le souci des établissements, les pertes s'accumulent.

RETARDS À L'ALLUMAGE

Les conséquences des crises bancaires sont toujours très lourdes et le sont d'autant plus quand les autorités politiques et monétaires en prennent conscience tardivement ou rechignent à prendre les mesures douloureuses qui s'imposent. L'insolvabilité des banques, que ce soit dans les pays industrialisés ou émergents, a un coût direct élevé pour la collectivité, car les opérations de sauvetage passent inévitablement, quand la crise devient générale, par une socialisation des pertes. Cela s'est passé ainsi aux Etats-Unis, au Japon, en France, en Suède, en Bulgarie, en Corée du Sud... La durée et l'intensité des crises sont très différentes, mais leurs coûts sont à chaque fois d'ampleur significative. On estime à près de 500 milliards de dollars (3 000 milliards de francs), 70 000 milliards de yens (3 600 milliards de francs) et 300 milliards de francs, le coût des défaillances bancaires aux Etats-Unis entre 1981 et 1992, et au Japon et en France entre 1992 et 1996.

Les moyens mis en œuvre par les autorités suédoises et finlandaises au début des années 90 ont été considérables : les grandes banques ont été nationalisées pour être recapitalisées. Les engagements pris ont bénéficié de garanties inconditionnelles et les recapitalisations ont été faites sans attendre. Dans ces pays, les effets sur la santé de l'économie des crises bancaires ont été plus limités dans le temps qu'au Japon et en France. Les exemples scandinaves et américains semblent montrer que la vitesse de réaction des autorités de tutelle est un élément important de réussite. Le mode de traitement choisi par les pouvoirs publics en France et au Japon a été très différent. Il a consisté à étaler les pertes dans le temps en multipliant les plans de sauvetage partiels.

Cette situation est d'autant plus dommageable qu'au-delà des coûts directs pour la collectivité, il y a des coûts macroéconomiques indirects à maintenir en survie artificielle des établissements moribonds. Lorsqu'elles subissent des pertes importantes, les banques n'ont plus le même comportement. Elles tentent d'augmenter par tout les moyens leurs marges d'intermédiation. Le crédit est rare et cher pour les nouveaux emprunteurs tandis qu'elles demeurent captives de leurs anciens débiteurs insolvables, à qui elles continuent de prêter.

Un système bancaire longtemps fragilisé et handicapé aggrave les récessions et entrave ensuite la reprise lorsque la demande de crédit se fait plus forte. Si des banques saines et des banques malades coexistent durablement au sein d'un même système bancaire, le coût du crédit dépend non seulement du taux d'intérêt du marché, mais aussi de primes de risque incertaines. La relation entre la baisse des taux d'intérêt monétaire et celle du coût du crédit devient beaucoup moins prévisible, entraînant des comportements attentistes de la part des demandeurs de crédit.

Expliquer les défaillances par la libéralisation et la globalisation ne suffit pas : les systèmes de contrôle internes et plus encore externes, qu'ils soient nationaux (banques centrales) ou internationaux (Comité de Bâle, Commission européenne), ont aussi une lourde responsabilité.

AUTOCRITIQUES

La Banque d'Angleterre, la Réserve fédérale américaine et le ministère des finances japonais ont reconnu tour à tour avoir commis des erreurs. Ils annoncent de grandes réformes des méthodes de contrôle. En France, rien de tel. La Commission bancaire qui dépend de la Banque de France n'a jamais accepté les critiques et répugne à se remettre en cause. Elle considère encore aujourd'hui ne pas porter la moindre part de responsabilité dans les affaires Crédit lyonnais, Comptoir des entrepreneurs, Crédit foncier, BCP, Pallas Stern... La Cour des comptes en est moins sûre et a décidé d'ouvrir une enquête sur le fonctionnement de la Commission bancaire.

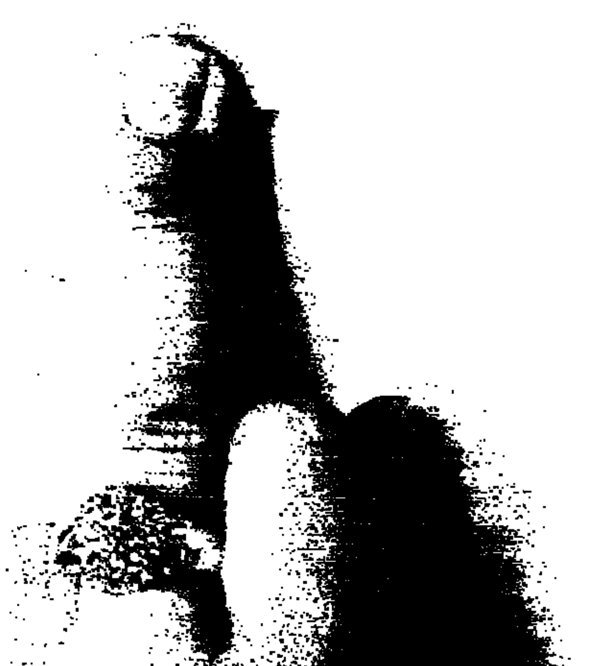
Le problème va bien au-delà des erreurs commises ou non par les « contrôleurs ». Certains experts se demandent si les grandes banques ne sont pas devenues tout simplement incontrôlables. Elles sont engagées dans des opérations toujours plus compliquées, via des filiales et autres succursales installées à l'autre bout du monde dont il est parfois difficile de connaître exactement les engagements. Barings a été la « victime » d'un opérateur de Singapour. Daiwa a été « trompé » par le patron de sa filiale de New York. Le Lyonnais a perdu des milliards de francs dans le financement du cinéma américain.

En durcissant leurs exigences, les grands organismes de contrôle internationaux tentent de s'adapter à ce nouvel environnement. Mais ils ont toujours un temps de retard. Le Comité de Bâle qui regroupe les gouverneurs des banques centrales des dix pays les plus industrialisés a instauré (depuis le 1er janvier 1993) le ratio Cooke qui oblige les banques à posséder des fonds propres correspondant au moins à 8 % de leurs engagements. Une nouvelle norme en matière de capital, concernant les risques de marché, est entrée en vigueur cette année. Le Comité de Bâle vient d'édicter des règles universelles et minimum de contrôle des banques au nombre de vingt-cinq destinées à tous les établissements de la planète.

Mais les normes ont leurs limites qui n'empêchent pas les accidents. Dès lors qu'elles se veulent universelles, les contraintes ne répondent pas aux spécificités des établissements et ne prennent toujours pas en compte les engagements hors bilan. Faute de bien maîtriser l'évolution du métier de banquier, les organismes de tutelle se focalisent maintenant plutôt sur la qualité et la fiabilité des contrôles internes. L'idée consiste à évaluer les services de contrôle plutôt que de faire, ce qui est devenu impossible, le travail à leur place.

La nouveauté consiste aussi à prévoir des sanctions contre les établissements et leurs dirigeants en cas de potentiel de pertes importantes. Il faudra qu'elles soient suffisamment dissuasives pour décourager les fuites en avant. Dans tous les cas de défaillance majeure, en France et à l'étranger, les responsables ont tenté de se « refaire » et de cacher l'ampleur des pertes. Une attitude qui conduit invariablement à des désastres.

E. L.



Les institutions financières asiatiques en liberté peu surveillée

▼ A partir de situations fort différentes, la crise des monnaies se traduit dans chacun des pays par une dégradation des actifs des banques

HONGKONG
Correspondance

L'Asie illustre depuis quatre mois la règle qui veut que l'ouverture d'une économie aux capitaux extérieurs sans mise en place concomitante de règles de prudence et de contrôle mène les banques droit dans le mur. La Malaisie, l'Indonésie et les Philippines, malgré les différences structurelles de leurs systèmes bancaires, ont en commun d'avoir connu, depuis cinq à dix ans, un afflux de capitaux important : entre 1990 et 1996, l'Asie a attiré, en moyenne, 60 milliards de dollars par an de flux nets de capitaux, et 107 milliards de dollars sur la seule dernière année. Attirés tant par le maintien d'une croissance économique à deux chiffres que par des monnaies rattachées au dollar, donc ne présentant pas de risque de change, les capitaux étrangers sont venus massivement gonfler la liquidité bancaire. Vivant depuis cinq à dix ans sur un crédit en hausse de 20 % à 30 % l'an, soit une croissance très supérieure à celle de l'activité industrielle, la Thaïlande, l'Indonésie, la Malaisie et récemment les Philippines ont donc fini par alimenter une bulle financière en poussant à la hausse le prix des actifs. Une bulle construite largement sur de la dette, comme en Thaïlande ou en Indonésie, où le montant des crédits du secteur bancaire dépasse respectivement 150 % et 170 % du PIB.

Depuis près de cinq ans, ces crédits étaient tirés par des projets immobiliers, dont les rendements étaient supérieurs à ceux dégagés dans l'industrie. Les estimations de banques d'affaires spécialisées dans l'évaluation de bilans bancaires – estimations considérées comme étant plus fiables que celles des banques centrales – échelonnent le degré d'exposition des banques à l'immobilier à 11 % aux Philippines, 20 % en Thaïlande, 25 % en Indonésie et 28 % en Malaisie. Une estimation elle-même imprécise, certains prêts à usage industriel ayant été détournés pour spéculer sur l'immobilier, comme aux Philippines.

Deuxième effet de cette croissance du crédit à tout-va : la faible qualité des crédits bancaires, due au fait que les banques locales travaillent avec des procédures d'évaluation du risque souvent sommaires. La pratique du prêt sur gages, qu'il s'agisse d'un actif immobilier ou des actions d'une société, les a parfois dispensés de s'interroger sur la capacité de remboursement des emprunteurs. Sans parler des prêts consentis sur la base de relations de clans, d'actionnariat – beaucoup de banques appartiennent à des conglomérats locaux –, voire sur la simple recommandation d'un ami ou d'un homme politique influent. Certains projets irrationnels n'ont trouvé de financement auprès des banques locales que parce qu'ils étaient estampillés « projet national », soutenus par le gouvernement.

Enfin, la libéralisation du secteur bancaire en 1988 en Indonésie et en 1992 aux Philippines a poussé les nouveaux entrants à pratiquer une politique de crédit très risquée à seule fin de prendre des parts de marché. En Indonésie, où le processus de libéralisation est plus ancien, le marché est encombré de petites banques – 237 avant la fermeture, le 1er novembre, de 16 banques dans le cadre du plan d'aide du FMI – mal surveillées, faiblement capitalisées, peu rentables et donc vulnérables au premier coup de grisou.

Ledit coup de grisou a surgi avec le ralentissement de la croissance. A force d'investir dans des projets immobiliers à l'utilité de plus en plus douteuse et au rendement financier décroissant, ces pays ont vu leur compétitivité industrielle se détériorer, leurs exportations se ralentir et les déficits de leurs paiements courants se creuser. Leurs monnaies, fixées au dollar par une parité quasi fixe, se sont trouvées progressivement surévaluées à l'aune d'une compétitivité économique amoindrie. Une faille identifiée par les *hedge funds*, ces fonds spéculatifs américains qui, en prévision d'une dépréciation, ont déclenché d'importantes ventes à terme. Faute de réserves de change suffisantes et de banques locales assez solides pour supporter l'assèchement de la liquidité bancaire provoquée par une hausse des taux, les banques centrales se sont résignées à laisser flotter leur monnaie.

Les premières victimes du décrochage brutal des monnaies ont été les banques, qui empruntaient du billet vert à faible taux d'intérêt et prêtaient en monnaie locale à des taux plus élevés. Le jour où ces mêmes établissements ont dû honorer leurs engagements en dollars à partir de recettes en monnaie dévaluée, le système a explosé. Comme en Thaïlande, où les banques avaient refinancé jusqu'à 30 % de leurs crédits en devises selon la banque d'affaires américaine JP Morgan. En Malaisie, ce taux ne dépasse pas 7 %. Il est de 12 % aux Philippines et de 15 % en Indonésie.

Mais la hausse générale des taux – à l'exception de la Malaisie, moins dépendante des capitaux étrangers – a placé également les autres banques locales en situation de fragilité. Quatre mois après le début des hostilités, le 2 juillet dernier, les taux interbancaires à trois mois sont encore de 16 % en Thaïlande, de plus de 21 % en Indonésie et de plus de 24 % aux Philippines. Les institutions financières thaïlandaises et une cinquantaine de petites banques privées indonésiennes ont dû affronter une crise de liquidité immédiate. Les banques qui disposaient de dépôts suffisants n'ont pas été épargnées non plus. En Indonésie, les banques relativement peu endettées en devises ont dû gérer les comptes de grandes entreprises elles-mêmes lourdement endettées en dollars. Depuis le 1er juillet, la roupie a décroché de 33 % contre le dollar, et ces groupes se trouvent aujourd'hui dans l'impossibilité d'honorer leurs dettes.

Même la Malaisie, où les banques sont parmi les plus saines de la région, ne semble pas à l'abri. Désireuse de maintenir la croissance économique et de ne pas peser sur la liquidité bancaire, la Bank of Negara a, depuis le début de la crise, maintenu des taux d'intérêt faibles. Mais l'économie elle-même est si endettée, et les banques si exposées sur un secteur immobilier qui ne manquera pas de crouler sous les surcapacités dès l'année prochaine, que les spécialistes du secteur, en particulier l'agence de notation Standard & Poor's, s'attendent à une forte dégradation des actifs des banques.

A partir de situations fort différentes, la crise des monnaies se traduira *in fine* dans chacun de ces pays par une dégradation des actifs des banques. JP Morgan estime que les créances douteuses, c'est-à-dire n'ayant donné lieu à aucun versement depuis trois mois, atteindront 15 % du total des encours en Indonésie à la fin 1998 et entre 10 % et 15 % en Malaisie. Seules les Philippines, où le gonflement du crédit a été plus tardif, devraient voir les créances douteuses des banques limitées à moins de 8 %.

Pour chacun de ces pays, la bouffée d'oxygène viendra d'une détente de leurs taux d'intérêt, à savoir du retour de la confiance. Plus tard elle reviendra, plus douloureuse sera la purge de la bulle financière. Mais aucun ne fera l'économie d'une restructuration de son secteur bancaire, accompagnée de la mise en place de mécanismes de surveillance plus stricts.

Valérie Brunschwig

Les caisses d'épargne américaines : un sinistre sans précédent

▼ A la différence de la crise des banques japonaises, qui perdure, celle du système financier américain n'est plus qu'un mauvais souvenir

Débâcle », « crise financière généralisée », « un coût pour le contribuable américain presque aussi élevé que celui de la guerre du Vietnam »... La crise des *savings and loans*, les caisses d'épargne américaines, a défrayé la chronique à la fin des années 80 et au début des années 90. Seule une intervention massive de l'Etat, sous le contrôle étroit du législateur, a pu avoir raison de cette catastrophe financière. La facture s'est élevée pour le contribuable américain à plus de 200 milliards de dollars, plus de 1 000 milliards de francs français... En l'espace de quelques années, les 4 000 caisses d'épargne américaines sont passées à moins de 1 500 (plus de 650 d'entre elles ont été fermées durant la seule période de fin 1988 à fin 1992). Mais, dès 1991, l'ensemble du système bancaire a commencé à reprendre du poil de la bête. A la différence de la crise des banques japonaises (une vingtaine d'établissements ont été clos depuis 1994), la seule crise financière d'une ampleur comparable et qui, elle, perdure, celle du système financier américain, n'est plus qu'un mauvais souvenir.

A crise exceptionnelle, les Américains ont, il est vrai, répondu par la mise en place d'un dispositif exceptionnel, contrairement aux Japonais. Il le fallait pour préserver la confiance des épargnants dans le système bancaire, malmené par les conséquences de la déréglementation financière, puis par l'effondrement de l'immobilier. Les caisses d'épargne, qui ont été les premières et les plus gravement touchées, étaient le symbole même de la prospérité américaine et de la sécurité aux yeux de l'épargnant.

Trop petites, très dispersées, mal organisées, souvent mal gérées et victimes de pratiques frauduleuses – qui ont notamment impliqué le troisième fils du président George Bush et de nombreux hommes politiques –, elles n'ont pas pu réagir à la déréglementation, qui a conduit à rémunérer fortement les dépôts tandis que les marges sur les crédits baissaient. Elles étaient déjà mal en point lorsque la crise de l'immobilier a ravagé la qualité de leur portefeuille de crédits.

Après plusieurs faillites de caisses d'épargne, à chaque fois plus lourdes, le Congrès a adopté, le 5 août 1989, une loi, le Financial Institutions Reform Recovery and Enforcement Act, pour créer le Resolution Trust Corp. (RTC). Cette institution, unique en son genre, a eu pour mission de racheter, sur fonds publics, les établissements en faillite, de porter les actifs compromis et de liquider les autres dans les meilleures conditions. En moins de dix-huit mois, le RTC est devenu la plus grande institution financière des Etats-Unis. Au total, il a liquidé plus de 400 milliards de dollars d'actifs.

Parallèlement, le reste du système bancaire était fragilisé, touché par la déréglementation, mais aussi par la crise des pays latino-américains en développement, puis par celle des *junk bonds*, ces obligations à haut risque, coqueluche des années 80, et enfin par l'effondrement de l'immobilier. Entre 1986 et 1991, le Federal Deposit Insurance Corporation, le fonds qui assure les dépôts bancaires, a dû lui aussi fermer ou porter assistance à plus de 900 banques commerciales. *« Durant ces cinq années noires, 5 % de l'industrie bancaire sont passés entre les mains du Fonds pour cause de faillite »*, rappelle Isabelle Vaillant Liab, adjoint de direction à la Banque de France.

Les autorités ont fait évoluer rapidement le FDIC, pour lui permettre d'avoir une politique plus active auprès des banques, en renforçant son rôle de prévention, mais surtout en adaptant ses méthodes d'intervention auprès des établissements en difficulté. Le fonds pouvait déjà prendre le contrôle des banques en faillite. A partir de 1987, il a aussi pu mettre en place des « banques relais », à même de reprendre tout ou partie d'une banque pour la soutenir avant de trouver un repreneur ou de procéder à sa liquidation. Surtout, le Congrès a permis au Trésor d'ouvrir une ligne de crédit de quelques 70 milliards de dollars au FDIC. Ce dernier, pour se renflouer, a fortement relevé la cotisation des banques, qui devaient lui payer 0,23 dollar pour 100 dollars de dépôts.

Cette politique de sauvetage a été accompagnée, à partir de 1990, par une politique monétaire très accommodante, la Réserve fédérale maintenant les taux courts à un niveau extrêmement bas. C'est elle qui a permis aux banques de reprendre très vite de la vigueur. En replaçant l'argent emprunté à court terme sur les emprunts d'Etat à plus long terme, mieux rémunérés, elles ont engrangé pendant quelques années des bénéfices copieux et faciles. Elles ont ainsi pu absorber leurs pertes dans l'immobilier et s'engager, une fois assainies, dans un vaste mouvement de concentration. A ceux qui avaient déclaré les banques américaines condamnées, au début des années 90, elles répondent aujourd'hui par des profits records et une rentabilité exceptionnelle.

Un contraste saisissant avec l'état des banques japonaises. Entrées en crise après le resserrement de la politique monétaire en 1989 et, deux ans plus tard, l'éclatement de la bulle immobilière, ces dernières n'ont pas bénéficié d'un soutien aussi fort de l'Etat. *« Il y a eu très peu d'interventions en fonds publics au Japon, où on a maintenu une situation très opaque jusqu'en 1995, les banques comme les pouvoirs publics espérant que la crise se résoudrait d'elle-même avec la reprise de la croissance »*, explique Stéphanie Guichard, économiste au CEPII. Cette politique de l'autruche a contribué à aggraver la crise. Il a fallu attendre 1995 pour que les grandes banques se décident à mettre en place une stratégie d'assainissement agressive de leurs comptes et pour que les autorités mettent en place des politiques de liquidation des petites institutions en difficulté. Entre-temps, la mise au jour du rôle de la pègre japonaise dans le scandale bancaire a rendu toute injection de fonds publics dans le système bancaire extrêmement impopulaire auprès de l'opinion publique. Surtout dans un contexte budgétaire déjà difficile.

Et, à la différence des Etats-Unis, le Japon, qui a déjà des taux d'intérêt très bas, ne peut pas utiliser cette arme pour aider son système bancaire, encore fragile, à sortir de la crise. Ses banques, qui ont encore tout un pan de la déréglementation financière à affronter, ne peuvent guère prospérer dans un contexte de croissance peu porteur. La crise du Sud-Est asiatique ne va rien arranger.

Sophie Fay

BANQUES

Questions-réponses

1 Quelles ont été les conséquences de la déréglementation sur le système bancaire en France ?

Le nombre total des établissements de crédit en France a diminué, passant de 2 100 il y a dix ans à 1 382 à la fin de 1996, soit une baisse de plus d'un tiers en dix ans. En 1996, 35 établissements ont cessé leurs activités alors que 15 nouveaux ont été créés. L'effectif global des banques habilitées à effectuer des opérations en France s'est réduit à 387 à la fin de 1996, contre 406 à la fin de 1995. Selon le Comité de la réglementation bancaire, la déréglementation de la fin des années 80, le marché unique européen et la perspective de l'euro pour 1999 ont accru la concurrence et la pression sur les marges bancaires. Ils ont conduit les banques à réduire leurs coûts par des économies d'échelle.

Les banques françaises ont aussi recentré leurs activités et simplifié leurs structures. Le nombre de Caisses d'épargne est passé de 186 en 1991 à 34. Les caisses régionales du Crédit agricole ont chuté à 59 fin 1996. Toutefois, la concentration du système bancaire français reste modeste. La part de marché des grandes banques françaises (Crédit agricole, Société générale, BNP, Crédit lyonnais...) se situe autour de 15 %. En Grande-Bretagne, la part des quatre grandes banques est de 80 %. Aux Pays-Bas, ABN Amro détient seule 40 % du marché, et en Allemagne, les Caisses d'épargne s'arrogent aussi 40 %. En plus, la rationalisation des structures du système bancaire français n'a pas donné lieu a une diminution du nombre de guichets, qui est resté stable, aux alentours de 25 500.

2 Quelles sont les principales règles de contrôle définies par le Comité de Bâle ?

Les 25 principes fondamentaux devant servir de référence aux autorités de tutelle du monde entier recouvrent les domaines relatifs aux conditions préalables à un contrôle bancaire efficace, à l'agrément et la structure de propriété, aux réglementations et exigences prudentielles, et aux méthodes de contrôle bancaire permanent. Les exigences en matière d'information des opérateurs, les pouvoirs institutionnels des autorités de contrôle et l'activité bancaire transfrontière sont également couverts par ces principes.

La définition des principes qui s'adressent essentiellement aux pays émergents a bénéficié d'une vaste consultation notamment auprès du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale. Des représentants du Chili, de la Chine, de Hongkong, du Mexique, de la République tchèque, de la Russie et de la Thaïlande ont fait partie du groupe de travail sur les principes. Neuf autres pays – l'Argentine, le Brésil, la Corée, la Hongrie, l'Inde, l'Indonésie, la Malaisie, la Pologne et Singapour – ont aussi été associés aux travaux. Les principes sont des *« exigences minimales qui, dans de nombreux cas, pourraient être complétées au besoin par d'autres dispositions destinées à prendre en compte des situations et risques propres au système financier local »*, souligne le Comité de Bâle. *« Il appartiendra aux autorités nationales de contrôle de revoir leurs procédures prudentielles existantes et d'entreprendre un programme visant à pallier d'éventuelles insuffisances aussi rapidement que leurs pouvoirs juridiques le leur permettent »*, précise-t-il.

3 Les pays émergents sont-ils plus exposés au risque d'une crise majeure de leur système financier ?

Pour la plupart des experts des grands organismes internationaux, le risque est plus grand dans les pays émergents de voir la croissance menacée par des crises bancaires. La restructuration du système financier du Chili a amputé sa croissance de 30 % entre 1981 et 1987 tandis qu'au Venezuela, les crises ont coûté jusqu'à 20 % du PIB.

Un rapport de travail analysant les causes de l'instabilité financière, publié au début de l'année par des responsables du G10, qui regroupe 11 pays industrialisés, et par sept pays émergents d'Amérique latine et d'Asie, propose une stratégie internationale concertée pour l'adoption et la mise en œuvre de *« principes et pratiques solides pour la stabilité financière »*. Le rapport souligne que *« les crises bancaires se produisent fréquemment à la suite d'une expansion rapide de l'économie liée à l'apparition de déséquilibres macro-économiques insupportables »* qu'il convient de détecter, comme l'hyper-inflation, l'accroissement des déficits budgétaires et des comptes courants ou des distorsions fiscales.

Parmi les conclusions des assemblées annuelles du FMI et de la Banque mondiale à Hongkong, figurent en bonne place la nécessité de fournir des cadres financiers solides aux pays émergents, de restructurer et d'ouvrir à la concurrence un système bancaire chinois aujourd'hui techniquement en faillite et, pour le Japon, celle de se doter d'une industrie financière compétitive pour résister à la pression concurrentielle des grands ensembles dollar et euro.

4 Le développement des marchés financiers dérivés est-il un facteur de risque important pour les établissements bancaires ?

Les instruments financiers dérivés, tant décriés en raison de leur caractère spéculatif, ont beaucoup alimenté la chronique des « accidents » sur les marchés. A commencer par la faillite spectaculaire, en 1996, de la banque anglaise Barings. En dépit de multiples études et recommandations, les institutions financières internationales et les banques centrales paraissent souvent impuissantes. Au cours des dernières années, l'explosion des transactions sur les marchés dérivés est la dernière étape de la vaste entreprise de déréglementation et de financiarisation de l'économie mondiale engagée il y a plus de vingt ans. Le problème, c'est que la créature semble avoir échappé à ses créateurs. L'encours des produits dérivés est passé de 5 000 milliards de dollars en 1989 à 20 000 milliards l'an dernier.

Ces contrats à terme et autres options d'achat et de vente sont « normalement » utilisés par les établissements financiers et les entreprises pour se prémunir contre les évolutions de change, de taux d'intérêt ou des matières premières. Ils « dérivent » en ce sens que leur valeur dépend étroitement de celle des devises, des titres ou des cours des matières premières auxquels ils sont liés. Leur avantage est d'utiliser le principe de l'effet de levier. La valeur d'une option ou d'un contrat à terme augmente bien plus rapidement que celle des titres, monnaies et matières premières dont ils dérivent. Une mise de fonds modérée peut entraîner des gains très importants... Mais la réciproque aussi est vraie. Les pertes sont à la mesure des gains... considérables.

S'il ne faut pas sous-estimer les conséquences de prises de position imprudentes sur les marchés, les opérations de crédit banales sont tout aussi dangereuses. Ce sont des prêts dans l'immobilier qui ont provoqué la faillite des *« jusens »* (établissements spécialisés dans le financement de l'immobilier). Ce sont des crédits tout à fait classiques qui ont conduit le Crédit lyonnais ou le Crédit foncier de France au bord du gouffre.

هكذا من الاصل

LES INDICATEURS DE L'ÉCONOMIE INTERNATIONALE *(données nationales, OCDE, cvs)*

	Etats-Unis	Japon	Allemagne	France	Italie	Royaume-Uni	Canada
Production industrielle (en %)	septembre	septembre	août	juillet-août	août	août	juin
Dernier mois connu	+0,6	+1,5	-2,9	+3,8	-0,6	-0,1	+0,3
Sur 12 mois	+5,8	+3,5	+5,2	+4,6	+2,2	+1,9	+5,8
Taux de chômage (en %)	septembre	août	septembre	août	juillet	septembre	septembre
Dernier mois connu	+4,9	+3,4	+11,7	+12,5	+11,7	+5,2	+9
Un an avant	+5,2	+3,3	+10,5	+12,4	+11,7	+7,4	+10
Indice des prix (en %)	septembre	août	septembre	septembre	octobre	septembre	septembre
Dernier mois connu	+0,2	+0,1	-0,3	+0,2	-0,2	+0,5	-0,1
Sur 12 mois	+1,9	+2,1	+1,9	+1,3	+1,2	+2,7	+1,6
Solde commercial (en milliards)	août	septembre	août	août	juillet	août	août
Dernier mois connu (monnaies nationales)	-16,1	+ 749,5	+ 8,6	+11	+ 5 506,8	-0,5	+1,4
Cumul sur 12 mois (monnaies nationales)	-179	+8 757,6	+115,2	+144,1	+60 768	- 9,9	+28,6
Cumul sur 12 mois (en dollars)	-179	+ 74,4	+69,6	+25,5	+ 38	-16,2	+21
Croissance du PIB (en %)	97 T2	97 T2	97 T2	97 T2	97 T2	97 T3	97 T2
Dernier trimestre connu (rythme annuel)	+3,5	-11,2	+4,1	+4	+6,7	+4	+4,9
Sur 12 mois	+4	-0,3	+2	+2,3	+1,9	+3,9	+3,7
Solde des paiements courants (en % du PIB)							
1997 (estimations OCDE)	-2,3	+1,9	+0,1	+1,7	+4,3	+0,2	-0,2
Déficit public (en % du PIB)							
1998 (prévisions OCDE)	-1,2	-2,3	-2,7	-3	-3,8	-1,8	+0,5
1997 (estimations OCDE)	-1,1	-3,1	-3,2	-3,2	-3,2	-2,8	-0,2
Dette publique en % du PIB 1997 (estimations OCDE)	63,8	90,8	61,8	57,8	123,3	54,1	97,2

LA SITUATION FRANÇAISE

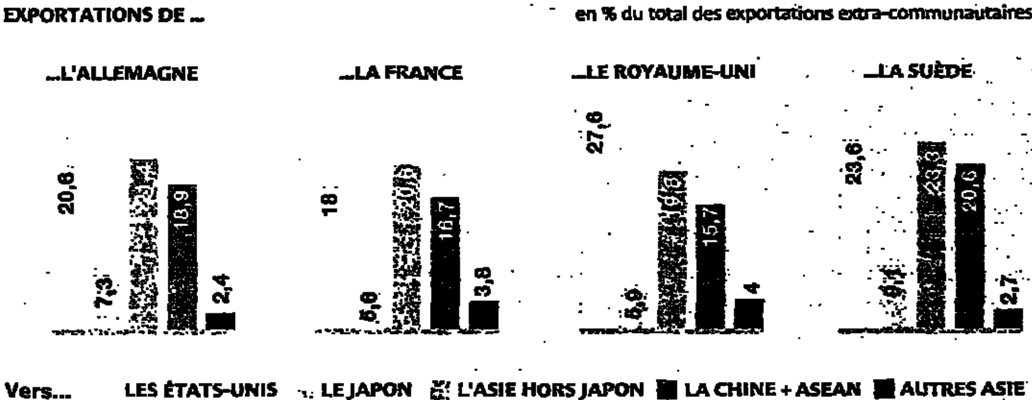
Ménages		Entreprises		Commerce extérieur (Fab, en mds de F)	
Consommation (en mds de F 1980)		**Investissements de l'industrie**		**Exportations**	
septembre 97	58,25	1996 (en volume)	+ 0 %	août 1997	142,2
septembre 96	59,87	prévisions 1997	+ 2 %	août 1996	126,2
Immatriculations de voitures neuves		**Créations d'emplois**		**Importations**	
septembre 1997	+ 2,4 %	2e trim. 1997	+ 35 800	août 1997	131,2
sur un an	- 32,6 %	sur un an	+ 0,3 %	août 1996	115,3
Mises en chantier de logements		**Nb de créat. d'entreprises** (septembre 1997)		**Taux de couverture**	
à la fin août 97	184 400	total dont reprises	22 530	août 1997	109,4
janv.-août 1997	- 2 %	avril 97	23 430	août 1996	108,4
Taux de salaire horaire		**Nb de défaillances**		**Solde agroalimentaire**	
2e trimestre 1997	+ 1,0 %	juillet 1997	4 429	août 1997	+ 5,4
sur un an	+ 2,7 %	avril 1997	4 131	août 1996	+ 4,6
Pouvoir d'achat		**Invest. français à l'étranger** (en mds de F)		**Solde industriel** (hors matériel militaire)	
2e trimestre 1997	+ 0,6 %	2e trimestre 1997	54,8	août 1997	+ 8,04
sur un an	+ 0,6 %	1996	155,6	août 1996	+ 5,5
Taux d'épargne		**Invest. étrangers en France** (en mds de F)		**Solde énergétique**	
2e trimestre 1997	13,8 %	2e trimestre 1997	+ 28,3	août 1997	- 7,6
un an avant	13 %	1996	112,3	août 1996	- 5,6

Asie en crise, croissance moins forte en Europe

▼Interdépendance

Même si l'environnement international risque d'être moins porteur, l'année 1988 devrait s'avérer meilleure que les précédentes pour l'UE

▼ L'Asie : une zone aussi importante que les États-Unis pour les exportations européennes de marchandises en 1996



Source : Direction of Trade Statistics

La Bourse de Hongkong plonge, les marchés boursiers européens suivent. Quel peut être l'impact d'une crise financière asiatique sur la situation économique européenne ? Les mécanismes de propagation sont complexes et multiples. Ils résultent à la fois des interdépendances économiques qui régissent aujourd'hui l'économie mondiale et des interférences financières issues de la globalisation des marchés de capitaux.

Les dévaluations des devises asiatiques intervenues depuis le début de l'été sont d'abord un facteur de déstabilisation régionale. Dans une zone à forte concentration des échanges (40 % des échanges extérieurs de l'ensemble des pays d'Asie en développement sont intrarégionaux), tout mouvement important du taux de change d'un ou plusieurs des partenaires régionaux a des répercussions immédiates sur ses voisins. Ces mécanismes expliquent la fragilisation brutale d'une économie, Hongkong, qui *n'inquiétait guère jusqu'à récemment*, et la propagation rapide du mouvement de défiance à l'égard de l'ensemble des économies industrielles (Japon, Australie, Nouvelle-Zélande) ou en développement (Chine) de la zone. Dès lors, la portion de la planète touchée par cette crise, ou susceptible de l'être, grandit rapidement : d'un peu plus de 5 % du PIB de l'OCDE – si on ne considère que les pays d'Asie en développement rapide –, cette portion passe à 28 % si l'on intègre le Japon, 36 % si l'on y ajoute la Chine... Soit le quart des débouchés du commerce mondial de marchandises et environ un cinquième des débouchés mondiaux de services commerciaux.

C'est par le jeu de plusieurs mécanismes qu'une contraction, aujourd'hui inévitable, de la croissance économique dans cette *partie du monde risque d'affecter* la conjoncture européenne.

● La crise en Asie amputera la demande en provenance de ces pays, ce qui aura des conséquences commerciales directes plus ou moins importantes sur leurs différents fournisseurs : soit en premier lieu le Japon, l'Union européenne (UE) et les Etats-Unis. En 1996, l'UE couvrait 15,5 % des importations des marchés de l'Asie en développement rapide (hors Japon), soit une part comparable à celle des Etats-Unis (14 %), bien que très inférieure à celle du Japon (20 %). L'exposition de l'Europe à une contraction de l'activité asiatique n'est donc pas négligeable.

Les ventes de marchandises de l'UE vers l'Asie, hors Japon, s'élèvent à 20 % du total des exportations extra-européennes, *soit autant que les ventes à destination des Etats-Unis !* Toute contraction des importations asiatiques pourrait donc avoir des répercussions d'ampleur comparable à une contraction équivalente des importations américaines. L'exposition des pays européens n'est cependant pas uniforme. L'Espagne, l'Italie, le Royaume-Uni et la France sont relativement moins ouverts sur l'Asie que ne le sont l'Allemagne et plus encore la Suède et la Suisse. Ces deux derniers pays réalisent respectivement 23 % et 27 % de leurs exportations extra-commmunautaires en Asie en développement. Ils sont, avec le Danemark, aussi *plus ouverts sur le* Japon et à ce titre plus sensibles aux difficultés de l'économie nippone engendrées par la crise de l'ASEAN. Si l'Asie – hors Japon – *importait 15 % de moins, hypo*thèse de travail se fondant sur l'observation du cas mexicain après la crise de 1995, les pertes pour l'Europe s'élèveraient au minimum à un quart de point de croissance, à quoi il faudrait ajouter les effets additionnels induits par les pertes de croissance mondiale consécutives à la crise asiatique. Au total, ce serait près d'un demi-point de croissance que l'Europe pourrait, dans un tel cas de figure, perdre en moyenne en 1998, abaissant les perspectives de croissance à 2,5 % plutôt que 3 %. Ce résultat est comparable à celui estimé pour les Etats-Unis, dont le poids des exportations vers l'Asie est du même ordre de grandeur en pourcentage du PIB (moins de 2 %) que celui de l'Europe.

● Par ailleurs, le regain de compétitivité extérieure dont bénéficieront les pays en crise dont les monnaies auront subi de fortes dévaluations s'exercera par une montée des pressions concurrentielles, d'où les effets de dominos susceptibles de se produire sur les économies exposées (en premier lieu les zones en développement à forte contrainte extérieure) et des effets déflationnistes sur les économies développées.

Ces pertes de compétitivité, ajoutées à celles de la demande, ne constituent à l'évidence pas une bonne nouvelle pour l'investissement européen des secteurs les plus exposés.

● Au total, l'effet de la crise asiatique sur l'économie réelle a tout lieu d'être déflationniste pour les pays industrialisés. Une baisse de la croissance mondiale va alléger les tensions sur les capacités de production, et les prix des matières premières devraient être les pre*miers à se détendre*. Ces effets seront-ils positifs sur le niveau des taux d'intérêt européens ? C'est vraisemblable. Les anticipations de hausse des taux qui prévalaient sur les marchés américains et européens depuis le début de l'été, devraient être corrigées à la baisse et laisser place à une bonne tenue persistante des marchés obligataires.

● Cette crise n'a en revanche aucune raison d'influer sur les perspectives de reprise de la demande domestique des pays européens. La consommation privée, dont la *majeure partie des économistes* prédisent qu'elle constituera, l'an prochain, le support principal de la croissance européenne, n'a pas lieu d'être affectée : les conditions monétaires restent favorables, la contrainte budgétaire sera globalement allégée à l'échelle européenne et le chômage qui a dès lors commencé à se réduire significativement dans plusieurs pays européens (Espagne, Pays-Bas), plafonne dans les pays les plus en retard sur la reprise (France, Allemagne). En dépit d'un environnement international moins porteur, 1998 devrait s'avérer une bien meilleure année que les années récentes pour l'Union européenne.

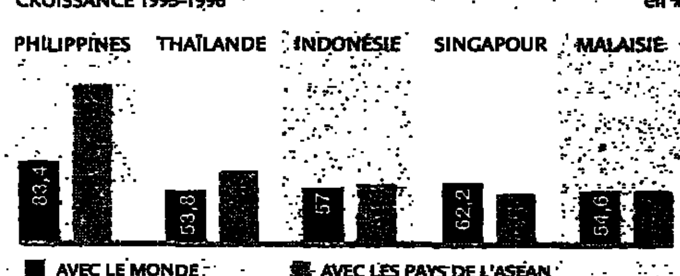
Véronique Riches

Une deuxième chance pour le « Marché commun » du Sud-Est asiatique ?

▼Asie du Sud-Est

A mi-parcours de l'échéance de 2003, les résultats de la baisse de certains droits de douanes demeurent mitigés

▼Le commerce en Asie du Sud-Est



Source : services commerciaux des pays concernés

Annoncée à grand renfort de publicité en janvier 1993, la création de la zone de libre-échange du Sud-Est asiatique (Afta dans son acronyme anglais), décidé un an plus tôt à l'occasion du quatrième sommet de l'Asean (1) *promettait de ramener sous la* barre des 5 %, à l'horizon 2008, les droits de douanes de plusieurs milliers de produits à l'intérieur de l'association. Une procédure accélérée devait même réduire ces barrières, avant la fin du siècle, notamment pour les produits chimiques et pharmaceutiques, l'électronique, le bois et le caoutchouc, les pierres précieuses et la bijouterie. Puis, en janvier 1995, les dirigeants du Sud-Est asiatique décidaient d'avancer la date butoir à 2003. Avec l'Afta, l'Asean poursuivait un objectif précis : s'organiser face aux Etat-Unis, réorientant ses relations autour d'une zone de libre-échange nord-américaine (Nafta ou Alena), et du Vieux Continent se consolidant à l'intérieur de l'Union européenne.

Deux éléments ont largement contribué à cette prise de conscience : la dépendance atteinte par les pays du Sud-Est asiatique vis-à-vis des pays industrialisés, qui absorbaient 80 % en moyenne des exportations de la région ; la fin de la guerre froide, qui imposait à l'Asean de reléguer au second plan la rhétorique politique pour s'atteler au développement de la coopération économique régionale qu'elle avait jusque-là négligée. Les réticences de la Thaïlande et de l'Indonésie, peu enclines à ouvrir leurs frontières à la concurrence de leurs voisins, auront pourtant retardé d'un an la mise en place de l'Afta, effective depuis janvier 1994.

A mi-parcours de l'échéance de 2003, les résultats demeurent limités. Le volume des échanges intra-Asean (+ 17,3 % en moyenne par an) croît très légèrement moins vite que celui des exportations totales de la région (+ 17,5 % en moyenne par an) *et les relations* commerciales bilatérales représentent toujours moins de 25 % des échanges de l'Asean avec le monde. Révélateur de la tendance : dans les deux dernières années, la croissance des échanges des pays de l'Asean avec le reste du monde (18,7 % en 1995 et 6,4 % en 1996) a de nouveau dépassé celle des échanges régionaux *(14,6 % et 4,7 %)*.

En fait, seules les Philippines et la Thaïlande ont développé leur volume d'échanges régionaux, qui représentait en 1996 respectivement 13 % et 15,5 % de leur commerce extérieur contre 9,1 % et 13,6 % en 1993. Ceux de l'Indonésie plafonnent à 11 %, tandis que ceux de Singapour ont été ramenés de 28,6 % en 1993 à 26,7 % en 1996. *La Malaisie, pour sa* part, apôtre de la coopération Sud-Sud, maintient difficilement ses échanges régionaux à leur niveau de 44 %, alors qu'ils avaient dépassé les 47 % en 1994. Là n'est pas la seule particularité de ce pays, où le volume d'importations en provenance de la région (environ 39 % en 1993) a crû de 26,7 % en moyenne par an pour dépasser les 46 % en 1996, alors que ses importations totales enregistraient une croissance de 17 %. La courbe des exportations connaît, elle, une évolution inverse ; le volume global croît de 14,6 % l'an, alors que le volume régional ne progresse que d'un modeste 8,4 %, ramenant la part de l'Asean dans les exportations de la Malaisie de 49 % en 1993 à moins de 42 % aujourd'hui.

Dans tous les autres pays de l'Asean, sauf l'Indonésie, le volume des exportations mondiales croît généralement deux fois plus vite que celui des exportations régionales. L'Indonésie est le seul pays de la zone dont la croissance des exportations destinées à ses partenaires de l'Asean se développe plus rapidement que celle de ses exportations dans le monde : *11,8 % et 10 % l'an, respectivement*. Aujourd'hui, seuls Singapour et la Malaisie peuvent estimer être sur le chemin d'une intégration régionale. L'île-Etat s'affirme, de loin, comme le premier partenaire de ses voisins ; son ancienne puissance tutélaire, la Malaisie, a conquis en 1994 le dernier marché sur lequel elle n'arrivait pas en deuxième position : les Philippines.

La nature toujours plus concurrentielle que complémentaire des pays du Sud-Est asiatique rend laborieuse la mise en place de l'Afta. On peut y voir la conséquence directe de politiques économiques jusqu'alors davantage tournées vers la satisfaction des marchés occidentaux que vers les besoins des populations locales, pour la bonne raison que ces dernières n'avaient au départ pratiquement pas de pouvoir d'achat. Or il n'est pas certain que les secteurs identifiés pour bénéficier du système commun de tarifs préférentiels *prévu par l'Afta* correspondent aux nécessités industrielles des pays du Sud-Est asiatique. C'est là que les pouvoirs politiques de l'Asean semblent avoir fait preuve d'une certaine immaturité, voire de légèreté, en ne cherchant pas à canaliser l'afflux massif de capitaux, au moins en partie, vers le développement d'un tissu industriel capable de consolider les bases d'économies vulnérables aux intérêts spéculatifs.

On peut compter sur le premier ministre malaisien, Mohamad Mahathir, pour détourner les turbulences financières actuelles de l'Asie du Sud-Est au profit de son credo Sud-Sud. Son pragmatisme y sera mieux employé que quand il se livrait, en septembre dernier, à des attaques contre le financier américain George Soros. *La* baisse des monnaies asiatiques depuis le début de l'été – 24 % pour la ringgit malaisienne, un peu plus pour le peso philippin, 48 % pour la rupiah indonésienne et près de 50 % pour le baht thaïlandais – rend de nouveau compétitifs les « tigres » asiatiques, sérieusement concurrencés depuis quelques années par la main-d'œuvre de pays moins développés. Non seulement la baisse du coût du travail dans l'Asean va ralentir le phénomène de relocalisation d'entreprises vers la Chine populaire et le Vietnam, mais elle pourrait offrir à l'Afta l'occasion de rebondir. Loin d'être une crise conjoncturelle, la tempête monétaire qui s'est abattue sur l'Asie du Sud-Est révèle une crise structurelle à laquelle l'Afta peut apporter une réponse, ne serait-ce que partielle.

Marc Mangin

(1) Fondée par la Thaïlande, les Philippines, la Malaisie, Singapour et l'Indonésie, l'Association des nations du Sud-Est Asiatique (Asean) a été rejointe ensuite par le sultanat de Brunei et, en 1994, par le Vietnam. L'adhésion de la Birmanie et du Laos a été entérinée cet été, celle du Cambodge a été reportée en raison de la situation politique à Phnom Penh.



Oui, la mondialisation accroît le chômage et les inégalités

par Claude Pottier

Selon une idée en vogue, l'accroissement du chômage et des inégalités *de revenu, observé dans la* plupart des pays industrialisés, a très peu à voir avec la mondialisation. Un rapport récent de l'OCDE (« Les perspectives de l'emploi », 1997) souligne que les importations en provenance des pays à bas salaires ont un impact très limité sur l'emploi et les rémunérations *dans les* pays développés. Nombreux sont ceux qui en concluent que la dégradation de l'emploi n'est pas provoquée par la mondialisation, mais par le progrès technique. C'est là un raisonnement bien rapide.

En imputant le chômage au progrès technique et non aux importations en provenance des pays à bas salaires, on suppose que ces deux facteurs sont indépendants. Or la concurrence avec les pays où les salaires sont moins *élevés pousse les entreprises des pays les plus* industrialisés à automatiser la production et à substituer ainsi des machines à de la main-d'œuvre. Par ailleurs, calculer l'incidence sur l'emploi et les salaires des importations en provenance des pays à bas salaires revient à mesurer seulement le résultat d'un échec : par définition, ces importations remplacent des productions domestiques. C'est ne pas tenir compte des efforts d'adaptation qui ont été faits par les *entreprises des pays industrialisés.* Ces « efforts » des entreprises sont en fait un lourd tribut payé par les salariés : baisse des salaires, précarisation de l'emploi, licenciements résultant de l'automatisation.

La mondialisation est souvent réduite à sa dimension commerciale. Mais la réalité nouvelle n'est pas tant l'intensification du commerce international que l'accroissement de la mobilité internationale des facteurs de *production. L'impact sur le marché du travail* est évident. Dans les pays industrialisés, l'immigration affaiblit le pouvoir de négociation des salariés par rapport à leurs employeurs. En sens inverse, les délocalisations augmentent le chômage, et la simple menace de délocalisation suffit pour obtenir la baisse des salaires ou la dégradation des conditions d'emploi. Plus que l'immigration, la mobilité du capital, productif ou financier, apparaît comme l'élément *le plus* nouveau et *le plus* dangereux pour les salariés.

La mondialisation, en tant que mobilité des facteurs de production, et non pas seulement des biens et services, signifie une intensification de la concurrence. Elle provoque surtout une mise en concurrence plus directe des salariés du monde entier, avec une tendance à l'alignement par le bas des conditions d'emploi et de rémunération. Ce résultat n'est pas fortuit.

Mais c'est la relation inverse qui permet de comprendre la genèse du processus : la concurrence pousse à la *mondialisation.* Celle-ci est l'un des moyens, pour les firmes, d'accroître leur compétitivité, en investissant à l'étranger, d'abord pour conquérir des marchés, mais aussi pour abaisser le coût du travail.

Le processus de mondialisation ne peut être véritablement compris s'il n'est pas rattaché à l'antagonisme fondamental entre le capital et le travail, à la nécessité permanente qu'ont les entreprises de limiter le coût du travail. Ultimement, ce ne sont pas des *nations* plus ou moins riches qui s'affrontent, mais des firmes qui tirent parti des disparités internationales dans les conditions de rémunération et d'emploi de la main-d'œuvre. Il n'est donc pas question de faire des pays à bas salaires des boucs émissaires. Le faible coût du travail est l'avantage *principal qu'ils peuvent faire valoir dans* la concurrence internationale.

La mondialisation provoque surtout une mise en concurrence plus directe des salariés du monde entier, avec une tendance à l'alignement par le bas des conditions d'emploi et de rémunération

Réduire la mondialisation aux seules importations et focaliser le débat sur les pays à bas salaires est trompeur. Les firmes des pays industrialisés s'implantent rarement dans les pays qui ne peuvent leur offrir que les salaires les plus faibles. Elles recherchent des pays où un coût du travail moins élevé et où des conditions d'emploi et de licenciement moins contraignantes se combinent avec d'autres *avantages, notamment une main-d'œuvre qualifiée* et des infrastructures de transport et de communication. Ainsi, JVC va transférer sa production de matériel hi-fi de la Lorraine vers l'Ecosse. Thomson fabrique ses petits téléviseurs en Thaïlande. Philips a délocalisé une partie de sa production de magnétoscopes de l'Autriche vers la Hongrie, où le coût du travail des ouvriers était huit fois inférieur et celui des cadres quatre fois inférieur. Dans ce processus, la périphérie des grandes zones industrialisées occupe une place de choix : le Mexique pour les Etats-Unis, l'Asie du Sud-Est pour le Japon, l'Europe centrale et orientale pour l'Union européenne. Mais le mouvement des entreprises vers les zones à salaires *moins élevés s'effectue* aussi à l'intérieur même des Etats-Unis et de l'Union européenne. L'expression dumping social s'applique moins aux pays peu développés qu'à un pays comme la Grande-Bretagne, qui a délibérément cherché à réduire le coût du travail afin d'attirer les investissements étrangers.

La dimension financière de la mondialisation a aussi des effets dévastateurs sur l'emploi et les salaires. Dès lors que le système des changes fixes a été abandonné (au début des années 70) et que la mobilité du capital a été organisée (à partir de la fin des années 70), les pays cherchent à défendre leur monnaie par *des taux d'intérêt élevés, ce qui accroît les* revenus du capital et restreint l'activité économique. Simultanément, pour limiter l'inflation, les gouvernements désindexent les salaires par rapport aux prix. Au total, la mondialisation financière qui a été mise en place par les Etats suscite entre eux une concurrence par les coûts qui déprime l'activité, alimente le chômage et accroît les inégalités de revenu.

En résumé, la mondialisation est tributaire *de l'économie capitaliste qui lui donne trois* caractéristiques fondamentales.

1. Elle résulte, tout comme le progrès technique, de l'intensification de la concurrence entre les firmes.

2. Elle se manifeste par un fort accroissement de la mobilité des facteurs de production, notamment celle du capital, qui a été organisé par les Etats.

3. Elle met directement en concurrence les *salariés du monde entier, ce qui entraîne* une dégradation des conditions de rémunération, d'emploi et de protection sociale des salariés des pays d'industrialisation ancienne.

La mise en contact des peuples et des cultures, ainsi que la diffusion mondiale des idées démocratiques, des connaissances et du progrès technique sont de très bonnes choses. La division internationale du travail aboutit à une baisse des prix profitable au consommateur. *Mais le consommateur est aussi, en général*, un salarié. Si la baisse des prix est obtenue par la volonté forcenée des firmes et des Etats de réduire le coût du travail en mettant les gens au chômage, en organisant la précarité de l'emploi, il est normal que les salariés s'opposent à cette façon dont s'opère la mondialisation.

Claude Pottier *est chargé de recherche au CNRS*

La fin de la bulle financière ?

par Jacques Ninet

Le séisme qui vient d'ébranler les marchés boursiers réactualise le débat sur l'euphorie boursière : signe d'une ère nouvelle ou bulle financière ? Quand les cours baissent, la question revient, inversée : s'agit-il d'une correction de grande amplitude ou d'un retournement de tendance de long terme ? Loin de tenter une interprétation à chaud, le présent article reprend les réflexions menées en juillet dernier, à un moment où l'« antikrach », c'est-à-dire la hausse quasi verticale des marchés, laissait le champ libre aux partisans de l'ère nouvelle.

Cinq éléments ont fondé le *bull market* et son accélération prodigieuse depuis deux ans.

1) L'absence totale d'inflation ou l'absence de toute pression sur les prix, du fait de la concurrence *et des gains* de productivité liés aux technologies de l'information.

2) La victoire incontestée du modèle libéral, se traduisant par l'exigence de réduction des dépenses publiques et par la diminution de la part attribuée aux salariés (rémunération ou durée du travail) dans la répartition des gains de productivité.

3) L'augmentation de la profitabilité des entreprises, qui bénéficient en outre de l'élargissement *de leur champ d'activité* vers des zones en pleine déréglementation et qui ont connu pour la première fois la stabilité monétaire.

4) La nécessité pour les ménages d'augmenter la prévoyance individuelle.

5) L'abondance de liquidités résultant des politiques monétaires expansionnistes ou neutres menées *dans les trois zones en liaison avec la* permanence du déficit courant américain.

A ces facteurs fondamentaux doit être ajouté un élément technique déterminant qui est l'hégémonie des gestions collectives ou institutionnelles « indicées ». Dans ce système, le gérant n'a pas droit à l'erreur dans un marché haussier, mais il n'est pas considéré comme responsable en cas de marché baissier. La concentration des portefeuilles sur les titres constituant les indices (à Paris, *le CAC 40) accentue la surperformance* de ces derniers, conduisant les gérants à les répliquer encore plus et ainsi de suite. Sachant qu'aux Etats-Unis l'afflux colossal de capitaux sur le marché des actions – un peu plus de 1 000 milliards de dollars sur les quatre dernières années – cache un désinvestissement direct des ménages de 600 milliards au profit des *mutuals funds* et des placements institutionnels, on voit que le phénomène décrit est tout sauf anecdotique.

Avant de conclure qu'une *bulle se forme*, trois pistes méritent d'être explorées.

1) **La disparition de l'inflation.** L'inflation n'est pas seulement *la hausse des prix de* biens et des services mais la hausse généralisée des prix, résultant de l'existence d'un excès continu de création monétaire au-delà des gains de productivité. Le Japon n'a jamais connu, au cours des *années 80, de poussée inflationiste, au sens* commun de hausse de l'indice des prix, alors que sa masse monétaire croissait à un rythme voisin de 10 % par an. La réévaluation permanente des actifs, immobiliers ou financiers, peut être la manifestation d'une création monétaire excessive et se trouver par ailleurs légitimée par le nouveau paradigme de stabilité des prix et d'augmentation des profits. La stabilité des prix dans un contexte de croissance de la quantité de monnaie en circulation *ne s'explique que* par le ralentissement de sa vitesse de circulation. Le caractère potentiellement inflationniste, au plan mondial, du déficit courant américain se trouve renforcé lorsque le dollar est haussier, c'est-à-dire lorsque le caractère récurrent de la création de dollars n'est pas compensé par la dépréciation relative de la devise américaine.

Les craquements boursiers que nous venons de connaître risquent de n'être que les prémices d'un dégonflement plus important

2) **L'excédent structurel d'épargne** (en Europe et au Japon). On constate que, d'une zone à l'autre, la rémunération offerte par les titres d'Etat est inversement proportionnelle à la qualité *de gestion de* la dette publique telle qu'elle serait mesurée par les critères de Maastricht ou les agences de rating. Ainsi, les tendances désinflationnistes, voire déflationnistes, observées au Japon et en Europe priment sur toute autre considération dans le rendement exigé des titres publics à long terme.

C'est, bien sûr, l'excédent structurel d'épargne domestique qui explique la performance des marchés obligataires japonais et européens, tandis *que l'excès d'investissement américain* justifie la prime consentie aux acheteurs non résidents de titres du Trésor américain. Mais on est ici très loin du principe selon lequel la prime de risque attachée à un emprunteur doit être liée à sa capacité de générer les cash-flows nécessaires pour honorer sa dette (principe fondateur de la notation).

3) **L'euphorie généralisée.** La synchronisation de l'euphorie boursière a cela de suspect qu'elle s'articule sur des principes différents suivant les zones. Les pays en crise sociale et/ou démographique *compensent l'atonie de leur demande* interne par l'excès d'épargne et la baisse des taux en pariant que ces taux bas, la forte demande externe et l'assainissement budgétaire finiront par réveiller la consommation et donc l'investissement.

Le monde anglo-saxon, de son côté, a compensé les effets ravageurs du downsizing par l'enrichissement patrimonial, un « effet de richesse » organisé. La clé implicite de ce système est l'élimination des *corrections brutales non plus seulement* au plan économique, mais aussi nécessairement boursier afin que les fonctions vitales de l'accroissement des patrimoines ne puissent à aucun moment être mises en doute.

Le point commun de ces deux paris est qu'ils reposent tous les deux sur la présomption de l'émergence d'un *homo economicus* nouveau, ayant centré le principe hédoniste sur la prospérité boursière et désormais à l'abri d'excès individuels *et collectifs. Parce qu'ils sont construits sur* l'hypothèse fondamentale de l'abolition des cycles, ou en tout cas de la disparition de leurs phases les plus aiguës, la viabilité de ces modèles dépend *in fine* de l'élimination des erreurs d'anticipations qui précisément engendrent le cycle : excès de crédit, surestimation de la vitesse de propagation des progrès technologiques, balancier politique...

Réfutant la disparition définitive de l'inflation parce que coexistent désinflation dans les échanges et inflation des actifs, accordant aux excédents d'épargne une signification peu rassurante et rejetant l'hypothèse d'abolition du cycle, cette étude aboutit à une conclusion sans équivoque. La récente euphorie s'apparente bien à ce qu'on appelle une bulle, c'est-à-dire une phase de *réévaluation* conventionnelle permanente des actifs entretenue par la captation des liquidités. Les craquements boursiers que nous venons de connaître risquent alors de n'être que les prémices d'un dégonflement plus important. Déclenchée dans un premier temps par un phénomène exogène, contestée par les tenants de l'ère nouvelle *dans un deuxième temps*, la correction pourrait connaître une troisième phase à la fois moins spectaculaire et plus durable qui est sans nul doute ce qu'appelle de ses vœux le président de la Réserve fédérale dans ses propos hésitants mais récurrents sur la surévaluation boursière.

Jacques Ninet *est directeur des gestions de taux d'intérêt, Barclays Asset Management France (Groupe Barclays)*

LIVRES

Les idées claires

par Philippe Arnaud

LES SEPT PILIERS DE LA RÉFORME
de Roger Godino
préface de Michel Rocard
Albin-Michel, 270 p., 120 F.

Voici un livre d'une simplicité apparente et de bon aloi. Son titre n'évoque-t-il pas cette Sagesse accueillant ses hôtes dans sa maison aux sept piliers du *Livre des proverbes ?* Mais ne nous y trompons pas. Les propositions qu'il contient sont portées par un esprit de croisade : celle *contre le chômage et la précarité.*

Roger Godino, polytechnicien, ancien conseiller auprès de Michel Rocard à Matignon, prend ici parti, clairement. En sept chapitres sur l'Europe, le travail, la Sécurité sociale, l'entreprise, les inégalités, les déséquilibres mondiaux et l'Etat, il fait le tour du possible et du souhaitable. Et trace des perspectives.

« Le fait qu'il y ait en France un grand nombre de travailleurs peu qualifiés qui sont au chômage, écrit-il, *semble indiquer que le prix du travail peu qualifié est trop élevé. Il faudrait donc abaisser en priorité le coût du travail non qualifié. »*

Or il y a deux façons de le faire. La première est la suppression des « rigidités à la baisse » du salaire, en clair le SMIC. L'autre solution consisterait à moduler les cotisations sociales en fonction des salaires. Un autre type de modulation, en fonction du nombre d'heures travaillées, pouvant être appliqué avec un objectif différent : inciter à réduire le temps de travail.

Ces propositions sont déjà connues. Elles ont été largement *diffusées. Elle sont ici présentées dans le cadre d'une réflexion* globale sur le travail et les prélèvements obligatoires. On l'aura compris, l'auteur propose d'utiliser de façon plus active les outils à la disposition de l'Etat, en particulier l'arme fiscale, dans une optique de lutte contre le chômage, et non plus dans une simple optique redistributive.

C'est sur la Sécurité sociale que Roger Godino va sans doute le plus loin. Il propose de *« financer la santé autrement »* en créant notamment une franchise annuelle, fonction du revenu. Par exemple un ménage ayant un revenu de 300 000 francs – *c'est le cas d'école choisi* – *pourrait se voir opposer une franchise* de 50 000 francs par an. De quoi boucher le trou de la Sécurité sociale. Mais aussi ouvrir la boîte de Pandore de la médecine à deux vitesses. En tous les cas, le problème est posé. Il est éminemment politique... et explosif !

Au chapitre « Libérer l'entreprise », l'auteur reprend l'idée d'un impôt sur le capital. Ce n'est pas un paradoxe. Car, pour l'auteur, il faut cesser de pénaliser les profits, mais taxer tous les investissements. *« Formidable incitation à produire »*, un impôt sur les actifs physiques rapporterait 468 milliards de francs.

L'idée d'un « impôt négatif » pour les plus bas revenus, elle, n'est ni de droite ni de gauche. Elle consiste à accorder un revenu minimum dégressif aux plus défavorisés. En incitant le Rmiste à travailler, elle doit lui permettre de sortir de la *« trappe à pauvreté ».*

Au total, ce sont trente-cinq propositions, claires, argumentées, qui sont récapitulées en fin d'ouvrage. Certaines sont classiques, comme la suppression d'un échelon de pouvoir dans les collectivités locales, ou encore la création d'une organisation mondiale de la finance, sur le modèle de l'OMC. D'autres plus originales, *telle une imposition non pas sur le profit, mais sur la* marge brute des entreprises (variante de l'impôt sur le capital). Autant de chantiers pour cette fin de siècle et le début du suivant, et de grain à moudre pour tous ceux qui font l'économie.

Le tout est écrit dans une langue simple et directe, volontairement non technocratique. Un bréviaire finalement bien moins sage et bien plus détonant que ne le laisse supposer le titre.

PARUTIONS

● LES THÉORIES DE LA MONNAIE d'Anne Lavigne et Jean-Paul Pollin
Pourquoi existe-t-il plusieurs théories de la monnaie ? Les conceptions dichotomiques qui fondent la théorie quantitative de la monnaie sont-elles cohérentes ? Quelle est l'utilité de la monnaie ? Quels sont les apports des keynésiens et des monétaristes à la compréhension de la fonction de demande de monnaie ? Anne Lavigne et Jean-Paul Pollin, *tous deux économistes et professeurs à l'université d'*Orléans, sont des spécialistes reconnus des questions monétaires. Au moment où les banques centrales relèvent leurs taux sans explication, où les marchés financiers asiatiques donnent des palpitations à tous les gouvernements, ce petit livre dense et très architecturé donnera des clés théoriques aux étudiants et aux professionnels qui se heurtent à l'opacité de la monnaie. (La Découverte, Repères n° 226, 122 p., 49 F.)

● LES POLITIQUES ÉCONOMIQUES DEPUIS 1974, d'Eliane Mossé
C'*est un cours d'économie accéléré que propose Eliane Mossé*, ancien administrateur de l'Insee, dans son petit ouvrage. En quatre-vingt-quinze pages, l'auteur fait l'inventaire des politiques économiques depuis 1974. A la suite du premier choc pétrolier, certains pays (Etats-Unis, Japon, RFA) choisissent un ajustement rapide. D'autres tardent à s'adapter à ce contexte de crise (Royaume-Uni, Italie, France). Le second choc pétrolier suscite de nouvelles réponses : *libérale avec la réduction des dépenses publiques et la déré*gulation aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne ; échec d'une politique de relance sociale suivie de la rigueur en France. Durant les années 80 et 90 se juxtapose au chômage conjoncturel un chômage structurel lié au progrès technique et pour partie à la mondialisation. Pour répondre à ces défis et aux problèmes créés par un système financier international de plus en plus instable, un certain nombre *d'organisations économiques régionales se développent. L'Union* européenne en est la forme la plus élaborée (Seuil, collection « Mémo », 95 p., 36 F.)

هكذا من الاصل

La Californie va déréglementer le secteur de l'électricité

SAN FRANCISCO
de notre envoyée spéciale

Eclairée ou inconsciente, la Californie ? La petite révolution que s'apprête à faire cet Etat de l'Ouest américain en matière de déréglementation du secteur de l'électricité ressemble à un saut dans l'inconnu. Dès le 1er janvier 1998, les consommateurs finaux – particuliers et industriels – auront le choix de leurs fournisseurs. L'entreprise, complexe et risquée, est suivie de près par les compagnies des autres Etats américains, qui pourraient bien, un jour prochain, être contraintes de faire de même. Les pressions politiques ne manquent pas dans ce sens et Dan Schaefer, président de la sous-commission de l'énergie à la Chambre des représentants, a présenté un projet de loi visant à autoriser la concurrence jusqu'au client final au plus tard le 15 décembre 2000. Pour l'instant, de nombreux Etats jugent qu'il est urgent d'attendre. Hormis la Californie, seuls le New Hampshire, le Massachusetts, Rhode Island et la Pennsylvanie ont décidé de permettre aux clients de choisir leur fournisseur.

La volonté de déréglementer le secteur de l'électricité est née aux Etats-Unis d'un sentiment d'injustice. En effet, consommateurs et entrepreneurs ne sont pas égaux devant leur facture : le prix moyen du kilowattheure (kWh) peut varier du simple au triple d'un Etat à l'autre. Mieux vaut habiter dans le Kentucky, l'Idaho ou le Wyoming, qui affichent un prix moyen du kWh d'environ 4 cents (0,24 franc) qu'en Californie et dans le Massachusetts, où les tarifs grimpent aux alentours de 10 cents (0,60 franc), sans parler de l'Etat de New York, où le kWh atteint 11,1 cents. Plus grave, des variations peuvent exister au sein d'un même Etat.

Dans un pays qui vante les vertus de la concurrence, force est de constater que le secteur de l'électricité restait en grande partie monopolistique. A partir du milieu des années 80, des producteurs indépendants sont arrivés sur le marché à l'occasion de mises aux enchères de nouveaux équipements. Mais ils ne pouvaient vendre leur énergie qu'à la compagnie locale en situation de monopole. En 1992, une loi a posé le principe de leur accès aux réseaux de transport de l'électricité afin qu'ils puissent vendre à d'autres distributeurs, mais toujours pas au client final. En 1996, une décision de la commission de régulation fédérale a précisé ces conditions d'accès.

Reste qu'aujourd'hui ces producteurs indépendants ne représentent que 8 % de la puissance installée. Et la plupart des compagnies d'électricité américaines sont « intégrées » verticalement : elles concentrent la production, le transport et la distribution. En contrepartie, elles sont sous double surveillance : celle d'une commission de régulation fédérale pour les tarifs et le transport en gros et celle d'une commission d'Etat pour le détail (tarifs, investissements, zone d'intervention). Secteur public ne signifie par forcément entreprises publiques : plus de 250 sociétés privées intégrées assurent près de 73 % de la production et des ventes au consommateur final. S'y ajoutent 2 900 entreprises publiques, entreprises fédérales, coopératives rurales ou compagnies municipales, lesquelles ont principalement en charge la distribution.

La concurrence profitera-t-elle au consommateur ? La logique voudrait que oui, mais les spécifités du secteur de l'électricité qui oblige à des investissements à très long terme et pas toujours rentables incitent à la prudence. A court terme, des hausses de tarifs sont fort probables. Car, dans la facture, les consommateurs vont voir apparaître des coûts « échoués » dont ils ne soupçonnaient pas l'existence : c'est-à-dire des indemnisations pour les investissements effectués par les compagnies d'électricité qui ont perdu leur monopole.

L'enjeu financier est de taille puisqu'à l'échelle nationale le coût avancé va de 100 milliards à 150 milliards de dollars, à comparer au chiffre d'affaires du secteur, de l'ordre de 200 milliards. Les sommes se négocient Etat par Etat. *« Ces coûts "échoués" reposent sur des politiques anciennes d'investissement acceptées ou imposées par les régulateurs et qui se sont avérées par la suite erronées »*, explique Gary Simon, analyste au Cambridge Energy Research Associate. Ainsi, pour encourager la cogénération (production conjointe d'électricité et de chaleur) et les énergies renouvelables, les pouvoirs publics ont-ils obligé les compagnies d'électricité à racheter l'énergie produite à des prix parfois prohibitifs, comme ce fut le cas en Californie.

▼ A partir du 1er janvier 1998, les consommateurs de cet Etat de l'Ouest américain pourront choisir leur fournisseur

A la suite du choc pétrolier de 1973, les coûts de construction des centrales nucléaires, mais aussi thermiques, ont dérapé. Les commissions de régulation ont alors demandé aux centrales électriques de ne pas répercuter la totalité de ces dépenses sur les consommateurs. A l'heure de la déréglementation du marché, les compagnies ont naturellement réclamé la récupération de ces coûts. La commission de régulation a autorisé, en 1996, l'indemnisation de ces investissements passés, du moins de ceux qui auraient été jugés *« justes et prudents »*. Un principe qui a été inscrit dans les réformes des Etats ayant programmé une ouverture du marché aux clients finaux.

UN ÉTAT PIONNIER

A ces coûts « échoués » vont s'ajouter de nouvelles dépenses liées à la réorganisation du secteur. Ainsi la Californie va mettre en place au 1er janvier un marché de l'électricité chargé d'acheter l'énergie aux compagnies qui étaient en position de monopole et d'en fixer le prix en temps réel en fonction de l'offre et de la demande, permettant aux nouveaux fournisseurs d'accéder à de l'énergie à un prix fixé par le marché. Une instance de régulation du transport de l'énergie veillera, par ailleurs, à ce que ces fournisseurs disposent d'un libre accès au réseau et que celui-ci fonctionne dans des conditions de sécurité optimales afin, notamment, d'éviter toute panne. Au final, on aboutit à un système extrêmement sophistiqué et complexe dont le coût de fonctionnement s'éléverait, dans cet Etat, à quelque 150 millions de dollars par an.

Nettie Hoge, qui a constitué, à San Francisco, une association de défense des consommateurs forte de 30 000 adhérents, raconte comment à travers des campagnes de sensibilisation les autorités ont essayé de convaincre l'opinion publique de la nécessité d'ouvrir le secteur à la concurrence. *« Au départ, on parlait de dérégulation du secteur de l'électricité, ce qui faisait redouter le pire à cause de l'exemple du secteur aérien, où les prix ont doublé en cinq ans*, raconte cette femme énergique. *Alors on nous a parlé de restructuration, mais ce terme évoquait des risques de licenciements dans l'opinion publique. Finalement, on a préféré nous parler de choix : les Américains adorent pouvoir choisir. »*

Pourtant, les gains pour les particuliers apparaissent aléatoires. Ces incertitudes ont conduit la chambre des représentants de Californie à imposer, les quatres premières années, une réduction des tarifs de 10 % pour les petits consommateurs. Mais ce que l'Etat donnait d'une main, il le reprenait de l'autre, car il a autorisé parallèlement les compagnies d'électricité à emprunter sur dix ans pour financer cette réduction, dont les intérêts seront répercutés sur la facture des petits consommateurs ! Enfin, comme l'acheminement d'électricité va continuer de faire l'objet d'un monopole, Nettie Hoge craint que les compagnies d'électricité ne gonflent ces coûts. D'ailleurs, *« PG&E, la compagnie d'électricité qui dessert San Francisco et une partie du nord de la Californie, s'apprête à le faire »*, assure-t-elle.

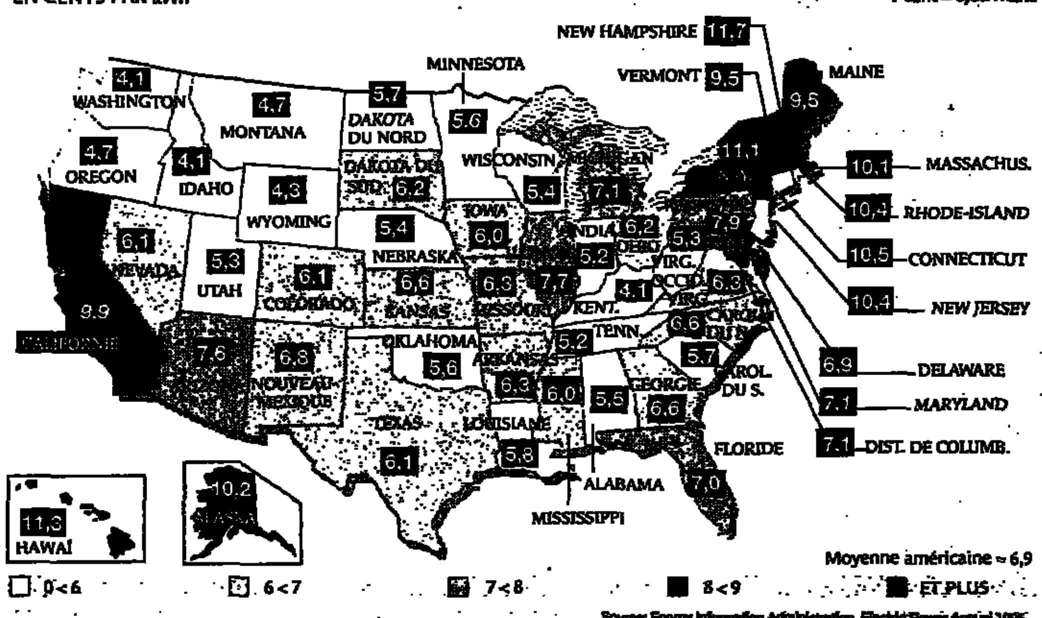
L'impulsion en matière de déréglementation n'est pas venue des particuliers, mais des industriels. Eux ont probablement beaucoup à gagner, à terme, et sont déjà fortement sollicités par de nouveaux marchands d'électricité. Déjà quelque 200 sociétés ont manifesté leurs intentions d'attaquer le marché californien. *« Pour la vaste majorité des particuliers, il ne devrait pas y avoir de grosses différences de prix*, pronostique Douglas M. Long, responsable du programme de dérégulation pour l'Etat. *En revanche, les tarifs des gros clients devraient baisser davantage, ce qui est bon, à terme, pour l'ensemble de l'économie. »*

Mais, dans un premier temps, les tarifs pratiqués envers les industriels californiens qui passeront par la nouvelle Bourse de l'électricité ont été gelés afin de récupérer les fameux coûts « échoués » – on parle de 23 milliards de dollars. *« En l'absence de déréglementation, nous aurions dû bénéficier d'un déclin des tarifs de l'ordre de 5 % par an »*, assure Carol Guthrie, en charge du dossier à la compagnie pétrolière Chevron, gros consommateur d'électricité. Il n'empêche, cet industriel se réjouit de pouvoir mettre désormais ses fournisseurs en concurrence, ce qui lui permettra à terme de négocier des tarifs avantageux.

Les responsables de PG&E assurent que les tarifs devraient, une fois les coûts « échoués » récupérés – à partir de 2002 –, baisser de 20 % à 30 %...

Martine Laronche

▼ Prix moyens de vente de l'électricité aux particuliers en 1995
EN CENTS PAR kWh



Restructuration dans la production d'énergie

Afin que la déréglementation ne soit pas un vain mot, certains Etats ont demandé aux compagnies d'électricité « intégrées » – qui concentrent production, transport et distribution – de revendre tout ou partie de leurs actifs de production. Pacific Gaz & Electricity Company (PG&E), qui dessert San Francisco et une partie du nord de la Californie, a été ainsi contrainte de revendre au moins la moitié de ses centrales électriques classiques. NEES, une compagnie électrique de la Nouvelle-Angleterre, une des régions avec la Californie les plus avancées sur la voie de la déréglementation, a dû faire de même.

Convaincues que la déréglementation allait entraîner des bouleversements majeurs dans le secteur de l'électricité, les deux compagnies ont élaboré, à partir d'un même constat, des stratégies inverses. Les responsables de NEES ont préféré abandonner la production, ne s'estimant pas en mesure d'atteindre une taille critique. *« Nous estimons que la production actuellement très éclatée sera, à l'avenir, concentrée dans les mains de quelques compagnies très puissantes y compris étrangères*, pronostique Peter G. Flynn, directeur en charge de la tarification. *Nous sommes trop petits pour faire partie des survivants dans ce domaine. »*

En revanche, le californien PG&E espère bien être de ceux-là. Contraint de revendre sur le territoire de la Californie ses unités de production, rien ne l'empêche de racheter les centrales thermiques en vente dans les autres Etats. C'est lui qui vient donc de racheter les dix-huit centrales de NEES, en Nouvelle-Angleterre, pour la somme de 1,6 milliard de dollars. Les centrales nucléaires restent en dehors de ces transactions et s'avèrent invendables à la fois pour des questions de rentabilité, compte tenu des investissements en jeu, mais aussi politiques – on ne sait toujours quoi faire des combustibles irradiés qui s'entassent dans les piscines de stockage des réacteurs nucléaires. NEES a déjà fermé trois de ses six centrales nucléaires. Le géant, Westinghouse, numéro un du nucléaire, a décidé de se retirer de ce secteur.

Parmi les candidats à la production d'électricité, on compte également de grandes compagnies pétrolières. Shell, Amoco ou Texaco ont annoncé leur intention de construire et d'exploiter des centrales électriques. Le pétrolier Chevron, qui avait envisagé de se lancer lui aussi dans ce secteur, a finalement renoncé. *« Certes, nous produisons déjà pour notre usage interne 25 % à 30 % de nos besoins en énergie et il y a là un moyen de gagner beaucoup d'argent, mais nous sommes trop éloignés de nos compétences de base »*, estime Carol Guthrie, chargée chez Chevron du dossier de la déréglementation du secteur de l'électricité.

M. L.

LA MÉCANIQUE DE L'ÉCONOMIE

La cuisine de la prévision...

L'automne est la saison des budgets. Entreprise, administration, Etat, chacun établit ses recettes et ses dépenses pour l'année à venir. Mais si les dépenses sont à discrétion, les recettes restent incertaines et subordonnées à l'activité de l'année prochaine.

Pour un pays, le produit intérieur brut, le PIB, est la grandeur économique de cadrage incontournable. Il représente ce qui sera produit sur le marché intérieur pour satisfaire les demandes finales (consommation, investissement, exportation, stocks). Prévoir le PIB de 1998, c'est en somme répondre à la question : l'environnement sera-t-il meilleur, de combien, et avec quel effet sur l'économie nationale ? Comment donc prévoir le PIB ?

PRÉVOIR LE PRÉSENT

Le PIB est la somme des valeurs ajoutées et représente donc un flux. Sa fréquence d'observation est trimestrielle, si bien que le PIB de l'année est la somme des PIB des quatre trimestres. A ce jour, seule une estimation du deuxième trimestre 1997 est disponible :

	1er trim. 1996	2e trim. 1996	3e trim. 1996	4e trim. 1996	1er trim. 1997	2e trim. 1997
PIB trimestriel	947	945	953	955	958	967

Source : INSEE, en milliards de francs au prix de 1980.

Nous pouvons ainsi calculer le PIB de l'année dernière (3 800 milliards de francs), mais nous ne savons pas encore celui de cette année : le troisième trimestre, bien que révolu, reste inconnu faute de temps pour collecter et synthétiser les statistiques.

La première prévision à faire est donc celle du proche passé (le troisième trimestre) et du proche avenir (le quatrième). La croissance en 1998, c'est-à-dire la progression du PIB entre 1997 et 1998, repose sur une année 1997 à moitié connue.

La première règle du conjoncturiste s'énonce ainsi : établir le présent est la première étape de tout exercice de prévision.

PARTIR DE L'« ACQUIS »

Que savons-nous de l'année en cours ? Que le premier trimestre a progressé de 3 milliards de francs et le deuxième de 9 milliards. Un petit scénario peut permettre d'apprécier l'amélioration : qu'en serait-il de la croissance annuelle si chaque PIB trimestriel se maintenait au niveau atteint au deuxième trimestre ? Le calcul donne alors : 958 + 967 + 967 + 967, soit 3 859 milliards. Rapporté aux 3 800 milliards de 1996, le PIB 1997 croîtrait donc de 1,5 %.

Ce résultat est dit « acquis » par les conjoncturistes grâce à la bonne progression du PIB au premier et surtout au deuxième trimestre. Même en cas de stagnation à la fin de l'année, la croissance s'élèverait quand même à 1,5 %. L'acquis suppose donc implicitement que le plus mauvais résultat possible est une stagnation. En cas de récession, la croissance pourrait bien sûr se retrouver inférieure. Le terme d'acquis demeure mais il devient trompeur. Comme dit le poète, rien n'est jamais...

Heureusement, divers indicateurs (les ventes de certains commerces, la confiance des ménages...) signalent que l'activité ne semble pas fléchir. Le 1,5 % d'acquis peut donc, sauf accident en fin d'année, être considéré comme une hypothèse plancher pour 1997.

QUE DIRE DE 1998 ?

Et si l'année à venir ressemblait aux précédentes ?

Une première façon de prévoir l'avenir est de reproduire le passé. Ce n'est certes pas très glorieux puisque c'est admettre n'avoir sur l'avenir aucune idée. Mais, à défaut d'être pertinent, c'est au moins une façon de ne pas dire n'importe quoi.

Cela conduit à la deuxième règle du conjoncturiste : établir une prévision suppose au préalable d'étudier le passé. Quelle est alors la croissance annuelle depuis le début de la décennie ?

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Croissance annuelle en %	2,5	0,8	1,2	−1,3	2,8	2,1	1,5

La série apparaît erratique, sans régularité : aucune tendance ne se dessine, la croissance est médiocre, faite d'une récession, de reprises avortées et de « faux plats » indécis.

La troisième règle s'impose d'elle-même : la prévision est d'autant plus difficile que le passé ne donne pas de message clair. Avec un tel profil de croissance, on conçoit que de nos jours le travail du conjoncturiste soit délicat.

La croissance moyenne depuis 1990 s'établit, d'après ce tableau, à 1,4 %. Obtenir un résultat analogue pour 1998 signifierait donc que persiste la morosité qui caractérise le début de cette décennie. Or nombre d'éléments indiquent que cette période récente n'est pas très significative : par exemple, du fait des crises de change, les taux d'intérêt resterit jusqu'à la fin 1995 à des niveaux très élevés, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. La référence au passé nécessite de considérer une période plus longue.

On obtient ainsi une quatrième règle : le passé ne nous donne d'information qu'à la condition de préciser à partir de quel moment il devient pertinent... ce qui n'est pas si facile.

Une fois que ces préliminaires ont permis de dresser la toile de fond conjoncturelle, la prévision proprement dite peut commencer.

LES HYPOTHÈSES DE 1998... ET LE PIB DE 1998

En général, ce n'est pas le PIB lui-même qui fait l'objet de prévision, mais ses composantes. Le PIB s'insère en effet dans l'égalité bien connue suivante :

PIB + importations = consommation + investissement + variation de stocks + exportations.

Chaque terme fait l'objet d'une prévision à partir du troisième trimestre 1997, et l'égalité ci-dessus permet de déduire le PIB. Chaque conjoncturiste ayant ses propres méthodes, il est normal que chaque résultat soit différent.

Mais il est rare que les prévisions divergent fortement parce qu'elles reposent sur un même principe : faire dépendre ce que l'on cherche d'autres grandeurs économiques plus facilement prévisibles : la consommation dépendra du revenu, de l'évolution du chômage, des indicateurs de confiance... Les exportations dépendront de la demande extérieure adressées à la France, du taux de change du franc...

En outre, les différentes composantes ne sont pas indépendantes entre elles : l'investissement des entreprises dépend de la consommation des ménages, les importations dépendent de la consommation et de l'investissement... C'est une logique de modèle qui doit être mise en œuvre.

Par rapport aux pouvoirs publics, le Crédit lyonnais est un peu moins optimiste pour 1998 puisque nous envisageons une croissance de 2,6 %, contre 3 % dans la loi de finances. Vues les difficultés de l'exercice, la différence n'est pas considérable. L'essentiel est sans doute le sentiment partagé que morosité et langueur sont désormais derrière nous... et que les choses iront un peu mieux, un peu.

Direction des études économiques et financières du Crédit lyonnais



…E DE L'ÉCONOMIE

…uisine
…révision…

هكذا من الاصل

A propos du dossier… La France malade de ses élites…

Une lettre d'Edith Cresson

Votre article m'a frappée par la contradiction flagrante entre une analyse générale lucide et critique que je partage pleinement (…) et un passage consacré au transfert de l'ENA à Strasbourg qui dénote une incompréhension profonde de ce dossier. D'abord, le transfert à Strasbourg n'était pas une décision isolée mais l'un des éléments d'une relance générale de la politique de l'aménagement du territoire (…). Le terme « petite marée noire financière » a de quoi faire sursauter. L'installation de l'ENA à Strasbourg a en effet coûté plus cher que prévu. Mais l'honnêteté la plus élémentaire eût été de rappeler que ce n'est malheureusement pas un cas isolé et de mettre en perspective le volume du coût d'installation et le montant du dépassement par rapport à d'autres chantiers. J'ajoute que ces dépenses d'installation devaient, au terme de la décision que j'avais prise, être couvertes par la vente des locaux parisiens de l'ENA, le surplus étant consacré à la construction de logements sociaux pour les fonctionnaires travaillant à Paris. Il n'était en effet pas question à l'époque que l'ENA conserve une implantation à Paris : elle devait être intégralement transférée à Strasbourg. Si le schéma de délocalisation avait été respecté, cette opération n'aurait rien coûté aux contribuables. La hausse des frais de fonctionnement est de ce fait imputable à la décision, prise par l'un de mes successeurs, de maintenir à Paris une partie de la scolarité de l'école avec, donc, un dédoublement des moyens nécessaires en termes de locaux, de personnel et d'équipements. Voilà un bel exemple de démagogie : satisfaire pour l'essentiel les adversaires de la délocalisation tout en gardant l'affichage de celle-ci comme une sorte de trompe-l'œil pour ne pas mécontenter l'opinion.

Assimiler la décision que j'ai prise alors – et qui, même temporairement – s'est traduite en actes, à des déclarations qui, pour être vengeresses, n'ont jamais été suivies d'effets, est profondément choquant. Le transfert de l'ENA n'était ni une foucade, ni un « coup » publicitaire. C'était la conséquence d'une analyse de la transformation du rôle de l'administration. Je suis profondément attachée à l'existence d'une haute fonction publique de qualité. Mais j'estime, comme les auteurs que vous citez, que notre pays a connu au cours des trente dernières années une évolution malsaine, sous la forme d'une confusion des genres et d'une connivence des pouvoirs de plus en plus forte entre l'administratif, le politique et l'économique. Comme l'Etat dans son ensemble, la haute administration doit changer. Elle doit à la fois revenir aux sources, c'est-à-dire le service de l'intérêt général et non celui des intérêts particuliers de ceux qui la composent, et s'adapter aux grands changements qui marquent la société française : la nécessité d'un pouvoir plus proche des citoyens et de la réalité locale, l'Europe. D'où voit-on le mieux ces changements : du VIIe arrondissement de Paris, ou de Strasbourg ? En 1997 comme en 1991, la réponse ne fait pas de doute dans mon esprit.

Edith Cresson,
ancien premier ministre,
membre de la Commission européenne

Abus de bien national

Miracle ! Le Monde se réveille. Deviendrait-il réaliste ? Enfin un article sur les erreurs des énarques et sur leur malhonnêteté intellectuelle. On a beaucoup parlé ces derniers temps d'abus de bien social de la part des dirigeants du secteur privé. L'abus de bien national (ABN) est tout aussi grave et mérite le même traitement judiciaire. Pourquoi des fonctionnaires responsables de faillites immenses partiraient-ils tranquillement en retraite avec des mensualités plus que confortables.

Pourquoi les travailleurs du privé paieraient-ils ces personnes qui ont toujours su aménager leurs émoluments et leurs retraites, comme vous le démontrez très bien avec ce problème de la CSG qui ne s'applique pas aux primes des fonctionnaires. (…) Pour avoir participé en tant que syndicaliste aux commissions paritaires de la Sécurité sociale, j'ai vu comment les administrations manipulent les chiffres quand elles sont capables de les sortir. L'absence de contre-pouvoir et l'absence de contrôle sont ahurissantes dans ce pays ; et, revenant des Etats-Unis, nous ferions bien de prendre quelques leçons de démocratie, quoi que vous en pensiez…

Dr Jean-Paul Cayot
38150 Roussillon

A propos du dossier consacré au malentendu entre la gauche et la famille…

Conditions de ressources

A aucun moment n'est examinée la notion de « conditions de ressources ». Les seuls revenus connus sont ceux déclarés à l'administration fiscale. Les mieux connus sont les salaires, tant la détermination des autres revenus est soumise à de multiples réfractions ou à des insuffisances d'évaluation. Mais, surtout, la masse des exonérations, notamment celles des revenus financiers – PEA, assurance-vie… et même les intérêts des nombreux livrets de la mythique épargne populaire – *ainsi* que les possibilités extrêmement étendues du prélèvement libératoire font que les revenus déclarés sont en moyenne inférieurs à la moitié des ressources des ménages, mais dans une proportion très inférieure pour certaines catégories socioprofessionnelles.

La plus grande inéquité règne de ce fait en matière de prestations familiales. A titre d'exemple, il est parfaitement possible et légal de déclarer à la caisse d'allocations familiales (CAF) des revenus mensuels de 20 000 francs tout en bénéficiant de ressources s'élevant à 40 000 francs et plus. Il suffit d'un capital de 2 millions ou 2,5 millions de francs dont AUCUN produit ne figure dans les revenus déclarés. Les débats sur le plafonnement des ressources laisse penser qu'il s'agit d'établir la justice sociale. C'est un leurre.

André Clément
56000 Arradon

Le coût d'un enfant

Ceux qui s'étonnent du « tollé » provoqué par le projet gouvernemental de plafonnement des allocations familiales, le comprendront mieux en se livrant à un simple calcul. Le revenu mensuel per capita d'un ménage de deux enfants percevant 25 000 francs par mois est de 6 250 francs ; pour un ménage de cinq enfants percevant 40 000 francs, il est de 5 714 francs. Or la moyenne nationale était, en 1996, de 11 200 francs *per capita*. Rappelons que le SMIC était au 1er octobre 1997 de 6 663 francs. Les prétendus « privilégiés » ont ainsi un revenu par tête inférieur à la moyenne nationale. On dira que les enfants ne comptent pas pour une unité pleine de consommation. C'était sûrement vrai dans une ferme bretonne du début du siècle : quand il y avait de la soupe pour deux, il y en avait pour trois !

Même si le coût réel d'un enfant est encore objet de controverses, nul ne conteste qu'il va croissant. L'appartement d'une grande famille doit être plus important que celui d'une petite et la taxe d'habitation est en proportion. La voiture aussi doit être plus grande, etc. S'il y a encore, ici ou là, quelques réductions pour familles nombreuses, elles ne jouent qu'à la marge. Ce que l'on sait aussi, c'est que le coût relatif de l'enfant est le plus lourd dans les familles qui se trouvent immédiatement au-dessus des *seuils fixés par le gouvernement* : elles payent la cantine au plein tarif, n'ont pas accès aux HLM, aux bons vacances de la CAF, n'ont droit ni à l'allocation de rentrée scolaire, ni à l'allocation logement, ni au complément familial… Pour beaucoup de ces familles, le slogan, *« Sans les allocs on suffoque »* n'est pas une figure de style.

Roland Hureaux
Professeur à l'université de Toulouse

Tout pour les fonctionnaires

Quelques remarques sur votre analyse de l'allocation parentale d'éducation (APE). Cette APE a le mérite de permettre à des femmes de choisir entre les enfants et le reste (argent…). Elle est un succès, ce n'est pas un remède au chômage, et n'a pas été créée pour ça. Lorsqu'on vous donne 1 500 francs par mois pour élever trois enfants, faut-il en plus être l'esclave d'un travail pas drôle pour toutes (caissières,…) D'autre part, 1 500 francs pour des salariés, mais le double pour les fonctionnaires (supplément familial). Pourquoi ? C'est le salarié du privé qui paie aussi ce supplément familial accordé par l'Etat à ses serviteurs. Est-ce juste ? Non. Ce n'est d'ailleurs pas pour autant que les fonctionnaires font plus d'enfants. J'attends le premier journaliste du *Monde* qui mettra les pieds dans le plat. Il semble toujours paradoxal de voir *le Monde* comme la Cour des comptes éplucher l'APE mais oublier l'ALS. L'ALS, c'est 1 000 francs par mois pour loger les étudiants, fils et filles de parents « aisés » aussi et qui sont tout heureux de voir la solidarité nationale donner le gîte et le couvert.

A propos de la page enquête consacré à la réduction du temps de travail…

Les surcoûts des entreprises

Je souhaite vous faire part des conséquences, sur bon nombre d'entreprises, du passage aux 35 heures payées 39. A titre d'exemple, je prends le cas d'une entreprise industrielle dans laquelle les frais de personnel représentent 25 % du chiffre d'affaires, ratio tout à fait classique. Le passage de 39 heures à 35 heures (payées 39) se soldera, à productivité constante, par une hausse de 11 % des frais de personnel. Ainsi, les coûts de production augmenteront de près de 3 %. A noter que plus l'entreprise emploie du personnel, plus elle voit ses coûts de production augmenter.

Quelles sont les solutions qui s'offrent à cette entreprise ? Augmenter ses prix de vente ? La pression du marché et la concurrence étrangère rendent cette solution impossible dans la plupart des cas.

Maîtriser la masse salariale ? Compte tenu du niveau actuel de l'inflation, il faudrait sept ans de gel des salaires. Socialement inapplicable en raison des risques de troubles sociaux (grèves, démotivation…) et des risques de fuite du personnel qualifié. Autre solution : diminuer le personnel. Dans ce cas, on touchera au personnel indirect qui n'est pas indispensable, c'est-à-dire à tout ce qui touche la recherche, le marketing… c'est-à-dire à l'avenir de l'entreprise. Ainsi, au-delà de la réduction immédiate de ces emplois, l'absence d'investissements matériels et immatériels finira par une perte de compétitivité de l'entreprise, donc par de graves difficultés mais, il est vrai, seulement au bout de cinq à dix ans (…).

L'annualisation du temps de travail, argument souvent repris, ne permet pas EN SOI des gains de productivité et n'entraine pas de réduction des coûts de production mais simplement un meilleur taux d'utilisation des installations et, surtout, une meilleure réactivité au marché. Cette annualisation ne permet guère de réduire les coûts de production.

Réduire les « profits » ? Comme il y aura augmentation des prix de revient sans pouvoir la répercuter sur les prix, les « profits » seront diminués. Certaines entreprises mettront donc la clé sous la porte.

Certes, la réduction du temps de travail pourra à court terme créer quelques emplois mais, à long terme, les effets seront terribles pour l'emploi, d'autant plus que la mondialisation ne cessera de se développer et touchera tous les secteurs.

Pour créer des emplois, la seule solution consiste à abaisser le coût du travail (le problème français étant le niveau des charges sociales et non celui des salaires nets), ce qui évitera la trop forte substitution des machines aux hommes et la déréglementation, ainsi que la baisse des prélèvements obligatoires.

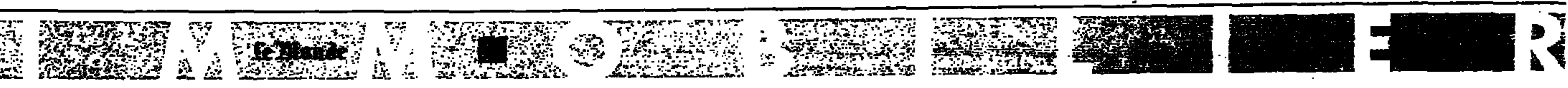
Jacques Farines
68190 Ensisheim

RECTIFICATIFS

● Le revenu par habitant des Chypriotes grecs est de 13 500 dollars et non de 6 600 comme écrit par erreur dans « Le Monde économie » daté du mardi 28 octobre. Le chiffre cité de 6 600 était en fait exprimé en livres chypriotes. En termes de revenu par habitant, Chypre se place devant la Grèce, l'Irlande et le Portugal.

● Le Japon n'oriente pas 83 % de ses exportations vers les pays d'Asie orientale, comme mentionné dans la chronique intitulée « Tours de verre et bols de riz » du « Monde économie » daté du 28 octobre, mais 40 % seulement.

هكذا من الأصل



NEUF ET RÉSIDENTIEL

PARIS

7e arrondissement

Le 72, rue Saint-Dominique et le 15, rue Jean Nicot
75007 Paris

Commercialisation :
SODEMI
Pour tout renseignement :
Tél. 01 41 92 22 21



Mise en vente de quelques appartements prestigieux au cœur du 7ème

Entre Invalides et Champ de Mars, dans le 7ème le plus convivial, le "72, rue Saint-Dominique" et le "15, rue Jean Nicot" vous offrent le choix entre un nouvel immeuble doté de tous les avantages du neuf : qualité de la construction et des prestations, dernières normes techniques, balcons, terrasses, parkings en sous-sol… et une superbe rénovation avec tout le charme et le cachet de l'ancien, qui bénéficie également des frais de notaire réduits
Aujourd'hui, il ne reste que quelques appartements livrables immédiatement à partir de 34 000 F le m². Du studio au 6 pièces duplex (dont quelques surfaces spéciales investisseurs).
Visite uniquement sur rendez-vous.

10e arrondissement

Le Saint-Louis
rue de l'Hôpital Saint-Louis, rue de la Grange aux Belles

Réalisation et commercialisation
STIM BATIR
Ile-de-France Résidentiel,
Bouygues Immobilier,
92513 Boulogne-Billancourt
cedex 01 47 12 54 44
Internet : http://www.stimbatir.fr



APPARTEMENTS DU STUDIO AU 3 PIÈCES.

Proche du Canal Saint-Martin, STIM BATIR propose une nouvelle résidence de standing de 45 appartements, dans un quartier équipé de tous commerces et services.

Exemple de prix : studio à partir de 565 000 F parking inclus.

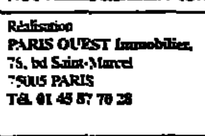
Conseils sur les mesures investisseurs, amortissement "Périssol".

Renseignements et ventes : 01 47 12 54 44

STIM BATIR — BOUYGUES IMMOBILIER

13e arrondissement

Les Jardins de Verlaine
3, place Paul Verlaine
75013 Paris
NOUVELLE RÉALISATION



Réalisation
PARIS OUEST Immobilier,
76, bd Saint-Marcel
75005 PARIS
Tél. 01 45 87 70 28



DU STUDIO AU 6 PIÈCES.

Deux petits immeubles neufs, R+3, à l'architecture soignée, dans le "village de la Butte aux Cailles". Appartements de grande qualité avec terrasses et balcons donnant sur des jardins. Côté tradition, "La Butte aux Cailles", ses maisons, ses rues piétonnes, son charme préservé. Côté modernité, le centre commercial "Galaxy" et ses 50 boutiques, le complexe cinématographique "Grand Ecran"… Métro à 300 m.
Bureau de ventes : 1, place Paul Verlaine, du mar. au ven. de 14h à 19h, sam. de 11h à 13h et de 14h à 19h. Tél. 01 45 88 26 26

PARIS OUEST

14e arrondissement

Avenue Reille
Face au Parc Montsouris
75014 Paris

1er PROMOTEUR CERTIFIÉ QUALITÉ ISO 9001
Réalisation :
FRANCE CONSTRUCTION
Tél. 01 46 03 22 00
7 jours/7, de 9 h à 19 h.

NOUVEAU

DU STUDIO AU 5 PIÈCES AVEC PARKINGS ET CAVES AU SOUS-SOL.

France Construction vous propose une nouvelle résidence à 2 pas du Parc Montsouris.
Calme et verdure, conception contemporaine : larges ouvertures, balcons et terrasses « à vivre », aux prestations de qualité étudiées dans les moindres détails, pour vous garantir confort et sécurité au quotidien.

Pour concevoir l'appartement dont vous rêvez, avec l'aide de nos architectes et la qualité France Construction et bénéficier du meilleur choix, appelez dès maintenant le 01 46 03 22 00.

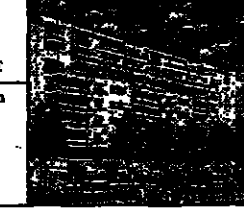
FRANCE CONSTRUCTION

15e arrondissement

Le Bailli de Suffren
Rue Edgar Faure
A 300 m du Champ de Mars
NOUVEAU PROGRAMME

Réalisation et commercialisation
SORIF
Groupe Générale des Eaux

Tél. bureau de vente
01 40 67 10 13



Du pied à terre aux appartements d'exception.
Du studio au 6 pièces duplex terrasse

SORIF (Groupe Générale des Eaux) et UNIMO (Crédit Agricole) ont choisi le site le plus proche de l'avenue de Suffren et du Champ de Mars pour édifier leur nouvelle réalisation : LE BAILLI DE SUFFREN Ici, l'élégance est naturelle. Implantée sur le calme de la rue E. Faure et d'un beau jardin paysager intérieur, la résidence vous offre un large choix du studio au 6 pièces duplex terrasse. Les prestations haut de gamme sont à la hauteur du standing de cet emplacement.
Commercialisation : GFF. Ouverture du bureau de vente situé à l'angle de la rue Desaix et G.B. Shaw. 7j/7, du lundi au vendredi de 14h à 19h, samedi et dimanche de 10h30 à 12h30 et de 14h à 19h. Tél. 01 40 67 10 13

GFF

12, rue Dulac
75015 Paris

SEFRI CIME
20, place de Catalogne
75014 Paris

Tél. 01 40 48 56 30

Le charme tranquille de Montparnasse entre la rue de Vaugirard et le boulevard du Montparnasse.

Le 12, rue Dulac : une petite résidence de qualité composée de 17 appartements et d'une maison de ville.

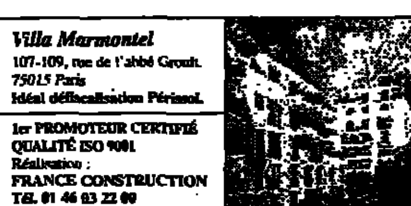
Du studio au 5 pièces, prix à partir de 28 000 F le m² habitable.

Profitez des avantages de la loi "Périssol"

Sefri Cime

Villa Marmontel
107-109, rue de l'abbé Groult.
75015 Paris
Idéal défiscalisation Périssol.

1er PROMOTEUR CERTIFIÉ QUALITÉ ISO 9001
Réalisation :
FRANCE CONSTRUCTION
Tél. 01 46 03 22 00
7 jours/7, de 9 h à 19 h.



Un programme superbe à découvrir absolument et choisissez le meilleur du 15e arrondissement ! A deux pas du métro Convention et des commerces, un programme de très grand _standing sur jardins intérieurs : Plus que 8 appartements_ disponibles du studio au 5 pièces avec caves et parkings en sous-sol. Le calme au cœur d'un véritable quartier parisien ! Livraison 4ème trimestre 1997

Prix à partir de 24 500 F le m² hors parking et dans la limite du stock disponible.
Bureau de vente sur place ouvert :
lundi, jeudi et vendredi de 14h à 19h, samedi, dimanche et jours fériés de 10h30 à 12h30 et de 14h à 19h.

FRANCE CONSTRUCTION

16e arrondissement

29, boulevard de Montmorency
75016 Paris

Réalisation et commercialisation:
Kaufman & Broad
44, rue de Washington
75408 PARIS cedex 08
Tél. 01 45 61 70 00

Du studio au 6 pièces duplex.

Dans le meilleur 16ème, au cœur d'un vaste jardin intérieur, un bel _immeuble de seulement 22 appartements, aux façades ensoleillées._ Terrasses, balcons et jardins. Ces appartements bénéficieront de très belles prestations (parquet, marbre, volets électriques, sécurité renforcée…).

Renseignements et vente : tél n° vert 0 800 544 000

KAUFMAN & BROAD

19e arrondissement

L'Orée du Parc
69, rue Compans/59, rue Rozier
A toute proximité des Buttes-Chaumont à découvrir absolument !

Réalisation :
FRANCE CONSTRUCTION
Tél. 01 46 03 22 00
Rens. : 7 jours/7, de 9 h à 19 h

Premier promoteur certifié qualité ISO 9001
Prix à partir de 18 800 F le m² hors parking et dans la limite du stock disponible.

Le calme d'une petite résidence de charme à 100 m du Parc des Buttes-Chaumont et du métro. Très belles prestations : nombreux balcons et vue sur un beau jardin intérieur. Plus que 12 appartements disponibles du studio au 4 pièces avec parkings en sous-sol.
Livraison fin 1997. Idéal défiscalisation Périssol.
Bureau de vente : 5, rue du Général Brunet, ouvert lundi, jeudi et vendredi de 14 h à 19 h, samedi, dimanche et jours fériés de 10h30 à 12h30 et de 14 h à 19 h.

FRANCE CONSTRUCTION

RÉGION PARISIENNE

Région Parisienne

Réalisation et commercialisation
STIM BATIR
Ile-de-France Résidentiel,
Bouygues Immobilier,
92513 Boulogne-Billancourt
cedex
01 47 12 53 25
Internet : http://www.stimbatir.fr



LOI MEHAIGNERIE : CHOISISSEZ L'INVESTISSEMENT MAISONS INDIVIDUELLES

Investisseurs, profitez des dernières livraisons possibles avant le 31 décembre 97 pour défiscaliser en Méhaignerie.

Encore quelques semaines pour bénéficier de cette disposition!

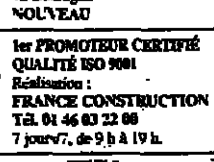
Opportunités à saisir dans plusieurs départements (77, 78, 91, 95).

Renseignements et ventes : 01 47 12 53 87

STIM BATIR — BOUYGUES IMMOBILIER

92 Boulogne-Billancourt

Le Clos des Arts
rue de Silly, angle rue Couchot
92 Boulogne
NOUVEAU

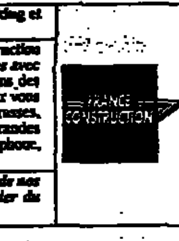


1er PROMOTEUR CERTIFIÉ QUALITÉ ISO 9001
Réalisation :
FRANCE CONSTRUCTION
Tél. 01 46 03 22 00
7 jours/7, de 9 h à 19 h.

Prix de lancement : à partir de 17 500 F le m² hors parking et dans la limite du stock disponible.

A deux pas des commerces et des transports, France Construction vous propose _une nouvelle résidence, du studio au 5 pièces avec_ parking et cave en sous-sol. La conception et les prestations des appartements ont été étudiées dans les moindres détails pour vous assurer confort et sécurité au quotidien (balcons, terrasses, nombreux appartements avec double orientation, grandes ouvertures pour la luminosité, grandes caves, digicode, interphone, loge gardien…).

Pour concevoir l'appartement dont vous rêvez, avec l'aide de nos architectes et la qualité France Construction et bénéficier du meilleur choix, appelez dès maintenant le 01 46 03 22 00.



92 Levallois-Perret

19, rue Rivay
92 Levallois-Perret

Réalisation et commercialisation:
Kaufman & Broad
44, rue de Washington
75408 PARIS cedex 08
Tél. 01 45 61 70 00



Du studio au 5 pièces.

Au cœur de Levallois, à 2 pas des commerces et des transports (métro Louise Michel), un bel immeuble de 28 appartements avec terrasses, balcons, donnant sur un jardin paysager. Du studio au 5 pièces, ces appartements bénéficieront de belles prestations.

Bureau de vente ouvert : 6, rue Rivay à Levallois, tous les jours sauf dimanche et lundi, de 10h à 13h et de 14h à 19h.
Tél n° vert 0 800 544 000

KAUFMAN & BROAD

PROVINCE

Produit rare
FORTE DEMANDE LOCATIVE

Réalisation et commercialisation :
FOURNY S.A.
44 bis, rue Pasquier
75008 Paris
Tél. 01 42 93 03 36



PERISSOL LE PLAISIR EN PLUS...

Un chalet à la montagne, au cœur du plus grand domaine skiable de Haute-Savoie.
Disponible pour Noël 97.

Un patrimoine familial à court terme bénéficiant de l'avantage fiscal de l'amortissement Périssol.

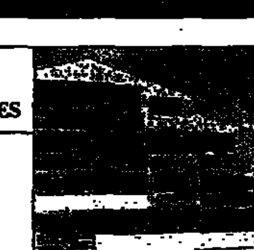
Renseignements et ventes : 01 42 93 03 36

FOURNY PROMOTION

05 Embrun

CONDITIONS CLIMATIQUES EXCEPTIONNELLES

Réalisation et commercialisation :
FOURNY S.A.
44 bis, rue Pasquier
75008 Paris
Tél. 01 42 93 03 36



MÉHAIGNERIE... JUSQU'AU 31-12-1997

A proximité des parcs naturels, à deux pas du Lac de Serre Ponçon (3 000 hectares).
Appartement de 3 pièces au dernier étage d'une petite résidence, grande terrasse, plein sud.
Vue magnifique sur les Orres.
Un patrimoine familial bénéficiant de l'avantage de la loi Méhaignerie.

Renseignements et ventes : 01 42 93 03 36

